

Université de Montréal

**Parcours migratoire de demandeurs d'asile mexicains déboutés
par le Canada**

Par
Myriam Régnier-Pelletier

Département de géographie
Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des Arts et Sciences
en vue de l'obtention du grade de
Maîtrise en géographie

Avril 2016

© Myriam Régnier-Pelletier, 2016

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :
Parcours de demandeurs d'asile mexicains déboutés par le Canada

Présenté par :
Myriam Régnier-Pelletier

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Mme Violaine Jolivet
Président-rapporteur
.....

Mme Patricia M. Martin
Directrice de recherche

Mme Sara Lara María Flores
Membre du jury

RÉSUMÉ

La présente recherche s'intéresse au parcours migratoire entre le Mexique et le Canada de demandeurs d'asile mexicains déboutés. Privés des droits et des libertés fondamentales conférés par la citoyenneté, les Mexicains vivent dans un espace-temps constrictif et détiennent un accès limité à la mobilité. Victimes des déroutes et de la défaillance du système socioéconomique et politique du Mexique, l'asile devient bien souvent l'unique option à leur survie. Une fois au Canada, les demandeurs d'asile mexicains sont percutés dû à la prédominance de la criminalisation de l'asile et au discours stigmatisant de la figure du demandeur d'asile qui encouragent un flux considérable de migrations de retour forcé. Dépossédés du droit de choisir là où ils veulent vivre, les demandeurs d'asile mexicains font face à une double exclusion de l'espace.

En ce sens, cette recherche explore le parcours migratoire des demandeurs d'asile mexicains à travers le vécu et l'imaginaire migratoire qui l'entourent. Elle tente de saisir les raisons qui motivent la migration et les éléments à l'origine de la modulation et de la transformation de la quête migratoire initiale. Ainsi, elle cherche à percevoir en quoi le processus d'octroi d'asile canadien affecte l'intégration et le sentiment d'appartenance à la société d'accueil. Elle évoque également les difficultés du processus de réintégration à la société d'origine. Finalement, cette étude cherche à s'éloigner du cadre administratif et s'attarde donc particulièrement aux conséquences humaines et vécues de ces phénomènes par l'exploration des perceptions et des interprétations spécifiques à chacun.

Les conclusions de cette recherche établissent que les demandeurs d'asile mexicains déboutés par le Canada font face à un double rejet de l'espace. Ayant a priori opté pour l'asile en raison d'une incapacité à accéder à la sécurité et à garantir leur intégrité, l'exil les confronte à un système d'octroi d'asile restrictif et punitif qui freine leur intégration et mène majoritairement à un refus de leur demande. Au retour, la réintégration est bien souvent brimée par la continuation de l'exclusion et la persistance de la discrimination des migrants de retour. La quête migratoire originale se réinitialise, soit la recherche de droits, de libertés et de dignité.

Mots clés : asile, parcours migratoire, migration de retour forcé, imaginaire migratoire, intégration, réintégration, Mexique

ABSTRACT

This research focuses on the migratory path between Mexico and Canada of disallowed Mexican refugee claimants. Deprived of fundamental rights and freedoms of citizenship, Mexicans live in a constrictive space-time and hold a limited access to mobility. Victims of the failures in the socioeconomic and political systems of Mexico, asylum is often the only option for survival. Once in Canada, Mexican refugee claimants are often confronted with the predominance of asylum criminalization and stigmatization discourse creating a context of massive forced return migrations. Dispossessed of the right to choose where they want to live, Mexican asylum-seekers are facing a double exclusion of space.

In this regard, this study explores Mexican refugee claimants' migratory path through the lived experience and migratory imaginary surrounding it. It also attempts to understand the reasons behind migration as well as the elements responsible of the initial migratory quest's modulation and transformation. Thus, it seeks to identify to what extent the Canadian asylum granting process affects the integration and sense of belonging to the host country. This research also raises the difficulties of the reintegration process within the society of origin. Finally, this study seeks to move away from the administrative framework and therefore focuses mainly on lived experience and human consequences of these phenomena, by exploring each person's specific perceptions and interpretations.

In conclusion, this research establishes that Mexican refugee claimants disallowed by Canada are facing a double rejection of space. Having a priori opted for asylum because of an inability to obtain safety and ensure their integrity, exile then opposes them to a restrictive and punitive grating system that hinders their integration and often leads to their request being refused. When returning, reintegration is often impeded by the continuation of exclusion and persistent discrimination of returnees. The original migratory quest resets itself, it being the search for rights, freedoms and dignity.

Key words : asylum, migratory path, forced migration, migratory imaginary, integration, reintegration, Mexico

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|------------------------------------|-----|
| Résumé..... | III |
| Abstract..... | IV |
| Table des matières..... | V |
| Liste de sigles et acronymes | IX |
| Remerciements..... | X |

INTRODUCTION

| | |
|----------------------------------|---|
| Introduction..... | 1 |
| Pertinence de la recherche | 3 |
| Organisation du mémoire..... | 5 |

CHAPITRE 1. REVUE DE LA LITTÉRATURE : TRANSFORMATION DU SYSTÈME D'OCTROI D'ASILE ET DE LA NOTION DE RÉFUGIÉ ET MIGRATIONS DE RETOUR FORCÉ

| | |
|--|----|
| 1.1 Évolution de l'asile et définition de réfugié selon la Convention de Genève de 1951 | 6 |
| 1.1.1 Critiques de la définition de réfugié : notions de crainte, crédibilité et persécution . | 9 |
| 1.1.2 Migrants économiques et « faux » réfugiés..... | 12 |
| 1.1.3 Demandeur d'asile et réfugié : de nouvelles définitions | 15 |
| 1.2 Resserrements des contrôles frontaliers et des politiques migratoires. La crise de l'asile et la crise du contrôle | 17 |
| 1.2.1 Tendances mondiales..... | 17 |
| 1.2.2 Migrations de retour forcé : normalisation du régime de déportation et de détention | 20 |
| 1.3 Le système d'octroi d'asile canadien..... | 24 |
| 1.3.1 Modifications législatives des politiques migratoires en termes d'asile | 24 |

| | |
|---|----|
| 1.3.2 Étapes du processus de la demande d'asile | 28 |
| 1.3.3 Le cas du Mexique..... | 31 |
| 1.4 Synthèse de la revue de littérature | 33 |

CHAPITRE 2. MISE EN CONTEXTE

| | |
|---|----|
| 2.1 Contexte sociopolitique et économique du Mexique et violation des droits de la personne : le contexte de sortie (situation pré-migratoire) | 36 |
| 2.1.1 Transformations politique et économique au Mexique : utopie du néolibéralisme, disparition de l'État de droit et création de l'État..... | 36 |
| 2.1.2 Violation des droits de la personne | 41 |
| 2.2 Migration mexicaine aux États-Unis | 47 |
| 2.3 Migration mexicaine au Canada | 49 |
| 2.4 Réintégration dans le cadre des migrations de retour forcé | 53 |
| 2.4.1 Réintégration économique..... | 56 |
| 2.4.2 Réintégration sociale et familiale | 58 |
| 2.4.3 Réintégration psychosociale..... | 62 |
| 2.5 Synthèse de la mise en contexte..... | 67 |

CHAPITRE 3. MÉTHODOLOGIE

| | |
|--|----|
| 3.1 Population étudiée et choix de la méthodologie | 69 |
| 3.1.1 Établir la confiance et relation de réciprocité..... | 74 |
| 3.1.2 Collecte de données..... | 78 |
| 3.1.3 Analyse et interprétation des résultats | 81 |
| 3.1.4 Description de l'échantillon | 85 |
| 3.2 Histoires de vie des répondants..... | 86 |

| | |
|--|-----|
| 3.3 Synthèse de la méthodologie | 98 |
| | |
| <u>CHAPITRE 4. ANALYSE ET DISCUSSION</u> | |
| 4.1 Situation pré-migratoire | 101 |
| 4.1.1 Contexte de sortie et motifs de départ | 101 |
| 4.1.1.1 La persécution..... | 103 |
| 4.1.1.2 Les considérations socioéconomiques..... | 111 |
| 4.1.1.3 Le désir de voyager..... | 113 |
| 4.1.2 Imaginaire migratoire : Aspirations, espérances désirs et objectifs. La formation d'une quête | 114 |
| 4.1.3 Choix du pays d'exil et planification du départ..... | 119 |
| | |
| 4.2 Réalités de la migration et intégration au Canada | 124 |
| 4.2.1 Intégration et sentiment d'appartenance..... | 125 |
| 4.2.2 Rapport à l'asile et son vécu..... | 136 |
| 4.2.2.1 Processus de demande d'asile..... | 136 |
| 4.2.2.2 Représentants légaux | 140 |
| 4.2.2.3 Audience | 142 |
| 4.2.3 Refus et chute des illusions | 146 |
| 4.2.3.1 Raisons du retour | 149 |
| 4.2.3.2 Détention et déportation : une privation de liberté | 152 |
| | |
| 4.3 Retour et réintégration | 158 |
| 4.3.1 Réintégration économique..... | 159 |
| 4.3.2 Réintégration sociale et familiale | 171 |
| 4.3.3 Réintégration psychosociale..... | 186 |
| | |
| <u>CHAPITRE 5. CONCLUSION</u> | 195 |
| | |
| <u>BIBLIOGRAPHIE</u> | 200 |

ANNEXES

ANNEXE A : Grille des répondants I

ANNEXE B : Profil des répondants lors de l'entrevue VIII

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|-------|---|
| ALÉNA | Accord de libre-échange nord-américain |
| ASFC | Agence des services frontaliers du Canada |
| CIC | Citoyenneté et Immigration Canada |
| CISR | Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada |
| DIMIA | Department of Immigration & Multicultural & Indigenous Affairs of Australia |
| ERAR | Examen des risques avant renvoi |
| FDA | Fondement de la demande d'asile |
| HCR | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| LGBT | Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| OUA | Organisation de l'Unité Africaine |
| PAN | Partido Acción Nacional |
| PDE | Point d'entrée |
| PIF | Formulaire de renseignements personnels |
| POD | Pays d'origine désigné |
| PRI | Partido Revolucionario Institucional |
| POND | Pays d'origine non désigné |
| SAR | Section d'appel des réfugiés |
| SDN | Société des Nations unies |
| SPR | Section de la protection des réfugiés |
| UNHCR | Agence des Nations Unies pour les réfugiés |

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord et avant tout à remercier ceux et celles qui ont accepté de participer à cette recherche, sans qui rien n'aurait été possible. Je vous suis très reconnaissante d'avoir pris le temps de replonger, l'espace d'un moment, dans vos souvenirs pour me partager vos histoires. Vous avez été une source d'inspiration et bien souvent mon unique motivation. C'est sans le doute que je vous dédie humblement ce mémoire.

Je souhaite également remercier ma directrice de recherche Patricia Martin pour son support, ses conseils, son orientation et sa patience, Sara Lara Maria Flores qui m'a guidée durant mon séjour de recherche au Mexique et Violaine Jolivet, qui avec Patricia et Sara, a accepté d'être sur le comité de correction de ce mémoire.

Merci à Valérie et Alexis de m'avoir patiemment lue et relue et de m'avoir généreusement fait part de leurs commentaires, à ma famille pour leur appui inconditionnel et à tous ceux et celles qui m'ont aidé d'une façon ou d'une autre à l'accomplissement de ce mémoire.

Sans oublier Edgar qui a été présent depuis le début et qui m'a soutenue et encouragée sans relâche dans les hauts et les bas de ce parcours académique.

INTRODUCTION

À l'ère de la mondialisation actuelle, le système migratoire global a subi de manifestes modulations. S'accordant avec l'ouverture des frontières et la création d'un espace mondial libre aux échanges et à la circulation, tout comme aux nouveaux contextes sociopolitiques et économiques étatiques, les motifs à l'origine de la migration se sont décuplés et ont transformé le patron typique de la migration internationale. Plutôt qu'un accès facilité à la mobilité, ce qui s'observe réellement est la constriction des mouvements migratoires et l'exclusion de certains groupes de l'espace circulatoire. C'est précisément le cas des demandeurs d'asile mexicains au Canada. En effet, comme les États-Unis, le Canada ne sachant pas comment réagir à la hausse constante des demandes d'asile de Mexicains et confus par les limites floues de son rôle de protection, opte pour le rejet des ressortissants de l'asile plutôt que pour une réorientation de ses axes de protection (Bohmer et Shuman, 2010; Zimmermann, 2011). Bien que ce flux soit composé de migrants mexicains de diverses catégories migratoires (Mueller, 2005), le gouvernement canadien porte une attention particulière à cette nouvelle vague de demandeurs d'asile qu'il considère comme de « faux » réfugiés, migrant principalement pour des raisons économiques et n'ayant pas besoin de sa protection (CIC, 2012c; Martin, Lapalme et Gutman, 2013; Ramírez et Biderbost, 2011). Suivant les tendances mondiales de resserrement des politiques migratoires et des contrôles frontaliers, il adopte un discours discriminant et stigmatisant la figure du demandeur d'asile et de sévères méthodes de criminalisation de l'asile (Bloch et Schuster, 2005; Bohmer et Shuman, 2010; Crépeau, 1995; De Genova et Peutz, 2010; Gibney, 2004; Khosravi, 2009; Nakache, 2013; Noll, 1999). Ces restrictions à l'accès au territoire canadien se concluront en 2009 par l'imposition du visa à tous les ressortissants mexicains. Dès lors, la majorité des requêtes à l'asile de Mexicains sera très généralement refusée et s'entamera une importante série de retours forcés.

Ce qui appert de l'adoption de ces nouvelles pratiques et de cette nouvelle vision étatique du Canada, c'est un double rejet des demandeurs d'asile mexicains de l'espace. D'une part, le régime du néolibéralisme mexicain a engendré une grave crise de l'État de droit, une

persistante crise économique et d'importantes violations des droits de la personne qui incitent nombre de Mexicains à migrer en quête de sécurité et de liberté. Une fois au Canada, ils sont confrontés à un processus d'octroi d'asile rigide et punitif limitant considérablement leur intégration à la société d'accueil et menant très majoritairement à un refus de leur demande. Cette double exclusion évoque les profondes entraves à la liberté et la privation de droits auxquelles les requérants mexicains à l'asile seront confrontés tout au long de leur parcours migratoire et ce, jusqu'au retour à la société d'origine. La présente recherche explore donc cette facette du cycle migratoire qu'est la migration de retour forcé sous l'axe particulier du parcours migratoire.

À travers les récits des répondants, je tenterai d'élucider comment les demandeurs d'asile mexicains déboutés par le Canada vivent-ils et interprètent-ils leur parcours migratoire? Pour ce faire, l'entièreté du parcours sera relatée par le suivi du vécu migratoire (factuel et émotionnel) de chacun des répondants. Ceci étant car d'une part c'est à partir du contexte socioéconomique et politique changeant du Mexique que se forment les motifs à la base de la migration de l'asile. D'autre part, c'est au cours de ce parcours que les répondants rendent compte des conséquences directes du processus de demande d'asile canadien et des freins à l'intégration qu'il implique. C'est également à travers ce cheminement migratoire dans l'espace-temps, lequel diffère suivant la diversité des histoires de vie, qu'évolueront l'imaginaire et la quête migratoire initiale des répondants et qu'il sera possible de saisir toute la complexité des éléments ayant un impact sur la réintégration. Le vécu émotionnel occupe également une place importante dans cette analyse, car il prédomine dans les témoignages des répondants et marque chacune des étapes de l'expérience migratoire. Pour élucider ces dires, je me pencherai au cours de cette recherche sur les questionnements suivants : quels sont les motifs qui sous-tendent la migration des demandeurs d'asile mexicains? Comment l'intégration au Canada et le développement d'un sentiment d'appartenance affectent-ils le parcours migratoire? En quoi le processus de demande d'asile canadien influe-t-il sur le vécu migratoire des répondants? Comment vivent-ils la réintégration à leur société d'origine?

Pertinence de la recherche

Cette recherche s'inscrit d'abord et avant tout dans le cadre des études sur les mouvements migratoires originaires du Mexique. Alors que la migration mexicaine aux États-Unis est largement connue et fort bien documentée, le flux migratoire mexicain vers le Canada ne fait état que de très rares études. Bien qu'entre 1990 et 2009, il atteindra d'importantes proportions dans toutes les catégories migratoires (étudiants, résidents permanents, travailleurs temporaires, réfugiés, demandeurs d'asile et catégorie « Autre »), le peu d'écrits se concentre principalement sur celle des travailleurs migrants temporaires (Mueller, 2005). Très peu d'attention sera portée à la hausse remarquable du taux de demandes d'asile de Mexicains au Canada et à leur taux d'acceptation considérablement faible. Mueller (2005) questionne les motifs sur lesquels se basent les requérants mexicains pour demander l'asile et les raisons d'un taux d'acceptation si bas. Il constate que ce manque d'informations est une lacune importante à notre connaissance. Cette recherche permet d'agrémenter le peu de littérature scientifique et académique sur la migration mexicaine au Canada, plus particulièrement sur celle des demandeurs d'asile. Pour ce faire, elle tente de démystifier les raisons qui sous-tendent la migration des demandeurs d'asile mexicains et d'édifier sur la contradiction des paradigmes d'ouverture et de contrôle maintenus par le Canada (Noll, 1999).

Dans cette lignée, par l'adoption d'une approche méthodologique qualitative basée sur les histoires de vie des répondants, cette recherche tente de redonner une voix aux migrants en relatant le plus fidèlement possible leur vécu. Une attention particulière est donc portée à la maximisation de la liberté de parole de ces derniers, à l'ouverture et à l'établissement de la confiance (Achermann, 2009; Michaud, 2010). De ce fait, les répondants sont perçus comme des acteurs de leur projet migratoire et comme des individus à part entière, des entités indépendantes, complètes et complexes vivant et interprétant le parcours migratoire et l'espace-temps de façon distincte. Cherchant à se détacher du regard administratif, cette recherche tente de faire le pont entre le contexte socioéconomique, politique et migratoire (la structure administrative et législative) et le vécu migratoire des répondants. C'est en gardant l'accent sur l'aspect humain dans son analyse que cette étude se démarque.

D'autre part, le concept de la réintégration dans le cadre des migrations de retour forcé constitue à ce jour une partie du cycle migratoire peu étudiée. Bien qu'une plus grande littérature traite de la réintégration après un retour volontaire, lorsqu'il s'agit de retours forcés, la volonté au retour est pour ainsi dire inexistante, tout comme le désir de réintégration des migrants à la société d'origine. Dans ce cas, les migrants de retour sont privés de leur droit et de leur liberté de choisir l'endroit où ils veulent vivre et font face à l'obligation de se réadapter à un endroit où ils ne veulent pas être. De plus, la réintégration évoque d'importants changements d'identité, d'appartenance, de positions et d'intérêts des migrants de retour et va bien au-delà de la simple réintroduction des migrants dans les structures économiques, sociales et culturelles de leur communauté d'origine (Dimitrijevic, Todorovic et Grkovic, 2004 selon Ruben, van Houte et Davids, 2009). Or, bien que la réintégration dépende de facteurs individuels et externes intrinsèquement liés, rares sont les études qui mettent l'accent sur sa part émotive. Cette recherche prend donc en grande considération l'interprétation individuelle des répondants, et donc la réintégration perçue par le migrant lui-même.

En effet, très peu nombreuses sont les études qui explorent les conséquences émotives du cycle migratoire sur les migrants, ainsi que les sentiments, les perceptions, les appréciations et les interprétations personnelles de ces derniers dans un espace-temps donné. Or, l'analyse des répercussions émotives d'un retour forcé sur les requérants à l'asile s'est avérée prédominante dans la présente étude. Dans les faits, dans un contexte de criminalisation de l'asile, les modifications législatives et administratives canadiennes affectées au système d'octroi d'asile impliquent des répercussions humaines vécues et ressenties par les migrants mêmes. L'étude du vécu émotionnel nous permet donc de voir une facette des migrations de retour forcé qui n'est pas comptabilisable, qui ne s'arrête pas aux impacts socioéconomiques sur la société d'accueil ou de retour, mais bien sur les agents de ces flux migratoires, ceux qui les composent, qui traversent chacune de ses étapes et qui savent le réel pourquoi de ces migrations. En bref, cette étude tente de rendre une part d'humanité aux demandeurs d'asile qui traversent la crise de l'asile et rendent compte de la privation de droits et de liberté qui les afflige.

Organisation du mémoire

Le chapitre premier fera état de la revue de littérature sur les transformations globales du système d'octroi d'asile et sur la notion de réfugié suivant la tendance croissante des migrations de retour forcé. Par ce chapitre, j'explorerai les failles de la définition de réfugié de la Convention de Genève qui confirment sa désuétude et la nécessité de l'adapter aux nouvelles réalités migratoires des demandeurs d'asile. Puis, je m'attarderai principalement aux contradictions du discours étatique d'ouverture des frontières et d'acceptation des réfugiés des sociétés occidentales, maintenu en parallèle de sévères politiques migratoires et contrôles frontaliers. Suite à quoi j'établirai les balises du système d'octroi d'asile canadien et ses récentes modifications législatives. Le chapitre deux explorera les concepts fondamentaux de la situation socioéconomique et politique du Mexique à la source de nombre de violations des droits de la personne et formant les bases du contexte de sortie des ressortissants mexicains, soient le néolibéralisme, l'inexistence de l'État de droit et la prédominance de l'État narco. Sera ensuite étudiée l'évolution des migrations vers les États-Unis et le Canada se concluant par une croissance des retours forcés. Je m'arrêterai finalement sur le phénomène de réintégration à la société d'origine en termes économiques, sociaux et psychosociaux. Le chapitre trois s'attardera à la méthodologie utilisée pour cette recherche et dressera un aperçu des histoires de vie de chacun des répondants. Quant au chapitre quatre, il décline l'évolution du parcours migratoire des répondants par le suivi de leur vécu migratoire et émotionnel. Il exposera d'abord la situation pré-migratoire, soit les motifs qui sous-tendent la migration, les aspirations, les attentes et les objectifs des répondants. Il explorera ensuite l'intégration des répondants au Canada, leur rapport à l'asile et les impacts du refus du statut de réfugié, pour enfin tenter de saisir en quoi le parcours migratoire et son vécu affectent la réintégration économique, sociale, familiale et psychosociale des répondants.

CHAPITRE 1. REVUE DE LA LITTÉRATURE : SYSTÈME D'OCTROI D'ASILE, DÉFINITION DE RÉFUGIÉ ET CRISE DE L'ASILE

Ce projet de recherche vise à saisir les conséquences directes du fonctionnement du système d'octroi d'asile canadien actuel sur les requérants de l'asile. Il cherche à comprendre en quoi les modifications et les constrictions législatives en termes d'asile affectent le vécu des demandeurs d'asile mexicains tout au long de leur parcours migratoire. Pour amorcer la revue de la littérature, le premier chapitre de ce mémoire s'intéresse d'abord à l'évolution du concept d'asile, aux failles dominantes de la définition de réfugié au sens de la Convention de Genève de 1951 et aux nouvelles définitions du terme réfugié proposées pour pallier à ces critiques. Seront ensuite observées les tendances globales de resserrement des politiques migratoires et des contrôles frontaliers et la normalisation du régime de déportation et de détention dans un contexte de crise de l'asile. Suite à quoi, je m'attarderai à la transformation du système d'octroi d'asile canadien et aux impacts des législations affectant particulièrement les ressortissants mexicains.

1.1. Évolution de l'asile et définition de réfugié selon la Convention de Genève de 1951

Existant depuis des siècles avant notre ère, l'octroi de l'asile reposait autrefois sur des bases purement humanitaires et libérales de protection des personnes dont les droits étaient bafoués et menacés dans leur pays d'origine (Crépeau¹, 1995 : 29; Collyer, 2012). Prenant ancrage d'abord dans des fondements religieux, c'est au début de l'ère chrétienne que s'affirme le principe de l'asile. Avec la concrétisation des États-nations, l'universalité de l'asile est rapidement remise en question alors que le nombre de personnes en quête de

¹ Professeur émérite et sommité dans le domaine du droit international des réfugiés, du droit international des migrants, du droit des minorités et du droit international de la personne, M. François Crépeau est Rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits de la personne des migrants depuis 2011. Ses travaux sur les droits et libertés des réfugiés au Canada et ailleurs sont incontournables dans l'étude de l'état des demandeurs d'asile au Canada et c'est pourquoi ses sources seront fréquemment utilisées dans ce chapitre (Université McGill, 2016).

protection augmente considérablement. L'asile religieux perd alors de son emprise et se territorialise (Crépeau, 1995; Lochak, 2003).

L'asile territorial ou l'asile souverain est un « [...] asile accordé sur un territoire par les autorités souveraines de ce dernier en vertu de leur pouvoir politique, ce qui le distingue de l'asile purement religieux » (Crépeau, 1995 : 38). C'est suite aux guerres de religion que les États développeront des politiques d'asile qui leur sont profitables aux plans économique et démographique. L'asile se politise alors que les réflexions d'ordre juridique sur l'asile se dessinent et la notion d'extradition se modélise² (Crépeau, 1995).

Dès le début du 18^e siècle, la Révolution française et la Révolution américaine initient les premières grandes migrations de personnes en quête d'asile. L'asile territorial cède alors sa place à l'asile politique et concrétise l'asile au sens moderne du terme (Crépeau, 1995). Lochak (2003 : 32-33) relate que l'« exacerbation des nationalismes et l'oppression des minorités, la violence des conflits et les massacres de civils qui les accompagnent (et) le développement des totalitarismes » du 19^e siècle engendrent des déplacements majeurs de personnes fuyant les guerres civiles, la dictature, les persécutions et la famine. La figure de l'étranger se transforme, les réfugiés n'étant pas persécutés pour leurs pensées ou leurs actions, mais bien parce qu'ils font partie à tout jamais de la mauvaise classe ou race (Fayard 1982 selon Lochak, 2003). Or, bien qu'un citoyen soit libre de quitter sa société, le souverain d'une autre société est libre de lui refuser l'accès au territoire. Cependant, dès le 20^e siècle, il est établi que face à une demande d'asile un État ne peut nier l'accès au territoire à un requérant sans de solides raisons et il ne peut non plus le remettre entre les mains des autorités d'un autre État, sans respecter les règles d'extradition. Ceci marquera en quelque sorte les premiers pas du principe de non-refoulement³ (Crépeau, 1995).

² L'extradition est l'action d'un gouvernement de livrer à un autre gouvernement un condamné ou un prévenu qui a trouvé refuge sur son territoire (Aprile et Dufoix, 2009). Les autorités d'un État ne devraient pas exécuter l'extradition s'il est question de crimes politiques et offrir la protection au réfugié (Aprile et Dufoix, 2009; Crépeau, 1995).

³ Le principe de non refoulement : L'article 33 de la Convention de Genève interdit tout État contractant d'expulser ou de refouler des réfugiés ou des demandeurs d'asile « sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » (Organisation des Nations Unies, s.d.).

Le 20^e siècle, considéré comme le siècle des réfugiés, marque un tournant majeur dans l'histoire de l'asile (Crépeau, 1995; Le Pors, 2010). La Première Guerre mondiale, le génocide arménien et la Révolution russe confrontent les États à leur incapacité à gérer les importants mouvements de personnes déplacées ou refoulées par les conflits européens et les forcent à se questionner sur le traitement à leur offrir (Crépeau, 1995; Lochak, 2003). Suite à la Seconde Guerre mondiale, c'est l'exode des millions de réfugiés européens fuyant la persécution en raison de leur opposition à l'État ou de leur stigmatisation raciale, qui établit les bases de l'asile tel qu'on le connaît aujourd'hui (Le Pors, 2005; Lochak, 2003). C'est donc dans cette période d'interguerre que le concept légal de réfugié est formulé pour la première fois (Johnston, Gregory et Smith, 1994). Le 28 juillet 1951, Les Nations Unies constituent la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, qui est aujourd'hui « la base juridique d'une protection internationale des réfugiés », et qui représente toujours « le texte de référence » (Le Pors, 2005 : 15-16). Selon la Convention, le terme *réfugié* s'applique à toute personne qui :

« [...], craignant avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner » (Le Pors, 2005 : 34).

La définition de l'asile des réfugiés définie au sens de la Convention, soit l'asile conventionnel, reste la plus influente à ce jour⁴. Considérée depuis son instauration comme le principal instrument de détermination du statut de réfugié, cette définition soulève toujours divers questionnements et d'innombrables critiques quant à son interprétation et son application. Alors que les décideurs se basent essentiellement sur les critères de crainte, de persécution et de crédibilité pour octroyer ou non le refuge à un requérant, c'est justement ces notions qui sont critiquées dû à leur caractère discrétionnaire et aléatoire.

⁴ Elle sera ratifiée par le Protocole de New York du 31 janvier 1967 relatif au statut des réfugiés.

1.1.1 Critiques de la définition de réfugié : notions de crainte, crédibilité et persécution

Le jugement d'une demande d'asile durant l'audience se base principalement sur la crédibilité du requérant. Il doit prouver au commissaire que les événements qu'il relate sont réels et qu'un retour à son pays d'origine comprend un risque grave de persécution. Crépeau (1995) éclaire le problème de la crédibilité par ce qu'il désigne être la caractéristique essentielle du réfugié, soit sa crainte de la persécution. Au sens commun, elle représente la peur et l'effroi et dans les faits, c'est l'anticipation de « [...] (qqun ou qqch) comme dangereux, nuisible, et en avoir peur » (Crépeau, 1995 : 78). Selon la définition du HCR, elle représente « un état d'esprit et une condition subjective » (Crépeau, 1995 : 78). La constatation de la crainte par le décideur implique donc une évaluation de la personnalité et de la façon d'être du demandeur, car chaque individu peut réagir de façon distincte dans des situations similaires. C'est cette appréciation des réponses psychologiques et physiologiques du demandeur qui est considérée comme l'élément subjectif de l'analyse de la demande. Une fois l'existence de la crainte reconnue, le demandeur doit apporter des preuves factuelles pour se faire comprendre et confirmer sa véracité. Par le fait même, et c'est l'élément objectif, les fondements de la crainte doivent être concrètement identifiables (Bohmer et Shuman, 2008; Cambrézy, 2001; Crépeau, 1995; Lochak, 2003). Pour ce faire, le décideur aura recours à des « [...] éléments de fait connus sur la situation dans les pays d'origine » pour y comparer les allégations du requérant (Crépeau, 1995 : 78). Or, Cambrézy souligne (2001 : 51) :

« [...] [qu'] il est frappant de constater que le statut du réfugié, est souvent strictement réservé aux personnes pouvant apporter la preuve des menaces qui pèsent sur elles pour les seules raisons d'appartenance ethnique, religieuse ou politique ou encore du fait de leur fuite devant des combats dont la réalité et l'importance sont reconnues » (Cambrézy, 2001 : 51).

Il est déjà suffisamment ardu d'apporter des preuves à la persécution subie, prouver qu'une crainte est réellement fondée l'est d'autant plus (Lochak, 2003). Bohmer et Shuman (2008) rapportent certains cas de demandes d'asile qui prouvent l'énorme difficulté d'établir les éléments de preuves suffisants pour rencontrer les standards trop élevés de la loi. Ils affirment que la loi régissant le système d'octroi d'asile étant plus ouverte que ses pratiques,

les demandeurs d'asile font face à une quasi-impossibilité d'atteindre les standards de preuves et sont donc majoritairement refusés.

Bien que l'octroi du statut de réfugié puisse se baser uniquement sur l'histoire du demandeur, les audiences sont dominées par une recherche féroce de la vérité. La crédibilité du demandeur d'asile repose sur la corroboration, la consistance et la chronologie de son témoignage et est soumise au profond scepticisme de l'appareil décisionnel et des autorités migratoires (Bohmer et Shuman, 2008). L'exemple de l'implantation du *REAL ID Act* aux États-Unis confirme ces dires, la loi permettant aux juges de refuser des demandes d'asile basées sur une série de facteurs en lien avec la crédibilité, tels que le comportement, la plausibilité et les inconsistances (Bohmer et Shuman, 2008). L'analyse de la véracité des témoignages et des faits vécus par les demandeurs d'asile, bien qu'elle soit inévitable, est très complexe et est au cœur du problème du processus de prise de décision (Cambrézy, 2001). Les recherches démontrent que les jugements sur la crédibilité sont extrêmement faillibles, sans oublier que l'histoire du réclamant doit paraître véridique aux yeux occidentaux du juge ou du commissaire (Schooler *et al*, 1986 selon Bohmer et Shuman, 2008). Les connaissances variables des décideurs quant à la situation sociale, culturelle, économique et politique des pays d'origine des demandeurs d'asile et les différences culturelles peuvent être à l'origine de nombreuses mésinterprétations de leur part et de prises de décisions erronées. La simple incompréhension par le décideur de comportements, de communication non verbale ou de codes culturels peut être la cause du sort négatif réservé au réclamant.

Bien que ce type d'analyse verbale et comportementale du requérant à l'asile par le décideur soit cruciale dans l'interprétation de la crédibilité, elle évoque une subjectivité dans le processus de détermination qui est très risquée et qui peut être utilisée pour mettre en doute la crédibilité du demandeur d'asile, ce qui confirme que le processus de prise de décision est éminemment arbitraire. Bohmer et Shuman (2008) dénoncent les différentes façons dont les agents qui implantent le système font usage du pouvoir discrétionnaire qui leur est alloué pour mettre en détention ou déporter des demandeurs d'asile qui auraient pu avoir accès à l'asile. Ils font également état du système de justice tendancieux en rapportant les taux d'acceptation et de refus extrêmement variables d'un juge à l'autre. Crépeau (1995 : 51) conclut que ce sont

justement ces aspects discrétionnaire et arbitraire de l'asile « [...] qu'invocent aujourd'hui les gouvernements occidentaux pour contrôler souverainement (c'est-à-dire très généralement, refuser) l'entrée des demandeurs d'asile sur leur territoire ».

Parallèlement aux notions de crainte et de crédibilité, une autre entrave majeure dans la définition de réfugié de la Convention de Genève réside dans l'affirmation que le réfugié est une personne qui a fui, car il fait personnellement face à la persécution, les raisons de cette persécution étant celles mentionnées précédemment. L'emphase mise sur le fait que les réfugiés sont des personnes persécutées remonte aux origines de la Convention, alors que les États occidentaux voyaient les réfugiés comme le produit de régimes oppressifs et totalitaires, tels que le régime nazi d'Allemagne et les régimes communistes d'Europe de l'Est et centrale. Les réfugiés étaient donc des citoyens provenant d'États violant délibérément leurs droits et les lois les protégeant (Gibney, 2004). Bien que la Convention s'attarde à la clarification des craintes de la persécution jugées raisonnables, elle se garde bien d'établir une définition de persécution (Le Pors, 2010). Il n'existe actuellement « aucune définition juridique universelle [...] de ce terme et les tribunaux renvoient souvent aux dictionnaires ordinaires et au sens commun » (Crépeau, 1995 : 82). Cette omission laisse aux États une grande latitude quant à l'interprétation de la persécution et confirme, par le fait même, le caractère à la fois arbitraire et discriminatoire de l'octroi du statut de réfugié (Le Pors, 2005).

Alors que la Convention définit la crainte de la persécution comme l'unique motif justifiant la qualité de réfugié, nombre d'auteurs affirment que les raisons justifiant l'expatriation sont extrêmement variables et que les critères de persécution sont trop restrictifs (Bohmer et Shuman, 2008; Cambrézy, 2001; Crépeau, 1995; Lochak, 2003). Les désastres naturels, les épidémies, l'extrême misère de masse, les guerres civiles, les persécutions aux motifs variés exercées par les autorités publiques ou d'autres forces bafouant les droits de la personne, des mobiles purement économiques ou des agissements délictuels sont tous des exemples de persécution qui ne cadrent pas dans la définition de réfugié de la Convention (Cambrézy, 2001; Lapalme, 2013; Le Pors, 2005). Comme ils ne relèvent pas tous du droit d'asile, leur distinction et l'évaluation de leur importance relative restent extrêmement délicates (Le Pors, 2005). Les critiques de la définition de la Convention précisent également

que sa conception de persécution peut être utilisée pour exclure des personnes brutalement forcées de quitter leur pays d'origine, sans que ces dernières aient été directement persécutées. En effet, il n'existe pas de liens entre le statut de réfugié et la situation de menace à la vie dans le cas de violence généralisée, ce qui rappelle le caractère personnel de la persécution (Gibney, 2004; Le Pors, 2010). Cambrézy (2001 : 135) commente à juste titre que :

« [...] [le] premier motif de l'exil est plus souvent la volonté de se tenir à distance des combats que l'atteinte aux libertés fondamentales d'opinion et d'expression. Dans le cas des mouvements de civils fuyant les affrontements armés, le premier droit appliqué aux réfugiés est celui du droit à la vie, sans qu'il soit nécessaire de faire la preuve que ces menaces soient liées à leur appartenance à un groupe social, ethnique, religieux ou politique particulier et effectivement pourchassé ».

Ceci rappelle les critiques soulignant qu'un individu peut légitimement craindre une persécution future sans toutefois en avoir déjà été victime personnellement, tout comme il peut craindre la persécution en cas de retour même s'il n'a pas encore quitté son pays (Crépeau, 1995; Lochak, 2003). La définition de *réfugié* de la Convention est à ce jour extrêmement limitative et exclut, par ses critères serrés et discriminatoires, nombre de personnes qui auraient besoin de protection.

1.1.2 Migrants économiques et « faux » réfugiés

Outre les failles de la définition de réfugié au sens de la Convention, un des principaux problèmes dans la question des réfugiés et des demandeurs d'asile réside dans ce que Castles (2004) appelle le *migration-asylum-nexus*. Ce dernier explique la difficulté de distinguer les migrants économiques des réfugiés, étant donné les multiples motivations de départ (disparités socio-économiques, violation des droits de la personne, persécution ethnique, risque environnemental, etc.) qu'ils ont en commun (Edmund Rice Center, 2004; Ruben, van Houte et Davids, 2009; Zimmermann, 2011). Un migrant économique est, théoriquement, une personne qui quitte volontairement son pays pour des motivations d'ordre purement économique, alors qu'un réfugié est forcé de quitter de peur d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses

opinions politiques (Conseil canadien pour les réfugiés, s.d; Crépeau, 2004; Le Pors, 2005). La classification d'une personne dans l'une ou l'autre de ces catégories est d'autant plus délicate, car les raisons de migration sont souvent complexes et rarement fondées sur un unique critère, d'autant plus que les individus peuvent être mobiles dans ces catégories et que les migrations économiques et politiques s'entrelacent de plus en plus (Conseil canadien pour les réfugiés, s.d; Crépeau, 1995; Zimmermann, 2011).

L'emploi du terme réfugié économique est majoritairement utilisé pour référer à de « faux » réfugiés ou à des réfugiés opportunistes. Alors que les États peinent à distinguer les migrants économiques des réfugiés et des demandeurs d'asile, Gibney (2004) explique que la différence majeure entre leurs demandes est l'urgence de la situation à laquelle ils font face, et il assure que nombre de migrants économiques possèdent de fortes demandes d'entrée basées sur le besoin.

« The attempt to escape situations of famine and below subsistence poverty are obviously economic reasons for migration. Yet they are every bit as violent as political and military causes of departure and thus can be constitutive of refugee status under the definition I have offered above. Moreover, in many states political instability and civil war are often inextricably associated with – if not the direct result of – economic underdevelopment. [...] Many individuals who have strong economic reasons for seeking life in a country other than their own often have strong political and basic security reasons for doing so as well » (Gibney, 2004 : 13).

Malgré qu'on puisse en théorie établir une différence entre les responsabilités morales des États face aux demandes des réfugiés et celles des migrants économiques, en faisant référence à l'urgence des demandes des réfugiés menacés de persécution et aux migrants économiques qui tentent de fuir la pauvreté, le fait de privilégier les demandes des réfugiés ne libère pas les États de leurs responsabilités envers les migrants économiques et les façons de les aider (Gibney, 2004). Zimmermann (2011) parle plutôt de la création d'une « *culture of disbelief* » dans la détermination du système d'octroi du statut de réfugié par une gouvernamentalité hostile, et non pas d'une augmentation de fausses demandes (Zimmermann, 2011 : 338). Castles (2007, selon Zimmermann, 2011) et Khosravi (2009) soulignent que ces distinctions de catégories apparaissent seulement lorsque les États veulent différencier les « désirables » des « indésirables » et les « légitimes » des « illégitimes ».

Il importe d'insister sur le fait que fuir pour sa sécurité n'implique pas seulement de fuir pour rester en vie et préserver sa sécurité physique. La sécurité permet la poursuite d'autres aspects ordinaires de la vie, incluant avoir un revenu et un logis (Zimmermann, 2011). L'augmentation de l'insécurité politique va bien souvent de pair avec l'insécurité économique et il n'est pas rare que les individus victimes de violence aient également souffert de diverses formes d'insécurité économique. C'est le cas d'une majorité des personnes interviewées dans cette étude. Les demandeurs d'asile mexicains, tout comme c'est le cas d'autres réfugiés du Sud, déstabilisent la rigide catégorisation que le gouvernement canadien tente de leur imposer, soit réfugiés politiques (« vrais » réfugiés) et migrants économiques (« faux » réfugiés) (Martin et Lapalme, 2013). Cette quasi-obsession des États occidentaux de vouloir exclure à tout prix les migrants économiques ou les réfugiés économiques des demandeurs d'asile est, pour Cambrézy (2001), insensée. Il rappelle que la catégorie de réfugié n'est ni étanche et exclusive dans le temps, ni complètement indépendante des autres catégories de migrants et que dans les faits les migrants sont mobiles d'une catégorie à une autre. Bref, que le « [...] statut de réfugié – essentiellement défini selon les critères de nationalité, de frontières et de droits démocratiques – ne tient guère compte des conséquences économiques des guerres et des différentiels de développement entre les pays » (Cambrézy, 2001 : 47). Il poursuit en précisant que :

« Cette insistance à ne considérer que l'aspiration des hommes à la liberté et à ignorer les conditions matérielles et économiques à laquelle elle est subordonnée, laisse assez deviner combien les auteurs de la Déclaration des Droits de l'Homme, et plus tard, les rédacteurs de la charte des Nations unies, étaient loin d'imaginer la nature et les modalités des conflits contemporains ».

En somme, bien que depuis l'origine de la Convention la situation globale ait grandement évolué, donnant lieu à de nouveaux conflits régionaux et mondiaux ayant modifié les raisons pour lesquelles les requérants demandent l'asile, la définition de réfugié est restée figée dans le temps. En conséquence, de nombreux demandeurs d'asile qui auraient besoin de la protection d'un État ne peuvent l'obtenir, car ils ne cadrent pas dans la définition de réfugié fermée et exclusive de la Convention. Même avec la reconnaissance de la présence de biais systématiques dans le système d'octroi d'asile qui sèment le doute quant à la justice et l'efficacité des procédures de détermination de l'asile, cette définition est encore aujourd'hui

considérée comme une référence obligée dans le droit de l'asile (Crépeau, 1995; Le Pors, 2010; Gill, 2009a selon Zimmermann, 2011).

1.1.3 Réfugié et demandeur d'asile : nouvelles définitions

Conscients des tendances problématiques de la définition de réfugié, les régions les plus affectées par le phénomène de l'exil de masse, soit l'Afrique et l'Amérique centrale, ont jugé bon de concevoir « [...] des instruments de droit international régional qui élargissent la définition du réfugié et peuvent servir de modèle à une future renégociation de la protection internationale générale des réfugiés » (Crépeau, 1995 : 92). Le 10 septembre 1969, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) adopte la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Cherchant à travailler conjointement avec le HCR, l'OUA espère étaler la protection internationale aux nouvelles catégories de réfugiés en Afrique (Crépeau, 1995; OUA, s.d.). Elle reprend presque mot pour mot la définition de la Convention de Genève, mais ajoute à son deuxième paragraphe :

« Le terme "réfugié" s'applique également à toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité » (OUA, s.d : 2).

Cette expansion de la définition du réfugié permet l'inclusion des victimes de tout désastre, de cause naturelle ou humaine, tels les catastrophes naturelles, les guerres et les conflits politiques internes (Crépeau, 1995). Dans la même optique, le 22 novembre 1984, dix pays d'Amérique centrale signent la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés. La définition centraméricaine reconnaît la Convention de l'OUA et englobe non seulement ses éléments et ceux de la Convention et du Protocole, mais s'étend de même aux individus qui ont fui leur pays, car « [...] leur vie, leur sécurité ou leur liberté étaient menacées par une violence généralisée, une agression étrangère, des conflits internes, une violation massive des droits de l'homme ou d'autres circonstances ayant perturbés gravement l'ordre public » (Crépeau,

1995 : 95). Ces définitions prouvent qu'il est possible d'élargir la protection des réfugiés lorsque le besoin s'en fait ressentir et ouvrent la voie à la progression des concepts juridiques du système d'asile qui ne sont plus adaptés aux réalités actuelles (Crépeau, 1995).

Les dernières décennies ont observé une augmentation considérable des demandes d'asile qui reflète une expansion du nombre de réfugiés mondiaux résultant de nouveaux conflits civils et d'une montée de la violence principalement en ex-Yougoslavie, au Sri Lanka, en Somalie, en Amérique centrale et dans la région des Grands Lacs en Afrique. Ces flux de réfugiés touchent également l'Indochine, l'Afghanistan, l'Iran, le Salvador, Haïti, l'Irak et le Libéria (Crépeau, 1995; Gibney, 2004). Les demandeurs d'asile soulèvent dans la pratique leurs propres questions morales et éthiques et c'est en fait la hausse fulgurante de demandeurs d'asile durant les quarante dernières années qui a fait des réfugiés une question politique si controversée dans les États occidentaux⁵ (Gibney, 2004). C'est pourquoi le HCR et les États ont jugé nécessaire d'appliquer les dispositions de la Convention applicables aux réfugiés à tous les demandeurs d'asile dans l'attente d'une décision (Le Pors, 2001).

La Convention établie dans le contexte européen d'après-guerre, les États signataires étaient persuadés que la question des réfugiés reposait sur les conséquences des conflits et que leur règlement signifierait la fin du mandat et la fermeture du HCR (Cambrézy, 2001). Or, il semblerait aujourd'hui que c'est tout le contraire ; le flux de réfugiés, loin de s'estomper, a pris une telle ampleur que la question des réfugiés est actuellement l'une de préoccupations premières des États occidentaux (Crépeau, 1995; Gibney, 2004; Le Pors, 2010). Ces derniers font fi de l'évolution des conflits mondiaux et des nouvelles raisons de demander l'asile et plutôt que de suivre l'exemple africain et centre-américain, ils adoptent des politiques migratoires extrêmement sévères et punitives et tentent en vain de venir à bout de ce qu'ils considèrent être une crise de l'asile.

⁵ Les notions de réfugié et de demandeurs d'asile sont parfois floues et utilisées de façon interchangeable. Le réfugié est une personne qui, en vertu de la définition de la Convention, a déjà obtenu la protection de l'État où il a fait sa demande d'asile, alors que le demandeur d'asile est une personne en l'attente du statut de réfugié. Ce dernier fait pratiquement la même demande morale que le réfugié, soit celle de pouvoir entrer dans le pays d'accueil, sans quoi il sera persécuté ou sa vie sera menacée (Gibney, 2004).

1.2 Resserrement des contrôles frontaliers et des politiques migratoires. La crise de l'asile et la crise de contrôle

1.2.1 Tendances mondiales

Ayant depuis des siècles préféré des politiques d'asile élitistes, par la sélection relativement laxiste des candidats à l'asile qui leur convenaient le mieux, les États deviennent de plus en plus préoccupés quant au contrôle des flux migratoires de part et d'autre de leurs frontières (Bohmer et Shuman, 2010). C'est suite au premier choc pétrolier qu'un discours public sur le problème de l'immigration est soulevé. L'Europe ne sachant que faire des milliers de travailleurs migrants venus à l'époque du développement industriel des Trente Glorieuses et dont la migration devait être temporaire et réversible, se penche sur un discours confus accusant ces migrants de criminalité, d'atteinte aux biens et à la personne et d'infractions à la juridiction d'entrée et de séjour des étrangers (Crépeau, 1995). Les États s'engagent dans un discours distinguant les migrants désirables des migrants indésirables, où la figure dominante du demandeur d'asile est celle du fraudeur ou du faux réfugié. Ceci permettra la mobilisation d'une panique morale autour de la question des demandeurs d'asile et des réfugiés et de leur stigmatisation comme personnes déviantes (Cohen, 1972 selon Nakache, 2013). Nakache (2013) explique qu'il s'agit d'un processus d'altérité des migrants indésirables par leur différenciation et marginalisation visant une distinction ferme entre l'identité nationale et l'identité des *Autres*. Conséquemment, Crépeau (1995 : 19) parle de la cristallisation des comportements de rejet, résultat « d'une profonde insécurité et d'une frustration à peine refoulée » des sociétés occidentales, lui offrant « un bouc émissaire commode et "visible" donc facilement identifiable et médiatisable ». Selon Khosravi (2009), cette peur de l'invasion et de l'abus du système de bien-être social par les réfugiés a transformé les migrants illégaux et les demandeurs d'asile en *folk devils* du monde contemporain, menaçant la sécurité nationale et la paix sociale. L'image de l'étranger est rapidement associée à l'ennemi et on entre dans une ère de criminalisation de l'asile. Khosravi (2009) explique que la criminalisation de l'étranger demandeur d'asile par l'État permet de justifier ses actes subséquents de détention et de déportation. Il établit que :

« [...] [t]his process of criminalising asylum seekers effectively creates criminals in order to be able to punish them : redefining a social issue as a criminal issue and categorising a group as criminal are both part of a political strategy to legitimate further intervention into areas that had not previously been regarded as matters of crime » (Khosravi, 2009 : 40).

Dès le début du 21^e siècle, trois tendances majeures déterminent les contrôles migratoires et frontaliers aux États-Unis et globalement : la croissante sécurisation des frontières et le resserrement des lois d'immigration et de déportation, la prolifération et l'expansion des offenses justifiant la déportation et conséquemment, la progression de l'individualisation de la procédure de déportation (De Genova et Peutz, 2010 : 22-23, traduction libre). Le 11 septembre 2001 marquera indéniablement un tournant radical dans le système d'octroi d'asile. À la suite de cette attaque terroriste, les États-Unis sonnent l'alarme. La superpuissance économique mondiale se lance dans un combat sans précédent dans la lutte contre le terrorisme et fait appel à ses alliés pour le resserrement des contrôles frontaliers et des politiques migratoires, dans le but d'augmenter la sécurité nationale et la protection des citoyens. S'observe alors un changement drastique dans la vision étatique des contrôles frontaliers et des politiques migratoires, du bien-être des États, des identités nationales, des sociétés et de la sécurité qui s'expliquent par la *crisis of control* ou le *security-migration nexus* qui survinrent à l'aube du 11 septembre 2001 (Bloch et Schuster, 2005; Khosravi, 2009). Cette crise du contrôle s'est rapidement transformée en une crise de l'asile, alors qu'un consensus public émergeait, à savoir que la majorité des demandeurs d'asile étaient des *bogus refugees* migrant pour soutirer des bénéfices aux programmes d'aide sociale (Bloch et Schuster, 2005; Khosravi, 2009).

Alors que les flots de réfugiés émanant au sein de l'Europe entre 1930 et 1950 relèvent de circonstances qui se sont avérées relativement passagères (guerres et régimes totalitaires), le monde fait depuis face à de nouvelles forces motrices principalement à l'extérieur de l'Europe. La crise de l'asile actuelle est liée à la prévalence de violentes guerres civiles et internationales et de conflits ethniques, à la hausse de l'enrôlement des citoyens dans les forces armées et plus fondamentalement, à la difficulté de maintenir des structures étatiques durables et humaines dans des conditions de sous-développement et de pauvreté (Gibney,

2004). Or, les milliers de réfugiés fuyant actuellement les guerres civiles, les conflits ethniques et l'instabilité politique ne sont qu'une infime partie du nombre croissant de *denizens*⁶ qui en raison de la distribution inégale de la sécurité et du bien-être social entre les États optent pour la migration (Gibney, 2004).

Bohmer et Shuman (2010) et Gibney (2004) soulignent la profonde contradiction, voir même la pure hypocrisie, des États qui continuent de se proclamer haut et fort comme une terre d'accueil pour les demandeurs d'asile, statuent l'importance morale du principe d'asile et reconnaissent publiquement leurs obligations légales de protection de toute personne la nécessitant, mais qui dans la pratique ne cessent de resserrer la loi, rendant l'aboutissement positif des demandes d'asile pratiquement inatteignable. Gibney (2004) parle d'une schizophrénie des États de l'Ouest quant à leurs réponses aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. Une grande importance est attribuée à l'asile, alors que d'énormes efforts sont faits pour empêcher les personnes d'atteindre le territoire où ils pourraient recevoir une protection. Bohmer et Shuman (2010) expliquent cet étrange traitement par la profonde ambivalence des États quant à leur responsabilité à fournir une protection à tous ceux qui en ont besoin. Ne sachant comment réagir à la transformation des modèles antérieurs de réfugiés, les États ont adopté des méthodes de contrôles frontaliers et des politiques migratoires sévères et hasardeuses pour stopper l'augmentation de demandeurs d'asile et de migrants illicites. Lorsqu'il s'agit du renvoi de demandeurs d'asile refusés, les États sont dorénavant confrontés à un conflit entre un paradigme libéral de protection d'autrui et un paradigme de contrôle de l'État (Noll, 1999).

⁶ Le terme *denizen* désigne « les non citoyens qui ont accès à certains droits, mais pas la totalité de ceux dont jouissent les citoyens » (Cohen, 1987 et Brubaker, 1992, 1995 selon Lapalme, 2013 : 24).

1.2.2 Migrations de retour forcé : normalisation du régime de déportation et de détention

Lorsqu'on parle de migration de retour volontaire⁷, la décision de retour est prise par l'individu lui-même, il s'agit d'un choix libre et réfléchi, du moins en principe (Dumon, 1986). Il est suggéré par le European Council on Refugees and Exiles que l'expression *rapatriement volontaire* soit utilisée pour traiter du retour des réfugiés définis selon la Convention, de personnes possédant un statut de protection complémentaire ou temporaire ou de personnes encore dans le processus de demande d'asile qui choisissent librement d'exercer leur droit de rentrer dans leur pays d'origine ou à leur résidence habituelle (Collyer, 2012). Considérant la multiplication des mouvements migratoires et les raisons qui les sous-tendent, la décision du retour est généralement très complexe, les personnes ne migrant plus uniquement pour des motifs économiques. Pourtant, les migrations de retour dites volontaires ne sont pas toujours délibérées (Collyer, 2012; Brotherton et Barrios, 2011; Edmund Rice Center, 2004). Relatant les témoignages d'une quarantaine de demandeurs d'asile déportés d'Australie, le rapport du Edmund Rice Center (2004) le démontre bien. Il dénonce les tentatives de persuasion des agents de migration à faire quitter « volontairement » les demandeurs d'asile déboutés, et les menaces et les risques de détention indéterminée s'ils refusent de coopérer, et ce malgré les dangers inhérents qui les attendent au retour. Confrontés au rejet de leur demande et à l'évidence d'un renvoi éminent, certains demandeurs d'asile quittent amèrement de façon « volontaire ». Face au risque de subir un retour forcé, ils n'ont pas accès aux options permettant un choix volontaire (European Council on Refugees and Exiles, 2006 selon Collyer, 2012). L'étude de Brotherton et Barrios (2011) sur des déportés dominicains ayant purgé une peine dans des institutions carcérales des États-Unis rapporte des

⁷ Alors que Flahaux (2009) parle d'absence de définition universelle et de concepts encore relativement flous, Cassarino (2004) souligne les problèmes occasionnés par le manque de concertation sur les définitions de migrations de retour et de migrants de retour; définitions selon lesquelles sont déterminées les politiques nationales d'immigration. Il existe tout de même un consensus de base établissant que la migration de retour consiste en un « movement of emigrants back to their homelands to resettle » (Gmelch, 1980) et elle est considéré comme « " a part and parcel of a circular system of social and economic relationships and exchanges facilitating the reintegration of migrants while conveying knowledge, information and membership " » (Cassarino, 2004 selon Bhatt, 2012). Or, Ruben, van Houte et Davids (2009) insistent sur le fait que la migration de retour n'est pas un mouvement à sens unique comme la définissait Gmelch, mais qu'elle est maintenant vue comme une étape du cycle de la mobilité spatiale, un processus complexe, multidimensionnel et continu allant au-delà de la simple réintégration.

faits similaires. Ces derniers se voient contraint de signer un formulaire acceptant leur déportation vers la République Dominicaine une fois leur peine purgée, alors qu'ils ne sont pas en pleine connaissance de cause et ne sont pas conscients de l'impact à long terme de cette action (Brotherton et Barrios, 2009, 2011). Khosravi (2009) parle même de situation *Catch 22*, c'est-à-dire que soit le demandeur d'asile coopère et il est déporté, soit il ne coopère pas et il est détenu. Les sanctions et la menace d'un retour forcé sont parfois perçues comme des préalables au retour volontaire. Or, un retour volontaire résultant de menaces illégitimes, ne peut être considéré de la même façon qu'un retour volontaire exempt de telles menaces (Noll, 1999).

Alors qu'un discours étatique ambigu sur l'altérité des migrants indésirables se formalise dans les sociétés occidentales, la peur de l'*Autre* se cristallise et légitime l'utilisation de mesures punitives et restrictives (Nakache, 2013). Dès le début des années 1990, les pratiques de la détention et de la déportation des demandeurs d'asile et des immigrants illégaux se répandent et deviennent rapidement courantes, voire même normales (Bloch et Schuster, 2005). Les autorités gouvernementales en font usage d'une part pour démontrer à leur population qu'ils agissent en faveur de la protection de la souveraineté de l'État-nation et qu'ils sont en contrôle des frontières et, d'autre part, pour dissuader les aspirants migrants à venir sur leur territoire (Cornelisse, 2010). Consistant en l'ultime finalité de la détention, la déportation est utilisée contre les ennemis politiques et sociaux de l'État pour expulser toute personne socialement indésirable et assure la volonté de maintenir ferme la division des populations nationales et des territoires étatiques (Cornelisse, 2010; Walters, 2010). Elle réfère aux cas où le retour du migrant est une conséquence de mesures administratives gouvernementales par rapport auxquelles ce dernier n'a aucun contrôle (Entzinger, 1985 selon Dumon, 1986). Le retour forcé implique qu'il n'y a aucune alternative légale et plausible disponible et que le migrant n'a pas pu obtenir une permission permanente de rester sur le territoire du pays d'accueil. Tout retour autre que basé sur un choix personnel est aussi considéré comme involontaire. La déportation⁸ est le type de retour forcé le plus connu et se

⁸ Similaire à la déportation, l'expulsion est comprise comme « *that exercise of State power which secures the removal, either 'voluntary', under threat of forcible removal, or forcibly, of an alien from the territory of a*

définit comme « [...] *(the) physical removal of someone against their will from the territory of one state to that of another [...] as part of migration controls* » (Schuster et Majidi, 2013 : 2). Pour Collyer (2012), la déportation va au-delà de la simple exclusion du territoire d'un État. Il la perçoit comme un outil biopolitique qui permet de reproduire les relations de pouvoir globales et asymétriques, une technologie de la citoyenneté indubitablement liée à l'usage de la force et de la menace qui permet de renforcer la distinction entre citoyens et étrangers. De Genova et Peutz (2010 : 1-2) définissent cette méthode comme « [...] *the compulsory removal of "aliens" from the physical, juridical and social space of the state* » et la comprennent comme « *the expression of a complex sociopolitical regime that manifests and engenders dominant notions of sovereignty, citizenship, public health, national identity, cultural homogeneity, racial purity, and class privilege* ». Ils expliquent que le regain de notoriété qu'a atteint la déportation comme technique de renforcement des frontières politiques, raciales et de classes, est dû à l'impression qu'elle a supposément permis de calmer les insécurités économiques des États nation qui en font l'usage, alors qu'en fait elle les a accrues. La déportation devient donc une pratique centrale dans la réaffirmation constante de l'État (Bloch et Schuster, 2006; Collyer, 2012; De Genova et Peutz, 2010; Walters, 2010) et une des façons les plus violentes de l'État d'exercer son pouvoir (Collyer, 2012).

Nakache (2013) relate le lien indubitable entre contrôle de l'immigration et pénalité qui justifie la normalisation de la détention. Elle explique que tout comme les politiques pénales, les politiques migratoires servent à contrôler des « populations considérées comme "indésirables" du fait des valeurs sociales dominantes » (Nakache, 2013 : 3). La mise en détention de demandeurs d'asile dans des centres de surveillance ou des prisons consiste en leur mise à l'écart spatiale et juridique et augmente par le fait même leur marginalisation (Nakache, 2013). Cornelisse (2010) explique que les politiques migratoires contemporaines placées hors du cadre légal normal, telles que la détention des migrants, facilitent la privation du droit d'avoir des droits. Bien que la loi oblige le respect des droits de la personne de la Charte et oblige les agents à informer les détenus sur les motifs justifiant leur détention, les

State » (Goodwin Gill, 1978 selon Collyer, 2012 : 279). Semblables, les définitions de déportation et d'expulsion sont parfois utilisées de manière interchangeable.

raisons de la détention sont souvent arbitraires (Nakache, 2013). Nakache (2013) relève l'augmentation de l'utilisation des prisons pour la détention des demandeurs d'asile au Canada, alors que seulement 6 % étaient détenus sous prétexte qu'ils représentaient réellement un risque pour la sécurité publique ou en raison de criminalité. Les principales raisons de détention résidaient dans la crainte des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) que ces personnes ne se présentent pas aux procédures d'immigration ou dans le doute de l'identité du détenu (Nakache, 2013). La détention est en fait une mesure punitive qui brime les demandeurs d'asile en ce sens où le fait d'être enfermé complique, voir même empêche, l'accès de ces derniers à un avocat, complexifie la formation de leur dossier migratoire (alors qu'ils doivent se procurer les preuves et documents à l'appui) et les prive du support moral dont ils auraient besoin. C'est également une mesure dissuasive inefficace en ce sens où, faisant face au risque pour leur sécurité ou leur vie, la menace de la détention n'empêchera pas les migrants de fuir leur pays (Bloch et Schuster, 2005; Nakache, 2013).

La considération d'un retour volontaire implique des réfugiés une comparaison de leurs conditions actuelles et de celles qui les attendent au pays, tout comme le choix du moment opportun pour rentrer basé sur les informations disponibles sur leur destination et en fonction de leurs attentes, perceptions et expériences. De son côté, le retour forcé en est tout autre (Koser, 1997 selon Zimmermann, 2012). Dans le cas de demandeurs d'asile déboutés et de déportés, l'imposition d'un retour forcé implique nombre de considérations, complications, préoccupations et anticipations au retour. Bien que la paix et la sécurité soient fondamentales au retour, elles ne sont pas les uniques considérations des migrants. Ces derniers cherchent également l'assurance qu'ils pourront reconstruire et poursuivre une vie normale en termes d'emploi, de logement et d'éducation. Ces préoccupations sont récurrentes, car c'est dans l'obligation de répondre au danger qu'ils ont perdu d'autres aspects socioéconomiques de leur vie (Zimmermann, 2012). Ils craignent la poursuite de violence, répressions, menaces et abus, la corruption et la faiblesse de l'État de droit, l'instabilité et la perte d'un bien-être économique et des infrastructures et services sociaux inadéquats, mais ils craignent aussi de se retrouver dans une société qu'ils méconnaissent et dans laquelle ils n'ont pratiquement plus de repères ni de réseaux familiaux et sociaux (Black et Koser, 1999; Brotherton et Barrios, 2011; Koser, 1997; Zimmermann, 2012).

D'une vision ouverte et tolérante, on se retrouve dans un régime qui autrefois n'aurait existé qu'en temps de guerre, mais qui est désormais considéré comme « normal » (Bloch et Schuster, 2005). C'est la résistance gouvernementale des pays développés d'accepter la permanence des réfugiés qui a permis le développement de ces politiques et processus d'asile restrictifs et punitifs (Kibreab, 2003). En accusant les personnes en quête de liberté d'être des migrants économiques et en refusant de leur octroyer le statut de réfugié, les pays riches se protègent de « toute la misère du monde », mais créent à la fois ce qu'ils craignaient le plus : la migration clandestine et les passeurs (Cambrézy, 2001). De Genova et Peutz (2010) questionnent les circonstances ayant menés les États à vouloir assurer la sécurité nationale par la déportation de masse et la détention et à atteindre la souveraineté par la normalisation de ces instruments.

1.3 Le système d'octroi d'asile canadien

1.3.1 Modifications législatives des politiques migratoires en termes d'asile

Chaque année, le Canada réajuste son programme d'immigration en fonction de ses multiples objectifs à atteindre, soit : « satisfaire les besoins du marché du travail et de main-d'œuvre, favoriser la réunification familiale, soutenir la croissance de la population et permettre la réinstallation de réfugiés et le soutien de demandeurs d'asile » (CIC, 2012d). Il établit et planifie les fourchettes de chaque niveau d'immigration, considérant le nombre limité d'admissions possibles par année qu'obligent les contraintes opérationnelles et le fait que CIC ait pris d'importants retards dans le traitement des demandes (CIC, 2012d). Bien que les lois qui régissent l'immigration canadienne soient modelées au fil du temps suivant les fluctuations et les intérêts politiques et économiques du Canada, comme mentionné dans la section précédente, la restructuration actuelle du système d'immigration et les politiques de resserrement préférentiel les tendent vers une stratégie de contrôle et une politique de pouvoir. D'une part, le maintien de niveaux d'immigration assure le contrôle du gouvernement sur la composition du flux migratoire et d'autre part, depuis l'entrée au pouvoir de l'ex premier ministre Stephen Harper (2006-2015) et de l'ex ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration

et du Multiculturalisme Jason Kenney⁹, des réformes significatives ont été appliquées au système d'immigration canadien affectant directement le système d'octroi d'asile et par le fait même ses requérants.

Nombre de ces modifications législatives affectent les demandeurs d'asile et leur parcours migratoire. C'est le cas de l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs, de la Loi sur des mesures de réformes équitables concernant les réfugiés, de la Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada (plus précisément la Modification du système canadien d'octroi de l'asile ou loi C-31) et des mesures pour dissuader le recours abusif au statut de réfugié. Chacune de ces mesures sera explorée pour permettre la compréhension ultérieure du parcours que les répondants à l'étude ont dû traverser.

Entrée en vigueur le 29 décembre 2004, l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs oblige le requérant à faire sa demande d'asile dans le premier pays sûr dans lequel il entre. Les États-Unis étant le seul tiers pays sûr dénommé par le Canada, l'accord ne s'applique qu'aux demandeurs d'asile qui désirent entrer au Canada par les États-Unis. Cette mesure vise à réduire le nombre de demandes d'asile au Canada comme aux États-Unis, tout comme une répartition plus équitable des demandes sur les deux territoires en question (CIC, 2012c).

En juin 2010, le gouvernement canadien adopte la Loi sur des mesures de réformes équitables concernant les réfugiés, lui permettant entre autres de sélectionner des pays d'origine désignés (POD) également connus sous le nom de « pays sûrs ». Ces derniers sont considérés comme des pays généralement non-sources de réfugiés qui respectent les droits de la personne et dont l'État est apte à assurer la protection des citoyens. Le gouvernement canadien explique que l'établissement d'une liste de pays sûrs vise à éviter un nombre de demandes démesuré de personnes provenant de pays démocratiques et respectueux des droits de la personne, des demandes qu'il considère généralement comme non fondées. Les demandes d'asile des requérants originaires de POD sont donc traitées plus rapidement pour

⁹ En 2013, Jason Kenney fut remplacé par le ministre Chris Alexander, qui sera ensuite succédé par Kathleen Weil en 2014.

soi-disant éviter de brimer les demandeurs ayant un réel besoin de protection (CIC, 2012e).

Dans la même foulée, le 15 décembre 2012 est implantée la controversée loi C-31 ou la Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada, qui comprend la Modification du système canadien d'octroi de l'asile. Visant à maintenir sa volonté de restreindre les abus de la générosité du système canadien, le gouvernement établit de nouvelles balises et exigences aux demandeurs d'asile (CIC, 2012c). La loi C-31 vise à augmenter la rapidité de traitement des demandes d'asile de personnes ayant, selon lui, réellement besoin du refuge et de renvoyer dès que possible les demandeurs dont la protection n'est pas vraiment nécessaire. Distinguant dorénavant les demandeurs d'asile en deux classes distinctes, ceux des pays d'origine désignés et ceux des pays d'origine non désignés (POND), le système d'octroi d'asile fonctionne désormais de façon bilatérale. Les principaux changements affectent le délai de traitement de la demande, soit des délais approximatifs extrêmement serrés de 30 à 45 jours pour les demandeurs d'asile des POD et de 216 jours pour ceux des POND. Les demandeurs d'asile de POND n'ont pas accès à l'examen des risques avant renvoi (ERAR), ni à la demande de résidence permanente pour des circonstances d'ordre humanitaire, pendant un an après la dernière décision négative de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). Cet interdit à l'ERAR s'élève à 36 mois pour les demandeurs de POD (CCR, s.d.-b; CIC, 2012c). Le 23 juillet 2015, la Cour fédérale a rendu une décision concernant l'interdiction de l'accès à la Section d'appel des réfugiés (SAR) des demandeurs d'asile des POD. Elle établit que les distinctions définies par le gouvernement entre les demandeurs d'asile originaires des POD et ceux des POND sont discriminatoires, qu'elles violent l'égalité des droits de la Charte et qu'elles marginalisent les demandeurs d'asile des POD en leur imposant de jure des stéréotypes et préjugés. Jusqu'à nouvel ordre, cette décision donne accès à l'appel à tous les demandeurs d'asile peu importe leur pays d'origine (CISR, 2015; Cour fédérale du Canada, 2015; Levitz, 2015).

Le gouvernement a également mis sur pied des mesures pour dissuader le recours abusif au statut de réfugié, parmi lesquelles la plus drastique est celle stipulant que le gouvernement canadien peut en tout temps révoquer le statut de réfugié qu'il a octroyé à une personne grâce aux processus de révocation et d'annulation. Cette mesure voulant que le

demandeur d'asile ne puisse pas faire une demande de résidence permanente pendant les cinq premières années suivant l'obtention de son statut de réfugié appuie l'idée selon laquelle le gouvernement peut pendant cette période de temps faire une demande de constat de perte (tentative de retrait d'asile) ou d'annulation (CIC, 2012b). Le réfugié vit donc dans une insécurité, une précarité et une vulnérabilité constantes pendant ses cinq premières années au Canada, période durant laquelle il s'établit et s'intègre à la société, alors qu'à tout moment il risque le renvoi si la situation de son pays change pour atteindre un seuil de sécurité acceptable aux yeux du gouvernement canadien. Or, les réfugiés ont pour la plupart vécu des expériences très dures, souvent traumatisantes et une simple amélioration de la situation de leur pays n'est que rarement suffisante pour surmonter les séquelles dont ils sont victimes.

En effet, depuis les événements du 11 septembre 2001, le Canada a ajusté ses politiques d'immigration et resserré le contrôle frontalier en fonction du modèle des États-Unis, l'entente sur les tiers pays sûrs fusionnant en quelque sorte les frontières États-Unis — Mexique et Canada – Mexique en une seule frontière. Ces mesures affectent le cours du processus de demande d'asile et ont un impact direct et significatif sur les demandeurs d'asile, principalement ceux originaires des POD. En effet, une telle classification en POD biaise l'analyse des demandes d'asile des requérants en fonction de leur provenance, puisque leur demande est à priori considérée comme non recevable et qu'il est insinué de prime abord qu'ils ne devraient pas avoir besoin de la protection du Canada. Les ressortissants des POD sont d'ailleurs contraints, en fonction de la loi C-31, à préparer leur demande et rassembler tous les documents et preuves nécessaires en un laps de temps nettement plus court que les requérants de POND (CIC, 2012e). Ces constrictions restreignent la possibilité des demandeurs d'asile des POD à établir de solides bases à leur cas, affectant souvent la qualité de leur dossier (temps trop limité pour bâtir le dossier et se procurer les preuves à l'appui) et leur crédibilité aux yeux du commissaire. Bien que chaque demande d'asile doive être traitée au cas par cas avec la même minutie considérant les possibles répercussions dramatiques d'une réponse défavorable chez le requérant, on tend vers un traitement inégal entre les demandeurs d'asile de pays différents (Martin et Lapalme, 2013).

Alors que le parcours de demande d'asile respecte dès lors les nouvelles exigences et

délais de traitement établis par ces modifications législatives, les impacts de ces dernières sont indéniables et affectent d'emblée la façon dont les demandeurs d'asile vivent chaque étape du processus. La section qui suit explore donc les étapes du processus de demande d'asile canadien, un processus long, souvent stressant et anxiogène, que de nombreux répondants qualifieront plus tard de discriminatoire et raciste.

1.3.2 Étapes du processus de la demande d'asile

Il existe actuellement deux façons de faire une demande d'asile au Canada, soit à un point d'entrée¹⁰ ou à un bureau intérieur¹¹. Un agent de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ou de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) juge de la recevabilité de la demande d'asile et de l'admissibilité du demandeur¹² en fonction de conditions de bases et la transfère à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR)¹³. Si la demande est jugée recevable, elle sera transmise à la Section de la protection des réfugiés (SPR)¹⁴ de la CISR pour entamer le processus de demande d'asile (CISR, 2016). L'examen de la recevabilité se fait en trois jours ouvrables, journées pendant lesquelles le requérant peut être placé en détention dans un centre de surveillance de l'immigration (CSI) ou dans un établissement correctionnel provincial ou fédéral (CIC, 2012c; Nakache, 2013).

¹⁰ Point d'entrée (PDE) : « Un aéroport, un port maritime ou un poste frontalier entre le Canada et les États-Unis » (CISR, 2016). Notez qu'en vertu de la Loi sur les tiers pays sûrs, les Mexicains ne peuvent pas demander l'asile s'ils ont transités par voie terrestre au États-Unis. Ils ne peuvent faire une demande qu'au poste frontalier de l'aéroport ou à un bureau intérieur s'ils se trouvent à l'intérieur du pays.

¹¹ Bureau intérieur : « Tout bureau de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) ou de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) » (CISR, 2016).

¹² N'est pas admissible à demander l'asile toute personne ayant déjà un statut de réfugié au sens de la Convention dans un autre pays et pouvant y retourner; toute personne ayant déjà le statut de personne protégée au Canada; toute personne arrivée par la frontière canado-américaine; toute personne interdite de territoire dû à des raisons de sécurité, des activités ou de violation des droits de la personne; toute personne ayant déjà présenté une demande d'asile jugée irrecevable; toute personne ayant déjà présenté une demande d'asile rejetée par la CISR et toute personne ayant déjà présenté une demande d'asile et y ayant désisté ou l'ayant retirée (CIC, 2012f).

¹³ CISR : « Tribunal administratif indépendant qui prend des décisions relatives à l'immigration et à la protection des réfugiés. La CISR décide qui est une personne à protéger ou un réfugié au sens de la Convention » (CIC, 2012f).

¹⁴ Section de la protection des réfugiés (SPR) : « Section de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) qui examine les demandes d'asile présentées au Canada et détermine si elles doivent être accueillies » (CISR, 2016).

Au moment de la demande, le requérant doit remplir le formulaire « Fondement de la demande d’asile » (FDA) (anciennement le Formulaire de renseignements personnels, plus connus sous l’abréviation PIF) qui le suivra tout au long de son processus. C’est d’ailleurs en fonction de ce document que le commissaire basera une partie de son analyse et établira ses questions pour l’audience. Les demandeurs faisant une demande au point d’entrée ont 15 jours pour remplir le formulaire et l’envoyer à la SPR, alors que ceux ayant fait une demande à un bureau intérieur doivent le remplir sur place et le remettre à l’agent de CIC (CISR, 2016). Ce document doit être rempli en français ou en anglais, ce qui peut être source de confusion et d’erreurs pour les requérants dont la langue d’origine est autre et pour qui le formulaire est rempli par une tierce personne à l’aide d’un traducteur.

Le demandeur sera par la suite convoqué à une audience devant la SPR qui sera tenue aux bureaux de la CISR et jugée par un commissaire¹⁵. La plupart du temps, la décision lui sera rendue par la poste. Les délais de traitements des demandes des personnes protégées et réfugiées au sens de la Convention s’estiment à quinze mois pour l’évaluation initiale (étude du cas par un commissaire avant la convocation à l’audience) et à dix mois pour la décision finale (décision rendue après l’audience) (CIC, 2010c).

Si la demande est accueillie, le demandeur obtient l’asile et le statut de réfugié et peut faire une demande de résidence permanente. Dans le cas d’une négative, le demandeur peut faire appel à la décision rendue à la Section d’appel des réfugiés (SAR) dans les 15 jours ouvrables et le délai de traitement d’une décision à la SAR est d’environ 90 jours à partir du moment où l’appel est déposé (CIC, 2012c). Si l’appel est accepté, il y aura octroi d’une deuxième audience à la SPR, laquelle sera tenue par un nouveau commissaire. Si l’appel est refusé, les procédures de renvoi sont entamées.

L’accès à l’examen des risques avant renvoi (ERAR)¹⁶ est octroyé, à la discrétion de l’agent de l’ASFC, aux requérants un an après la dernière décision défavorable rendue par la CISR, et 36 mois après pour les demandeurs en provenance des POD. Dans le cas des

¹⁵ Commissaire : Décideur de la (SPR) qui examine la demande d’asile et décide si elle doit être accueillie (CISR, 2016).

¹⁶ L’ERAR est un recours permettant au requérant d’ajouter de nouvelles preuves à l’appui de son dossier de demande d’asile pour supporter le fait qu’un retour au pays serait une menace à sa vie.

demandeurs originaires des POD, ces délais visent à assurer un renvoi prématuré avant la possible obtention du droit à ce recours. Si la demande d'ERAR est accueillie, le demandeur d'asile est recevable à la résidence permanente. Dans le cas contraire, il peut faire une demande de contrôle judiciaire à la Cour fédérale¹⁷ (CIC, 2007b). Pendant le cours du processus de contrôle judiciaire, toute mesure de renvoi est arrêtée jusqu'à ce qu'une décision soit rendue. Si la Cour juge en la faveur du demandeur, son cas fera état d'une seconde audience à la SPR. Dans le cas où la Cour confirme la décision rendue par la CISR, le demandeur fera face à une mesure de renvoi et aura 30 jours pour quitter le Canada (CIC, 2007a). Depuis l'imposition de la loi C-31, la CISR n'a plus la possibilité d'ouvrir à nouveau des demandes ou des appels qui ont fait état d'une décision rendue par la SAR ou la Cour fédérale (CIC, 2012c).

Les mesures de renvoi sont mises en branle dès que possible. Elles s'exécutent souvent avant que les demandeurs aient pu avoir accès à tous les recours et il n'est pas rare qu'ils ne soient pas au courant de leur droit à tous les recours qui s'offrent à eux. Or, une demande de sursis automatique au renvoi peut être effectuée pour repousser la date de départ et permettre aux demandeurs d'entamer ou de terminer un recours avant qu'une décision soit prise sur son renvoi. Tous les demandeurs y ont droit exception faite des requérants des POD; ceux dont la demande est manifestement infondée ou n'a pas un minimum de fondement; les demandeurs faisant état d'une dispense à l'Entente sur les tiers pays sûrs présentant leur demande à la frontière terrestre; et les demandeurs dont l'arrivée est désignée comme irrégulière (CIC, 2012c).

Un ultime recours pour les demandeurs d'asile dont la demande a été refusée et qui ont épuisé tous les autres recours est la demande de résidence permanente pour des circonstances d'ordre humanitaire (communément appelée demande humanitaire). Cette dernière est une demande de résidence permanente distincte de la demande d'asile et ne se fonde pas sur des arguments basés sur le risque à la persécution. Une personne peut faire une demande humanitaire si elle est considérée comme un étranger résidant actuellement au Canada, qu'elle

¹⁷ Le contrôle judiciaire permet de réviser une décision prise en matière d'immigration. Si elle est acceptée après la demande d'autorisation, le demandeur pourra comparaître à une audience pour expliquer en quoi il juge la décision prise incorrecte (CIC, 2007b).

a « besoin d'une dispense d'une ou de plusieurs exigences de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) ou du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* afin de pouvoir présenter, au Canada, une demande de résidence permanente » et qu'elle estime qu'elle subirait « des difficultés inhabituelles, injustifiées ou démesurées » si la dispense dont elle a besoin ne lui était pas accordée (CIC, 2002). Une demande humanitaire ne peut être déposée si une demande d'asile est en cours. Le demandeur doit attendre 12 mois après la dernière décision négative rendue par la CISR pour déposer sa demande humanitaire. Des exceptions seront accordées dans l'intérêt supérieur des enfants et s'il y a menace à la vie par un problème médical ou de santé pour lequel le demandeur ne pourrait pas recevoir les soins adéquats dans son pays d'origine. Dans ces deux cas, les demandeurs peuvent déposer une demande humanitaire à tout moment après le dernier refus de la CISR (CIC, 2012c).

L'ensemble de ces modifications législatives démontre non seulement que le Canada n'échappe pas à la tendance globale de sécurisation des frontières et de resserrement des politiques migratoires, mais qu'il y participe pleinement. Ces dernières sous-tendent un processus discriminatoire rendant le parcours migratoire des demandeurs d'asile extrêmement anxiogène et limitatif.

1.3.3 Le cas du Mexique

Alors que toutes ces mesures affectent de prime abord la situation des demandeurs d'asile mexicains, en 2009, le Canada annonçait subitement l'imposition du visa à tous les ressortissants mexicains désireux d'entrer sur son territoire. Ayant pour but de réduire le nombre de demandeurs d'asile mexicains, l'adoption de cette nouvelle mesure a soulevé des vagues de contestations chez les partis politiques mexicains, mais également chez certains membres de la politique canadienne (Ramírez et Biderbost, 2011). La raison invoquée par les autorités migratoires canadiennes pour justifier un changement aussi drastique est que le statut de touriste était utilisé par plusieurs Mexicains comme voie d'entrée en sol canadien leur permettant par la suite de demander l'asile. Alors que l'ancien ministre Jason Kenney prétend qu'il s'agit de migrants économiques qui ne nécessitent pas la protection du Canada, le

gouvernement canadien doute de la véracité et de la nécessité réelle de nombreuses demandes, et dénonce le ralentissement du traitement des demandes d'asile de ceux qui attendent depuis parfois des années et qui sont réellement persécutés (Martin, Lapalme, et Gutman, 2013; Ramírez et Biderbost, 2011). Cette décision unilatérale d'exiger le visa surprend d'autant plus que les deux pays n'ont jamais vraiment eu d'accrochages diplomatiques en termes d'immigration, ni en d'autres domaines, et qu'ils ont toujours entretenu des rapports positifs et favorables au dialogue et aux échanges (Ramírez et Biderbost, 2011). Il est d'autant plus désolant de voir que le président mexicain Enrique Peña Nieto supporte les propos tenus par le Canada ce qui renforce et légitime la posture préjudiciable du gouvernement canadien face aux demandeurs d'asile mexicains (Martin et Lapalme, 2013).

Alors que de prime abord l'exigence du visa bloque l'accès au Canada à tous les ressortissants mexicains et à tout demandeur d'asile en sol américain qui veut faire sa demande au Canada, en février 2013, le Mexique fut ajouté à la liste des pays sûrs (au côté de l'Islande, la Norvège, la Suisse, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Japon et Israël [sauf la Bande de Gaza et la Cisjordanie]) (Radio-Canada, 2013). Cette décision soutient l'hypocrisie de l'État canadien qui nie ouvertement l'existence de conflits internes au Mexique et par le fait même celle des réfugiés politiques.

Ces modifications du système d'octroi d'asile et de l'accès au territoire canadien des ressortissants mexicains surprennent d'autant plus que le Mexique figure parmi les dix pays sources de demandeurs d'asile du Canada depuis 1996, où 946 demandes ont été déférées. Dans cette même période, plus le nombre de demandes augmentait, plus le taux d'acceptation diminuait, passant de 30 % en 1996 à 8 % en 2009 (Lapalme, 2013). En 2005, le nombre de demandeurs d'asile mexicains atteint 3 400 et en 2008 il grimpe à plus de 9 400 représentant plus de 25 % du nombre total de demandes d'asile soumises au Canada (Document d'information – Obligation de visa pour le Mexique, 2012). En 2009 (année de l'imposition du visa) 9 319 demandes déférées ont été enregistrées, alors qu'en 2012 seulement 394 (CIRS, 2013; Statistiques Canada, 2012; Martin, Lapalme et Gutman, 2013). De plus, le nombre de refus des demandes de statut permanent faites par les Mexicains a augmenté démesurément, faisant grimper le nombre de retours forcés et de déportations. Ces chiffres

significatifs démontrent l'importance du phénomène de demande d'asile des Mexicains au Canada et la volonté du gouvernement canadien de le réduire. Ils annoncent également un phénomène de mouvement de retour nouveau et soulèvent de nombreux questionnements quant aux critères de sélection ayant permis de classer le Mexique comme pays sûr.

La loi des tiers pays sûrs et l'imposition du visa sous-tendent la déterritorialisation des politiques d'octroi d'asile et de la frontière canadienne, les contrôles frontaliers étendus aux ambassades et aux aéroports empêchant dorénavant les Mexicains d'atteindre le territoire canadien (Martin et Lapalme, 2013). Cette déterritorialisation rappelle la fusion des frontières canadiennes et américaines repoussant et empêchant un nombre d'autant plus grand d'aspirants demandeurs d'asile mexicains à atteindre le territoire canadien (à la fois les requérants mexicains en sol mexicain et ceux en sol américain). N'échappant pas à la tendance générale de criminalisation de l'asile, le gouvernement canadien justifie ses modifications législatives au système d'octroi d'asile en accusant ouvertement les demandeurs d'asile mexicains d'être majoritairement de faux réfugiés abusant du généreux système d'octroi d'asile canadien. La tenue d'un tel discours fortifie l'idée que ces demandeurs sont en fait des migrants économiques opportunistes utilisant la voie de l'asile pour obtenir la résidence permanente canadienne. Ces propos insinuent à tort qu'ils seraient qualifiés à la migration au Canada sous d'autres catégories et briment leur légitimité et subjectivité politique aux yeux des agents décideurs (Martin et Lapalme, 2013).

1.4 Synthèse de la revue de littérature

De nos jours, la restructuration du système migratoire global est évidente. Alors qu'on ne parle plus de départs définitifs, mais plutôt de cycles migratoires, les motifs de déplacements se sont multipliés, donnant lieu à de nouvelles formes de migrations et à l'hybridité des niveaux d'immigration, les migrants étant dorénavant mobiles entre les catégories. Cette volonté du Canada et de nombreux autres États néolibéraux, tel que les États-Unis, de les maintenir fixes sous-tend une stratégie de contrôle et une politique de pouvoir qui

cherchent à assouvir les intérêts d'une minorité élitiste et forcent un changement de profil des niveaux d'immigration au bénéfice de la migration économique.

L'adoption d'un discours transformant la figure des demandeurs d'asile en une menace à la sécurité des États et les accusant d'être des migrants économiques venant uniquement dans le but de tirer profit de leur généreux système social, répand un sentiment diffus mais puissant de peur et de répulsion dans les sociétés occidentales. Ce discours sous-tend une volonté de contraindre le flux migratoire des demandeurs d'asile sur leur territoire et permet la justification et la normalisation de sévères pratiques de déportation et de détention. En ce sens, l'adoption de mesures dissuasives par le Canada, l'établissement d'un processus d'octroi d'asile complexe, restrictif et discriminatoire et les biais systématiques dans l'analyse des demandes d'asile par un système discrétionnaire et arbitraire donnent lieu à une majorité de refus des requérants et augmentent le nombre de retours forcés. Ces techniques légitiment la privation de droits des demandeurs d'asile et par le fait même criminalisent l'asile.

Or, c'est plutôt la difficulté des États à faire la distinction entre migrants économiques et demandeurs d'asile qui complique la prise de décision quant aux demandes d'asile. L'instabilité politique étant intrinsèquement liée au sous-développement économique, ceux qui migrent pour des raisons économiques ont aussi souvent des motifs politiques pour le faire, et vice versa (Gibney, 2004). Bien que nombre d'auteurs établissent que la persécution est tout aussi dommageable et risquée pour la vie d'autrui que des menaces à la sécurité économique, les États ont du mal à positionner et à limiter leur rôle de protection face aux différents motifs justifiant les demandes d'asile. Il est vrai que les motifs qui sous-tendent les demandes d'asile ont évolué dans le temps et que les demandeurs d'asile ne migrent plus pour un unique critère de persécution, mais bien sur la base d'une multitude de raisons. À défaut de connaître les limites de leur rôle de protection ou d'élargir les critères de sélection de la demande d'asile, les États occidentaux en général s'obstinent à maintenir fixe la définition de réfugié.

Ce qui appert de toutes les transformations législatives des politiques migratoires canadiennes en termes d'asile, ce n'est pas un abus ou un nombre de demandes d'asile trop élevé, mais bien des changements contemporains globaux qui rendent désuète la définition de

réfugié établie par la Convention des Nations Unies de 1951, sur laquelle se base les structures décisionnelles pour la détermination de l'octroi de l'asile. Alors que les États justifient la sécurisation de leurs politiques d'immigration par l'accroissement constant des demandes d'asile, ils pourraient aussi bien y trouver les raisons d'accorder une plus grande protection (Castles, 2007 selon Zimmermann, 2011). Les resserrements des politiques migratoires et les sévères contrôles frontaliers déterritorialisent l'asile et reflètent l'image du refuge perçu comme un statut privilégié, que peu méritent et que la plupart demandent sans réels fondements (Zetter, 2007 selon Zimmermann, 2011).

Or, certains auteurs traitant des migrations de retour forcé parlent plutôt de scepticisme des États et de leur acharnement à une définition de réfugié basé sur des critères douteux et flous de crédibilité, de crainte et de persécution et non pas d'une augmentation des « faux » réfugiés. Ils insistent aussi sur la profonde duplicité des États qui d'une part prônent publiquement le bien fondé de l'asile et se statuent comme terre d'accueil, alors que dans les faits ils ne cessent de restreindre la loi et les possibilités des requérants à l'asile d'obtenir le statut de réfugié (Bohmer et Shuman, 2010 et Gibney, 2004). Feller (2010 selon Zimmermann, 2011) fait part de la nécessité de répondre à l'écart de protection croissant dans les régions où les flux migratoires de demandeurs d'asile ne cadrent plus dans le paradigme classique du réfugié et où de nombreux États échouent à refléter la réalité des requérants à l'asile et à prendre en compte les problèmes des réfugiés, plutôt que le problème du réfugié en soi.

Ces constrictions législatives en termes d'immigration forment donc le contexte migratoire d'arrivée des requérants à l'asile de cette recherche et affectent l'entièreté de leur parcours migratoire, de l'intégration au Canada jusqu'à la réintégration au Mexique. L'analyse subséquente de la situation sociopolitique et économique du Mexique et des violations des droits de la personne qui sous-tendent les migrations de demandeurs d'asile mexicains confirme la contradiction du discours de l'État canadien face à ses obligations de protection de ces derniers.

CHAPITRE DEUX. MISE EN CONTEXTE

2.1 Contexte sociopolitique et économique du Mexique et violation des droits de la personne : le contexte de sortie (situation pré-migratoire)

À partir de la littérature, j'établirai dans cette section un bref compte-rendu de la situation sociopolitique et économique actuelle du Mexique en relatant l'évolution de la réforme néolibérale, la disparition de l'État de droit et la création d'un État narco. Je ferai ensuite état des violations des droits de la personne qui en découlent, lesquelles peuvent être responsables de la migration de demandeurs d'asile mexicains au Canada et ailleurs. Suite à quoi seront élaborées les transformations des phénomènes de migration mexicaine aux États-Unis et au Canada. Considérant que la majorité des requérants de l'asile sont déboutés et rentrent au Mexique après le refus de leur demande, je terminerai par l'élaboration du concept de réintégration en m'attardant à la réintégration économique, sociale et psychosociale.

2.1.1 Transformations politique et économique au Mexique : utopie du néolibéralisme, disparition de l'État de droit et création de l'État narco

L'origine de la crise sociopolitique et économique qui perdure actuellement au Mexique remonte à l'évolution progressive du néolibéralisme dans le système politicoéconomique du Mexique. La réforme néolibérale mexicaine naît dans le contexte de crise économique et de luttes politiques prolongées dominées par l'autoritarisme des années 1960 à 1980 (Martin, 2007). L'entrée du Mexique dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (AGETAC) en 1982 marque son entrée officielle dans le régime néolibéral, mais elle atteint un point culminant durant le mandat de Carlos Salinas de Gortari (1988-1994), lequel initie les négociations de l'ALÉNA (Arroyo Picard, 2014; Martin, 2007). Malgré les profondes crises économique et politique qui perdurent en 1994, les successeurs de Salinas poursuivent la voie du néolibéralisme et l'élection de Vicente Fox (2000-2006) marque la légitimité internationale de la révolution néolibérale du Mexique (Martin, 2007). Le

modèle national de violence, de manipulation et de répression politique a donc favorisé l'émergence du néolibéralisme au Mexique confirmant son indéniable lien avec l'autoritarisme (Martin, 2007). Le régime néolibéral mexicain se développe dans un contexte de grande mouvance politique et de démocratisation gouvernementale qui sera marqué par le changement de gouvernement en 2000. Après 70 ans de gouvernance consécutive (1929-2000), le Partido Revolucionario Institucional (PRI) cède sa place au Partido Acción National (PAN) (Paranagua, 2012). Depuis longue date caractérisé par l'autoritarisme et le clientélisme, c'est réellement l'augmentation magistrale de la corruption dans les années '90 qui cause la détérioration rapide de l'emprise hégémonique du PRI et rend inévitable l'alternance politique (Morris, 1999; Paranagua, 2012). Bien que la victoire du PAN par l'élection du président Vicente Fox (2000-2006) ait été un pas vers la démocratie électorale, les dégâts causés par son successeur le président Felipe Calderón (2006-2012) ont mis fin au pouvoir du parti. Ayant failli à la concrétisation des attentes de la transition démocratique et face à la croissance constante de la violence et de la pauvreté, le PRI reprend le pouvoir en 2012 avec comme nouveau chef d'État Enrique Peña Nieto (2012 à aujourd'hui).

Dans un cadre économique, c'est en réponse à la crise de la dette des années '80 et dans le cadre de la crise du capitalisme global que le Mexique adopte le modèle économique néolibéral basé sur l'ouverture des marchés et la libéralisation du commerce, la flexibilisation du marché du travail et la dérèglementation financière (Bourdieu, 1998; Martin, 2007; Solís Gonzalez, 2012). Les années 1990, déjà bien marquées par ces politiques néolibérales, annoncent la fin de l'intervention de l'État mexicain dans l'économie nationale (Solís Gonzalez, 2012; 2014). Suivant cette lancée, la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) en 1994, stimule l'État mexicain à mettre l'accent sur la reproduction du capital global de l'économie. L'ALÉNA, qui prônait l'ouverture des marchés aux échanges commerciaux entre les trois pays signataires (États-Unis, Canada et Mexique) et qui devait bénéficier à tous, plongea rapidement le Mexique dans une relation de dépendance économique et politique à l'endroit des États-Unis (Solís Gonzalez, 2012). Le Mexique, reconnu comme ayant de sérieux problèmes de pauvreté et de sous-développement, se vit contraint de réduire ses barrières douanières, de s'ouvrir totalement aux capitaux et investissements étrangers et d'éliminer les aides aux petits paysans (Robin, Chambon et

Boulègue, 2012). Harley Shaiken (s.d. selon Robin, Chambon et Boulègue, 2012) établit un lien évident entre l'immigration et l'ALÉNA. Il explique que l'ALÉNA était vu comme un moyen d'éliminer l'immigration illégale de Mexicains vers les États-Unis, de par le fait qu'ils auraient plus de possibilités d'emploi chez eux et n'auraient donc plus la nécessité de quitter. Dans les faits, c'est tout le contraire qui s'est produit. L'ouverture des frontières et le financement de la production de l'agriculture américaine par son gouvernement ont permis aux producteurs américains de vendre à moindre coût sur le marché mexicain. Le Mexique, autrefois autosuffisant pour son alimentation, a vu son marché se faire envahir par l'agriculture américaine rendant l'économie paysanne mexicaine non compétitive (Lapalme, 2013; Robin, Chambon et Boulègue, 2012). Cette dévalorisation des produits mexicains a obligé des milliers de Mexicains à abandonner leurs terres pour trouver du travail, la majorité quittant vers les États-Unis. Alors que l'économie du Mexique se détériore, la main-d'œuvre mexicaine contribue au maintien et à la croissance économique des États-Unis (Robin, Chambon, et Boulègue, 2012). À défaut d'avoir établi des « mécanismes équitables et justes pour faire face aux courants migratoires existants dans la région, [l'ALÉNA] a contribué, par omission, à la criminalisation de la migration des sans-papiers » (Solís Gonzalez, 2012 : 180).

Selon Martin, Lapalme et Gutman (2013 : 4) « L'ALÉNA a non seulement modifié les capacités démocratiques de ses membres, il a aussi créé un espace qui est régulé, mais complètement dépourvu de gouvernance populaire ». Il profite principalement aux grandes multinationales et institutions financières et réduit l'autonomie gouvernementale de chaque pays signataire. Dans un tel cadre, la pression néolibérale réduit le rôle et les fonctions de l'État au profit du marché, tout comme le contrôle et la capacité d'intervention de l'État sur sa nation (Solís Gonzalez, 2014). Cette perte d'intérêt de l'État vis-à-vis les institutions publiques et son incapacité à les maintenir en place a contribué à creuser les inégalités sociales et la pauvreté, entre autres par la privatisation des services sociaux (Bourdieu, 1998; Lapalme, 2013; Solís Gonzalez, 2012). Cette restructuration économique sera la cause de grands bouleversements sociétaux, alors qu'elle provoque la précarisation d'une part toujours plus grande des emplois, une diminution significative des salaires, l'étouffement de la classe moyenne, la privatisation des services sociaux, l'exclusion sociale et les inégalités (Lapalme, 2013). Ces effets immédiats et visibles de ce que Bourdieu (1998) qualifie de « grande utopie

néolibérale » plongent le Mexique dans une situation socioéconomique désolante où la ségrégation des classes et la pauvreté dominant¹⁸. Il ajoute que la transformation du néolibéralisme en un programme politique devient en réalité un « programme de destruction méthodique des collectifs », un mouvement qui vise à « [...] mettre en question toutes les structures collectives capables de faire obstacle à la logique du marché pur [...] » (Bourdieu, 1998 : 2). La libéralisation et la démocratisation qui caractérisent le régime néolibéral de l'État mexicain ont plutôt provoqué une augmentation des violations des droits de la personne par l'implantation de nouvelles formes d'autoritarisme et de répression, ce qui se traduira par la marginalisation et l'exclusion d'une partie de la population (Lapalme, 2013; Solís Gonzalez, 2012).

Ces conséquences du régime néolibéral et de son concept économique posent les bases idéales à l'infiltration et à la prise de contrôle par le narcotrafic et les syndicats du crime organisé de toute institution sociétale, de l'économie et de la finance; lesquelles traduisent une nouvelle forme d'État capitaliste périphérique : l'État narco (Morris, 1999; Solís Gonzalez, 2012; 2014). Solís Gonzalez (2012; 2014) dénonce le déficit de légitimité institutionnelle de l'État mexicain et le déficit de rationalité dans son intervention économique, phénomènes originaires des profondes crises organique et économique qui sévissent au Mexique. Ces deux importants déficits sont des conséquences directes de l'idéologie néolibérale et provoquent des niveaux de violence et d'insécurité publique sans précédent depuis l'époque de la révolution mexicaine (Solís Gonzalez, 2012; 2014). Cette « nouvelle forme d'État capitaliste périphérique » qu'est l'État narco, se manifeste sous la forme « [...] d'un régime politique néolibéral à penchant technocratique, avec une forte présence de représentants du crime organisé au sein de ses différentes instances, de l'économie et de la finance » (Solís Gonzalez, 2012 : 173). Cette présence se reflète dans les partenariats et dans la collusion des cartels avec des fonctionnaires gouvernementaux du plus haut au plus bas niveau (Rodriguez García,

¹⁸ Selon les chiffres de la Banque mondiale (2013), 46,2 % de la population mexicaine vit dans la pauvreté, soit environ 52 millions de personnes et 10,4 % vit dans l'extrême pauvreté, l'équivalent de 11,7 millions de personnes. Il n'est pas surprenant d'apprendre que le Mexique est le pays qui a produit le plus de migrants depuis 1990, principalement de 2000 à 2005, où 2 millions de Mexicains ont quitté le pays pour trouver un emploi aux États-Unis (Banque Mondiale, 2013).

2012 selon Solís Gonzalez, 2012; Morris, 1999). Cette capacité de corruption des réseaux de narcotrafiquants et du crime organisé et cette facilité de pénétration des institutions étatiques aux niveaux local, régional et national s'expliquent par la croissance majeure de la force des organisations de la drogue dans un contexte de crise économique et de faiblesse des institutions étatiques qui augmentent leur capacité à contrôler les agences publiques par l'octroi de pots-de-vin considérables (Morris, 1999; Solís Gonzalez, 2012). La profonde intrusion de la corruption chez les agents sociaux est dorénavant perçue comme normale et comme faisant partie de la vie quotidienne au Mexique, mais consiste en un défi de taille pour l'État mexicain.

En allant de l'avant avec le modèle néolibéral, l'État mexicain se retrouve pris dans une impasse. Alors que le secteur informel prend les devants en parallèle à la croissance du crime organisé et à la réduction constante des possibilités d'emplois, une partie importante de la population se tourne vers l'économie de la drogue pour améliorer son niveau de vie, malgré les risques encourus (Solís Gonzalez, 2012). Cette tendance légitime peu à peu l'informalité liée au trafic de drogue et bouleverse les rapports sociaux jusqu'au plus profond des mœurs de la société mexicaine. Cet État narco rappelle le déficit de légitimité qui :

« [...] a pour conséquence que le citoyen mexicain ne se reconnaît pas lui-même comme partie de l'État (c'est-à-dire comme membre d'une communauté – certes illusoire – de citoyens juridiquement libres et égaux), mais comme un sujet passif d'exploitation économique, et soumis à une relation coercitive et arbitraire de domination politique de classe qui lui est imposée par un pouvoir de facto au-dessus du droit et des institutions » (Solís Gonzalez, 2012 : 180).

Il résulte de cet État narco une absence d'État de droit et un accroissement phénoménal de la violence. La « narco-démocratie » handicape la capacité de l'État mexicain à garantir la protection et la sécurité à ses citoyens par des institutions judiciaires et policières fonctionnelles (Lapalme, 2013; Morris, 1999; Solís Gonzalez, 2012) et par le fait même l'empêche « [...] d'assurer l'égalité des droits et les conditions minimales de citoyenneté » (Camara et Salama, 2004 selon Solís Gonzalez, 2014 : 118; Solís Gonzalez, 2012). S'observe alors une croissance inévitable du taux d'homicides et de crimes que nombreux estiment être des répercussions de la Guerre au narcotrafic. Or, Morris (2012 : 219) explique que le problème de toute cette violence n'est pas de trouver à qui faire porter le blâme, mais bien de

saisir qui en a le contrôle et comment l'arrêter.

« Some blame the violence on the war between cartels, some blame poverty, some blame the army, some blame the army's fighting the cartels, some blame local street gangs, some blame drugs, some blame slave wages, some blame corrupt government. But regardless of the blame, no one can figure out who controls the violence, and no one can imagine how the violence will be stopped. But everyone grows numb. Murders slip off the front page and become part of the ordinary noise of life ».

Cette violence qui exalte le portrait sociopolitique et économique du Mexique tire son origine de sources variées que l'État peine à contrôler, dont une panoplie de violations des droits de la personne qui sous-tendent la migration de demandeurs d'asile.

2.1.2 Violation des droits de la personne

La force intrusive et corromptive des organisations du narcotrafic et des syndicats du crime organisé dans les instances des institutions étatiques et des forces de l'ordre atteint un point tel que l'État se retrouve face à un système socioéconomique et politique gangrené sur lequel il a perdu un certain contrôle et une certaine légitimité. Dans l'espoir de rétablir l'ordre de l'appareil étatique et de contrôler le narcotrafic, Calderón déclare ouverte la Guerre au trafic de drogue en 2006. En 2007, il autorise le déploiement de 45 000 militaires pour combattre la violence perpétrée par le narcotrafic (Estevez Lopez, 2012a selon Lapalme, 2013). Plutôt que d'avoir les effets escomptés, soit de diminuer les activités des narcotrafiquants et la violence associée, les politiques de Calderón ont mené à une prolifération de conflits sanglants entre les puissants cartels de la drogue, se disputant le contrôle du trafic et des territoires, et les forces de l'ordre corrompues. La militarisation de l'État provoque une augmentation de la violence et de l'insécurité qui couvre dorénavant la quasi-entière du territoire mexicain. Les efforts du gouvernement pour venir à bout du trafic de drogue et du crime organisé seront rapidement rendus vains par la persistance de la corruption et la perte de confiance de la population envers le gouvernement et envers la loi elle-même, mais également par l'inaptitude du gouvernement à appliquer la loi (Morris, 2102; Solís Gonzalez, 2012).

L'escalade de violence et l'instauration d'un climat national de peur et d'insécurité se sont alors ancrées dans la société mexicaine à la mesure de la multiplication des violations des droits de la personne, du bilan toujours croissant de victimes et des statistiques grimpances ayant trait au crime (Ballinas, 2007; Guevara Rosas, 2014; Morris, 2012). Alors qu'en 2012 Guevara Rosas (2014) affirmait que le Mexique traversait déjà l'une « des pires crises de son histoire en termes de sécurité », elle stipulait que six ans après le début de la guerre, l'entrée au pouvoir de l'actuel président Enrique Peña Nieto ne semblait pas avoir fait changer les choses. Les atteintes aux droits de la personne commises par les forces de l'ordre et les bureaucrates, notamment la torture, les détentions arbitraires, les enlèvements et les disparitions forcées¹⁹, continuent de se perpétrer et ce, dans la plus grande impunité (Guevara Rosas, 2014). La Commission nationale des droits de l'homme rapporte que le déploiement de forces armées coïncide avec une augmentation du nombre de dénonciations d'abus des droits de la personne contre les civils par ces dernières, desquelles les responsables sont rarement tenus de rendre des comptes (Amnesty International, 2015; Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, s.d.). Ces abus prennent la forme de détentions arbitraires, de mauvais traitements et d'exécutions extrajudiciaires²⁰ ou d'enlèvements aux fins d'obtenir des rançons (Amnesty International, 2015). L'extorsion de fonds, les kidnappings, la prostitution, le trafic de personnes et d'organes sont autant d'industries ayant vu le jour en parallèle à la Guerre aux narcotrafiquants (Éditorial, 2012). Toujours en 2012, l'Institut national de statistiques et géographie mexicain publiait des chiffres alarmants, relatant 27 199 homicides enregistrés en 2011 et un total atteignant 95 632 entre 2007 et 2011. Et on estime à 120 000 le nombre d'assassinats enregistrés durant le mandat de Calderón (Éditorial, 2012). En 2015, Amnesty International (2015) rapporte des chiffres tout aussi inquiétants dans son rapport annuel sur les droits de la personne dans le monde, alors que 24 746 homicides auraient été enregistrés au Mexique en 2014, contre 26 001 en 2013.

¹⁹ Bien qu'ils restent extrêmement fréquents et problématiques au Mexique, en raison d'un manque d'information et de statistiques fiables, les chiffres sur les disparitions forcées et les enlèvements fournis par l'État varient significativement (Amnesty International, 2015; Weiss, 2015). En août 2014, le gouvernement mexicain dénombrait 22,322 personnes disparues, soit 9 790 depuis le début du mandat de Peña Nieto et les officiers fédéraux en déclaraient 23 234 de plus entre le 1^{er} décembre 2012 et le 31 juillet 2014, desquelles seulement 13 444 ont été retrouvées (Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, s.d.; Weiss, 2015).

²⁰ « L'exécution extrajudiciaire est un crime qui viole un des droits le plus fondamentaux de l'homme qui est le droit à la vie. En général, ce crime est exécuté directement par l'ordre de l'État ou bien avec son consentement implicite [...] » (Khalor, 2011).

Rapportant la violation récurrente des droits de la personne perpétrée sur le territoire mexicain, la littérature académique, l'actualité et les rapports d'organisations internationales et d'organismes à but non lucratif dressent un portrait inquiétant et alarmant de l'état du pays. Ils revendiquent l'instauration immédiate de changements quant à l'impunité généralisée, l'insécurité, la criminalité, la corruption et le climat politique gangrené. Ils émettent leurs recommandations quant aux systèmes juridique et pénal défectueux et au manque d'accès à la justice, aux enlèvements et aux disparitions forcées, aux groupes armés et au crime organisé, au narcotrafic et aux cartels, à la censure de la liberté d'expression et de presse et à la violence sexuelle, familiale et de genre (Amnesty International, 2015; Ballinas, 2007; CISR, 2012; Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, s.d.; Éditorial, 2012; Guevara Rosas, 2014; Lapalme, 2013; Martin et Carvajal, 2015; Martin, Lapalme et Gutman, 2013; McSherry et Mejía, 1999; Morris, 1999, 2012; Nevins, 2001; Solís Gonzalez, 2012, 2014; Weiss, 2015).

Ces mauvais traitements touchent non seulement la population civile en général, mais plus particulièrement certains groupes et minorités, tels que les femmes, les lesbiennes, les gais, les bisexuels et les transgenres (LGBT) et les peuples autochtones. En ce sens, Amnesty International (2015) fait état de la violence endémique envers les femmes et les filles qui n'obtiennent aucune protection des autorités et qui sont victimes de viols, d'enlèvements et de meurtres qui souvent ne font pas l'objet d'enquête. Le féminicide qui, défini dans sa forme la plus simple correspond au meurtre de la femme parce qu'elle est une femme, est très répandu dans la société mexicaine²¹ (Radford and Russell, 1992 selon Martin et Carvajal, 2015). Or, comme le dénotent Martin et Carvajal (2015), bien que le meurtre d'une femme dont la cause évidente est le genre reste l'élément central de la définition, le féminicide englobe d'autres formes de violence faites envers les femmes, telles les disparitions forcées, le suicide et la mort à la naissance. Au Mexique, ce phénomène prend racine dans un contexte socioculturel et politique profondément ancré dans la mentalité où la complicité de l'État, l'omission et la négligence normalisent la misogynie (Sanford 2008, traduction libre selon Martin et Carvajal, 2015 : 112 – 113). Martin, Lapalme et Gutman (2013 : 5) caractérisent donc le féminicide de

²¹ Martin (2010) fait constat de la grande difficulté à trouver des sources fiables recensant le nombre de victimes de féminicide et de l'incompatibilité des rapports et analyses qui font en sorte qu'il est pratiquement impossible de rendre compte de l'ampleur du phénomène au Mexique.

« triste emblème » de la réalité qui découle « de nouvelles formes de violence directe et structurelle » néolibérales et de la militarisation du Mexique. Bien qu'il existe un système national pour la prévention, la répression et l'éradication de la violence à l'égard des femmes, la mise en application de ses mesures juridiques et administratives est rare (Amnesty International, 2015).

Les abus (agressions sexuelles, extorsions, détentions arbitraires et tortures) subis par les LGBT sont également communs. Or, de nombreux états mexicains ne disposent d'aucune législation punissant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et les policiers sont en tête de liste relativement à l'intolérance et aux abus commis envers les LGBT (CISR, 2012). De plus, la discrimination, le racisme et la violence envers les peuples indigènes, particulièrement les femmes, sont encore monnaie courante au Mexique. Les femmes indigènes font partie d'un des groupes les plus vulnérables du Mexique et l'accès de ces peuples à l'éducation, aux services essentiels (eau, logement, soins de santé) et au système de justice est limité (Amnesty International, 2015; Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, s.d.).

Les dénonciations par les défenseurs des droits de la personne et les journalistes des crimes et des injustices commises par l'État donnent lieu à de graves répressions. Les groupes de défense des droits de la personne rapportent à la fois les efforts directs du gouvernement pour augmenter la censure des journalistes et des médias et le manque de protection offert à ceux-ci, forçant certains à s'autocensurer (Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, s.d.). Alors que menaces, meurtres, agressions et intimidations sont couramment commis par les cartels de la drogue et les agents de la loi corrompus, rares sont les auteurs identifiés ou traduits en justice (Amnesty International, 2015; Morris, 1999). L'impunité reste une fois de plus la norme.

L'impunité impliquant une absence de dissuasion et de condamnation, est l'élément sous-jacent à la perpétuité des violations de droit de l'homme et des crimes contre autrui. La définissant comme « *[the] freedom from accountability or punishment for state crimes or abuses of power* », McSherry et Mejía (1999 : 1) expliquent que l'impunité est devenue la clé

pour le maintien du contrôle politique et social des gens au pouvoir. Assurant un lien intégral entre l'État terroriste et l'impunité, les auteurs dénoncent que l'usage de l'impunité par des agents étatiques oppresseurs permet de limiter la dissidence démocratique et l'opposition politique par le maintien d'une présence menaçante dans l'État et la société. Elle prend ancrage dans les pays où la légitimité de la peur reste une des plus grandes dissuasions à la participation politique et à une expression libre de la citoyenneté (McSherry et Mejía, 1999). Morris (2012 : 219) ajoute que l'impunité implique également « [...] *a state unable to provide security, or to apprehend and prosecute violators, because of its own incompetence and institutional weakness* ». Selon Morris (2012), le contexte actuel de la République du Mexique est dominé par l'impunité généralisée²².

Une des principales sources à l'origine de la défaillance du système judiciaire et de l'inaptitude de l'État à protéger ses citoyens est ce que Morris (1999) considère être le soeur de l'impunité, soit la corruption. De longue date une caractéristique dominante du système politique mexicain, la corruption maintient le citoyen à une position faible et limitée qui favorise les abus d'autorité des bureaucrates et des agents des forces de l'ordre. L'infiltration des organisations criminelles (narcotrafic et crime organisé) dans pratiquement tout le système gouvernemental et l'alliance qu'elles maintiennent avec les militaires et les policiers ont fait perdre le rôle essentiel et fondamental des autorités de protéger la population civile et d'assurer le respect de ses droits. La violence perpétrée à la fois par les criminels et l'État et la corruption endémique ont un impact majeur sur la société, alors qu'une quantité grandissante de crimes ne sont pas dénoncés, dû à la perte totale de confiance de la population vis-à-vis les autorités (Morris, 2012; Solís Gonzalez, 2012). L'extorsion et les paiements de pot-de-vin aux bureaucrates et aux policiers sont coutume, tout comme l'achat d'injonctions à un juge ou l'offre de millions de pesos aux officiers gouvernementaux hauts placés (Morris, 1999). La majorité de la population entretient une relation de peur envers la police plutôt qu'un

²² Selon le rapport sur l'état des droits de la personne de 2014 du Département d'état américain 94% des crimes violents bénéficient d'une impunité absolue et 90% des crimes en 2013 n'ont pas fait état de dénonciations. Le rapport établit également que le Mexique ne mène pas d'enquêtes ni n'engage de poursuites judiciaires relativement aux violations de droits de la personne, ce qui renforce la méfiance populaire envers le système judiciaire (Amnesty International, 2015; Weiss, 2015).

sentiment de sécurité et affirme qu'il est nécessaire de recourir au pot-de-vin pour résoudre un problème ou lors d'interactions avec un agent gouvernemental (Morris, 1999). Ces versements peuvent également servir à l'obtention d'informations ou à la libération d'un accusé, ce qui une fois de plus confirme que la possibilité de jouir pleinement de ses droits et d'un accès à la justice n'est disponible qu'aux plus nantis.

À défaut de pouvoir obtenir justice, le peuple mexicain choisit parfois de faire sa propre justice. On a vu apparaître dans certains états des groupes d'autodéfense communautaires, les plus récents étant ceux du Michoacán et de Guerrero. Ces groupes de civils armés se forment principalement dans les villes n'ayant pas de police locale et s'auto-ocroient leur propre protection (Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, s.d.). Les crimes perpétrés et l'impunité qui en découle affectent non seulement les individus et les familles, mais bien des sociétés entières et leurs possibilités de démocratisation (McSherry et Mejía, 1999). L'impunité est devenue un élément structurel dans le processus de démocratisation, celui « [...] *that facilitates, rather than challenges, the machinery of domination of the new world order... based on the free market and global economic integration* » (Andreu, 1995 selon McSherry et Mejia, 1999 : 4).

C'est donc confrontés à une banalisation des violations des droits de la personne dans leur quotidien et privés de leurs droits fondamentaux que des milliers de Mexicains décident de migrer vers le Nord. Comme le rappelle Solís (2007), les phénomènes d'informalité et de migration sont des indicateurs marquants du manque de durabilité économique et sociale d'un style de croissance profondément concentré et exclusif, tout comme de la croissante incapacité de l'État à représenter et préserver les intérêts généraux de la collectivité (Solís Gonzalez, 2007). C'est donc rarement un unique critère, mais plutôt un amalgame de lacunes qui incitent et justifient la migration des Mexicains. Ces mouvements migratoires s'orientent d'abord vers les États-Unis, pour parfois se diriger vers le Canada. Dans la section qui suit seront abordées les raisons du changement des parcours migratoires habituels entre le Mexique et les États-Unis pour laisser place à de nouveaux flux migratoires du Mexique vers le Canada.

2.2 Migration mexicaine aux États-Unis

Pour saisir l'ampleur du flux migratoire mexicain vers le Canada, il importe d'abord de s'attarder au phénomène fort connu et amplement documenté de migration mexicaine vers les États-Unis, car les transformations qu'il a subies dans le temps affectent le flux migratoire mexicain vers le Canada (Mueller, 2005; Simmons, 1993). C'est d'abord face aux besoins de main-d'œuvre dans la construction de chemin de fer, dans l'agriculture et dans le secteur minier dès 1870 que les États-Unis adoptent des politiques migratoires d'ouverture et d'acceptation envers les travailleurs migrants mexicains temporaires (Massey, Pren et Durand, 2009). Ces politiques favorables se poursuivront durant toute la durée du programme *Bracero* (1942-1964) lequel prendra fin abruptement en 1964, pour laisser place en 1965 au *Immigration and Nationality Act* qui entame le début du resserrement des contrôles frontaliers et migratoires et qui impose les premières restrictions numériques à la migration mexicaine (Massey, Pren et Durand, 2009). Plutôt que d'avoir les résultats espérés, le flux de migrants sans papiers subi une croissance magistrale, qui lancera l'administration Reagan dans un discours politique de perte de contrôle de la frontière et qui créera la perception d'un pays assiégé par les immigrants illégaux (Massey, Pren et Durand, 2009; Nevins, 2001).

La *Immigration Reform and Control Act* (IRCA) de 1986 marque le début de la militarisation frontalière et entame ce que Massey, Pren et Durand (2009) qualifient d'ère de la contradiction. D'un côté, les États-Unis émettent la volonté de libéraliser les contrôles par le transit de biens, de marchandises, de services, de capitaux, d'informations et de certains types de personnes, mais d'un autre côté, ils imposent de nouvelles barrières et interdictions au transit de travailleurs mexicains (Massey, 2007; Massey, Pren et Durand, 2009; Nevins, 2001). L'ALÉNA en est le parfait exemple (Nevins, 2001). Cette contradiction s'accompagne par des efforts jamais concluant de renforcement des contrôles migratoires par des raids et des inspections sur les lieux de travail. Des techniques qui ne dureront pas, mais qui suffisent à effrayer les migrants mexicains avec ou sans statut (Cornelius, 2001).

En 1993, des fonds considérables sont octroyés au *Immigration and Naturalization Service* (INS) particulièrement pour le renforcement de la frontière. Débute alors la politique

prevention through deterrence, dont les mesures visent à dissuader la traversée illégale de la frontière par l'augmentation des coûts de traversée et des risques à la vie qu'elle engendre (Cornelius, 2001; Massey, 2007; Nevins, 2001). Les politiques des années 90', en réaction à la perception d'une « crise » frontalière et migratoire, engendrent une hausse dramatique de conscience publique et officielle face à la migration illégale (Nevins, 2001). Cette crise est permise grâce à la construction par certains médias sociaux et figures gouvernementales, de l'image du migrant sans papier comme un criminel menaçant la société américaine et la souveraineté nationale. Cette image stéréotypée nord-américaine du migrant mexicain justifie les différences culturelles et dépeint le Mexicain comme une idée plutôt qu'un humain (Whittaker, 1988). Le 11 septembre 2001 lance le coup d'envoi à une guerre contre le terrorisme qui se transformera sournoisement en une guerre anti-immigration. Les contrôles frontaliers sont drastiquement renforcés et des efforts accrus pour combattre l'immigration illégale sont déployés, accompagnés par un taux toujours croissant de déportations (Cornelius, 2001; Massey, Pren et Durand, 2009). Les attitudes anti-immigrants, les mauvais traitements, la criminalisation et le racisme sont alors largement répandus à tous les latinos américains.

En fin de compte, ces mesures et politiques migratoires restrictives et punitives n'eurent pas les effets escomptés. Bien que se soit observée une baisse de la circulation des migrants sans papiers, c'est plutôt une diminution des probabilités de retour qui marque ces changements. En effet, cette baisse n'est pas entièrement due au renforcement des contrôles frontaliers depuis 2001, elle est également affectée par le choc financier, la récession économique, le chômage, une faible baisse dans la demande et des changements socioculturels significatifs aux États-Unis (Massey, Pren et Durand, 2009; Nevins, 2001). Les mesures de prévention par la dissuasion qui accroissent les difficultés à traverser la frontière et qui ont grandement augmenté les coûts de la traversée et les risques à la vie, incitent plutôt les migrants sans papiers qui ont réussi à atteindre le territoire américain à s'y établir de façon indéfinie. Ceci a eu pour cause d'augmenter considérablement la présence de migrants sans papiers en sol américain, sans pour autant réduire de manière significative le taux d'entrée. L'ère migratoire actuelle est maintenant dominée par la marginalisation de la population mexicaine s'associant à des conditions de vie, d'éducation, de santé et de travail très précaires. La discrimination, la répression, l'exclusion et la persécution systématique font

dorénavant partie de la réalité des migrants mexicains, limitent leurs possibilités individuelles et les plongent dans une situation de grande vulnérabilité (Cornelius, 2001; Massey, 2007; Massey, Pren et Durand, 2009; Whittaker, 1988).

S'ajoutant au nouveau contexte migratoire américain, la situation sociopolitique et économique du Mexique se transforme peu à peu à partir de 2001 alors que le pays est propulsé dans une récession économique découlant d'un ralentissement économique aux États-Unis (Cornelius, 2001). La déclaration de la guerre au narcotrafic, la violence et l'insécurité généralisée dominant le contexte social mexicain, modifient les modèles migratoires mexicains traditionnels de migrations économiques pour laisser place à un nombre grandissant de demandes d'asile (Mueller, 2005). La migration mexicaine vers les États-Unis, processus profondément institutionnalisé et multi-générationnel, est dorénavant confrontée à de profondes modifications structurelles. Les migrants à la fois enracinés à la terre américaine se sentent exclus d'une société qui ne les accepte plus et les discrimine, et se voient dans l'obligation de quitter leur terre natale pour des raisons de protection (Nevins, 2001). C'est donc la mauvaise réputation des États-Unis quant aux traitements infligés aux migrants latino-américains peu importe leur statut migratoire, l'aggravation de la situation du Mexique suite à l'éclatement de la Guerre contre le narcotrafic et les politiques d'octroi d'asile plus généreuses du Canada qui réorientent la migration mexicaine vers le Canada (Mueller, 2005).

2.3 Migration mexicaine au Canada

Jusqu'alors très peu commun, le phénomène de migration mexicaine au Canada prend une ampleur considérable vers la moitié des années 1990 (Da, 2002; Mueller, 2005). À cet effet, entre les recensements canadiens de 1991 et 2001 s'est observée une augmentation considérable du nombre de Mexicains, faisant de ce groupe le plus peuplé de langue hispanophone d'Amérique latine et un des groupes avec la croissance la plus rapide (Mueller, 2005). Dans cette même période, le nombre de résidents permanents et temporaires (étudiants, travailleurs temporaires, réfugiés et demandeurs d'asile et catégorie « Autre »), toutes catégories confondues, a pratiquement doublé passant de 22 035 en 1991 à 42 720 en 2001

(Mueller, 2005). Mueller (2005) explique l'origine de cette hausse fulgurante de migrants mexicains au Canada en grande partie par l'atténuation des critères d'entrée en faveur des Mexicains instaurée par les dispositions mise en place par l'ALÉNA. Cette dernière, dans le cadre de la réorganisation de l'économie mexicaine, force la fin des subventions à l'agriculture mexicaine et cause le déplacement de nombreux travailleurs agricoles mexicains vers les États-Unis (Mueller, 2005; Robin, Chambon et Boulègue, 2012; Simmons, 1993). Bien qu'attendue, cette expectative de migrations mexicaines vers les États-Unis sera aussi la cause de migrations mexicaines vers le Canada. Les données entre 1994 et 2003 le dénotent bien, alors que le Canada était le deuxième pays recevant le plus de travailleurs migrants temporaires mexicains secondant les États-Unis, et que les Mexicains formaient la deuxième ou la troisième plus grande réserve de travailleurs migrants temporaires du Canada (Mueller, 2005). En effet, le nombre de travailleurs migrants temporaires mexicains au Canada a augmenté de 112 % entre 1994 et 2001, la plus grande part de cette croissance provenant de l'augmentation des travailleurs agricoles participant au Programme des travailleurs agricoles saisonniers (Mueller, 2005).

Dans ces mêmes années, la migration mexicaine se démarque particulièrement par une augmentation fulgurante dans une autre catégorie migratoire, soit celle des demandeurs d'asile et des réfugiés. En 2003, on enregistre 2 428 cas de demandes d'asile de Mexicains, soit approximativement dix fois plus qu'en 1994 où l'on comptait uniquement 246 cas. Ceci classe donc le Mexique au troisième rang des pays dont les migrants arrivent pour demander l'asile. S'observe alors une hausse linéaire et constante des demandes d'asile provenant du Mexique jusqu'en 2009 où 9 319 sont enregistrées (CIRS, 2013; Martin, Lapalme et Gutman, 2013). Mueller (2005) se questionne sur les sources de cet important mouvement migratoire, l'un des plus significatifs dans la hausse des mouvements de populations d'Amérique latine. Il s'interroge particulièrement sur les types d'abus sur lesquels se basent les Mexicains pour demander l'asile et sur les raisons du taux d'acceptation si bas des demandes d'asile de Mexicains en comparaison au taux de succès de demandes d'asile en provenance d'autres pays.

Simmons (1993) comprend les migrations entre l'Amérique latine et le Canada comme un système de migrations hémisphériques inter américain qui sont le résultat de quatre phénomènes principaux. Premièrement, le flux de migrants latino-américains vers le Canada résulte de l'augmentation de la violence dans les pays émetteurs de réfugiés déstabilisant le système global et de la crise économique et sociopolitique répandue à toute l'Amérique latine entre les années 1970-1980. Comme discuté précédemment, le Mexique n'échappant pas à ces tendances, il est confronté à une crise économique impliquant de profondes restructurations et à un système politique corrompu et autoritaire. D'autre part, due à la crise économique à laquelle font face les États-Unis, qui imposent diverses barrières d'entrée aux migrants en vue de maîtriser l'immigration clandestine, les réfugiés et demandeurs d'asile se tournent vers des destinations alternatives plus accueillantes et sympathiques à leur cause, comme l'Europe, l'Australie et le Canada (Allard, 2009; Simmons, 1993). Or, bien que priorisant les États-Unis comme première destination d'exil, la proximité géographique et les coûts de voyage et de communication réduits font du Canada la deuxième destination la plus prisée pour les migrants latino-américains (Simmons, 1993; Whittaker, 1988). L'indépendance des politiques canadiennes d'immigration et de refuge par rapport à celles des États-Unis est également un facteur d'attrait décisif pour les migrants dans le choix du pays de migration. Bien que le Canada tende à suivre de très près les politiques américaines, il accepte un nombre nettement plus élevé d'immigrants et, durant les années 1970 à 1990, les réfugiés ont formé une plus grande proportion du flux migratoire international canadien qu'américain (Simmons, 1993). Bien que le salaire relativement élevé, les opportunités d'emploi et les services sociaux soient attrayants aux yeux des réfugiés, ils ne sont pas les facteurs principaux qui motivent à la migration. Les liens migratoires entre le Canada et l'Amérique latine se sont principalement formés par les flots de réfugiés fuyant la violence et, à un moindre degré, par des migrants économiques fuyant de faibles perspectives d'emploi (Simmons, 1993).

La littérature scientifique et les statistiques sur le phénomène de migration mexicaine au Canada, et plus particulièrement celui des demandeurs d'asile, restent extrêmement rares. Or, l'état des droits de la personne et de la situation sociopolitique et économique du Mexique établi en début de chapitre permet de saisir en grande partie les raisons sous-jacentes à l'ampleur du phénomène de revendication du statut de réfugié par les ressortissants mexicains

au Canada. On réfère principalement à la Guerre contre le narcotrafic comme l'élément initiateur à l'expansion et à l'aggravation du crime organisé, de la violence et de l'insécurité généralisée, de la violation et de la privation de droits de la personne fondamentaux, du système de justice défaillant, de la corruption de l'État et de ses institutions, de l'impunité et de la pauvreté justifiant la majorité des demandes d'asile (Amnistie Internationale, 2015; Ballinas, 2007; Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, s.d.; Guevara Rosas, 2014; Lapalme; 2013; Morris, 2012; Solís Gonzalez, 2012 et 2014; Weiss, 2015). Il est aussi question de la présence d'agences frauduleuses et d'intermédiaires, qui en échange d'argent, garantissent l'obtention d'un travail et du statut de réfugié aux aspirants migrants mexicains, promesses qu'il leur est bien évidemment impossible de tenir (Allard, 2009; Lapalme, 2013).

N'échappant pas aux tendances de la globalisation touchant les pays généralement aisés, le Canada a vu les flux migratoires s'augmenter sur son territoire, tout comme les perceptions d'insécurité économique et socioculturelle servant à renforcer les frontières territoriales. L'augmentation des contrôles frontaliers et les efforts accrus pour combattre l'immigration illégale, la criminalisation des étrangers et le sentiment anti-immigrant présent dans la société en général, ne sont pas uniques aux États-Unis. Ils tendent à se produire dans des pays avec de plus hauts niveaux de développement socioéconomiques comparativement à leurs voisins ou aux pays d'origine des migrants, et c'est également ce qui se produit entre le Canada et le Mexique (Nevins, 2001). À l'ère post 11 septembre 2001, le Canada s'est aligné avec les États-Unis et a mis sur pied une série de mesures et de politiques migratoires contraignantes et discriminatoires affectant particulièrement le Mexique. Dès l'imposition du visa à tous les ressortissants mexicains en 2009, les tendances des dernières années se renversent et en 2012 on décompte seulement 394 demandes d'asile (CIRS, 2013; Martin, Lapalme et Gutman, 2013). Non seulement le territoire canadien est devenu pratiquement inaccessible, mais le taux d'acceptation des demandes diminue considérablement, passant de 30 % en 1996 à 8 % en 2009. De plus, le nombre de refus des demandes de statut permanent faites par les Mexicains a augmenté démesurément, faisant grimper le nombre de retours forcés et les déportations.

Malgré ce bond drastique dans le flux de migrants mexicains au Canada, peu

d'attention y a été portée et le manque d'informations sur ce groupe consiste en une entrave sérieuse à notre connaissance (Mueller, 2005). Un phénomène encore peu étudié et d'une ampleur tout aussi importante est celui de la réintégration de ces milliers de migrants déportés ou forcés de rentrer au Mexique contre leur gré et n'ayant d'autre choix que de tenter de se réintégrer à une société qui leur est souvent devenue exogène. Afin de saisir les défis de la réintégration dans le cadre des migrations forcées, la section suivante traite des principaux facteurs qui influencent les réintégrations économique, sociale et psychosociale des migrants de retour.

2.4 Réintégration dans le cadre des migrations de retour forcé

Bien que certains auteurs emploient les termes *intégration* et *réintégration* de manière interchangeable, Arowolo (2000) souligne les problèmes conceptuels d'une telle utilisation. Il explique que l'intégration consiste en un « [...] *intermixing of persons previously segregated* », alors que la réintégration est un « [...] *process of integrating back into society* » (Oxford Dictionary, s.d. selon Arowolo, 2000 : 62). Lorsqu'il s'agit de migrants de retour, les deux termes ne font pas référence au même processus. L'intégration est un processus d'adaptation où les personnes échangent en apprenant à vivre ensemble et donc, dans le cas du retour, il s'agit d'une adaptation entre les migrants de retour et les personnes restées dans le pays d'origine. La délicate nuance entre les deux termes réside en ce que l'intégration suppose que le migrant de retour n'était pas intégré à sa communauté d'origine avant son départ. Le terme réintégration serait alors utilisé pour suggérer que l'environnement socioéconomique et politique dans lequel retourne le migrant a inévitablement changé durant son absence. Il importe de saisir que la réintégration n'est pas uniquement une réintroduction des migrants dans les structures économiques, sociales et culturelles de leur communauté d'origine, mais qu'elle octroie aussi une place importante aux changements d'identité, d'appartenance, de positions et d'intérêts des migrants de retour (Dimitrijevic, Todorovic et Grkovic, 2004 selon Ruben, van Houte et Davids, 2009). S'il peut être assumé que le migrant est un membre pleinement intégré à sa société d'origine, la décision de migrer et de quitter la maison ne

devrait pas lui dérober ce statut. La réintégration est alors un processus où le migrant de retour doit être réintégré à la société d'origine à laquelle il était déjà acculturé (Arowolo, 2000).

Malgré son utilisation répandue, le terme *réintégration* ne fait pas état d'un accord commun dans le domaine des migrations de retour forcé, l'emploi du terme le plus juste faisant encore état de débat sémantique. En ce sens, Ruben, van Houte et Davids (2009 : 910) font plutôt usage du terme *embeddedness* qui, n'ayant pas de traduction littérale, peut s'interpréter comme la réintégration perçue par le migrant lui-même et se définir comme « [...] [the] ways how individuals find and define their position in society, feel a sense of belonging and possibilities for participation in society ». En dépit de la pertinence des nuances et des subtilités qu'apporte l'usage du terme *embeddedness* et à défaut d'une traduction française, je ferai l'usage exclusif du terme réintégration pour faciliter la compréhension de ce mémoire.

Lorsqu'il est question de la réintégration de migrants, la volonté au retour est un élément clé. Black et Gent (2006) expliquent que le retour peut soit être clairement choisi et désiré par le demandeur d'asile (c'est le retour volontaire) ou encore ; consister en un choix entre le respect de quitter « volontairement » quand les autorités migratoires l'exigent ou risquer le retour forcé dans le futur. Il peut également être considéré volontaire simplement s'il y a absence d'utilisation de la force dans le processus de renvoi, alors que dans les faits, le migrant n'a aucun choix (c'est le retour involontaire ou forcé). Le problème majeur de la réintégration dans le cas des migrations de retour forcé réside dans ce dernier cas, soit dans le fait que les migrants n'ont pas choisi de quitter ni n'expriment le désir de rentrer. Cette notion de volonté au retour est fondamentale, car comme la majorité des études sur la réintégration des déportés le suggèrent, il est irréaliste de penser que ces derniers se réintégreront dans un endroit dans lequel ils ne veulent pas et n'ont pas choisi de vivre (Ruben, van Houte et Davids, 2009). Dans de telles circonstances, il n'est pas rare que leur retour ne soit que temporaire ou qu'une pause dans le cycle de la migration, alors qu'une majorité tente de migrer à nouveau ou du moins en exprime le désir (Brotherton et Barrios, 2009; Schuster et Majidi, 2013).

En effet, un retour forcé ne signifie pas pour autant la fin du cycle migratoire. Il est parfois vécu comme le début d'un nouveau cycle et non pas comme un retour aux racines, qu'elles soient culturelles, spirituelles ou économiques. Black et Gent (2006) affirment même que la continuité de la mobilité après un retour, incluant la circulation et le développement d'un mode de vie transnational, est parfois plus viable qu'un retour définitif au pays d'origine. Alors que de nombreux réfugiés retournent au pays d'origine dans des conditions loin d'être celles d'un retour volontaire, sécuritaire et digne, tel qu'établi par les principes légaux, plusieurs migrants de retour migreront à nouveau dans l'espoir d'atteindre les buts que leur déportation a entravés. Lorsque la remigration n'est pas possible ou qu'elle n'est pas considérée comme une option, le déporté se réintègre, souvent que partiellement, à sa société d'origine, que ce soit consciemment ou inconsciemment (Black et Gent, 2006; Schuster et Majidi, 2013). Black et Gent (2006) suggèrent que dans ces cas, l'expérience de la réintégration risque d'être plus problématique que celle de l'exil.

La réintégration dépend d'une série de facteurs intrinsèquement liés, soient les habiletés et les capacités individuelles du migrant à se réintégrer, ses caractéristiques individuelles et les facteurs extérieurs sur lesquels il n'a aucune emprise. Selon Arowolo (2000), certaines caractéristiques spécifiques influent chaque type de réintégration. Ainsi, pour évaluer la réintégration économique, il mentionne l'importance de considérer l'âge, le sexe, les raisons du départ, les attributs de la famille, le niveau d'éducation et les compétences professionnelles acquises à l'étranger, le type de travail effectué à l'étranger, le pays d'accueil et le lieu de résidence, l'argent cumulé rapatrié et l'accès à la propriété dans le pays de retour (Arowolo, 2000). Pour évaluer la réintégration sociale, il faudrait plutôt se concentrer sur la durée de séjour à l'extérieur du pays d'origine, l'âge au moment du départ, le niveau d'assimilation de la culture d'accueil et la nature et l'intensité des liens entretenus avec la maison pendant l'absence (Arowolo, 2000). En ce qui concerne la réintégration psychosociale, Black et Gent (2006) suggèrent qu'une série de facteurs psychosociaux a une influence majeure sur la réintégration globale des migrants de retour. Ils s'attardent sur les caractéristiques du migrant de retour avant l'asile, soit l'âge, le genre, le logis, l'éducation, l'emploi, et l'histoire migratoire antérieure. Ils regardent également les circonstances de l'asile dans le pays d'accueil en étudiant d'autres variables, à savoir si le migrant était seul ou

en famille, son apprentissage de la langue, l'éducation reçue, la scolarisation des enfants, le revenu, l'emploi, la discrimination, les sentiments, la valeur perçue de l'expérience à l'étranger, le statut légal et le logis. Pour ce qui est de l'impact des circonstances de retour sur la réintégration, ils observent s'il y a retour à la résidence antérieure, si le retour s'est fait seul ou en famille, s'il y a retour avec des économies et des biens, s'il y a assistance au retour ou suivi d'une organisation, s'il y a réappropriation des biens (maison, terre), la volonté au retour, les raisons du retour et les sources d'information sur le retour.

Le but de cette étude étant de saisir le vécu émotionnel et l'impact du parcours migratoire sur le migrant même et sur sa capacité à se réintégrer, il importe de s'attarder aux facteurs spécifiques à chacune des réintégrations (économique, sociale et psychosociale) pour dresser un portrait global des défis de la réintégration des migrants de retour forcé.

2.4.1 Réintégration économique

Il est largement reconnu qu'un des plus grands obstacles à une bonne réintégration économique est l'incapacité à assurer un emploi salarié et à réintégrer le marché du travail (Arowolo, 2000; Kibreab, 2003, Zimmermann, 2011). Dans son étude sur les réfugiés et les personnes déplacées à l'interne en Afrique Sub-Saharienne, Arowolo (2000) observe que plusieurs migrants de retour ayant acquis de nouvelles compétences se refusent à travailler dans des emplois sous-qualifiés et font face à un marché du travail réticent pour diverses raisons. D'abord, dans les endroits où le taux de chômage est déjà élevé et problématique, les migrants de retour à la recherche d'emploi accentuent fréquemment le problème. Faisant face à un système de diffusion des offres d'emplois peu développé, plusieurs migrants de retour manquent d'expérience dans la recherche d'emploi et ne savent pas où ni comment chercher de l'emploi. Au retour, le simple fait de mentionner des expériences de travail acquises à l'extérieur du pays ou de devoir soumettre leurs qualifications aux corps professionnels et aux institutions officielles, augmente les préjugés à leur égard et crée des biais chez les employeurs potentiels de différents secteurs de l'économie. Selon le pays d'accueil et la durée du séjour passé à l'étranger, la langue peut également être un obstacle sérieux à la

réintroduction à l'emploi salarié. De même, si les migrants retournent à des zones rurales, ils risquent de faire face à l'isolation des grandes villes et donc, à l'éloignement des marchés de travail potentiels. Enfin, pour certains, les nouvelles compétences ne concordent pas avec l'offre d'emploi disponible au pays, ce qui est généralement dû à un manque de développement dans la région d'origine, ce qui peut mettre un frein important à la réintégration (Arowolo, 2000).

En plus de la difficulté d'être sans emploi ou de faire l'expérience d'une recherche d'emploi infructueuse, les pertes d'opportunités économiques et les dettes que subissent souvent les migrants de retour suite à une déportation affectent leur réintégration (Brotherton et Barrios, 2009, 2011; Schuster et Majidi, 2013; Zimmermann, 2011). Fréquemment, la migration implique la vente d'une partie ou de la totalité des avoirs du migrant (maison, terre, meubles, voiture, commerce, etc.) afin d'obtenir la liquidité nécessaire pour couvrir les frais de voyage. Le processus migratoire de demande d'asile limitant grandement les possibilités économiques des requérants dans le pays d'accueil, ils ne peuvent que rarement faire des économies durant leur séjour. Rentrant au pays plus souvent qu'autrement les mains vides, le retour confronte les migrants à la perte de toutes leurs possessions. D'autre part, n'ayant bien souvent pas connu d'amélioration quelconque de leurs compétences, de leur éducation ou de leur expérience de travail, les migrants reviennent à la même situation pré-départ ou à des conditions structurelles pires. N'ayant d'aucune façon amélioré leur potentiel, ils ont le sentiment d'avoir perdu leur temps et des opportunités, une réalité à laquelle ils ont du mal à s'adapter. En effet, les pertes d'opportunités économiques et d'opportunités d'éducation au pays ont de fortes répercussions sur les migrants de retour, alors que la honte de l'échec et le sentiment d'avoir migré pour rien au premier abord les rattrapent (Brotherton et Barrios, 2009; Schuster et Majidi, 2013).

Les raisons de départ et les motivations de retour affectent aussi la réintégration économique en ce sens où elles influent sur les possibilités de développer des moyens de subsistance après le retour. Selon Ruben, van Houte et Davids (2009), le succès d'une réintégration économique requiert l'accès aux ressources, aux opportunités et aux services de base pour assurer des moyens de subsistance indépendants dans des conditions d'égalité des

droits avec les autres citoyens. Ils basent une telle réussite sur la propriété d'actifs, un revenu suffisant et indépendant et l'accès aux services de santé et à l'éducation. À la suite de leur étude, ils constatent que le retour forcé a un effet négatif très important sur la réintégration économique, mais concluent que les migrants de retour forcé qui ont des enfants et une autonomie ethnique (qui ne font pas partie d'une minorité ou d'une majorité ethnique), qui possèdent un niveau d'éducation élevé, qui ont migré pour des questions de sécurité, qui souhaitent un statut d'asile temporaire et qui reçoivent des envois de fonds atteignent généralement une réintégration économique plus élevée. L'ensemble de ces conditions ne concerne que très rarement les demandeurs d'asile déboutés, laissant plutôt place à une réintégration économique ardue. Comme vivre de façon sécuritaire ne se limite pas exclusivement à la protection physique, mais également à la sécurité financière, le fait que les capacités et les possibilités des migrants de retour d'assurer un logis, l'accès à des soins de santé et à des produits alimentaires suffisants soient réduites, affecte leur bien-être et leur survie (Zimmermann, 2011, 2012).

2.4.2 Réintégration sociale

Un aspect fondamental de la réintégration sociale consiste en ce que Kibreab (2003) nomme le *concept of home* (le concept de foyer). Malgré l'absence d'études empiriques sur le sujet, il semble y avoir parmi les auteurs un consensus, à savoir que le rapatriement dans le pays d'origine ne signifie pas nécessairement un retour à la maison, ni un retour au lieu où la famille ou le système de support se trouvent (Kibreab, 2003). Le migrant et sa famille peuvent avoir vécu de multiples épisodes de migrations et de déplacements brouillant ainsi la notion de foyer. Un retour forcé dans le pays d'origine n'étant plus considéré comme la maison par le migrant sera donc fort probablement temporaire étant donné l'absence de volonté au retour et l'absence du système de support nécessaire à une bonne réintégration (Kibreab, 2003; Khosravi, 2009; Schuster et Majidi, 2013). Il est aujourd'hui largement reconnu que les autorités font erreur en interprétant la migration de retour dans le pays d'origine comme étant forcément un retour à la maison. Le principe de *restitutio ad integrum*, ou le retour à au foyer d'origine, n'est plus jugé comme ayant une importance vitale dans les cas où les migrants

développent de nouvelles identités sociales, ce qui est quasiment inévitable, surtout lors d'une migration ayant duré plusieurs années (Kibreab, 2003; Ruben, van Houte et Davids, 2009). En effet, comme Ghanem (2003, selon Ruben, van Houte et Davids, 2009 : 912) le questionne : « *How can it be assumed that refugees are returning 'home' when the very reasons they left was because they did not feel 'at home' anymore?* ». Certains réfugiés peuvent se sentir plus à la maison dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine, spécialement s'ils y ont vécu pour une longue période de temps, ou si des opportunités économiques et sociales sont plus enclines à leur être niées dans leur pays d'origine (Black et Gent, 2006). Ce sentiment de se sentir chez soi variera également dépendamment des liens maintenus avec le pays d'origine durant l'absence.

Qui plus est, un retour dans un pays où les relations sociales, les structures politiques et les conditions économiques ne sont plus celles qu'elles étaient peut être équivalent à l'arrivée dans un endroit inconnu (Ruben, van Houte et Davids, 2009). Ceci s'explique par le fait qu'un déracinement social, économique et physique prolongé a un impact profond sur l'identité des réfugiés, sur leurs attitudes, leurs occupations, leurs réseaux sociaux et leurs statuts professionnel et social. La perception des réfugiés de ce qui constitue la maison est influencée par plusieurs facteurs économiques, sociaux, familiaux, politiques et culturels inextricablement entrelacés dont la signification ne peut pas être déterminée a priori (Kibreab, 2003). D'autant plus que les migrants sont dorénavant perçus comme des agents délibérés, socialement intégrés et actifs qui influencent tout comme ils sont influencés par le contexte social dans lequel ils se trouvent.

En effet, le concept de foyer qu'entretiennent les réfugiés est intimement lié à la transformation identitaire subie lors du processus migratoire (Kibreab, 2003). Les sociétés n'étant plus vues comme des unités statiques, homogènes et isolées, leur complexité, fluidité et ambiguïté sont devenues des contextes d'analyse. Elles éclairent les groupes et les processus sociaux, les similarités et les différences, le soi et l'autre dans cette situation dynamique de réintégration (Christou, 2003). À vrai dire, les difficultés de la réintégration sociale se reflètent souvent à travers le fait que plusieurs migrants n'ont pas pris conscience des changements qui ont eu lieu dans leur pays d'origine durant leur absence, tout autant que dans leurs propres

comportements et valeurs morales. C'est par le fait d'être relocalisés dans un nouveau contexte social qu'ils réalisent les changements qui se sont produits en eux-mêmes et qu'ils constatent qu'ils ne partagent plus de nombreuses notions de base avec leur culture traditionnelle (Brotherton et Barrios, 2001; Gmelch, 1980). Bien qu'autrefois ils aient été bien adaptés à cette société qui était la leur, ils doivent rendre compte des changements qu'elle a subis en leur absence. Ils prennent conscience de leurs nouveaux comportements et système de valeurs, de leur code vestimentaire et coiffure différents, des nuances dans leur façon de s'exprimer dans leur langue d'origine et leur gestuelle, mais aussi de ce qu'ils sont prêts à accepter ou pas de retour dans leur société d'origine (Cerase, 1974; Brotherton et Barrios, 2009). Bien que le processus d'identification soit le même dans la migration de retour que dans l'intégration à la société d'accueil, soit l'ajustement aux éléments culturels en présence, ils rejettent dorénavant certains indicateurs externes de classe sociale, ils ne veulent plus accepter les barrières de statut ni les stratifications sociales et ils se refusent à tolérer passivement les abus (Cerase, 1974; Christou, 2003).

Les résultats d'une étude de Hammond (1999, selon Kibreab, 2003) sur les migrants de retour érythréens du Soudan à la région Gash Barka illustrent bien ces changements. Leur absence prolongée ayant favorisé le développement de réseaux sociaux transethniques et transreligieux, et d'identités transnationales, les migrants ont surpassé leurs anciennes croyances et affaibli leur attachement à leur foyer d'origine. Ces derniers préfèrent s'établir dans un lieu autre que celui d'origine pour mettre à profit leurs nouvelles compétences et le capital social et humain acquis dans le pays d'accueil. La majorité opte pour une vie périurbaine ou urbaine, abandonnant au passé la vie pastorale et rurale. En agissant de la sorte, ils renient leurs anciennes valeurs et les significations données à appartenir à un certain endroit (la maison), ce qui reflète les changements fondamentaux que les réfugiés ont vécus, non seulement occupationnels, mais aussi en termes de valeurs, de normes et d'attitudes. En effet, Schuster et Majidi (2013) constatent que l'expérience migratoire peut provoquer de fortes divisions psychologiques, physiques et idéologiques. En effet, le migrant ayant davantage pris conscience de la situation sociopolitique de son pays et de la corruption du gouvernement, des autorités policières et militaires et du marché du travail qui l'accompagnent, il peut développer une aversion pour son pays d'origine. Elles parlent même d'un dédain des réfugiés par rapport

à la société d'origine et aux façons de vivre qui leur sont devenues étrangères, et d'un refus à accepter l'inévitabilité du retour ou de la réintégration. Ceci questionne la validité d'attacher un individu à un emplacement précis, sa maison, et le besoin réel de l'individu d'appartenir à sa communauté ou à son lieu d'origine (Black et Gent, 2006; Kibreab, 2003). Black et Gent (2006) insistent sur les problèmes d'associer des personnes à un endroit particulier (pays ou région) comme étant le lieu d'ancrage de leurs racines et d'assumer que de les y renvoyer signifie de les retourner au bon endroit. Ils expliquent que le fait d'associer les réfugiés à une maison délimitée mène à leur rejet intrinsèque par la société d'accueil et fait du statut de réfugié une pathologie.

Conjointement à ces changements dans les mentalités des migrants de retour, l'attitude de la population locale à leur égard peut compliquer la régénération de liens de confiance. Il arrive que les locaux soient réticents à renouer des liens avec les migrants ayant quitté durant une longue période de temps, parfois en raison de préjugés ou de stigmates associés aux migrants de retour, ou encore dû à un ressentiment face à ceux ayant eu la chance de migrer (Brotherton et Barrios, 2009, 2011; Dumon, 1986). Brotherton et Barrios (2011) expriment que le discours des répondants sur le traitement reçu par la population non migrante est empreint de répulsion due au manque de compréhension et d'appréciation des labeurs qu'ils ont traversés pendant leur processus migratoire. D'autres interprètent leur départ comme une fuite du danger et de la période difficile de leur pays et leur en veulent d'avoir abandonné le pays dans un moment où il aurait eu besoin d'eux (Noll, 1999). Certains proches peuvent même être fermés à l'égard de ces sujets déjà étiquetés négativement (Brotherton et Barrios, 2009, 2011; Charles, 2010).

Ces tensions entre la population locale et les déportés peuvent être problématiques étant donné que les réseaux sociaux aident grandement à ce que la personne se sente acceptée à part entière dans sa communauté. Les migrants de retour sont confrontés à une structure d'opportunités hautement limitée et à un manque de réseaux sociaux et de système de support qui pourrait leur fournir plus de façons viables de survivre. En effet, le capital social est crucial dans la plupart des pays d'Amérique latine et les migrants de retour qui ont été absents pour une longue période de temps doivent construire ou reconstruire des réseaux sociaux qui

mènent à de l'emploi ou des situations de vie tolérables. Il est vrai que les relations sociales favorisent l'organisation sociale, la réciprocité, les flux d'informations, les filets de sécurité sociale et ajoutent au capital social, mais plus que tout, elles permettent de renforcer le bien-être psychosocial pour le maintien de l'identité (Ruben, van Houte et Davids, 2009). Tout comme les réseaux sociaux, la présence de la famille au retour est un facteur stabilisateur essentiel à la réintégration sociale. Brotherton et Barrios (2011) rapportent que de nombreux déportés expriment de profonds sentiments de perte, de tristesse, d'abandon, de frustration et de regret face à la séparation de leur famille et à l'impossibilité de les voir et de les aider. Or, une réunification familiale au retour peut être très aidante dans le processus de réintégration du migrant de retour, et un appui moral essentiel.

2.4.3 Réintégration psychosociale

Un des aspects affectant le plus la réintégration globale des migrants de retour à leur société d'origine est la réintégration psychosociale. L'exclusion sociale et la discrimination sont courantes dans les sociétés où le retour de déportés est habituel (Brotherton et Barrios, 2009, 2011; Charles, 2010; Schuster et Majidi, 2013) et les déportés souffrent couramment de ce que Goffman (1975 : 15) appelle le stigmaté :

« Il va de soi que, par définition, nous pensons qu'une personne avec un stigmaté n'est pas tout à fait humaine. Partant de ce postulat, nous pratiquons toutes sortes de discriminations, par lesquelles nous réduisons efficacement, même si c'est souvent inconsciemment, les chances de cette personne. Afin d'expliquer son infériorité et de justifier qu'elle représente un danger, nous bâtissons une théorie, une idéologie du stigmaté, qui sert aussi parfois à rationaliser une animosité fondée sur d'autres différences, de classe, par exemple ».

La prise de conscience d'être accablé d'un stigmaté et la façon dont le migrant de retour vit l'imposition de ce nouveau titre aura une implication majeure dans sa réintégration psychosociale. Goffman explique (1975) que l'étiquetage et la catégorisation des déportés comme stigmatisés sont le résultat d'interactions sociales entre stigmatisés et « normaux », lesquelles sont ancrées, puis répétées dans d'autres situations sociales. Le déporté se retrouve

dans l'obligation de modifier ses interactions sociales pour se conformer à ce nouveau statut social qui lui est imposé. Brotherton et Barrios (2009 : 43) n'hésitent pas à qualifier le stigmaté comme « [...] *the most difficult social and psychological issue confronting deportees* ».

L'opinion publique joue un rôle de premier rang dans la formation de telles étiquettes et il n'est pas rare que les déportés soient associés à la criminalité, comme c'est le cas des déportés jamaïcains et dominicains que reportent Charles (2010) et Brotherton et Barrios (2009) dans leurs études. Au-delà de l'opinion publique générale, certains gouvernements mettent en place des législations discriminatoires inhibant la réintégration adéquate et optimale de ses citoyens déportés. Le *Criminal Justice Act* en Jamaïque, par exemple, exige que les déportés soient remis entre les mains de la police à leur retour, malgré le fait qu'ils aient déjà purgé leur peine à l'étranger et qu'ils n'aient pas commis de crime en Jamaïque. Charles (2010 : 505-506) dénonce que « *The implementation of the Act punishes, alienates, and stigmatizes the deportees as dangerous criminals who must be monitored by the police to protect society* ». Souffrant également de stigmatisation, certains déportés dominicains ayant un passé criminel expriment le sentiment d'avoir à expier une faute pour laquelle ils ont déjà payé le prix et la sensation de se trouver dans une position qui n'est implicitement pas la leur (Brotherton et Barrios, 2009). Cette double-peine qu'engendrent la stigmatisation, le mépris et le rejet de la société de retour sur les déportés rend leur réintégration extrêmement difficile. Or, tous les déportés n'ont pas un passé criminel et plusieurs relatent avoir ressenti une profonde humiliation du fait d'être traités de la sorte lors du processus de renvoi (Khosravi, 2009).

Basés sur leur étude sur les déportés dominicains, Brotherton et Barrios (2009, 2011) développent des modèles sociaux que la société utilise pour représenter les déportés par l'infériorité et le danger qu'ils constituent. C'est entre autres le cas du concept de *Otherness* ou d'altérité d'être considéré comme l'*Autre*. Selon les auteurs, une première forme d'altérité découle de l'*homme marginal*, c'est-à-dire un homme condamné à vivre dans deux sociétés et deux cultures antagonistes qu'il a du mal à rallier. Certains déportés entretiennent un ressentiment face au nouveau pays dans lequel ils n'ont pas choisi de vivre et déplacent leur

frustration et leur colère sur leur propre impuissance (Brotherton et Barrios, 2009). Le concept de double conscience, défini comme le sentiment des déportés de toujours se regarder à travers les yeux des autres et d'être coincés entre deux identités irréconciliables peut mener à un dilemme traumatique entre deux cultures et ultimement à une forme de déshumanisation. Certains déportés rapportent des sentiments de perplexité, de séparation et de dislocation culturelle ou encore de frustration, d'abandon, de regret de leur vie passée et de la perte de leur famille. Ils relatent des sensations de trahison, de confusion et de trauma lors du processus d'expulsion. D'autres éprouvent un sentiment de perte et une douleur profonde d'être séparés de leur famille, leurs amis, leurs proches et le pays dans lequel ils ont vécu une partie de leur vie. La confusion qu'occasionne ce nouveau statut de déporté et la prise de conscience de la permanence du renvoi sont tout aussi fortes que le trauma de la dislocation de leur vie sociale (Brotherton et Barrios, 2009). Certains expriment le sentiment d'être perdus lorsqu'ils arrivent dans leur pays d'origine, alors que d'autres parlent de cauchemar, de découragement, de trahison (sentiment qu'ils sont victimes d'une injustice), de rejet, d'abandon, d'isolation, de honte, de culpabilité et d'auto-destruction. Dans les cas extrêmes, certains peuvent même avoir des idées suicidaires (Bernhard, 2008; Brotherton et Barrios, 2009).

L'ensemble de ces sentiments évoque la transformation identitaire à laquelle sont confrontés les demandeurs d'asile durant leur parcours migratoire (qui affecte non seulement la réintégration sociale, comme mentionné précédemment, mais également la réintégration psychosociale). Cette reconstruction identitaire ne débute pas lors du retour au pays d'origine, mais bien lors de l'intégration à la société d'accueil et c'est durant cette période d'adaptation psychologique pouvant durer des années qu'ils tentent de trouver un sens à ce qu'ils ont vécu et à ce que signifie être un demandeur d'asile pour eux (Muecke, 1987). Confrontés à la confusion, la souffrance et l'incertitude de leur identité ethnique, ils tentent à différents niveaux de conscience de reconstruire leur vision d'eux-mêmes et c'est cette transformation identitaire vécue durant l'exil qui les confronte à leurs propres changements de perceptions de soi et de l'autre et à leur nouvelle identité transnationale (Muecke, 1987).

Cette auto-confrontation identitaire place les déportés dans des situations complexes lorsque leurs nouvelles formes d'identités hybrides ne sont pas compatibles à la société

d'origine, elle-même ayant subi des transformations. Les inévitables changements dans les positions géographiques et culturelles qu'entraîne la migration peuvent mener à des changements identitaires dramatiques, alors que la perte de structures sociales, de valeurs culturelles et d'identité propre peut provoquer de graves troubles psychologiques (Ruben, van Houte et Davids, 2009). On fait état des *feelings of in-between* et du *state of liminality* pour exprimer le sentiment de ne plus appartenir à nulle part, ni à la société d'origine, ni à la société d'exil (Ruben, van Houte et Davids, 2009; Kibreab, 2009). Les déportés vivent des sentiments complexes d'aliénation et de séparation à travers cette crise identitaire qui est souvent la plus importante de leur vie et qui peut parfois mener à des troubles de personnalité ou des traumatismes. Le stress post-traumatique suivant un retour forcé peut se manifester sous différentes formes, soit l'alcoolisme, la dépression, le suicide, les comportements anti-sociaux et les délits mineurs (Arowolo, 2000). En ce qui a trait à l'identité, c'est donc la façon dont la nouvelle destination forcée affecte le sens du soi du déporté qui est l'élément déterminant du succès ou de l'échec de leur réintégration à la société d'origine.

Les migrants de retour faisant face à la redéfinition des notions d'être et de devenir sont également confrontés à une réévaluation de la notion de maison et du sentiment d'appartenance. Christou (2003) explique que le processus de retour provoque la prise de conscience d'identités incomplètes, disjointes et ambivalentes qui secouent des images antérieures et des croyances de ce que la terre natale et la maison signifient. C'est donc la recherche d'appartenance qui mène les individus à construire et reconstruire leur identité et leur culture. Stipulant qu'une grande emphase mise sur les liens entre les migrants et leur communauté d'origine occulte les changements qu'ils vivent et les liens perçus et matériels qu'ils développent dans leur communauté d'accueil, Chavez (1994) évoque l'importance de la perception de soi du migrant comme faisant partie intégrante d'une communauté locale et de l'influence de cette perception sur le désir des migrants de rester dans cette communauté. Par le fait même, il affirme que le fait de s'imaginer comme faisant partie d'une communauté locale a une forte influence sur l'établissement du migrant. Il sera plus enclin à vouloir s'établir s'il éprouve ce sentiment d'appartenance et ce, malgré un statut précaire, une situation économique difficile et des expériences négatives dans le pays d'immigration. Il observe que le fait d'avoir un emploi stable et des responsabilités au travail, de former une

famille et donner naissance dans le pays d'origine, d'élever des enfants qui vont à l'école et qui acquièrent la culture, d'apprendre à naviguer dans la société et de réussir à obtenir un statut légal favorise l'établissement des migrants dans la communauté. Certains migrants expliquent aussi que leur sentiment d'appartenance s'est développé par leur adaptation et leur intérêt à la vie locale ou parce qu'ils ont réussi à surpasser le sentiment d'isolation, qu'ils ont développé un réseau familial et amical, qu'ils ont acquis des connaissances sur la culture locale ou qu'ils se sont réconciliés avec la menace de la déportation. D'autres stipulent que ce n'est qu'une question de temps, qu'avec le temps on s'habitue à la façon de vivre, alors que d'autres appuient leur sentiment d'appartenance à la communauté sur leur foi et leur dévouement à l'église (Chavez, 1994).

Chavez (1994) rapporte que certains migrants ne réussissent pas à développer ce sentiment d'appartenance à la société d'accueil pour diverses raisons. C'est le cas lorsqu'ils ne parviennent pas à transcender les différences culturelles, lorsque leurs croyances, leurs comportements et leur langue les isolent ou encore lorsqu'ils vivent dans des endroits reculés et reclus des grandes villes. Pour d'autres, l'ennui et la séparation de leur famille restée ou rentrée au Mexique ou en Amérique centrale, dépassent leur capacité à développer ce sentiment d'appartenance. Or, c'est sans équivoque le statut migratoire empreint de discriminations et d'humiliations, soit le fait d'être demandeur d'asile ou sans-statut, qui brime le plus leur sentiment d'intégration. En outre, même si un migrant éprouve un fort sentiment d'appartenance à la communauté locale, son intégration à la société en général ne dépend pas de ses croyances ou de ses actions, mais bien de la perception plus large de la société face aux demandeurs d'asile, réfugiés ou sans-papiers.

En bref, le bien-être psychosocial suggère d'une part l'habileté d'une personne à exprimer son identité, son ethnicité, sa religion et ses intérêts personnels et politiques et sa capacité à établir des connexions avec la société, et d'autre part la volonté de la communauté d'origine de lui donner une place dans la société (Giddens, 1991 et Hall, 1991 selon van Houte et Davids, 2009). Or, elle est plus souvent qu'autrement brimée, la société d'accueil n'offrant que rarement ces conditions.

2.5 Synthèse de la mise en contexte

L'aggravation de la perpétuelle instabilité sociopolitique et économique du Mexique par l'établissement du régime néolibéral et de l'État narco, ainsi que la privation et la violation de droits fondamentaux qui en découlent, poussent de nombreux citoyens mexicains à migrer pour améliorer leur situation. Alors que l'État mexicain peine à protéger ses citoyens, la démocratie déjà faible se voit réduite à une impunité généralisée et un climat d'insécurité et de peur s'installe suivant l'augmentation fulgurante de la violence qui mènera peu à peu à une perte de l'État de droit. Déjà, nombre de Mexicains cessent de se reconnaître comme citoyens à part entière et ils migrent en quête de sécurité, de liberté et de dignité.

À défaut d'avoir accès à d'autres catégories migratoires, les migrants Mexicains sont contraints vers le chemin de l'asile et de ce fait, changent les anciens patrons établis de migrations de travailleurs saisonniers vers les États-Unis et le Canada par de considérables flux de demandeurs d'asile. Or, bien que le contexte du Mexique pousse nombre de Mexicains à la migration, ces principaux pays receveurs referment leurs frontières et adoptent des législations discriminatoires et punitives envers les demandeurs d'asile mexicains. Ceci donne lieu à un bond considérable des retours forcés de ressortissants mexicains au Canada et à la nécessité de ces derniers de réintégrer leur société d'origine. Phénomène récent, mais ayant un impact majeur sur les personnes touchées, les répondants de cette étude se voient particulièrement affectés par les réintégrations économique, sociale, familiale, et psychosociale, lesquelles s'influencent mutuellement.

Ayant initialement migré en raison de l'exclusion de la citoyenneté mexicaine, la migration de retour forcé engendre une double exclusion de l'espace nord-américain pour les demandeurs d'asile déboutés du territoire canadien. Ce renvoi consiste généralement pour eux en un retour dans une société transformée qu'ils ne reconnaissent souvent plus et qu'ils ne considèrent plus comme la leur. Ayant souvent passé plusieurs années en exil, l'établissement au retour les force à constamment réexaminer les frontières du soi et de leur appartenance en fonction de leurs nouvelles identités sociales et transnationales. Confrontés à de persistants questionnements face aux fluctuations de leur portrait identitaire, l'ambivalence devient la

clarté de leur l'appartenance (Christou, 2003). D'autre part, la confrontation, au retour, à la stigmatisation et la discrimination par les populations locales affecte particulièrement le sens du soi et l'identité propre des migrants et dans certains cas cause de sérieux troubles psychologiques. Le sentiment d'appartenance qu'ils développent face à la société d'accueil et la perception de leur intégration durant l'exil aura également un impact puissant sur leur volonté et leur capacité à se réadapter au retour. La réintégration est pour la plupart des migrants de retour, un retour à l'instabilité, la précarité et la vulnérabilité, alors qu'ils peinent à réintégrer les réseaux sociaux et familiaux et qu'ils font face à une incapacité à assurer une sécurité financière. Le retour forcé est donc une menace sérieuse au maintien de l'intégrité des migrants de retour et de leur survie. Il consiste en fait en la phase ultime du parcours migratoire des demandeurs d'asile, alors qu'une fois rentrés, leur possibilité de retourner au pays d'exil est pratiquement nulle. Ce processus restreint leur mobilité et les confine à un territoire exclusif où les opportunités et les possibilités de rétablir une vie normale libre de carences sont limitées.

CHAPITRE TROIS : MÉTHODOLOGIE

Dans ce chapitre, j'élabore d'abord le choix de la méthodologie en fonction de la population étudiée, soit les demandeurs d'asile mexicains déboutés par le Canada de retour au Mexique. J'explique ensuite l'importance de prendre en considération la vulnérabilité de cette population et d'établir une relation de confiance et de réciprocité avec les participants, suite à quoi j'établis les moyens par lesquels j'ai effectué l'analyse et la collecte de données. Pour clore, je fais état des caractéristiques principales de mon échantillon et je dresse une brève histoire de vie de chacun des répondants.

3.1 Population étudiée et choix de la méthodologie

Le choix de la méthodologie utilisée pour cette recherche a été établi en fonction de la population étudiée, soit les demandeurs d'asile mexicains déboutés par le Canada. Ces derniers consistent en une population difficile à distinguer et à repérer puisqu'il n'existe pas, à ma connaissance, d'organismes appuyant les déportés nationaux et les migrants de retour au Mexique, ni de statistiques et données officielles les dénombrant. Ayant pour la plupart vécu des moments extrêmement ardues durant leur processus migratoire, les répondants préfèrent éviter de réveiller ces souvenirs souffrants et parfois traumatisants, et taisent plus souvent qu'autrement leur histoire de demandeur d'asile pour éviter la stigmatisation et les commérages.

Il est reconnu que les demandeurs d'asile consistent en une population vulnérable (Bilger et Van Liempt, 2009; Lapalme, 2013) et qu'ils continuent de l'être après un retour forcé (Brotherton et Barrios, 2009, 2011; Zimmermann, 2012). Les requérants font souvent face à la précarité et à la marginalisation, alors que le statut de demandeur d'asile implique une privation des droits fondamentaux et une accessibilité limitée aux soins de santé, aux services sociaux et à l'emploi (Lacroix, 2006 et Stewart, 2005 selon Lapalme, 2013). Ils arrivent souvent déjà fragilisés par les événements qui les ont fait quitter leur pays et

éprouvent une grande impuissance de savoir leur destin entre les mains des autorités canadiennes. Cette instabilité migratoire peut perdurer de quelques mois à plusieurs années, le temps que la demande soit traitée, brimant leur intégration optimale à la société canadienne. Le refus du statut de réfugié après avoir lutté et persisté pour s'intégrer, est un événement généralement percutant qui s'accompagne de grandes déceptions et de désillusions. Les requérants déboutés sont souvent émotionnellement et physiquement épuisés par le processus de demande d'asile et par le fait d'avoir mis tant d'espoir et de temps pour finalement se faire refuser la permanence sur le territoire. Ayant pour la plupart passé plusieurs années au Canada, ils ne se sentent plus chez eux au Mexique et ne se reconnaissent parfois plus comme citoyens mexicains. Ils rentrent bien souvent les mains vides, leurs possibilités économiques au Canada ne leur ayant pas permis de faire des économies, et éprouvent de grandes difficultés à trouver de l'emploi et à réintégrer le marché du travail. Ils doivent réinsérer des réseaux familiaux et sociaux dont ils se sont éloignés et sont confrontés aux changements de valeurs qui les habitent dorénavant. Le retour forcé s'accompagne communément de la peur de revivre des événements de persécution ou de sombrer à nouveau dans l'instabilité économique et le désespoir s'empare souvent d'eux, les menant parfois jusqu'à la dépression. L'accessibilité aux répondants étant donc limitée par ces facteurs de vulnérabilité, j'ai opté pour la méthode boule de neige ou l'échantillonnage par réseaux, une méthode fréquemment utilisée pour faciliter le recrutement de population difficile d'accès (Staring, 2009). Par cette technique, le chercheur obtient le contact de personnes qui correspondent au profil qu'il recherche par l'entremise de personnes avec qui elles ont déjà un lien de confiance, et il acquiert d'autres contacts par les personnes interviewées (Flowerdew et Martin, 2005; Valentine, 2005 selon Lapalme, 2013).

Pour enclencher le mécanisme de « boule de neige », je me suis référée à des personnes dont j'avais fait la connaissance via mon implication dans les réseaux d'entraide et de lutte pour la défense des droits des migrants à Montréal²³. Ces réseaux offrent du soutien aux migrants à statut précaire ou n'ayant pas de statut et les orientent vers les ressources appropriées en fonction de leurs besoins. Indépendant de mes activités académiques, mon

²³ Je ne fais pas mention du nom de ces organisations par soucis de confidentialité des informateurs.

engagement dans ces réseaux remonte à un intérêt et à une sensibilisation personnels face aux questions migratoires et aux inégalités des parcours migratoires en découlant, qui m'incitera ultérieurement à me questionner sur ce qu'il advient des requérants à l'asile refusés une fois de retour au pays d'origine. Cet engagement impliquait donc de ma part divers types de soutien, principalement de demandeurs d'asile ou de personnes ne détenant pas de statut migratoire légal. J'ai par le fait même accompagné certains migrants à des rendez-vous médicaux ou avec leur agent d'immigration, à des rencontres avec leur avocat ou à l'inscription de leurs enfants à l'école. J'ai été témoin de la difficulté à laquelle ils sont confrontés pour entrer sur le marché du travail, obtenir des soins de santé et faire respecter leurs droits. J'ai pu faire constat des énormes délais de traitement de la demande d'asile et du permis de travail, et de l'interminable attente pour la détermination d'une date d'audience devant la CISR. J'ai d'ailleurs assisté à des audiences et été témoin des dynamiques de pouvoir entre les commissaires et les requérants. J'ai été à l'écoute des profonds dilemmes auxquels certains sont confrontés à l'annonce d'un refus du statut de réfugié, des réalités de vivre sans statut et des difficultés à surmonter en cas de retour au Mexique. À travers cet engagement, j'ai partagé une part de la réalité que certains demandeurs d'asile et sans statut mexicains vivent au jour le jour, et ai témoigné de la profonde impasse qu'ils vivent du fait de ne pas avoir de statut à part entière pendant une longue période. Cela a approfondi ma compréhension du désespoir, de la colère, de l'humiliation et de la résistance nés de l'interaction entre les demandeurs d'asile et les organisations bureaucratiques. J'ai également décelé une partie des complexités, contradictions et injustices du système d'octroi d'asile canadien à travers lequel doivent naviguer les requérants, qui plus souvent qu'autrement sont mal informés des procédures à suivre et des recours légaux auxquels ils ont droit.

Dans mon parcours, j'ai fait la connaissance de personnes avec qui j'ai développé des relations sincères, dont certaines se sont transformées en amitiés. Ces personnes étaient pour la plupart des demandeurs d'asile mexicains que je supportais dans leur processus migratoire et leur intégration à Montréal ou des alliés²⁴ à la cause (intervenants, travailleurs sociaux ou

²⁴ Je parle d' « allié » pour référer à des personnes non migrantes qui sont impliquées dans les réseaux de luttes pour la défense des droits des migrants. Je considère de facto que les migrants font partie de cette lutte. Or, bien entendu certains migrants sont également fortement impliqués dans ce mouvement, au même titre que les alliés.

militants). Étant à l'affût de mon départ imminent pour le Mexique et de mon sujet de recherche, quelques-unes d'entre elles se sont pour ainsi dire auto-proclamées *gatekeepers* (informateurs)²⁵. Elles m'ont proposé de contacter des personnes qui correspondaient au profil que je recherchais et de me transférer leurs coordonnées si elles étaient intéressées à collaborer au projet. Cette aide m'a été précieuse dans l'accès aux répondants. Huit personnes ont agi à titre d'informateurs, soit quatre alliés à la cause de la défense des droits des migrants et quatre demandeurs d'asile refusés, dont deux à Montréal (Helena et Magda) et deux au Mexique (Ivan et Gilberto). Les quatre alliés ont contacté des demandeurs d'asile mexicains déportés à qui ils avaient offert du support via des réseaux d'aide aux migrants ou via leur emploi en relation d'aide et avec qui ils étaient encore en contact. C'est grâce à eux que j'ai pu rencontrer au Mexique, la famille García López, Eduardo, Beatriz, Alejandra et Isabel. Les quatre autres informateurs, demandeurs d'asile mexicains déboutés, m'ont mis en contact avec des membres de leur famille ou avec des amis ayant traversé le processus de demande d'asile canadien, mais ayant été déportés. À travers eux, j'ai pu faire la connaissance de Maria, Julio, Javier, Gabriel, Diego, Cristina, Lucia, Liliana et Lorenzo. Je connaissais Emiliano et Andres via mon cercle social à Montréal et étant au fait de leur situation, je les ai personnellement contactés une fois là-bas.

Dans ma recherche de participants, Helena m'a entre autres mis en contact avec son fils Ivan qui avait été déporté. Ce dernier, dont j'ai eu le privilège de faire la connaissance, devint rapidement un informateur impliqué. Bien qu'il ait refusé de m'octroyer une entrevue, car il ne se sentait pas à l'aise de le faire, il m'a prise en quelque sorte sous son aile. Il fut une des personnes qui m'obtint le plus d'entrevues et il m'invita à lui poser toutes les questions que je voulais « off record » sur le système d'octroi d'asile canadien et sur le processus migratoire. L'équivalent d'un chaperon, il s'est occupé de prendre les rendez-vous avec les répondants, m'accompagnait aux lieux de rencontre et m'attendait jusqu'à ce que l'entretien soit terminé. Il me guidait dans la ville de Léon et s'est mis à mon entière disposition pendant

²⁵ Les *gatekeepers* sont des personnes impliquées dans des réseaux en lien avec le sujet de recherche ou qui connaissent de potentiels participants, et donc crédibles par leur statut, qui contactent en leur nom des possibles répondants (Dahinden et Efiionayi-Mader, 2009). À défaut d'avoir trouvé une traduction française officielle de *gatekeeper*, j'adopterai le terme « informateur », car il me semble être le mieux adapté à la fonction qu'occupe un *gatekeeper*, soit celle d'informer le chercheur sur de potentiels répondants à son étude en fonction du profil qu'il recherche et de le mettre en contact avec eux.

plusieurs jours. C'était, dit-il, sa façon de me remercier pour le soutien que j'avais apporté à sa mère, alors qu'il ne pouvait être là. Je lui en suis entièrement reconnaissante. Cette rencontre ayant confirmée ma pensée, je suis de ceux et celles qui considèrent que dans la recherche avec les populations vulnérables, il importe de faire preuve de confiance et d'ouverture envers les personnes qui, parce qu'elles décident au premier abord de nous faire confiance, nous ouvrent les portes sur un monde auquel nous n'aurions pas eu accès sans eux (Markova, 2009). Tout comme on s'attend à ce que les répondants à nos entrevues nous fassent confiance, il est de mise d'accorder la nôtre à ceux qui souhaitent nous aider dans l'accomplissement de notre projet. C'est sur cette relation de réciprocité que je reviendrai un peu plus tard.

La méthode boule de neige implique certaines limites et il peut être nécessaire de contrôler son évolution pour représenter le mieux possible la population ciblée par l'échantillon recueilli (Biernacki et Waldorf, 1981 selon Lapalme, 2013). En effet, comme les informateurs n'ont accès qu'à une partie de la population étudiée, ils contactent donc plus souvent qu'autrement des personnes faisant partie de leurs réseaux sociaux. De ce fait, il s'observe généralement une certaine homogénéité dans les critères d'ethnicité, d'âge, de genre, de niveau d'éducation, de valeurs et de normes entre les répondants, et c'est pourquoi il est suggéré de varier les sources par lesquelles les contacts de ces derniers sont obtenus pour éviter de créer un biais (Dahinden et Efionayi-Mader, 2009; Markova, 2009). Dans le cadre de cette étude, il aurait été complexe de varier davantage les informateurs étant donné le petit échantillon recueilli (18 répondants) et le temps octroyé au séjour de recherche. J'ai tout de même tenté d'établir un équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes et d'inclure des personnes d'une tranche d'âge étendue, de classes socioéconomiques diverses, de différents niveaux d'éducation et de situations familiales distinctes (voir 3.1.4 – Description de l'échantillon).

3.1.1 Établir la confiance et la relation de réciprocité

Malgré mes anticipations d'une possible réticence des individus à vouloir me partager leur histoire, tel ne fut pas le cas. Dans l'ensemble, les répondants semblaient confortables et heureux de pouvoir partager leur vécu et semblaient apprécier que quelqu'un du Canada prenne le temps de les écouter et de faire un suivi à leur retour. N'ayant plus la crainte de voir leur statut de réfugié refusé, d'être « démasqués » en tant que sans statut ou d'être déportés, ils étaient, pour la plupart, enclins à entrer dans la rétrospective et à discuter leur vécu migratoire. Certains paraissaient même soulagés de pouvoir partager leur histoire avec une personne extérieure à leur contexte actuel, qui comprenait leurs références et qu'ils considéraient comme non menaçante à leur intégrité. Cette relative ouverture des répondants à me partager leur vécu s'explique avant tout par le fait que je leur étais recommandée par quelqu'un en qui ils avaient confiance. Or, trouver des participants et que ceux-ci acceptent de m'octroyer une entrevue ne signifiait pas pour autant qu'ils parleraient authentiquement et qu'une atmosphère de confiance entre nous existait déjà. Comme le souligne Achermann (2009), dans un contexte où la majorité des données cumulées proviennent de témoignages, la confiance est un concept clé sur lequel dépendra une grande partie de la récolte d'informations, et donc de laquelle dépend le déroulement de l'étude. L'interaction personnelle entre le chercheur et l'interviewé et l'établissement d'une relation de confiance entre les deux partis est donc cruciale dans l'aboutissement favorable d'une entrevue. Les premiers échanges étaient fondamentaux dans l'établissement de la confiance et je tentai dès le départ d'adopter une attitude inclusive. Le fait d'être référé par une personne de confiance n'était que le premier pas vers l'établissement de la confiance avec le répondant.

Comme l'informateur était le principal lien entre le répondant et moi, c'était souvent le premier sujet de conversation abordé lors d'une première rencontre. Le répondant s'enquerrait sur l'informateur, à savoir comment il allait et quels étaient les liens qui nous unissaient, questions auxquelles je répondais ouvertement, tout en respectant les informations délicates concernant l'informateur. Plusieurs s'intéressaient aussi à ce qui m'avait poussée à venir au Mexique, mon implication dans les luttes migrantes, le but de ma recherche et pourquoi je m'intéressais à cette question. Ces échanges informels préliminaires à l'entrevue permettaient

de briser la glace et de nous donner le temps de nous mettre à l'aise l'un envers l'autre, mais également d'entrer dans la thématique de l'entrevue. Le climat de confiance s'établissait ainsi réciproquement.

Certains informateurs m'avaient confié des objets (lettres, photos, documents importants, cadeaux) à remettre aux répondants auxquels ils m'avaient recommandée ou des messages à leur transmettre. Jouer ce rôle d'intermédiaire entre ces deux partis me permettait à la fois de remercier les informateurs de m'avoir mis en contact avec des répondants et d'initier une relation de réciprocité avec les répondants. Selon Markova (2009), l'établissement d'une telle relation de réciprocité et d'échange entre le chercheur et les répondants assure une qualité de l'information, particulièrement quant aux expériences vécues et aux sentiments. Lammers (2007) ajoute qu'afin que des personnes soient à l'aise de parler ouvertement et veuillent partager leurs connaissances, opinions et perceptions, il importe d'avoir un niveau de confiance adéquat, lequel se développe par le respect de l'autre et de sa dignité. Toutes deux assurent également, et j'en conviens par ma propre expérience, que les relations de confiance et de respect s'établissent dans des processus de *give and take* pouvant même mener à des liens d'amitié (Lammers, 2007; Markova, 2009). Ces échanges peuvent comprendre le partage d'un repas ou d'un café, l'explication d'informations sur le système migratoire ou l'accompagnement à des rendez-vous. Ces relations peuvent aussi consister à être attentif à l'autre et prendre le temps de l'écouter dans certaines circonstances ou à dévoiler des moments intimes de sa propre vie, et permettent de montrer aux répondants l'honnêteté et la sincérité du chercheur. Tout comme les chercheurs, les participants doivent sentir qu'ils donnent et qu'ils reçoivent, c'est là la base de ce concept de réciprocité (Lammers, 2007). Pour le chercheur, être prêt à partager et à donner n'est pas seulement une question d'éthique personnelle, mais également une question de se conformer aux règles sociales préétablies. Donner dans une situation lorsque cela est attendu ou nécessaire contribuera à augmenter le niveau de confiance et à contribuer positivement au processus de recherche et à ses aboutissements. Dans la culture mexicaine, il est de coutume de ne pas arriver les mains vides lorsqu'on est invité chez quelqu'un. Ne pas donner ou apporter quelque chose alors qu'on m'invitait à manger aurait donc pu être mal perçu. Le problème est que les critiques de cette dynamique de *give and take*

ne s'attardent souvent qu'aux dons matériels et financiers, alors que la notion de donner est beaucoup plus vaste (Lammers, 2007).

Lammers (2007) souligne que la question d'offrir de l'assistance à des participants de sa recherche est un inévitable dilemme pour les anthropologistes travaillant dans un monde d'inégalités et d'injustices et elle se questionne sur l'éthique de recherche à adopter face à la souffrance d'autrui. Elle reprend que la notion de pouvoir est indéniablement liée à cette question et que le chercheur se doit d'être conscient de sa position, ses caractéristiques et ses rôles, à la fois ceux avec lesquels il se définit et ceux que les participants lui attribueront malgré lui. Lors de mon séjour de recherche, j'ai inévitablement été confrontée à ces questionnements et à ma propre image, et j'ai dû m'adapter à ce que je projetais chez l'Autre. J'incarnais, malgré moi, cette image de la femme étrangère occidentale, blanche et éduquée, dont la recherche était soutenue par une professeure de la UNAM, qui habitait une maison confortable dans un quartier relativement aisé et sécuritaire de la ville de Mexico et qui, plus fondamentalement, détenait un statut légal d'entrée sur le territoire mexicain et avait la possibilité de quitter quand bon lui semblait. Bref, j'étais en opposition avec les personnes qui faisaient l'objet de ma recherche, soit des demandeurs d'asile mexicains refoulés par le Canada. Alors qu'ils avaient été privés de la liberté de choisir où ils veulent vivre, j'avais le privilège de jouir d'une citoyenneté canadienne m'octroyant une vaste liberté de mouvement.

C'est après m'être attardé à ces facteurs qui se rattachaient à moi et qui me distinguaient des participants à mon étude que toute la question de pouvoir est réellement entrée en jeu. Achermann (2009) explique que les caractéristiques personnelles du chercheur (genre, âge, langue et statut socioéconomique) influencent la façon de réagir et de répondre des interviewés et que plutôt que de tenter d'éliminer cette influence, il peut être d'une plus grande utilité de refléter ces différences de statut et de pouvoir entre le chercheur et l'interviewé. Ceci est spécialement vrai lorsqu'on travaille avec des personnes dans une situation précaire ou que les différences de statut ou les hiérarchies de pouvoir sont particulièrement grandes. Dans mon cas, il est vrai que les participants avaient souvent tendance à m'accorder un statut et des compétences que je ne m'octroyais pas ou que je ne considérais pas détenir et cela pouvait parfois m'incommoder. Pour plusieurs, le fait que je

sois une universitaire de deuxième cycle faisait forcément de moi une experte dans mon sujet d'étude et il n'était pas rare qu'ils me posent des questions légales liées au système d'immigration. Je me sentais parfois impuissante d'être considérée comme telle et désarmée de ne pas toujours avoir les connaissances ou les outils pour leur apporter l'aide qu'ils me demandaient. Je tentais tout de même d'y répondre au meilleur de mes compétences et, si nécessaire, de faire les recherches appropriées pour trouver l'information adéquate afin de leur transmettre. Pouvoir apporter des réponses à leurs questionnements et préoccupations était ma façon de leur prêter assistance et de les remercier, et je me rendais compte que cela concrétisait positivement l'image et le statut qu'ils m'octroyaient tout en consolidant leur confiance en moi. Malgré tout consciente des inégalités et injustices qui nous séparaient, j'ai tenté de mon mieux de ne pas laisser cette généralité primer sur nos échanges et de traiter les répondants et leurs témoignages avec respect et intégrité (Lammers, 2007). Considérant aussi le contexte de vulnérabilité et de marginalisation, le maintien de relations empathiques avec les répondants était à mon avis crucial pour éviter qu'ils se sentent simplement utilisés à des fins théoriques et qu'ils puissent réellement sentir que leur participation aurait un apport et que leurs voix seraient transmises²⁶.

Bien qu'elle puisse être critiquée, sous prétexte que cela pourrait biaiser les résultats et conclusions de la recherche, l'approche impliquant une relation d'aide entre le chercheur et les répondants me semble fondamentale. À défaut de pouvoir se baser sur des données fiables, je suis d'avis que ce sont ces relations de confiance établies avec les répondants et les personnes me les ayant référés, principalement via des relations d'échanges, qui m'ont permis d'obtenir des témoignages relativement authentiques et éprouvés (Bilger et Van Liempt, 2009; Lapalme, 2013). En effet, après recul et analyse, j'estime que dans l'ensemble les témoignages que m'ont offerts les répondants n'auraient fort probablement pas été les mêmes sans le lien de confiance préalablement établi.

²⁶ En tant que chercheur, il est difficile de se détacher de son propre bagage, d'une vision inculquée du monde à l'Occidental, et de son auto-analyse des témoignages. Or, Lammers (2007) explique qu'il importe d'essayer de transmettre les voix de ses sujets de recherche sans se les approprier et sans violer l'authenticité et la dignité de celles-ci (d'où le fait que j'insiste pour garder les citations d'entrevues en espagnol et que j'utilise beaucoup la citation). Le but de ce mémoire étant bel et bien de tenter le plus humblement possible de leurs laisser la place.

Achermann (2009) explique qu'il importe de prêter une attention particulière au surpassement de la distance sociale pendant l'entretien. Le chercheur peut être une des premières personnes (sinon la première) avec qui le participant parle de son histoire de cette façon depuis longtemps, voir même depuis son retour au Mexique et donc, une certaine proximité peut se développer rapidement entre les deux partis. Étant donné les situations d'isolement parfois vécues par les personnes marginalisées, l'entrevue peut être vécue par l'interviewé comme une façon de libérer son âme au chercheur qui l'écoute attentivement. Bien que la meilleure chose à faire soit d'écouter avec compassion et patience le témoignage, il y a un danger que le chercheur s'implique émotionnellement et soit trop touché par l'histoire et le destin du participant. Il peut donc être problématique pour le chercheur de conserver l'équilibre entre obtenir la confiance, maintenir une distance professionnelle et démontrer de l'empathie (Achermann, 2009). Il est vrai que certaines personnes et histoires nous touchent plus que d'autres et qu'il est difficile de tracer la limite de son engagement envers les participants, qui parfois deviennent des amis intimes, et ce l'est davantage une fois qu'on est au courant de leurs problèmes et de leur histoire (Lammers, 2007). Achermann (2009) précise qu'il ne faut pas oublier que le chercheur est humain et qu'il a des sentiments subjectifs et il stipule que la méthodologie devrait prendre en compte les aspects émotifs du chercheur et expliquer comment les gérer consciemment. Finalement, le fait d'avoir un niveau d'espagnol avancé a grandement aidé à briser la glace et à établir la confiance, car les répondants se sentaient souvent soulagés de pouvoir s'exprimer dans leur langue maternelle.

3.1.2 Collecte de données

Comme cette recherche vise à comprendre un phénomène vécu basé sur des histoires de vie, l'approche méthodologique qualitative a été priorisée (Michaud, 2010) et j'ai opté pour l'entrevue semi-dirigée volontaire comme mode de collecte de données. Considérant le témoignage comme matériel de base, le recours à ce type d'entrevue qualitative me semblait être le plus approprié, car il permet des rapports interpersonnels inestimables et il offre une plus grande flexibilité que l'entrevue structurée (Angers, 2014). Il permet entre autres au chercheur de réenligner la conversation en fonction des informations recherchées, de poser les

questions plus sensibles au moment opportun et de saisir les motivations profondes des interviewés (Angers, 2014; Dahinden et Efonayi-Mader, 2009; Hay, 2000). Les entrevues qualitatives sont également plus promptes à l'établissement de la confiance, car leur caractère plus ouvert et moins standardisé laisse place à la considération de l'interviewé comme individu et lui donne la possibilité d'aborder les sujets qu'il veut ou encore de focaliser sur certains aspects et d'en faire une explication plus poussée (Achermann, 2009; Angers, 2014). Par cette approche, une autonomie et liberté de parole sont octroyées au participant, lui démontrant qu'il est pris au sérieux et respecté. C'est une façon d'engager une relation de confiance que la plupart des interviewés apprécient et de laquelle ils peuvent également profiter (Achermann, 2009).

Pour obtenir des entretiens à la fois descriptifs, introspectifs et phénoménologiques, j'ai bâti un questionnaire d'entrevue composé uniquement de questions ouvertes afin de favoriser la récolte d'informations détaillées et nuancées sur les phénomènes à l'étude. Comme le but de cette recherche est de saisir l'impact du processus d'octroi d'asile sur la réintégration des requérants, les catégories du questionnaire ont été établies pour respecter l'intégralité du parcours migratoire et pour ainsi mieux comprendre les fondements et les origines de la demande d'asile des requérants, les impacts du système d'octroi d'asile et de ses failles sur le migrant même et les effets de ce processus sur la réintégration. J'ai donc divisé le questionnaire d'entrevue en cinq sections (Voir Annexe A – Grille d'entrevue). La première partie de l'entrevue s'attarde à la situation pré-migratoire et traite de la situation socioéconomique et familiale, de la décision de migrer, des attentes, objectifs, espérances et rêves, du choix du pays de migration et de la planification et préparation. Les thèmes de la deuxième partie sur la migration et le rapport à l'asile portent sur l'arrivée, la demande d'asile et ses raisons, l'aide et l'appui reçus, l'intégration socioéconomique au Canada, la perception individuelle de l'intégration, le vécu de la négation du statut de réfugié et la détention et déportation. La troisième partie, soit le retour et la réintégration, traite du choix de la destination de retour, de l'accueil, de la réintégration socioéconomique et familiale, de la séparation familiale, de la perception individuelle des sociétés mexicaine et canadienne et des perspectives futures. Les histoires spatiales, qui consistent en la quatrième partie, examinent les migrations antérieures et postérieures, les raisons des migrations, les objectifs, les attentes,

le statut migratoire et le sentiment d'intégration ressenti durant ces migrations. La dernière partie de l'entrevue est dédiée aux questions et réflexions finales des répondants concernant la perception du Canada sur les demandeurs d'asile mexicains, le sentiment d'avoir été traités également et les commentaires personnels à ajouter.

Bien qu'elles soient le cœur de cette recherche, Curtis (2011) suggère que les entrevues semi-structurées réalisées pour récolter de l'information biographique sur les participants devraient être considérées comme un déroulement parallèle à la triangulation. En effet, par triangulation, on entend l'utilisation de sources de données variées pour assurer la qualité du terrain, une recherche secondaire, mais nécessaire dans le contexte de recherches basées sur des histoires de vie (Bailey, 2007; Curtis, 2011). Cette technique permet d'aborder les problématiques en utilisant divers cadres théoriques et d'analyser les données en utilisant plus d'une technique. Commune dans les recherches ethnographiques, j'ai opté pour l'observation directe ou participative, technique qui consiste à prendre part à la vie quotidienne des personnes interviewées tout en observant et qui permet de confronter les dires d'une personne à ses actes (Angers, 2014; Curtis, 2011). Le chercheur peut donc observer les actions des participants dans leur cadre de vie réel et aller au-delà des premières impressions pour laisser transparaître l'authenticité (Angers, 2014).

En ce sens, bien que le choix du lieu de rencontre fût laissé à la discrétion des individus, si le contexte le permettait, la résidence du répondant était priorisée pour favoriser l'observation directe. En effet, le domicile est souvent un lieu tranquille où les répondants se sentent plus à l'aise de parler de questions sensibles et intimes. Or, dépendamment des contextes, certains étaient plus confortables de s'entretenir à l'extérieur de leur domicile, en raison des propos tenus et de la volonté de garder confidentielle l'information de certains membres de leur famille ou de leur entourage. Ainsi, onze des entretiens ont été réalisés à la résidence du répondant, quatre dans des cafés, un sur le lieu de travail, un chez une tierce personne et un chez moi. Il m'est également arrivé plus d'une fois de passer plusieurs jours en compagnie des répondants, qu'ils m'invitent à manger et à dormir chez eux, que je participe à des fêtes familiales, que je les accompagne à des événements culturels ou à faire les courses ou qu'ils me fassent visiter leur région. Ces moments informels m'ont permis de saisir

davantage la culture mexicaine et de contextualiser avec plus de détails les propos tenus par les répondants pendant les entrevues. Pendant ces moments, je prêtais une attention particulière aux lieux physiques, aux objets présents, aux personnes impliquées, aux actions et activités de ces dernières, aux buts des acteurs et aux émotions ressenties et exprimées. Les notes tirées de ces observations m'ont permis ultérieurement de pousser la réflexion sur les interactions entre toutes ces particularités (Bailey, 2007). Finalement, ces moments soudaient d'autant plus les liens de confiance et permettaient aux répondants de me poser des questions, de se renseigner sur les possibilités de retour au Canada ou de prendre des nouvelles de leurs proches encore là-bas, ce qui a favorisé la concrétisation de la relation de réciprocité.

3.1.3 Analyse et interprétation des résultats

Sous le consentement des répondants, tous les entretiens ont été enregistrés et retranscrits intégralement. J'ai ensuite utilisé le logiciel d'analyse de données qualitatives *QDA Miner* pour procéder à l'encodage des propos. Retraçant chacun des thèmes des catégories établies pour l'entrevue et ceux ressortis pendant les entrevues, j'ai manuellement associé les citations appropriées de chacune des transcriptions aux codes des thématiques congruentes. Les thèmes centraux se rapportent aux cinq sections du questionnaire et une emphase a été mise sur le vécu et la perception personnelle de chacun de ces thèmes. Chacun des codes fût ensuite analysé individuellement pour faire ressortir les tendances générales et les divergences entre les entretiens et établir des comparaisons ou des liens entre eux (Huberman et Miles, 1994 selon Lapalme, 2013).

Largement utilisés en sciences sociales comme méthode de recueil de données, plus particulièrement dans la sociologie à influence ethnologique, les témoignages furent recueillis sous forme d'histoires de vie. Selon Le Grand (2002 : para. 4) ces histoires de vie constituent « une expression générique large et anthropologique où la personne est amenée à produire une histoire sur sa vie ». Knudsen (1990) considère la production et l'analyse du discours des histoires de vie par l'exploration d'un modèle cognitif selon lequel l'histoire de vie est un construit conditionné par rapport aux situations, une imbrication cognitive agaçant des

événements sélectionnés du passé, du présent et du futur. Les protagonistes dévoilent dans leur histoire de vie une sélection d'informations qui varie dans le temps en fonction des situations et des stratégies de gestion identitaire qui laissent transparaître leur perception individuelle du soi, en lien avec les tournants critiques de leur vie.

« The constructed nature of these stories is more than reflections of past and present experiences; the stories are more than future expectations and worries; they are simultaneously stories about self, identity, and personality. Thus we have to understand the dynamics of selection and cognitive chaining of elements in an unfolding process discourse » (Knudsen, 1990: 123).

Dans le cadre de cette étude, les demandeurs d'asile déboutés avaient à relater l'intégralité de leur parcours migratoire, leur vécu émotionnel à chacune des étapes du processus et leurs aspirations futures. Ils étaient replongés dans leurs souvenirs quant aux motifs les ayant fait quitter le Mexique, les complications du processus de demande d'asile, la précarité et la marginalisation qui accompagnent le statut de demandeur d'asile et les difficultés de réintégration après le retour. Ils relatent que la lourdeur et la lenteur du processus migratoire leur rappelaient constamment le passé qu'ils avaient laissé derrière eux, les empêchaient d'oublier et de se concentrer sur leur présent et minaient leur bonne intégration au pays d'accueil. Cette incapacité à pouvoir se libérer du poids des souffrances et des deuils vécus confirme les dires de Le Grand (2002) qui souligne que l'histoire de vie est bien souvent directement liée à un travail de deuil. En ce sens, l'histoire de vie n'est donc pas un récit de vie, mais plutôt une stratégie de présentation du soi à la fois consciente et inconsciente, et une légitimation d'actions futures et de projections (Knudsen, 1990). La façon dont les protagonistes se réfèrent au passé, au présent et au futur consiste en fait en une stratégie d'adaptation leur permettant, dans des circonstances difficiles, de ne pas laisser le passé affecter leur santé mentale actuelle. Ce mécanisme d'auto-protection est lié à la transformation des souvenirs de telle sorte qu'ils soient congruents avec le contexte situationnel dans lequel se trouve la personne. C'est une façon de s'appropriier les souvenirs des situations passées pour éviter les regrets, calmer la souffrance au retour et aller de l'avant avec sa vie. Au moment de l'entrevue, les protagonistes avaient eu un certain temps pour décanter les événements migratoires vécus (passé) et s'adapter à leur nouvelle réalité au Mexique

(présent). Considérant ces particularités des histoires de vie, il importait grandement dans l'analyse des données de considérer la complexité et la diversité des histoires de vie racontées.

Bien que l'échantillon de la recherche soit restreint, les témoignages recueillis offrent une grande diversité d'histoires et font état de dynamiques complexes. Les répondants exposent des raisons de départ variées en lien avec l'instabilité économique du pays, les persécutions subies par le narcotrafic ou le désir de voyager. Certains souhaitent une migration temporaire, alors que d'autres quittent dans l'espoir de s'installer de façon permanente. La manière dont les demandeurs d'asile vivent leur arrivée et leur intégration à la société canadienne est influencée à la fois par les motifs qui la sous-tendent, mais également par les désirs, aspirations et objectifs de chacun. Or, il n'est pas rare que leurs perceptions se transforment et que leurs attentes se modifient au fur et à mesure qu'ils s'adaptent à la société canadienne et à ses réalités. Plus souvent qu'autrement, la demande d'asile est un processus très long, pouvant s'étendre sur plusieurs années, moment pendant lequel les requérants vivent avec un statut précaire qui les brime à plusieurs niveaux. C'est un processus lourdement chargé émotionnellement et exténuant pour la plupart des requérants qui, après avoir quitté des situations difficiles, sont constamment replongés dans leur passé par un système d'octroi d'asile lent qui les force à se remémorer leurs souvenirs. Pendant leur séjour, certains réalisent qu'ils ne sont pas heureux au Canada et décident de rentrer au Mexique, parfois au risque de subir à nouveau des persécutions, alors que d'autres qui pensaient ne rester que temporairement changent d'idée. Le retour forcé ou la déportation après avoir mis tant d'effort et lutté quotidiennement pour faire sa place et s'intégrer à la société canadienne est durement vécu par les requérants, particulièrement par ceux qui espéraient faire leur vie au Canada. Les histoires de migration, les causes de départ, le processus de demande d'asile et l'intégration à une nouvelle société, le retour forcé et ses impacts, et la réintégration sont tous des aspects vécus différemment par les interviewés.

L'individu étant un être complexe en soi, saisir son raisonnement, ses réactions et son ressenti à chaque étape de son parcours migratoire est une tâche ardue. Il faut chercher à comprendre ses questionnements, ses dilemmes, ses peurs et ses angoisses et lier le tout pour comprendre son état post-migratoire au moment de l'entrevue. L'analyse du discours se doit

de prendre en compte l'interprétation individuelle du protagoniste sur les trois sphères temporelles (passé, présent et futur) et doit également considérer que l'histoire de vie racontée est indissociable de son contexte et qu'elle variera dépendamment du moment où a lieu l'entrevue, car tout dépend de l'état d'être du répondant à cet instant dans l'espace-temps (Knudsen, 1990). D'autre part, l'interaction entre le répondant et l'intervieweur influence également l'histoire de vie racontée, car comme le chercheur forme partie de la réalité qu'il étudie, l'histoire de vie devrait être vue comme une biographie collaborative dans laquelle la relation entre les deux partis est inséparable de son contenu (Knudsen, 1990). Les entrevues ayant eu lieu quelques mois ou années après le retour au Mexique, il est indéniable que les répondants ont pu avoir de la difficulté à se remémorer certains détails et que le temps passé a estompé ou transformé certains souvenirs. Ce temps écoulé depuis le retour leur permet également de développer une autre perspective des événements vécus et de se réapproprier leur histoire d'une façon qui puisse les conforter et les aider à aller de l'avant. Durant l'entrevue, le protagoniste expose donc diverses facettes de sa vie, il choisit ce qu'il veut partager en fonction de ces considérations et du message qu'il souhaite transmettre, mais il se garde aussi d'en exposer certaines, car elles lui appartiennent. Pour bien saisir l'histoire de vie, il faut donc comprendre les dynamiques de sélection et d'imbrication cognitives des éléments choisis dans le processus de déploiement du discours (Knudsen, 1990).

Certaines particularités de l'échantillon ont soulevé des difficultés dans l'analyse du discours. La présence à la fois de membres d'une même famille et de cas individuels dans l'échantillon en est une. En effet, l'analyse des témoignages des membres d'une même famille fait ressortir des dynamiques de migrations par vagues dans le cadre de réseaux familiaux et certaines limites dans la congruence des témoignages. Lorsqu'il s'agissait de faire des entrevues avec plusieurs membres d'une même famille, il pouvait arriver qu'à défaut de savoir ce que les autres allaient partager, certains se limitent dans l'explication d'événements passés ou qu'ils se contredisent légèrement. Or, après analyse je peux conclure que dans l'ensemble il y avait consistance dans les histoires et les faits racontés et que les contradictions étaient minimales. Je reste également sous l'impression que l'essence de chacun a été transmise dans leur témoignage, tout en restant consciente que le temps de recul et l'auto-analyse post-retour ont pu faire changer leur perception des événements. C'est pourquoi je me suis permise plus

tôt de parler d'une certaine sincérité et ouverture dans les témoignages.

Consciente de la difficulté de transmettre au lecteur les subtilités relatées dans les histoires de vie, je fais un usage abondant de citations dans le chapitre d'analyse et de discussion, afin de garder le plus possible l'essence des témoignages. De plus, les citations sont rapportées en espagnol (la langue maternelle des répondants et celle utilisée durant les entrevues), bien que traduites vers le français en bas de page, car je suis d'avis que par la traduction se perd une partie des expressions particulières à l'espagnol et certaines nuances du discours de chacun. En conservant tels quels les dires des répondants, je souhaite communiquer le plus fidèlement possible leurs pensées et leurs émotions.

J'ai donc tenté de faire état de chacune des histoires et de respecter du mieux l'intégrité de chacune d'elles. Comme tel est le cas dans les petites recherches qualitatives, un des objectifs de la présente investigation était de cibler les messages prédominants et les principes généraux qui s'y appliquent. Dans l'ensemble, les données recueillies à partir des témoignages étaient riches en informations et ont permis une analyse solide en lien avec les objectifs de recherche (Zimmermann, 2010). Consciente de la non représentativité de l'échantillon, les conclusions et réflexions de cette étude ne prétendent pas être exhaustives ou représentatives de l'expérience de tous les demandeurs d'asile mexicains déportés du Canada. Néanmoins, elles éclairent sur les thématiques centrales et permettent de comprendre en partie le rapport entre l'expérience migratoire en tant que demandeur d'asile et la réintégration après un retour forcé. Outre une discussion sur les événements vécus, ces histoires révèlent également l'importance de problématiques d'ordre mondial en termes de droits et de sécurité des potentiels migrants de retour.

3.1.4 Description de l'échantillon

Souhaitant à la base réaliser une dizaine d'entrevues avec des demandeurs d'asile mexicains déboutés par le Canada, l'effet boule de neige a suivi son cours et il a finalement été possible d'en réaliser dix-huit. L'échantillon est composé de neuf femmes et neuf hommes

étant tous arrivés au Canada avant l'imposition du visa aux ressortissants mexicains en 2009 et ayant tous fait une demande d'asile à leur arrivée à l'aéroport ou aux bureaux de CIC. Ils sont restés au Canada entre un an et demi à six ans, le temps que leur demande d'asile soit traitée. Tous ont habité à Montréal. Certains sont restés sans statut après avoir reçu un ordre de renvoi, alors que d'autres l'ont respecté et ont quitté à la date qui leur fut imposée. Au moment de l'entrevue, le temps écoulé depuis le retour variait de quelques mois à cinq ans. L'échantillon contient deux familles (totalisant neuf des interviewés) et neuf cas individuels. Mis à part la majorité (18 ans ou plus), l'âge ne fut pas un critère de sélection dans le recrutement des répondants. La tranche d'âge varie entre 18 ans et 69 ans au moment de l'entretien et entre 11 ans et 64 ans au moment de l'arrivée au Canada. Quinze répondants se sont fait refuser le statut de réfugié, deux y ont renoncé et un l'a obtenu.

Les entretiens ont eu lieu au Mexique entre les mois d'octobre 2013 et de février 2014 dans les villes de Mexico, Léon dans l'État de Guanajuato et Tezoyuca et Cuautitlan Izcalli dans l'État de Mexico. La majorité des répondants dont j'avais le contact avant mon départ pour le séjour de recherche étaient situées dans l'une de ces villes, c'est pourquoi j'ai établi pied-à-terre à la ville de Mexico, et j'ai transité d'un état à l'autre pour réaliser les entrevues. J'avais également été mise en contact avec de potentiels participants au projet de recherche qui habitaient dans des états plus éloignés (Chihuahua, Veracruz, Chiapas, Quintana Roo) et où je n'ai pas pu me rendre dû à des limites budgétaires. Je me suis basée uniquement sur ces régions à défaut de n'avoir trouvé aucune étude portant sur les zones géographiques du Mexique desquelles quittent les demandeurs d'asile mexicains vers le Canada et sur les zones où ils reviennent, ainsi que les raisons qui sous-tendent ces mouvements.

3.2 Histoires de vie des répondants

Afin que le lecteur puisse saisir la diversité des récits et la réalité de chacun des répondants, je tenais à partager avec lui un aperçu de l'histoire de chacun. Tous les faits racontés dans les histoires de vie sont en date de l'entrevue, tout comme les âges. Par souci de confidentialité, le nom de tous les participants et ceux de tous les informateurs ont été changés

et les détails pouvant compromettre leur identité passés sous silence. Bien que certains répondants aient consentis à divulguer leur identité et leurs noms véridiques, j'ai tout de même dû faire usage de pseudonymes, d'une part pour offrir une analyse et une interprétation juste et éviter les biais chez le lecteur et d'autre part, pour protéger l'identité de personnes qu'ils mentionnaient dans leurs témoignages. C'est par exemple le cas pour la famille Morillo Vargas, étant donné que les membres de la famille m'ayant octroyé une entrevue n'étaient pas tous d'accord pour divulguer leur identité.

Étant donné la variété des cas à l'étude et la grande diversité des histoires, seulement certaines histoires seront suivies tout au long du prochain chapitre d'analyse et de discussion. Ceci a pour but de permettre une analyse plus détaillée de leur ressenti, de leurs perceptions de l'information et de la réalité et d'appréhender les nuances et particularités entre chacun d'eux. Afin d'établir le choix de ces cas et de respecter au mieux la variété des histoires, je me suis fiée sur certains critères pour rester le plus représentative possible de l'échantillon de l'étude, soit le genre et l'âge du répondant, s'il est parti seul ou avec sa famille, s'il connaissait des personnes au Canada ou pas, sa situation socioéconomique pré-départ, s'il a été détenu à l'arrivée ou au départ, s'il respectera son ordre de renvoi ou non et s'il restera sans-statut à Montréal. Cette sélection compte donc en son sein cinq hommes et cinq femmes recoupant toutes les tranches d'âges de l'échantillon et en représentant chacun une partie distincte et unique. Il sera question de Jésus, Julio, Lorenzo, Eduardo, Lucía, Isabel, Liliana, Maria, Javier et Alejandra.

Pour ne pas exclure de l'analyse les histoires des répondants non suivis en détail, leurs histoires sont considérées dans les tendances générales ressorties et certaines parties de leurs témoignages pourront être utilisées pour contraster, supporter ou infirmer les dires des répondants suivis. D'autre part, étant donné que certains des répondants font partie de la même demande d'asile que celle de répondants choisis pour l'analyse (dans le cas des familles par exemple), comme c'est le cas de Magdalena et Susana qui partagent la même demande que Jésus et de Diego et Gabriel qui partagent celle de Julio, je ferai référence à leurs témoignages pour compléter respectivement ceux de Jésus et Julio. Il est à noter que toute généralisation, affirmation et observation décrite dans le prochain chapitre proviennent exclusivement des

entretiens réalisés avec les répondants, mais qu'elles peuvent correspondre ou être similaires aux analyses des auteurs précédemment mentionnés dans ce texte, auquel cas j'en ferai référence.

FAMILLES

Famille García López

- Jésus, 40 ans
- Magdalena, 37 ans
- Susana, 18 ans
- *Emiliano, 16 ans*²⁷

La famille García López comprend Jésus, Magdalena, Susana et Emiliano (avec qui je n'ai pas pu réaliser d'entrevue). Jésus a été victime de persécutions et d'enlèvements à trois reprises et confronté à la complicité flagrante entre les autorités policières et ses agresseurs, alors que ces derniers étaient soit des membres du narcotrafic ou du corps policier. N'ayant jamais su la raison des menaces qui pesaient sur lui et sa famille, il soupçonne que la principale raison aux extorsions de fonds et à la persécution qu'il a subies repose sur le fait qu'il était propriétaire d'une entreprise florissante. En effet, ses agresseurs s'en sont pris à lui exclusivement pour lui soutirer de l'argent et l'ont menacé en lui exposant toutes ses allées et venues et celles de sa famille. Jésus ne dénonce pas son premier enlèvement pensant que c'était un évènement isolé et par peur que ses ravisseurs mettent à exécution les menaces qu'ils lui avaient faites de s'en prendre à sa femme et ses enfants. Or, suite à son deuxième enlèvement, il tente de déposer une plainte à la police qui lui proposera plutôt de partir ailleurs pour trouver la sécurité et éviter tout autre problème avec ses ravisseurs. La peur ayant atteint un point de non retour et influençant tous les faits et gestes de la famille, ils migreront donc de Tezoyuca à Hidalgo dans l'État de Mexico pour recommencer leur vie dans la paix. Quelques années plus tard, Jésus est confronté à son troisième enlèvement, alors qu'il est accompagné de son fils âgé de onze ans. Cette fois, c'en est trop et il décide d'emmener sa famille hors du pays. La famille arrive donc à Montréal en 2008 et fait une demande d'asile à son arrivée à

²⁷ Les noms en italique correspondent aux personnes avec qui je n'ai pas réalisé d'entrevue, mais qui sont soit mentionnées dans des citations de témoignages ou qui ont joué le rôle d'informateur.

l'aéroport. Ils ne connaissaient personne au Canada avant leur départ. Jésus travaillera comme homme à tout faire pour le propriétaire d'une grande entreprise et Magdalena occupera un poste de bénévole à l'église de son quartier durant toute la durée de leur séjour. Susana et Emiliano fréquentèrent l'école. Ils furent tous très impliqués au sein de leur paroisse pour laquelle ils occupèrent chacun un rôle particulier. Leur demande d'asile sera refusée quatre ans après leur arrivée. Dans l'espoir de pouvoir rester au Canada, la famille se lance dans une campagne publique pour faire pression sur le gouvernement canadien, afin qu'il révisé la décision prise à leur égard et leur octroie un sursis administratif qui leur aurait permis de déposer une demande humanitaire. Toutes leurs tentatives seront vaines et ils respecteront leur ordre de renvoi en 2013. Le cas de Jésus et sa famille constitue un cas parmi tant d'autres de personnes persécutées sur de réels fondements, respectant de leur mieux le protocole de la demande d'asile et ses interdictions, et qui seront refusés par manque de crédibilité après avoir construit une vie à Montréal. Ce cas représente également les impacts de la persécution sur l'individu directement agressé et les effets pouvant découler sur plusieurs membres de la famille. En date de l'entrevue, ils habitaient dans la maison du père de Jésus à Tezoyuca et ils étaient sans emploi.

Famille Morillo Vargas

- Maria, 69 ans
- *Helena, inconnu*
- Javier, 39 ans
- Julio, 69 ans
- *Ivan, inconnu*
- Gabriel, 26 ans
- Diego, 18 ans
- Cristina, 44 ans

Les membres interviewés de la famille Morillo Vargas comptent six personnes : Maria, Javier, Julio, Gabriel, Diego et Cristina. Or, j'ai fait la rencontre de plusieurs autres membres de cette famille, à Montréal et à Léon de Guanajuato, avec lesquels je n'ai pas réalisé d'entrevues. Deux d'entre eux jouèrent le rôle d'informateurs, soit Helena et Ivan. N'ayant pas tous quitté pour les mêmes raisons, ni en même temps, les membres de cette famille exposent

bien l'effet de la migration familiale par vagues. Je les présenterai dans l'ordre dans lequel ils ont quitté le Mexique et je joindrai les cas qui font état d'une même demande d'asile. Aux fins de compréhension, je ferai référence aux membres avec qui je n'ai pas réalisé d'entrevue (toujours sous des pseudonymes), mais par respect de leur confidentialité je ne ferai pas mention de quelque information pouvant compromettre leur identité.

Javier, 39 ans

En 2006, Javier perd son emploi suite à la faillite de l'entreprise pour laquelle il travaillait. Alors qu'il éprouve de la difficulté à trouver un nouvel emploi, il fait la connaissance du mari d'une ancienne compagne de classe ayant déjà vécu au Canada. Ce dernier lui donne de plus amples informations sur les démarches à suivre pour y entrer et les opportunités de travail qui l'attendent. Il lui explique qu'il lui suffit d'acheter un billet d'avion et, qu'une fois arrivé à l'aéroport, de demander la protection du Canada. Il ajoute qu'il sera reçu à la Résidence du YMCA et qu'il obtiendra de l'aide financière gouvernementale et un permis de travail. De plus, sa sœur Helena, son neveu Ivan et son petit-neveu Alberto (le fils d'Ivan) sont déjà installés à Montréal en tant que demandeurs d'asile. Déprimé et désespéré de ne voir aucune opportunité de travail au Mexique, il décide de quitter un certain temps pour aller travailler, envoyer de l'argent à sa famille et rentrer avec quelques économies. Il quitte donc le Mexique en 2006, sans sa femme et ses deux enfants, et fait sa demande d'asile à l'aéroport. Il occupera le même emploi dans un lave-auto toute la durée de son séjour à Montréal. Le statut de réfugié lui sera refusé en 2008 et il respectera son ordre de renvoi. À son retour, il ne cherche pas d'emploi pour pouvoir s'occuper de son père malade, car la famille n'a pas les moyens financiers de payer quelqu'un pour en prendre soin. Son père décèdera quelques mois plus tard. Il habite dans la maison de sa mère Maria avec son fils Roberto, sa sœur Vanessa et ses deux enfants, et son neveu Diego. Il est toujours sans emploi.

Maria, 69 ans

Maria se sent étouffée par le poids de ses dettes et, n'arrivant plus à joindre les deux bouts avec son salaire de couturière, elle cherche par tous les moyens à rembourser ses

créanciers et à se libérer de cette angoisse perpétuelle qui l'habite. Intriguée par le voyage au Canada de son fils Javier, de sa fille Helena et de son petit-fils Ivan, elle les questionne sur les démarches à suivre pour y aller et le processus qu'ils ont suivi pour y rester et y travailler. Elle décide de quitter pour aller travailler et venir à bout de ses dettes. Elle arrive au Canada en 2008 et fait une demande d'asile à l'aéroport. Elle sera accueillie à la Résidence du YMCA où elle résidera le premier mois avant de déménager avec Helena, Ivan et Alberto. Pendant son séjour, elle travaillera au champ pour la récolte de maïs, dans l'industrie du recyclage, pour une entreprise de ménage, comme plongeuse dans un restaurant et comme gardienne d'enfants. Pensant avoir terminé de payer ses dettes et fait quelques économies par l'envoi régulier d'argent à son mari et parce qu'un accident de travail l'empêche de travailler, elle décide de renoncer à sa demande d'asile pour rentrer auprès des siens et terminer sa réhabilitation. Elle rentre au Mexique en 2010. En date de l'entrevue, elle habitait dans sa maison et travaillait comme emballeuse dans une épicerie. Quelques mois après l'entrevue, elle est décédée des suites d'un cancer. L'histoire de Maria rejoint le cas d'autres qui quittent et qui vivent leur expérience migratoire tout en gardant en tête la possibilité d'un retour.

Julio, 69 ans; Gabriel, 26 ans et Diego, 18 ans

Apprenant la mort soi-disant accidentelle d'un de ses fils, Julio se rend sur les lieux de l'accident à Monterrey accompagné de Gabriel et Diego. Il entre en contact avec les témoins et les autorités policières pour obtenir plus de détails sur les événements de l'accident. Les témoins lui expliquent qu'une camionnette est arrivée à toute allure derrière la voiture de son fils et l'a percutée pour la propulser hors de la voie. Les fauteurs furent arrêtés et remis en liberté sans aucune accusation. Julio suspecte que ces derniers étaient des délinquants impliqués dans le narcotrafic étant donné qu'il savait que son fils avait déjà eu des problèmes avec ce genre d'organisation. Alors que les évidences montrent qu'il s'agirait plutôt d'un assassinat et non pas d'un simple accident de voiture, il est choqué par l'indifférence des policiers à faire enquête. Les policiers se refusant à investiguer comme il se doit, tous trois rentrent à Léon après l'enterrement. Les mois suivant leur retour, ils feront successivement face à une série de persécutions, menaces et agressions physiques et verbales auxquelles ils n'avaient jamais été confrontés. Craignant dorénavant pour la vie de ses fils et la sienne, en

2008 Julio décide de fuir avec eux au Canada. Ils arriveront à l'aéroport de Toronto où ils feront leur demande d'asile et seront détenus quelques jours avant d'être libérés et pouvoir aller rejoindre Helena, Maria et Ivan à Montréal. Diego n'étant pas en âge de travailler à son arrivée à Montréal, il fréquente l'école durant toute la durée de son séjour. Julio travaillera dans un entrepôt de *Starfrit*, dans un autre de fabrication d'équipement de sports d'hiver et finalement dans des serres. Gabriel a travaillé dans deux entreprises d'entretien ménager, dans la construction, dans un entrepôt de *Starfrit* et pour *Provigo*. Leur demande d'asile sera refusée en 2010 et ils rentreront à la date indiquée par CIC. Le vécu de Julio relate bien la profonde désillusion, la déception et la frustration après le retour de plusieurs, cette sensation d'avoir perdu son temps et une partie de sa vie en exil, plutôt que d'avoir investi dans sa propre entreprise, avoir construit un héritage pour ses enfants et s'être assuré une retraite. En date des entrevues, tous les trois travaillaient. Julio en tant que chauffeur privé, Gabriel dans une boutique de vêtements et Diego dans un centre de copies. Julio et Gabriel habitaient ensemble et Diego habitait chez sa grand-mère Maria.

Cristina, 44 ans

Cristina est mère de cinq enfants et fait face à de grandes difficultés économiques pour assurer tous les coûts de son foyer. Elle est inquiète et insatisfaite de la situation d'insécurité qui prédomine dans son entourage et souhaite pouvoir offrir à ses enfants un environnement plus sain et sécuritaire où grandir et faire leur vie. Sa sœur, qui a déjà vécu le processus de demande d'asile au Canada, l'informe des démarches à suivre et des conditions qui l'attendent là-bas. Elle quitte en 2007 avec ses enfants (sans son mari) et fait sa demande d'asile en arrivant à l'aéroport de Montréal. Durant leur séjour, elle travaillera au *Dollarama* et dans une tortilleria et elle explique que tous ses enfants âgés de seize ans ou plus ont travaillé pour contribuer aux dépenses du foyer. Ils n'obtiendront pas le statut de réfugié et respecteront l'ordre de renvoi en 2010 à l'exception d'un de ses fils qui se mariera et restera au Canada. Elle habite actuellement dans la maison de sa belle-mère avec son mari et ses enfants et elle est sans emploi.

CAS INDIVIDUELS

Lucia, 21 ans

Fuyant des menaces de mort et des persécutions récurrentes et persistantes d'individus impliqués dans le narcotrafic, Lucia quitte la ville de Mexico en 2008 à l'âge de dix-sept ans accompagnée de sa mère, son frère et sa sœur. La situation avait atteint des proportions si importantes que les deux semaines précédant leur départ, la famille restait cachée chez un membre de la famille dans une pièce sans fenêtre, ne sortant jamais à l'extérieur. La famille dépose sa demande d'asile en arrivant à l'aéroport de Montréal. Lucia vivra avec sa famille à Montréal jusqu'en 2012, où elle fréquentera l'école à temps plein, pour ensuite se conformer à l'ordre de renvoi auquel elle et sa famille font face. Elle sera la seule des quatre à rentrer au Mexique, alors que sa mère, son frère et sa sœur décident de rester dans l'espoir de pouvoir régulariser leur statut. Au moment de l'entrevue, elle était rentrée depuis presque deux ans. Elle louait une chambre et travaillait dans une compagnie de marketing. Son frère fut déporté seul en 2014, quelques jours après avoir obtenu la majorité. Seules sa mère et sa sœur vivent encore à Montréal dans la clandestinité, n'ayant toujours pas réussi à régulariser leur statut migratoire. Son cas relève de la migration d'une adolescente mineure ayant migré suite à la décision de sa mère et qui décide de rentrer seule pour ne pas subir les conséquences d'une vie sans statut et sans pouvoir poursuivre ses études. Son histoire rappelle également les séparations familiales causées par les retours forcés.

Liliana, 33 ans

Mère monoparentale de trois jeunes garçons, Liliana a du mal à défrayer tous les coûts que cela implique et vit dans le stress constant de ne pas pouvoir couvrir tous les besoins de ses enfants. En 2008, elle décide de migrer temporairement au Canada sans ses fils (lesquels resteront sous la garde de leur père), là où l'attend sa belle-mère, dans le but de travailler et faire des économies. Elle espère pouvoir offrir une meilleure vie à ses fils à son retour et leur garantir une stabilité financière pendant son absence en envoyant de l'argent à son ex-mari. Elle fera sa demande d'asile aux bureaux de CIC quelques jours après son arrivée à Montréal. Pendant son séjour, elle occupera divers emplois dans la récolte du brocoli, les serres,

l'industrie du poulet et l'entretien ménager. Durant tout son séjour au Canada, elle a souffert de violence psychologique sévère par son ex-mari, qui la menaçait constamment de priver ses enfants de nourriture ou de les violenter si elle n'envoyait pas plus d'argent. Elle travaillera à temps plein, souvent six jours par semaine, occupant parfois un emploi de jour et un de soir pour assurer les envois d'argent qu'il lui imposait. Elle souffrit d'épuisement physique et émotionnel grave. Sa demande d'asile lui sera refusée et apprenant qu'elle n'avait pas obtenu le statut de réfugié, son ex-mari la menace de lui enlever la garde de ses enfants si elle rentre au Mexique. Elle sera déportée en 2012 et à son retour, elle réussit à récupérer leur garde. Elle vit présentement cachée avec eux dans une autre ville que son ex-mari. Elle travaille en télémarketing et lutte quotidiennement pour couvrir toutes ses dépenses avec son maigre salaire. Le cas de Liliana est un bon exemple de changement de situation durant la migration, soit dans son cas un départ pour des raisons économiques qui se transformera en cours de route en une migration pour des raisons de persécution.

Isabel, 38 ans

Isabel fuit le Mexique en 2005 pour des raisons de violence conjugale. Cherchant en vain à obtenir une protection de quelque forme que ce soit au Mexique, elle ne voit d'autre option que de fuir dans un autre pays pour assurer sa sécurité et celle ses trois jeunes enfants. Sa demande d'asile sera acceptée et elle et ses enfants obtiendront la résidence permanente canadienne. Pendant son séjour, elle a contribué à la mise sur pied d'un organisme contre la violence conjugale faite envers les femmes migrantes, elle a donné des cours d'espagnol, animé une émission de radio communautaire et a fait une formation universitaire. En 2011, elle décide de rentrer au Mexique pour rendre visite à sa grand-mère qui se trouve dans un état de santé critique. Sensible à la cause de la violence conjugale et au manque d'institutions et de support pour les femmes qui en sont victimes, elle est confrontée à son retour à un panorama auquel elle ne s'attendait pas. Ces courtes vacances se transformeront peu à peu en un séjour plus long et elle décide de se réinstaller au Mexique considérant que l'aide qu'elle apporte par son travail au Canada serait plus utile là-bas. Elle donne actuellement des thérapies émotionnelles aux victimes de violence et anime un programme de radio sur divers thèmes liés à la violence. Au moment de l'entrevue, elle habitait toujours dans la maison de sa défunte

grand-mère. Son histoire rappelle que la nécessité de fuir la persécution n'est généralement pas un désir et que l'obtention de la résidence permanente, bien que désirée, n'interfère pas avec le développement d'identités transnationales et le fort désir d'être auprès des siens.

Beatriz, 35 ans

N'ayant jamais considéré la migration, Beatriz s'est vue contrainte de migrer en raison du harcèlement et de la persécution qu'elle subissait due à sa bisexualité. Elle fait sa demande d'asile en arrivant à l'aéroport de Montréal, se fera refuser le statut de réfugiée et décidera de rester dans la clandestinité. Elle donnera naissance à sa première fille alors qu'elle est déjà sans-statut et elle explique qu'elle a beaucoup souffert du stress que cela implique durant sa grossesse. Se retrouvant rapidement sans permis de travail, elle trouve différents moyens de subsistance tels que la vente d'empanadas fait maison. Suite à une visite surprise d'agents des services frontaliers à son appartement, elle sera détenue au Centre de détention de Laval et déportée au Mexique avec sa fille. Au moment de l'entrevue, elle habitait avec sa mère et sa fille à Ecatepec dans l'État de Mexico et travaillait dans un centre d'appel à la ville de Mexico.

Alejandra, 28 ans

À la fin de ses études en tourisme, Alejandra décide de partir avec des amies à Montréal pour y passer un séjour de six mois. Elle souhaitait découvrir Montréal et ses environs, travailler et pratiquer le français. Bien qu'elle n'avait aucune intention de rester au Canada de façon permanente, peu avant que se terminent son séjour en tant que touriste, elle apprend qu'elle est enceinte de son copain sans statut. Après mûre réflexion, elle prend la décision de rester auprès de lui pour fonder sa famille à ses côtés. Elle se présente donc aux bureaux CIC pour y faire une demande d'asile, car le statut de demandeur d'asile était le seul statut auquel elle pouvait accéder sans avoir à quitter le Canada. Elle donnera naissance à deux enfants avant de recevoir la négation de son statut de réfugiée. Durant son séjour, elle travaillera dans l'entretien ménager, mais elle passera la majeure partie de son temps à la maison à s'occuper des enfants. N'ayant jamais été confortable avec sa décision de demander l'asile et par peur d'imposer à ses enfants les conséquences de vivre sans statut, elle se soumet

à son ordre de renvoi en 2013. Depuis son retour au Mexique, elle habite chez ses beaux-parents avec ses enfants et travaille dans un centre d'appel. Le cas d'Alejandra dépeint bien l'inaccessibilité à d'autres catégories migratoires que celle de la demande d'asile après l'imposition du visa en 2009, que la majorité des autres répondants vit également.

Emiliano, 28 ans

Emiliano rêvait de voyager depuis son enfance. Avec l'appui financier de ses parents, il part voyager au Canada pour la première fois en 2006 dans l'intention d'y rester un mois et faire du tourisme. Il rejoint un ami qui habite à Montréal et décide finalement de rester plus longtemps que prévu. Au cours des années qui suivirent, il fera quelques allers et retours entre le Canada et le Mexique. Pendant ses séjours, il occupe divers emplois dans la construction et rénovation, la restauration, l'industrie du poulet et des viandes froides, la vente, la promotion d'évènements et il donne des cours d'espagnol. Lors de son dernier séjour en 2009, il dépasse sa date limite de sortie et se retrouve sans statut légal. Arrêté pour une infraction mineure, il est transmis à l'Agence des services frontaliers et est détenu au Centre de détention de Laval où il fait le choix de faire une demande d'asile pour éviter la déportation. Trois ans plus tard, sa demande sera refusée et il respectera son ordre de renvoi en 2012. Il habite actuellement chez ses parents dans la ville de Mexico et est sans emploi.

Eduardo, 30 ans

Eduardo entretenait une relation amoureuse depuis quelques années avec la fille d'un narcotraffiquant à la tête d'une organisation de sa région (Toluca). Le père de la jeune fille, en désaccord avec leur relation, tenta à maintes reprises de faire travailler Eduardo pour lui afin d'en garantir sa confiance et son silence, offres qu'Eduardo refusa à chaque fois. Les menaces commencèrent, le pressant de mettre fin à sa relation amoureuse, pressions auxquelles il finit par devoir se plier. La persécution ne cessa pas pour autant et atteignit un tel grade qu'il se vit dans l'obligation de migrer à l'intérieur de la République à plus d'une reprise, car ses ravisseurs le retrouvaient chaque fois. Il ne vit donc pas d'autres solutions que de quitter le pays et fit sa demande d'asile aux bureaux de CIC en 2007, deux jours après son arrivée à

Montréal. Trois ans plus tard, son statut de réfugié lui est refusé et il décide de rester sans statut. Un soir, il se fit arrêter par la police pour un délit mineur et transféré au Centre de détention de Laval. Il fut déporté au Mexique quelques jours plus tard. Il habite avec sa mère à Toluca et à défaut de trouver de l'emploi, il a mis sur pied une petite entreprise de papeterie. Le cas d'Eduardo en rappelle bien d'autres, qui durant le processus migratoire, développe une vision nouvelle de ce que pourrait être leur vie en exil et dont les attentes et les objectifs migratoires changent une fois dans le pays d'accueil.

Andres, 29 ans

Andres a quitté le Mexique en 2007 à cause de la persécution à laquelle il faisait face. Résistant à des menaces pour qu'il ferme le restaurant dont il était copropriétaire, l'escalade de la violence et des persécutions pesant contre lui atteint un point tel qu'il décide de se réfugier dans une autre ville de la République pour laisser les choses se calmer. Comme ce ne fut pas le cas, il prit la décision de migrer au Canada pour trouver la sécurité et la tranquillité. Arrivé comme touriste en 2007 dans l'intention de ne rester que six mois, il dépose une demande d'asile quelques mois plus tard, alors que la situation l'ayant fait fuir le Mexique ne s'est toujours pas tranquillisée. Pendant son séjour, il occupera un emploi comme commis dans une épicerie. Le statut de réfugié lui sera refusé et il décidera de rester sans statut. Un vendredi matin de 2013 des agents des services frontaliers frappent à sa porte et l'emmènent au Centre de détention de Laval. Il sera déporté le lundi suivant, après avoir passé près de six ans à Montréal. Il habite présentement chez ses parents à Cuautitlan Izcalli dans l'État de Mexico et n'a pas d'emploi.

Lorenzo, 51 ans

Lorenzo fuit le Mexique en 2006, alors qu'un individu le menace de prostituer sa fille. Croyant que ces menaces ne sont dirigées qu'envers elle, il quitte avec elle laissant ses quatre autres fils et sa femme au Mexique, dans l'espoir de rentrer une fois les choses calmées. Or, comme les persécutions sévissent et se dirigent dorénavant envers sa famille, ses enfants le rejoindront quelques mois plus tard à Montréal, sa femme refusant la migration. Pendant son

séjour, il occupera le même emploi comme plongeur pour une compagnie de traiteur. Sa demande sera refusée en 2009 et il rentrera avec ses enfants à la date indiquée par l'ASFC. Depuis son retour, il habite dans sa maison à Léon avec sa femme et ses enfants et travaille dans son garage. Son cas éclaire sur les fréquentes transformations des objectifs de migration en cours de parcours et sur les impacts diffus de la persécution sur les proches des persécutés.

3.3 Synthèse de la méthodologie

Le choix de la méthodologie pour cette recherche s'est fait en fonction de la population étudiée, soit les demandeurs d'asile mexicains déboutés par le Canada. Consistant en une population particulièrement touchée par la vulnérabilité, la marginalisation et la précarité durant tout le processus migratoire, son accessibilité était limitée (Bilger et Van Liempt, 2009; Lapalme, 2013). J'ai donc priorisé la méthode boule de neige pour le recrutement de participants (Staring, 2009), processus qui s'est enclenché grâce à des personnes que je connaissais déjà de par mon implication dans des organisations de soutien aux populations migrantes vulnérables de Montréal. Ce sont à la fois des alliés à la cause et des demandeurs d'asile mexicains dont la demande avait été refusée qui ont joué le rôle d'informateurs et qui m'ont donné accès aux premiers répondants, pour que finalement l'effet boule de neige suive son cours.

Comme le sujet traité était délicat, tout comme la situation des répondants, il était fondamental d'établir un climat de confiance et une relation de réciprocité entre eux et moi (l'intervieweuse), car la qualité de l'information recueillie dépendait grandement de l'authenticité des témoignages (Archemann, 2009; Markova, 2009). J'ai donc adopté une approche ouverte et inclusive et une écoute empathique. Je n'hésitais pas à répondre honnêtement à leurs questions sur moi pour briser la glace et pour qu'ils se sentent ensuite plus à l'aise de le faire à leur tour. J'ai également adopté le processus de *give and take* pour favoriser des relations d'échanges basées sur la confiance, l'altruisme et le respect et pour que les répondants sentent qu'ils donnent tout autant qu'ils reçoivent (Lammers, 2007; Markova, 2009). Je dus, d'autre part, m'adapter à l'image générale que je projetais aux répondants et

saisir que le statut et le « pouvoir » qu'ils m'octroyaient pouvaient être utilisés positivement par l'apport d'assistance et de support dont ils avaient besoin (Archemann, 2009; Lammers, 2007).

La façon la plus adaptée pour favoriser les échanges interpersonnels et laisser place à la considération des répondants était selon moi l'entrevue semi-dirigée dans le cadre d'une approche méthodologique qualitative et inductive (Angers, 2014; Michaud, 2010). Le questionnaire établi a permis l'obtention de témoignages descriptifs, introspectifs et phénoménologiques tout en laissant aux répondants une certaine flexibilité dans l'ordre des sujets abordés et une liberté de parole (Angers, 2014). Les témoignages furent recueillis sous forme d'histoires de vie, par lesquelles les répondants présentaient leur histoire en fonction de leur passé, présent et futur, laquelle varie dans le temps dépendamment des situations et stratégies de gestion identitaire, conscientes et inconscientes, en lien avec les moments critiques de leur vie (Knudsen, 1990). J'ai également utilisé l'observation directe et la prise de notes pendant les entrevues et les moments passés avec les répondants pour varier les sources d'informations et compléter la triangulation (Bailey, 2007; Curtis, 2011). Finalement, l'analyse des données s'est faite par encodage à partir des retranscriptions des entrevues, grâce au logiciel *QDA Miner*. Cette analyse a permis de faire ressortir les thématiques principales au vécu migratoire des répondants et d'en ressortir les tendances générales.

CHAPITRE 4 : ANALYSE ET DISCUSSION

Ce mémoire désire éventer le questionnement : « Comment les demandeurs d'asile mexicains déboutés par le Canada vivent-ils et interprètent-ils leur parcours migratoire? » Le chapitre suivant est dédié à l'analyse et l'interprétation des perceptions des répondants face à leur parcours migratoire et au vécu émotionnel qui l'accompagne. À travers les entretiens, ces derniers relatent leur histoire de vie en trois événements principaux du cycle migratoire : le contexte pré-migratoire au Mexique, l'intégration au Canada et la réintégration au Mexique. Suivant cette chronologie, et toujours en fonction de l'appréciation personnelle des répondants, je tenterai d'élucider par la première partie de ce chapitre le vécu de la situation pré-migratoire (en termes économiques, sociaux et de sécurité) et les motifs qui sous-tendent leur migration. Il sera alors question de l'imaginaire migratoire que forment les attentes, les espérances et les objectifs des répondants. Cette quête initiale laissera place au choix du pays d'accueil et à la planification du départ. Dans la seconde partie, je me pencherai sur les divers éléments de l'intégration et sur le vécu du processus d'octroi d'asile qui influencent le sentiment d'appartenance à la société canadienne et à la société mexicaine, tout comme l'impression de se sentir chez soi lors du processus de réintégration. Le tout sera analysé en fonction des conceptualisations d'intégration au Canada propres à chacun des répondants. Afin de clore les histoires de vie, dans la troisième partie, je m'arrêterai sur les préoccupations, les complications et les souffrances des répondants quant à la réintégration économique, sociale et psychosociale au Mexique. Il est souhaité que cette exploration des histoires de vie permette de retracer la quête des répondants tout au long de leur parcours migratoire et de suivre leur vécu émotionnel à chacune des étapes marquantes du cycle migratoire. Il est également désiré qu'elle éclaire plus en profondeur cette partie du cycle migratoire des migrations de retour forcé, souvent laissée pour compte, soit la réintégration. Il est à noter que ce chapitre expose dans le détail les histoires de vie des répondants et que par souci de refléter la diversité des témoignages, je fais usage fréquent de citations et lorsque leurs dires sont plutôt concordants, je résume parfois les paroles de plusieurs répondants pour en sortir une tendance générale.

4.1 Situation pré-migratoire et construction de l'imaginaire migratoire

La première partie de ce chapitre vise à comprendre le contexte pré-migratoire à l'origine de la migration des répondants. En ce sens, elle débute par une présentation de la vision de ces derniers quant à leur expatriation en ce qui a trait à leurs motifs de départ, leurs objectifs, leurs attentes et leurs désirs. Le tout sera analysé dans le contexte de leur situation socioéconomique pré-départ et dans le contexte plus large de la situation socioéconomique et politique du Mexique. Ce retour en arrière met en lumière l'imaginaire migratoire des répondants quant à leur future destination d'exil et anime chez eux la construction d'un territoire imaginaire, d'un espace de vie symbolique, d'un rêve américain, voire même d'une idéalisation de la société canadienne. N'ayant, de façon générale, que très peu ou pas de connaissances sur le Canada, les répondants se créent des images, des idées et des espérances de leur éventuelle société d'accueil et de leur migration, en congruence à leur quête initiale. À travers leurs récits, la notion de rêve s'impose peu à peu, et c'est à travers elle que l'on saisit que leur possibilité de rêver et d'aspirer à mieux se limite souvent à l'asile. Au terme de cette première section, je tenterai de dénouer les liens entre la situation des répondants avant leur départ (en termes sociaux, économiques et de sécurité), toujours selon leur propre vision, afin de postérieurement tenter de saisir l'influence qu'elle aura sur leur réintégration au retour.

4.1.1 Contexte de sortie et motifs de départ

À l'exception d'Isabel qui a migré plus tôt, le contexte pré-migratoire qu'ont quitté les interviewés concorde avec l'entrée au pouvoir de Felipe Calderón et la déclaration de la guerre aux narcotrafiquants par son gouvernement en 2006. Les répondants énoncent que déjà à cette époque les citoyens mexicains avaient perdu confiance en la politique étant donné la profonde corruption, la trop grande liberté d'action des politiciens et la fraude électorale trop souvent de coutume. Nombreux dénoncent que les politiciens et les autorités policières, plutôt que de défendre le peuple, procurent une protection aux agents du crime organisé et du narcotrafic. Ils déplorent que la connivence entre le corps policier et les criminels rende la dénonciation des crimes pratiquement impossible étant donné que les policiers, plutôt que d'appliquer la loi et

ses sanctions, rendent les dénonciateurs aux malfaiteurs en échange d'argent. Ils signalent que seuls des moyens économiques font bouger les autorités et que les pots de vin sont plus souvent qu'autrement de mise pour la libération d'une arrestation ou d'une accusation (souvent perpétrée sous de faux motifs). C'est pourquoi la majorité des répondants exprime vouer une parfaite méfiance envers les autorités. Ils ajoutent que cette impossibilité d'accéder à la justice est une carence énorme aux droits de la personne, un profond empêchement au droit d'avoir des droits et qu'il en résulte un climat d'insécurité généralisée. Ils relatent avoir à vivre dans l'appréhension d'un danger imminent et toujours avoir à agir avec précaution à l'extérieur. Les fusillades, les enlèvements, les viols, les vols, les agressions et les homicides font partie du vocabulaire quotidien des répondants. Ils constatent une banalisation de la violence et un semblant de déshumanisation de la population face à la mort. Une situation que certains n'hésitent pas à qualifier de tragique.

Conjointement à cela, les répondants signalent la solide et constante crise économique de laquelle n'arrive pas à se libérer le Mexique. Ils font part des fortes inégalités entre les classes socioéconomiques et de la grande difficulté de mouvance entre celles-ci. Ils dénoncent le manque d'emplois et d'opportunités, le taux de chômage élevé, les emplois mal rémunérés ou sous-payés et les heures de travail trop longues pour un salaire trop bas. Selon les répondants, nombres des problèmes sociétaux découlent de failles administratives gouvernementales, de la mauvaise répartition des ressources par l'État, de l'incapacité de la population à subvenir à ses besoins, de la violence conjugale normalisée et généralisée au sein de l'unité familiale, mais également de l'implication croissante de personnes dans l'économie du crime et de la drogue. En bref, ils font référence à une situation tendue et à une société malade à tous les niveaux.

Généralement, les motifs de départ des répondants s'entrelacent et se combinent pour former un amalgame justifiant la migration. Pour faciliter la compréhension des histoires de vie, les lignes suivantes exploreront plus en détails les dires des interviewés en fonction des trois raisons principales qu'ils ont énoncées comme motivations premières à leur expatriation, soit la persécution, les considérations socioéconomiques et le désir de voyager.

4.1.1.1 La persécution

En retraçant les bribes d'histoires des douze personnes m'ayant indiqué la persécution comme moteur principal de leur migration, il sera question de saisir dans le détail le vécu de six d'entre eux (Jésus, Julio, Lorenzo, Eduardo, Lucía et Isabel) et les aspects qui les ont poussés à fuir le Mexique.

Selon les affirmations tenues par ces répondants, la persécution peut aisément se traduire comme un événement traumatique, un épisode culminant où la vie bascule pour atteindre un point de non-retour. Nombre de répercussions en découlent, tant sur l'intégrité économique et sociale, que physique, morale et émotionnelle, s'emboîtant dans une conjoncture complexe et confuse d'émotions et de sentiments envenimant sérieusement la vie quotidienne des personnes persécutées. Relatant entre autres l'impuissance, le désespoir, la frustration, l'insécurité, la panique, la tristesse, l'injustice et la privation de liberté, leurs récits se perdent parmi toute une gamme d'émotions et de sensations vécues lors de la persécution et de la période s'ensuivant. Or, l'émotion prédominante est la peur²⁸. Tous les répondants ayant été persécutés expriment que la peur paralyse, qu'elle se transforme peu à peu en une lutte quotidienne qui devient leur réalité, qui dicte chacun de leur fait et geste et envahi tout le spectre de leur pensée. Lucía, victime de persécution répétée par des membres du narcotrafic, traduit l'assujettissement à la peur comme suit :

« El miedo te quita tu propia libertad y tus esperanzas. Todo. Yo me fui muerta en vida. Y cuando llegué allá, fue como volver a creer. En este caso, hablo por mí y por mi familia. Nosotros nos fuimos por un instinto de supervivencia, de miedo, de ya no querer estar aquí (en México) »²⁹ (Lucía).

Cette privation de liberté et cet instinct de survie qu'évoque Lucía comme conséquences de la peur, tous les répondants ayant été persécutés confient les avoir ressentis et en avoir souffert. Ce sentiment de ne plus pouvoir vaquer à ses occupations, d'être contraint à

²⁸ Peur : « Phénomène psychologique à caractère affectif marqué, qui accompagne la prise de conscience d'un danger réel ou imaginé, d'une menace » (Le Petit Robert, 2016).

²⁹ « La peur te prive de ta propre liberté et de tes espérances. De tout. Je suis partie comme une morte vivante. Et quand je suis arrivée là-bas, ce fut comme recommencer à croire. Dans ce cas, je parle en mon nom et en celui de ma famille. Nous sommes partis par instinct de survie, par peur, par volonté de ne plus être ici (au Mexique) » (Lucía).

changer sa routine et de ne plus se reconnaître dû à l'obsession de se soustraire au danger et à la douleur que cela occasionne domine leur esprit. Lorenzo explique que vivre avec la peur constante que les narcotrafiquants mettent à exécution leurs menaces d'enlever sa fille pour la prostituer a transformé sa vie en un état de survie. Il décrit ce sentiment de toujours devoir être aux aguets tout en essayant de vivre normalement.

« Vives haciendo él que no ves, sabiendo que ves todos los días lo que es. Escuchando lo que es. Simplemente tratas de sobrevivir, de no tener miedo, porque tener miedo no es vivir. Es complicado. Es algo dentro de ti pero tratas de no hacerle caso »³⁰ (Lorenzo).

Lorenzo, Jésus, Julio, Eduardo, Lucía et Isabel expriment qu'a priori la peur qui est restreinte à l'événement précis de persécution, se généralise peu à peu avec la prise de conscience de la défaillance du système judiciaire, de l'absence de recours et de protection par les autorités, et de l'ampleur et de la force des réseaux du narcotrafic et du crime organisé qui les menacent. Ils rappellent la connivence entre les criminels et les policiers dont ils subissent les conséquences et le règne d'une impunité pour ainsi dire normalisée. En effet, parmi les répondants ayant mentionné des épisodes de persécution, tous attestent que leurs assaillants étaient des membres du narcotrafic ou du crime organisé, du corps policier (ou des deux conjointement) ou de la politique (exception faite d'Isabel qui fuit la violence conjugale). Bien que les abus d'agents des forces de l'ordre aient été maintes fois relatés par les répondants, ils expliquent qu'il est pratiquement impensable de dénoncer ses agresseurs aux policiers. En effet, ils rappellent qu'il est largement reconnu que les policiers travaillent de pair avec les criminels et qu'au lieu d'assurer une protection au dénonciateur, ils pourraient le remettre entre les mains des auteurs. À défaut d'avoir une garantie de protection en cas de dénonciation, la majorité des répondants persécutés a préféré rester silencieuse. Ils relatent qu'il est de coutume d'éviter le plus possible les contacts avec les forces de l'ordre pour éviter de s'attirer des problèmes et ils maintiennent que c'est le sentiment de n'avoir aucun recours en cas de danger qui leur donne cette impression d'insécurité généralisée et qui leur laisse un profond sentiment de détresse.

³⁰ « Tu vis en agissant comme celui qui ne voit pas, sachant que tu vois tous les jours ce que c'est. Entendant ce que c'est. Tu essaies simplement de survivre, de ne pas avoir peur, parce qu'avoir peur ce n'est pas vivre. C'est compliqué. C'est quelque chose à l'intérieur de toi, mais tu essayes de ne pas en tenir compte » (Lorenzo).

Malgré cela, Jésus et Isabel ont tout de même tenté de dénoncer leurs agresseurs, les autres s'en étant abstenu souvent par peur d'empirer la situation ou par simple désillusion du système judiciaire. Or, ils évoquent avoir été très déçus du traitement reçu par les autorités. Jésus relate explicitement les moments où il a tenté de déposer une plainte auprès des autorités suite à ses deux premiers enlèvements et la déception, l'impuissance et la frustration qu'il a ressenties face aux comportements des policiers qui le dissuadent d'entreprendre de telles démarches. Voici les témoignages qu'il livre sur les tentatives de dénonciations de ses deux premiers enlèvements.

Dans le passage qui suit, Jésus raconte son moment passé au poste de police, alors qu'il tente de dénoncer l'agression dont il vient d'être victime. Deux hommes qu'ils suspectent être des policiers fédéraux l'ont kidnappé pour lui voler son argent puis l'ont relâché. Pour lui, le fait que ces deux hommes étaient au courant de toutes ses allées et venues et de celles de sa femme et de ses enfants lui confirme qu'il ne s'agissait pas d'une agression isolée et il craint une récidive.

« Cuando llegué a la policía, me dijeron que yo no estaba secuestrado, que pues ya estaba libre: “Pues si tu estuvieras secuestrado, no estuvieras aquí”. Le digo: “Pero me privaron de mi libertad, me quitaron mi dinero y a parte me dijeron a que hora se iba mi esposa por mis hijos y sabían la escuela donde mis hijos estudiaban”. O sea me dijeron todo de mí, todo, toda mi historia en ese ratito que me llevaban hacia el río (momento en el cual estaba secuestrado). Me decían: “No nos vas a denunciar porque sabemos a que hora va tu esposa por tus hijos. Sabemos en que escuela van tus hijos. Sabemos a que partes vas tu a entregar”. De todo tenían el conocimiento. Y cuando yo llegué a la policía a pedir apoyo se empezaron a reír y me dijeron que no pueden hacer nada porque no era secuestro »³¹ (Jésus).

Dans ce second extrait, Jésus rapporte les paroles du policier alors qu'il tente de porter plainte pour son deuxième enlèvement. Ayant tenté de les dénoncer après le premier

³¹ « Quand je suis arrivé au poste de police, ils m'ont dit que je n'avais pas été enlevé, que j'étais déjà libre : « Si tu avais été kidnappé, tu ne serais pas ici ». Je lui ai dit : « Mais ils m'ont privé de ma liberté, ils m'ont volé mon argent et en plus ils m'ont dit l'heure à laquelle ma femme allait chercher mes enfants à l'école et ils savaient à quelle école mes enfants étudiaient ». Ils m'ont tout dit de moi, tout, toute mon histoire dans ce court laps de temps durant lequel ils m'emmenaient au fleuve (moment durant lequel il est kidnappé). Ils me disaient : « Tu ne nous dénonceras pas, parce que nous savons à quelle heure ta femme va chercher tes enfants. Nous savons à quelle école vont tes enfants. Nous savons où tu fais tes livraisons ». Ils étaient au courant de tout. Et quand je suis arrivé à la police pour demander de l'aide, ils ont commencé à rire et ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire parce que je n'étais pas enlevé » (Jésus).

enlèvement, ses assaillants le kidnappent une seconde fois pour le punir. Ces derniers s'emparent de lui en fin d'après-midi pour lui voler l'argent des livraisons qu'il a effectuées dans la journée. Alors qu'ils se dirigent vers le fleuve pour se débarrasser de lui, ils le frappent violemment à plusieurs reprises, le laissant finalement vivant, mais très mal en point. Le policier qui écouta son histoire lui conseilla de ne pas porter plainte et de quitter vers une autre ville pour y trouver la sécurité.

« Me dijo (el policía) : “Pero si tu vas a denunciar, vas denunciar fuerte, porque si tu te doblegas... Porque ellos cuando ya están encarcelados son muy golpeados, son lastimados, son torturados y muchas de las veces ahí mismo los matan”.

Dice: “Entonces esta persona te va a ofrecer a ti (dinero). Imagínate que llega su esposa y sus hijos. Él los va a agarrar de los pies, de donde sea, y los va a besar y le va a decir sácame de aquí. Ve y busca al que me mandó y ofrécele. Si a mí me quitaron 20 000, 50 000, 100 000 pesos, le va a decir ofrécele lo que le quité, regrésaselo pero con tal que quité la denuncia. Y como tu vas a estar enojado, no vas a aceptar y te va a ofrecer 200 000 pesos porque como ellos hacen mucho dinero por lo del secuestro, entonces ellos tienen dinero en el banco. Entonces no vas a aceptar y cuando te ofrezca 300 000, 400 000, 500 000 pesos, tu lo vas a estar pensando. Te va a llegar a ofrecer un millón de pesos y tu puedes decir bueno con un millón de pesos me voy a otro país o a otro estado y comienzo otra vez de nuevo un negocio. Entonces tu te vas ir de aquí.

Dice: “Aunque no lo digas a tu familia y a tus papas a donde te fuiste por no meterlos en problemas, imagínate que agarran a tu papá, que lo empiezan a golpear, a torturar para sacarle a donde te van a encontrar. Y como tu nunca le dijiste a tu papá donde te fuiste, lo van a matar de golpes porque en la tortura él va a decir “No sé, no sé, no sé” y hasta que lo matan. Entonces cuando maten a tu papa, a tu hermano o a cualquiera de tu familia, tu vas a regresar para decir quien lo mató. Y cuando tu regreses aquí, también te van a matar porque ellos van a estar muy enojados de que tu les quitaste un millón de pesos. Entonces tu sabes si le vas a entrar a la denuncia. Yo mejor te recomiendo que tu te vayas a otro lado. Y a lo mejor así te los quitas de encima. Es un consejo malo si quieres pero mejor vete de aquí ya. No creo que te ubiquen rápido”.

Y entonces estuve reflexionando mucho en eso porque yo no sé si me estaba ayudando o en realidad estaba protegiendo a ellos. Yo sentí que los protegen a ellos. Entonces dije mejor yo me voy, ya no puedo hacer nada. Ya estoy aquí y no me esta haciendo caso. Su deber es levantar el acta porque yo fui afectado y no es estarme dando las consecuencias. Yo vine a levantar una denuncia y no me la quiso hacer. Nada más me manejó psicológicamente.

Entonces si lo estuve meditando y decidí mejor llevarme a mi familia. Dije mejor me voy a Hidalgo cuando ya a los pocos días de que yo me sentía frustrado de salir con el miedo de que me fueran agarrando otra vez o que fueron a agarrar a cualquiera de mi familia. Entonces nos fuimos y comenzamos otra vez normal, otra vida prácticamente nueva »³² (Jésus).

Ces aveux de Jésus appuient le profond enracinement des groupes criminels dans le système judiciaire mexicain et les liens qu'ils maintiennent avec les autorités policières, alors que la réaction des policiers recevant ses plaintes laisse paraître que ce type d'histoire est commun. De plus, ils démontrent la grave humiliation et la manipulation psychologique qu'il a subies se retrouvant seul face à la menace de ses agresseurs et face à des organisations criminelles puissantes. Pour Jésus, être au fait que ses assaillants travaillent de pair avec les autorités policières et que certains de ses agresseurs sont eux-mêmes des policiers décuple son insécurité et sa peur et lui laisse un profond sentiment de désespoir et de solitude. C'est donc après avoir tenté d'obtenir secours et après avoir épuisé tous les recours, ou n'en ayant

³² « Il m'a dit (le policier) : « Mais si tu penses dénoncer, tu dois dénoncer fortement, parce que si tu te replis... Car lorsqu'ils sont emprisonnés, ils sont frappés, blessés, torturés, et la majorité du temps ils sont assassinés ».

Il me dit : « Cette personne (le kidnappeur) va te faire une offre. Imagine-toi que sa femme arrive avec ses enfants. Il va les prendre par les pieds, de peu importe où, et il va les embrasser et leur demander de le sortir de là. Il leur demandera de chercher celui qui l'a dénoncé et de lui proposer de l'argent. S'ils m'ont volé 20 000, 50 000, 100 000 pesos, il leur dira de t'offrir ce qu'il t'a pris, de te le rendre en échange que tu renonces à la plainte que tu as déposée. Et comme tu seras fâché, tu n'accepteras pas son offre et il t'offrira 200 000 pesos, parce que comme ils font beaucoup d'argent par les enlèvements, alors ils ont de l'argent en banque. Donc, tu n'accepteras pas et quand il t'offrira 300 000, 400 000, 500 000 pesos, tu y penseras. Il t'offrira même jusqu'à un million de pesos et tu te diras qu'avec un million de pesos tu peux partir dans un autre pays ou un autre état et commencer à nouveau une entreprise. Alors tu t'en iras d'ici ».

Il me dit : « Même si tu ne dis pas à ta famille et à tes parents où tu t'en vas pour ne pas leur causer des problèmes, imagine-toi qu'ils trouvent ton père, qu'ils commencent à le frapper et à le torturer pour lui faire dire l'endroit où ils peuvent te trouver. Comme tu ne lui auras jamais dit, ils le tueront à bout de coups, parce que dans la torture, il dira : "Je ne sais pas, je ne sais pas, je ne sais pas", jusqu'à ce qu'ils le tuent. Quand ils tueront ton père, ton frère ou n'importe quel membre de ta famille, tu reviendras pour savoir qui l'a tué. Et quand tu reviendras ici, ils te tueront aussi parce qu'ils seront très fâchés que tu leur aies prité un million de pesos. Donc, toi seul sais si tu vas porter plainte. Je te recommande plutôt que tu t'en ailles ailleurs. Et dans le meilleur des cas, tu te les enlèveras de sur les épaules. C'est un mauvais conseil si tu veux, mais il vaut mieux que tu partes d'ici maintenant. Je ne crois pas qu'ils te retrouvent rapidement ».

J'ai alors beaucoup réfléchi sur cela, car je ne savais pas s'il m'aidait ou si en réalité il les protégeait. J'ai plutôt senti qu'ils (les policiers) les protégeaient. Alors je me suis dit qu'il valait mieux que je quitte, que je ne pouvais plus rien faire d'autre. Je suis ici et il ne me prend pas en considération. Son devoir est de recevoir la plainte, parce que j'ai été affecté, ce n'est pas de m'en donner les conséquences. Je suis venu porter plainte et il a refusé de la recevoir. Il n'a fait que me manipuler psychologiquement. J'ai donc médité tout cela et j'ai décidé d'emmener ma famille ailleurs. Je me suis dit qu'il valait mieux aller à Hidalgo, car quelques jours plus tard, je me sentais frustré de sortir avec la peur qu'ils allaient m'attraper à nouveau ou attraper quelqu'un de ma famille. Nous sommes donc partis et nous avons commencé encore une fois une autre vie pratiquement normale » (Jésus).

simplement pas trouvé, et face à l'impossibilité d'obtenir justice qu'il se résigne à fuir. Comme lui, il est commun que les répondants, dans leur recherche de sécurité, optent pour des déplacements internes avant d'opter pour la migration internationale.

D'autre part, la prise de conscience de l'inexistence de protection et de recours légaux ou plutôt de l'impossibilité d'y accéder, alors qu'il est directement ciblé, traqué et confronté à une situation dangereuse pour sa vie et celle de sa famille, provoque indubitablement des impacts sur l'état psychologique et le comportement de Jésus. Il relate avoir été imprégné d'une accaparante méfiance, laissant parfois place à la paranoïa, alors que tout et chacun devenait une potentielle menace à une autre persécution. Ces sentiments sont partagés par tous les autres répondants ayant souffert de persécution. Magdalena, la femme de Jésus, déplore le changement d'attitude de son mari suite à ses agressions :

« Era frustrante. Mi esposo cambió mucho y era muy fatigante la situación porque él se cuidaba de todo y ya no agarraba los mismos caminos. O sea mi esposo hacia por una vez por aquí, otra vez por allá, para que no siempre lo estuvieran ubicando. Para salir a Hidalgo, puedes salir por la carretera o puedes salir por caminos diferentes y siempre él trataba de cambiar su rutina de camino para no encontrárselos »³³ (Magdalena).

Ces changements dans les comportements quotidiens et les activités routinières de Jésus sont fréquents dans les propos rapportés des répondants et découlent directement de la peur et du traumatisme qu'engendrent les événements de persécution. Ces changements n'affectent généralement pas seulement la personne ciblée, mais également son noyau familial et son entourage. Les répondants persécutés expriment que malgré leurs efforts de garder leurs proches éloignés de leurs craintes, il est difficile de les en cacher entièrement et d'éviter qu'ils n'en souffrent pas. Julio rappelle l'état émotif de ses deux fils, Diego et Gabriel, suite à l'assassinat masqué d'un de leurs frères et les persécutions postérieures auxquelles ils furent tous les trois confrontés : « Estaban chiquillos y tenían miedo. Entonces ellos tenían miedo y yo tenía más miedo de que les fuera a pasar algo. Ya me habían quitado a uno. No quería que

³³ « C'était frustrant. Mon époux a beaucoup changé et la situation était très épuisante, parce qu'il se protégeait de tout et il ne prenait plus les mêmes chemins. Il empruntait une fois ce chemin, une autre fois celui-là, pour qu'ils ne puissent pas le retracer facilement. Même chose pour aller à Hidalgo, il est possible de sortir par l'autoroute ou par des chemins différents et il essayait toujours de changer sa routine pour éviter de les croiser » (Magdalena).

me quitaran a otro »³⁴. Cette peur que ressent Julio qu'il puisse arriver quelque chose de grave à un autre de ses enfants et ce sentiment de responsabilité protectrice en tant que parent, Jésus, Magdalena, Lorenzo et Isabel les partagent aussi. Ils confient que l'aspect le plus dur de vivre avec la peur n'est pas l'impact sur eux, mais bien la crainte qu'il puisse arriver quelque chose à leurs enfants. Ils estiment avoir eu l'occasion de vivre ce qu'ils avaient à vivre dans leur vie, mais confessent qu'ils ne se pardonneraient pas de brimer la liberté et les opportunités de leurs enfants. S'ajoutant aux méfaits de la persécution, l'assurance du bien-être et de la protection des enfants est un incitateur de plus à la migration. Isabel, victime de sévère violence conjugale physique et psychologique, le démontre justement dans ces bribes de témoignage.

« No había protección. Yo aunque que soy periodista y en aquel momento lo era, busqué mucho apoyo y no encontré nunca. Nada. Ni apoyo para mujeres, ni apoyo para periodistas, ni apoyo para niños. [...]. Lo mismo me daba Tombuctú y lo mismo me daba... O sea la cuestión no era eso de por medio porque la situación estaba muy complicada. Y la única salida que yo veía para salvar a mis hijos, para protegerme a mí de toda la situación que se estaba viviendo y de que incluso él (su marido) me los quitara, porque él podía quitármelos. Entonces la única forma era justamente eso (irse a otro país). [...]. No lo hice porque me quería ir a viajar. Lo hice porque justamente no había una estructura de protección hacia las mujeres y los hijos en México »³⁵ (Isabel).

Pour Isabel, comme pour la majorité des répondants persécutés, c'est à défaut d'obtenir la protection et le support des autorités ou institutions étatiques que la migration devient une nécessité. Ils quittent donc pour protéger leur intégrité et celle de leurs enfants.

Outre la peur et la souffrance accompagnant la persécution, la frustration de se faire voler le fruit de son dur labeur, de se faire priver de la possibilité d'aspirer à mieux et d'être économiquement prolifique, a également été mentionnée par les répondants persécutés comme

³⁴ « Ils étaient très petits et ils avaient peur. Ils avaient peur et moi j'avais encore plus peur qu'il leur arrive quelque chose. Ils m'en avaient déjà enlevé un. Je ne voulais pas qu'ils m'en enlèvent un autre » (Julio).

³⁵ Il n'y avait pas de protection. Bien que je sois journaliste, et à ce moment je l'étais, j'ai cherché beaucoup d'appui et je n'en ai jamais trouvé. Rien. Pas d'appui pour les femmes, ni pour les journalistes, ni pour les enfants. [...]. Pour moi, c'était la même chose Tombouctou ou... la question n'était pas là, parce que la situation était très compliquée. Et la seule solution que je voyais pour sauver mes enfants, pour me protéger de la situation que nous vivions et empêcher qu'il (son mari) ne me les enlève, parce qu'il pouvait me les enlever. La seule solution était donc celle-là (quitter le pays). [...]. Je ne le l'ai pas fait parce que je voulais voyager. Je l'ai fait parce que justement il n'y avait pas de structure de protection pour les femmes et les enfants au Mexique » (Isabel).

élément appuyant la migration. Ils rapportent que malgré les problèmes économiques « normaux » et généralisés qu'ils vivaient au Mexique, cela n'avait jamais stimulé en eux un quelconque désir de migration. Tous affirment qu'ils avaient une situation socioéconomique stable et qu'ils arrivaient à couvrir toutes leurs dépenses et leurs factures, quoique sans se permettre de luxe. Ils expliquent qu'ayant toujours vécu de la sorte, ils étaient habitués à ce mode de vie et que malgré les difficultés, ils vivaient modestement, mais correctement. Ils affirment donc qu'avant les événements de persécutions, les facteurs socioéconomiques n'étaient pas des incitateurs à la migration. Jésus explique même que dans son cas, c'était justement le fait d'être relativement prospères qui faisait de lui et sa famille des personnes à risque d'être persécutées.

En bref, nombre des répondants ayant vécu la persécution expliquent que c'est le désir de libération de l'anxiété de survie qui incite à la migration et, qu'en l'absence de persécution, la migration n'aurait fort probablement pas traversé leur esprit : « La situación que nos paso no fue de decisión, fue como de instinto, vámonos por sobrevivir. Fue un instinto de sobrevivir, pero si todo eso no hubiese pasado, a lo mejor nosotros nunca hubiéramos pensando viajar a Canadá »³⁶ (Lucía). C'est donc la nécessité de fuir un danger, le profond besoin de sécurité et de tranquillité d'esprit et la volonté de se libérer de ce puissant sentiment de peur et de privation de liberté d'être et d'agir, qui dans ces cas, sont les premières motivations à l'expatriation. L'urgence de la situation, l'incapacité à trouver une solution ou une explication valable aux agressions et le désespoir de se mettre en sécurité provoquent chez la plupart une fatigue et un épuisement émotionnel qui accélèrent la prise de décision de migrer et les mènent souvent à un départ abrupt et précipité. Ces constats évoquent le début des migrations de survie.

³⁶ « La situation qui nous est arrivée ne laissait pas de place à la décision, ce fut une décision d'instinct, nous avons quitté pour survivre. Ce fut un instinct de survie, mais si tout cela n'était pas arrivé, nous n'aurions peut-être jamais pensé aller au Canada » (Lucía).

4.1.1.2 Les considérations socioéconomiques

Bien que toutes les personnes interviewées, sans exception, critiquent l'instabilité économique du Mexique et les mauvaises conditions de vie que cela engendre, seules quatre des personnes interviewées m'ont confié avoir fait le choix de migrer prioritairement en raison de considérations économiques (Maria, Javier, Cristina et Liliana). Ces derniers dénoncent unanimement la difficulté à trouver de l'emploi, le manque d'opportunités, les mauvaises conditions de travail et le coût de la vie trop élevé par rapport à un salaire moyen trop bas. Ils évoquent un stress financier perpétuel et une anxiété constante de ne pas savoir si leurs ressources financières seront suffisantes pour subvenir à leurs besoins essentiels et à ceux de leur famille. Ils relatent la quasi-impossibilité de couvrir la totalité des frais et des dépenses « indispensables » avec leur salaire (l'eau, le gaz, l'électricité, la nourriture, le loyer, les vêtements, l'école) et ce, malgré leurs efforts. Pour eux, c'est la crise économique chronique de laquelle peine à se sortir le Mexique qui est responsable de ces maux. Ils disent se sentir opprimés par ce système économique défaillant et par sa gouvernance corrompue. Ils expriment une frustration envers les dirigeants de l'État qu'ils n'hésitent pas à étiqueter comme des voleurs et des fraudeurs. Ils font état des constantes augmentations d'impôts, contraignant de plus en plus le pouvoir d'achat des ménages, alors qu'aucun service social n'est offert à la population en retour. Bien qu'ils expliquent le choix de leur migration par ces motifs, ils l'appuient d'autant plus par l'environnement malsain et incertain dans lequel grandissent leurs enfants et l'insécurité générale du pays.

Maria confie que son mari n'ayant jamais travaillé de sa vie, elle est la seule pourvoyeuse à la tête du foyer familial, et qu'elle n'arrive plus à en couvrir toutes les dépenses. Accumulées au fil des années, elle se sent étouffée par le poids de ses dettes qu'elle ne parvient pas à terminer de payer, le salaire qu'elle gagne lui permettant à peine de couvrir les intérêts. Ne voyant aucune opportunité de faire changer sa situation au Mexique, le Canada est pour elle la solution à ses problèmes économiques. Elle prend la décision de migrer pour aller travailler et en finir une fois pour toutes avec ses dettes et, si son temps là-bas le lui permet, économiser suffisamment pour mettre sur pied une entreprise à son retour. Elle envoie

de l'argent de façon régulière à sa famille en partie pour le remboursement de ses dettes et en partie pour le cumul d'économies.

D'autres, comme Liliana et Cristina, font le choix de migrer principalement pour pouvoir offrir une meilleure vie à leurs enfants. Liliana, mère monoparentale de trois jeunes garçons, vit dans une situation socioéconomique très précaire. Travaillant de nuit et ne recevant aucune aide financière du père de ses enfants, elle n'a pas les moyens financiers de payer quelqu'un le soir pour les garder. Elle les enferme donc seuls à la maison toutes les nuits jusqu'à son retour le matin. Souhaitant s'affranchir de cette précarité qu'elle et ses enfants vivent, elle décide de migrer seule au Canada pour se dédier exclusivement au travail et cumuler le plus d'économies possible. Elle prévoyait rester le temps que durerait le processus de demande d'asile pour ensuite rentrer auprès de ses fils. Elle souhaite que son séjour au Canada lui permette d'économiser suffisamment pour leur offrir un meilleur niveau de vie à son retour.

Bien que ne faisant pas face à une persécution directe et personnelle, les répondants ayant quitté pour des considérations d'ordre socioéconomiques voient leur sécurité menacée, bien qu'à un degré différent, tout comme les victimes de persécution. L'impossibilité de pouvoir subvenir à ses besoins due à un manque de ressources financières peut avoir un risque sur la santé, sur son bien-être et éventuellement sur sa vie. On ne peut donc pas dénouer les liens entre les facteurs socioéconomiques et de sécurité sous-jacents aux besoins, aux préoccupations et aux motivations à la migration des requérants de l'asile. C'est un amalgame de toutes ces raisons et le sentiment de ne plus être en sécurité qui font en sorte que les demandeurs d'asile prennent la décision de migrer, une fois de plus pour des questions de survie.

Ces répondants expliquent donc leur migration par la quête d'une amélioration de leur niveau de vie et de leur qualité de vie, en termes d'économie, d'éducation et de sécurité. C'est en fait la privation de droits fondamentaux à laquelle ils font face en tant que citoyens mexicains et cette incapacité à assurer tous les besoins fondamentaux de leur foyer avec les salaires en place qui initient leur quête migratoire. Par la migration, ils cherchent

prioritairement à s'assurer une sécurité financière et à se libérer du stress et de l'inquiétude que la peur de vivre des carences engendre, et du sentiment d'oppression subie par le système en place. La migration devient en fin de compte leur seule option. Chacun d'eux savait que le Canada offrait l'asile aux personnes victimes de persécution et quittait avec l'intention de faire une demande de refuge. Conscients que les seuls facteurs socioéconomiques ne sont pas suffisants à l'appui d'une telle demande, ils inventent une histoire parfois en entier, parfois parsemée de faits vécus intensifiés. Alors qu'ils ne considèrent plus la migration illégale aux États-Unis en raison de ses nombreux risques, ils choisissent la migration légale mais illégitime au Canada.

4.1.1.3 Désir de voyager

Deux des personnes interviewées, Emiliano et Alejandra, ont quitté pour le Canada dans le but d'y faire du tourisme. Bien qu'ils dénoncent autant que les autres répondants les graves problèmes d'insécurité et d'instabilité socioéconomique du Mexique, dans leurs cas, c'est le fort désir de voyager et de découvrir de nouveaux espaces qui motivent leur départ. Ils souhaitent réaliser leur rêve de voyager, apprendre et pratiquer une nouvelle langue, découvrir la culture ou simplement assouvir leur curiosité. En raison de circonstances distinctes, à défaut d'avoir accès à une autre catégorie migratoire et en raison de la transformation de leur quête initiale, ils finiront par demander l'asile. La demande d'asile, loin d'être leur volonté première, devient en fin de compte leur seule option. Durant mon entrevue avec Alejandra, elle laissait paraître un grand malaise et une honte d'avoir fait une demande d'asile étant donné que cela n'avait jamais été son plan et qu'elle avait toujours été contre les demandes sans réels motifs. Or, une semaine avant que son séjour de touriste de six mois prenne fin, Alejandra apprend qu'elle est enceinte. Son copain Roberto, Mexicain d'origine, vit sans statut à Montréal depuis quelques années et se refuse à quitter le Canada, car il ne voit pas d'avenir au Mexique ni pour l'enfant à venir, ni pour Alejandra, ni pour lui. Alejandra se retrouve donc aux prises avec un pesant dilemme, confrontée en quelques jours à décider pour le sort de sa famille. Loin d'être convaincue qu'elle prend la bonne décision, elle décide de rester, mais elle confie s'être sentie très mal au moment de l'entrevue et avoir ressenti une grande tristesse : « Eran muchos

sentimientos encontrados. No sabía. O sea sabía que no estaba eso lo correcto, pero en otra parte, si no lo hacía no iba a estar con él y era lo mejor para el bebé y no sé. Fueron muchos conflictos en el momento »³⁷ (Alejandra).

En exposant le regard qu'ils portent sur les motifs de leur départ, les répondants initient leur quête migratoire. Indépendamment de ces motifs, ils font tous état d'un manque à combler, que ce soit en termes de sécurité, de besoins économiques, de désirs humains ou de curiosité, qui finit par contraindre leur liberté et leur espace-temps. En effet, s'ils optent pour la migration à ce moment précis dans cet endroit précis, c'est qu'ils ne voient pas de meilleure façon pour changer leur situation actuelle et parvenir à leurs rêves. Certains tentent de se libérer de souffrances et de traumatismes que leur ont laissés les événements de persécution vécus, d'autres aspirent à de meilleures conditions socioéconomiques ou encore à assouvir un désir de voyager. Dans tous les cas, ce sont des aspirations à une vie meilleure qui motivent la migration. C'est alors que s'amorce chez eux l'imaginaire migratoire et qu'ils commencent à former leurs espérances, désirs et objectifs. Ils commencent à percevoir ce que pourrait être leur migration et à se projeter dans une vie nouvelle.

4.1.2 Imaginaire migratoire : Attentes, espérances, désirs et objectifs. La transformation d'une quête

Cette rétrospective du contexte de sortie et des raisons de départ laisse place aux attentes, aux espérances, aux désirs et aux objectifs des répondants, lesquels annoncent leur imaginaire et initient leur parcours migratoire.

« Mélange de motivations individuelles et collectives, de facteurs d'attraction et d'expulsion, complexité accrue des attentes : tout cela fait partie de la diversification accrue des profils migratoires, comme si un droit à la liberté (de migrer, de s'exprimer, de se réaliser), un droit d'avoir des droits (de travailler, d'avoir une protection sociale, d'obtenir ses papiers), largement induits par la force de l'image et de l'imaginaire migratoire qui en découle, se profilaient en

³⁷ « C'était beaucoup de sentiments contradictoires. Je ne savais pas. En fait, je savais que ce n'était pas correct, mais d'un autre côté, si je ne le faisais pas, je n'allais plus être avec lui et c'était le mieux pour le bébé et je ne sais pas. Ce furent de nombreux conflits à ce moment-là » (Alejandra).

filigrane des attentes et motivations des migrants : une quête de citoyenneté mondialisée, en quelque sorte » (Withol de Wenden, 2002 : para. 26).

N'ayant, de façon générale, que très peu ou pas de connaissances sur le Canada, les répondants se créent des images quant à leur éventuelle société d'accueil qui les aident dans la concrétisation de leur migration. Comme l'imaginaire migratoire varie en fonction des motifs de départ, afin de comprendre la façon dont les répondants l'articule, la section suivante sera également divisée selon les trois raisons principales sous-jacentes à l'exil, soient la persécution, les considérations socioéconomiques et le désir de voyager.

En ce qui a trait aux répondants victimes de persécution, la décision de migrer correspond généralement au moment clé marquant le début de l'imaginaire migratoire. N'ayant jamais souhaité migrer avant d'être persécutés, ils expriment que le profond désir d'obtenir la protection et la sécurité du Canada pour enfin de cesser de vivre dans la peur alimente leur imaginaire. Susana, la fille de Jésus, l'exprime simplement : « Principalmente era nada mas eso, estar a salvo y estar los cuatro juntos. Donde quiera que estuviéramos, pero estar los cuatro juntos »³⁸. C'est alors qu'ils commencent à s'imaginer comment sera leur destination d'exil et à se projeter dans leur future vie. Dans la majorité des cas de persécution, la migration et la demande d'asile ne sont pas perçues comme un choix volontaire par les répondants, mais plutôt comme une obligation et comme la seule solution envisageable à leur problème à ce moment-là. En effet, la possibilité qu'ont ces répondants à rêver et à se projeter dans une vie meilleure est souvent limitée à l'asile. Ce dernier consiste généralement pour eux en l'unique façon de s'affranchir de la persécution et de l'anxiété de survie. Le refuge est alors idolâtré comme un rêve libérateur, une délivrance à la souffrance, le seul moyen de pouvoir aspirer à mieux et de s'émanciper à nouveau. Aucun des répondants persécutés n'a émis avoir d'attentes particulières face aux apports de la migration outre l'atteinte de la tranquillité et la sécurité, mais ils portent énormément d'espoir en l'institution qu'est le refuge.

« No esperaba nada porque todavía no estaba así acoplado. Todo había sido tan drástico para mí así de un día para otro. No esperaba ni dinero, no esperaba ni escuela, no esperaba nada. Nada más no quería estar aquí. Me daba miedo estar

³⁸ « Principalement, ce n'était que pour cela. Être en sécurité et être les quatre ensembles. Peu importe où nous serions, mais être les quatre ensembles » (Susana).

aquí. Eso me daba tristeza para mis papas, pero tal vez lo que pensaba es que con el tiempo iba a ser feliz allá. [...]. Todo así más que nada personal, no tanto así económico ni nada de esto. Nada más estar feliz, a gusto, vivir cosas nuevas y estar tranquilo más que nada »³⁹ (Andrés).

Les désirs de tranquillité et d'être heureux qu'évoquent Andrés dans cet extrait sont récurrents dans les réponses des persécutés quant aux attentes face à la migration et exaltent leur imaginaire migratoire. C'est cette volonté d'être en paix avec soi-même et son environnement, plutôt que des attentes en termes d'acquisitions matérielles ou économiques qui les inspirent. Cette aspiration à être tranquille rejoint les besoins de libération de l'esprit et d'affranchissement du poids de leurs inquiétudes. Ces désirs des répondants persécutés sont généralement si forts que s'observe une constriction de leur conception de l'espace-temps. Ils semblent avoir une vision future limitée et brouillée par la quête de libération de persécution laquelle brouille leurs possibilités de faire des plans futurs.

Certains quittent pour une migration temporaire, alors que d'autres souhaitent s'installer au Canada de façon permanente. Jésus et sa famille partaient avec l'intention de ne plus revenir au Mexique et de recommencer leur vie à zéro au Canada. La famille partageant toute le même désir d'être ensemble peu importe le lieu, Magdalena fait part des espérances d'établissement, d'adaptation et de progression qu'elle porte face à leur migration.

« Llegar a Canadá, establecernos y hacer una vida allá. Todos los cuatro. Ya que esperándome que mis hijos se casaran allá, estudiarán una carrera y como nosotros llevábamos el conocimiento de la serigrafía, pues desenvolverlo allá. También mi esposo siempre tuvo esa ilusión de trabajarlo allá o bien un restaurant porque también teníamos el conocimiento »⁴⁰ (Magdalena).

³⁹ « Je ne m'attendais à rien parce que je ne m'étais pas encore fait à l'idée. Tout avait été si drastique pour moi d'un jour à l'autre. Je n'attendais ni argent, ni éducation, je ne m'attendais à rien. La seule chose que je ne voulais pas c'est être ici (au Mexique). Ça me faisait peur d'être ici. Ça me faisait de la peine pour mes parents, mais peut-être que ce que je pensais c'était qu'avec le temps j'allais être heureux là-bas. [...]. Plus que tout pour des raisons personnelles, pas tellement économiques ni rien de cela. Seulement être heureux, être bien, vivre des choses nouvelles et plus que tout, être tranquille » (Andrés).

⁴⁰ « Arriver au Canada, nous établir et faire une vie là-bas. Les quatre ensembles. Déjà dans l'espoir que mes enfants se marieraient là-bas, qu'ils étudieraient une carrière et de notre côté, comme nous possédions le savoir-faire de la sérigraphie, le développer là-bas. Mon époux a toujours eu cette illusion de travailler ce savoir-faire là-bas ou encore avoir un restaurant, parce que nous possédions également ce savoir-faire » (Magdalena).

D'autres, comme Eduardo et Andrés, partaient dans l'espoir de laisser les choses se calmer, et dans l'espoir que les événements de persécution sombrent dans l'oubli. Ils souhaitaient rester six mois au Canada, soit le temps de séjour maximal octroyé aux touristes mexicains avant l'imposition du visa en 2009, et rentrer par la suite. Or, le cours du temps eut raison de leur plan initial. Eduardo explique qu'il trouve la tranquillité qu'il recherchait et que malgré son intention première de ne migrer que temporairement, il décide finalement d'étirer son séjour. Le cas d'Eduardo se rapporte à la majorité des répondants et fait ressortir l'aspect quasi inévitable de la transformation de la notion d'espace-temps, alors qu'une fois arrivé dans le pays d'accueil, les perspectives de vie et les réalités quotidiennes de chacun changent.

« En realidad no habían planes de una estancia larga. Todo se fue dando con los días, con la vida diaria, las responsabilidades o obligaciones o adquiridas de cada día. Bueno se fue haciendo mi vida y de una determinación de vivir seis meses, cambio a ser un poco más larga »⁴¹ (Eduardo).

Les répondants dont la demande d'asile repose fondamentalement sur des considérations d'ordres socioéconomiques affirment tous avoir quitté le Mexique pour travailler dans l'espoir de parvenir à un style de vie plus élevé au Canada ou au Mexique après leur retour. Ils espèrent trouver de l'emploi rapidement en arrivant à Montréal et obtenir une indépendance financière pour pouvoir faire des économies, envoyer de l'argent à leur famille ou payer leurs dettes. Ayant cette idée en tête, Javier, Liliana et Maria aspirent à une migration temporaire dans le but de travailler et faire des économies afin de mener à terme des projets au Mexique à leur retour. Cristina souhaite quant à elle une migration permanente et commencer une nouvelle vie au Canada. La possibilité de rentrer avec des économies alimente chez eux de vastes désirs, tels la mise sur pied d'une entreprise, l'achat d'une maison ou l'augmentation de leur qualité de vie, et par le fait même la réduction du stress économique par l'atteinte d'une sécurité financière. Les envies d'amélioration de leur condition économique et les possibilités d'y parvenir ne se limitent pas seulement au travail en soi. Certains des répondants aspirent à l'amélioration de leurs qualifications pour faciliter la recherche d'emploi lors d'un éventuel retour. Liliana, par exemple, souhaitait étudier l'anglais pour pouvoir se trouver un emploi mieux rémunéré au retour. Or, comme elle le suggère, il est fréquent qu'une fois sur place, il y

⁴¹ « En réalité, il n'y avait pas de plan d'un long séjour. Tout est arrivé de jour en jour, avec la vie quotidienne, les responsabilités ou les obligations ou les acquis de tous les jours. Ma vie s'est construite peu à peu et d'une volonté de rester vivre six mois, ceci changea pour un séjour un peu plus long » (Eduardo).

ait transformation de la quête initiale simultanément à une double prise de conscience des possibilités d'avenir qu'offre le Canada et du changement de sa propre situation personnelle.

« Cuando me fui allá yo no pensaba todavía en vivir. Cuando me fui, era para juntar dinero para mis hijos. O sea más que nada seguir la vida, seguir mandando dinero para ellos, tener mi casa y estudiar inglés y francés allá. Bueno inglés más que nada para que aquí yo tuviera un mejor trabajo, este mejor vida. Pero ya cuando llegué allá, pues cambió totalmente »⁴² (Liliana).

Pour ce qui est des répondants quittant pour des raisons de tourisme, ils alimentent en général un fort désir de voyager depuis longtemps. C'est l'envie de découvrir de nouveaux endroits, de pratiquer une nouvelle langue ou simplement de réaliser leur rêve de voyager qui anime leurs espérances et imaginaires. Emiliano raconte que depuis tout jeune il était habité par cette envie de découvrir le monde et du rêve de le parcourir : « Siempre había tenido el sueño de viajar. Veía un programa que se llama *World Trekkers* y me encanta. Me imaginaba viajando así »⁴³. Partant respectivement pour un mois et six mois, Alejandra et Emiliano n'ont pas comme objectif initial de rester vivre au Canada, leur vision et leurs désirs prennent une autre tournure au cours de leur séjour.

Somme toute, que ce soit dans l'espoir d'assouvir un désir de voyager, d'assouvir des désirs de tranquillité et de paix, d'atteindre une sécurité physique ou économique et de se libérer l'esprit de préoccupations, c'est par l'imaginaire migratoire que les répondants initient leur quête migratoire. La formation et l'émancipation d'attentes, d'espérances, de désirs et d'objectifs par les répondants consistent en fait en la recherche de moyens favorisant la réalisation de leur quête. Indépendamment des raisons de départ, le rêve et la projection vers un futur meilleur permettent une évansion momentanée de la réalité, des moments porteurs d'espoir qui permettent aux répondants d'apaiser leurs souffrances et leurs préoccupations actuelles. Bien qu'elle reste abstraite à ce stade du cycle migratoire, la conceptualisation imaginée de la migration permet aux répondants de contenter leur quête respective.

⁴² « Quand je suis partie là-bas, je ne pensais pas encore à y vivre. Quand je suis partie, c'était pour économiser de l'argent pour mes enfants. Plus que tout continuer ma vie, continuer à envoyer de l'argent pour eux, avoir ma maison et étudier l'anglais et le français là-bas. L'anglais plus que tout pour qu'ici j'aie un meilleur emploi et une meilleure vie. Mais quand je suis arrivée là-bas, tout a changé totalement » (Liliana).

⁴³ « J'ai toujours eu le désir de voyager. Je regardais une émission qui s'appelait *World Trekkers* et je l'adorais. Je m'imaginai voyager comme eux » (Emiliano).

L'imaginaire migratoire semble être le seul moment libre de contraintes spatio-temporelles et est en quelque sorte le premier pas vers l'élargissement de la notion vécue d'espace-temps. Il est le moment qui, par l'évasion de la pensée, permet au répondant de se projeter dans l'espace-temps voulu, libre de contraintes légales et migratoires. Bien que la migration ne soit pas nécessairement vue comme une finalité et qu'elle ne soit parfois considérée uniquement comme une phase transitoire et temporaire, la migration correspond bien souvent pour le répondant à une libération de l'oppression qu'imposent sur eux le territoire mexicain et son système défaillant. Dépendamment de la quête de chacun et en fonction de cette création imaginaire, les répondants orientent le choix de leur destination d'exil ou de voyage.

4.1.3 Choix du pays d'exil et planification du départ

Suivant de près les raisons de départ et la quête migratoire, le choix du pays d'exil par les requérants de l'asile se base également sur un mélange de critères rationnels, de préférences personnelles et de connaissances générales sur le pays, sur l'imaginaire migratoire et sur une série d'échos et d'histoires entendues sur le Canada (Appadurai, 2005; Barsky, 1995; Zimmermann, 2009, 2010). Les répondants cherchent à la fois une destination qui saura leur procurer sécurité (physique, financière et autre) et qui sera apte à assouvir leurs besoins et aspirations. Dans le cas des répondants à cette étude, la décision de migrer au Canada facilite la réalisation et la concrétisation des objectifs migratoires ou du voyage plus que toute autre destination. En ce sens, la majorité était au fait de l'existence de l'asile au Canada avant leur départ ou à défaut de connaître le concept d'asile politique en soi, ils savaient qu'il était possible de demander la protection du Canada, comme c'est le cas de Jésus et sa famille. Alejandra et Emiliano, pour leur part, n'étaient au courant d'aucune de ces possibilités, car ils n'étaient pas à la recherche de la protection du Canada. D'autres, comme Eduardo et Isabel, dans la préoccupation et l'urgence de devoir fuir le plus rapidement possible, n'ont pas eu le temps de s'informer sur les catégories migratoires. Ils arrivent donc au Canada en tant que touristes et font une demande d'asile postérieurement, après avoir été informés par des tierces personnes de l'existence de l'asile et de leur admissibilité. Or, la connaissance de cette option était un critère quasi fondamental à leur migration, car comme le spécifient Martin, Lapalme et

Gutman (2013), elle est la seule catégorie migratoire à laquelle ils avaient accès et qui leur permettait un séjour sur le territoire canadien d'une durée plus extensive que celle octroyée par le statut de touriste.

La présence de membres de la famille, d'amis, de compatriotes ou même de connaissances est un facteur qui est revenu maintes fois dans les dires des répondants comme ayant une influence majeure dans leur choix du Canada comme destination. Ces derniers sont d'abord et avant tout des sources fiables d'informations et des personnes en qui les répondants ont confiance. Les répondants confirment les dires de Zimmermann (2010) et expliquent qu'il est rassurant pour eux de savoir qu'ils auront quelqu'un sur qui compter et sur qui se fier une fois là-bas. Pour Julio, le choix s'impose naturellement. Il explique qu'il n'avait pas de raison d'aller ailleurs, étant donné que la mère de ses fils et sa belle-mère y étaient déjà, prêtes à les accueillir chez elles. Pour lui comme pour d'autres, l'hébergement est parfois octroyé par des proches (famille ou amis) au moment de l'arrivée, ce qui consiste souvent en un moment réconfortant de réunification familiale ou de retrouvailles amicales (Julio, Gabriel, Diego, Liliana, Emiliano, Alejandra, Andrés et Cristina). Pour ces répondants, il n'y a pas de raisons de chercher une autre destination et c'est la plupart du temps l'unique critère qu'ils prennent en considération pour le choix de leur destination. D'autres partent ne connaissant personne au Canada et sans la moindre idée d'où ils seront logés à leur arrivée. Ils seront reçus à la Résidence du YMCA⁴⁴ le temps qu'ils stabilisent leur situation au Canada (Jésus et sa famille, Lorenzo, Maria, Javier, Lucía, Beatriz).

Plusieurs répondants justifient également le choix de la destination simplement par le prix du billet d'avion et l'absence du visa⁴⁵. Le facteur géographique joue donc un rôle majeur dans cette décision. La distance entre le Canada et le Mexique étant nettement plus courte que celle entre le Mexique et l'Europe ou l'Australie, le coût du billet d'avion en est par le fait même nettement plus bas. Cherchant à améliorer leur sort, ils se penchent vers des pays

⁴⁴ La Résidence du YMCA octroie un séjour d'un mois aux demandeurs d'asile qui arrivent à Montréal. Durant cette période ils sont guidés par le personnel des Résidences, conjointement à celui de PRAIDA, sur les différentes démarches à entreprendre. Les demandeurs d'asile se doivent donc de trouver un appartement, faire leur demande à l'aide sociale, trouver un avocat, obtenir un rendez-vous avec un travailleur social de PRAIDA, faire les démarches d'obtention de la couverture médicale, s'inscrire à la francisation, etc.

⁴⁵ Tous les répondants de cette étude sont entrés au Canada avant l'imposition du visa aux Mexicains en 2009.

occidentalisés aptes à combler les lacunes qu'ils vivent au Mexique, des destinations atteignables et réalistes (Zimmermann, 2009, 2010). C'est pourquoi l'Amérique latine, l'Asie et l'Afrique ne font pas partie des options mentionnées par les participants, lesquels limitent leur choix exclusivement aux États-Unis et au Canada. Bien que considérés par certains répondants comme possible destination d'exil, les États-Unis sont rapidement écartés des options dues à l'exigence du visa et à la quasi-impossibilité de l'obtenir. Ils expriment que la mauvaise réputation qu'entretiennent les États-Unis quant au traitement des immigrants latino-américains et les nombreuses histoires de dangereuses traversées illégales de la frontière entre le Mexique et les États-Unis les refroidissent. Lorenzo et Jésus qui ont fait quelques allées et venues aux États-Unis pour y travailler avouent ne pas avoir aimé la culture du pays, le traitement reçu et les injustices vécues. Faisant ultérieurement face à la persécution, ils ne veulent pas y emmener leur famille et optent pour le Canada en raison de sa bonne réputation envers les immigrants.

Contrairement aux États-Unis, le Canada détient auprès des répondants une réputation de grand défenseur des droits de la personne et il est perçu comme une terre d'accueil des immigrants faisant preuve d'ouverture envers ceux en quête de protection. Il semble y avoir un imaginaire sociétal mexicain entourant le Canada, une sorte de perspective mythique et idyllique valorisante. Les répondants se forment une vision du Canada à la fois en fonction de ouï-dire de migrants y ayant déjà vécus, d'émissions et de films regardés, de stéréotypes et de croyances populaires sur l'Occident. Qu'ils se forment une idée auprès d'amis, de membres de la famille ou de connaissances ayant déjà migré au Canada, tous se font dresser un panorama positif du pays. Ces propos leur donnent en fait l'impression qu'en immigrant au Canada, c'est un monde d'opportunités qui s'ouvrira à eux. Ceux ayant vécu l'expérience de l'asile leur parlent des politiques migratoires canadiennes plus généreuses que celles des États-Unis et de la bonté des Canadiens. Ils expliquent aux aspirants demandeurs d'asile qu'ils recevront une aide financière gouvernementale (le bien-être social et une couverture médicale) qui leur permettra de couvrir une grande partie des dépenses essentielles et qu'ils pourront bénéficier de banques alimentaires et d'aides vestimentaires le temps qu'ils s'installent, se trouvent un travail et stabilisent leur situation. Gabriel parle de la « Terre promise des immigrants », un endroit multiculturel où tous sont acceptés, malgré leur diversité. Beaucoup d'informations

leur sont transmises par voie orale et rares sont ceux qui ont cherché de l'information via d'autres sources que par les migrants y étant ou y ayant déjà vécu.

Tous ne possèdent donc pas le même degré de préparation pour l'arrivée au Canada. La planification du projet de migration est influencée à la fois par le temps disponible avant le départ, les raisons du départ et la durée de la migration souhaitée (permanente ou temporaire). Presque tous les répondants expliquent avoir dû faire les démarches nécessaires pour l'obtention de leur passeport et la vente de la majorité ou de la totalité de leurs biens pour pouvoir amasser les fonds nécessaires à l'achat des billets d'avion. En effet, le coût du billet consiste souvent pour eux en une dépense exorbitante et est la raison principale pour laquelle ils doivent attendre avant de pouvoir quitter le Mexique. Pour Gabriel, ce processus où l'un se départit de ses possessions est un moment de transition qui mène à la concrétisation et à l'acceptation du projet de migration. D'autre part, plus le temps écoulé entre la prise de décision de migrer et le départ est long, plus l'imaginaire migratoire est vaste et alimenté de connaissances et d'images sur le Canada. L'urgence de la situation dans laquelle se trouvent les victimes de persécution et l'ampleur de leurs préoccupations ne laisse souvent que très peu de temps pour le choix de la destination et une faible disponibilité d'esprit due au stress vécu. Ces derniers se tournent généralement vers ce qu'ils connaissent le plus, sur ce qu'ils ont entendu dire, sur la voix des autres et se lancent vers l'inconnu. Parmi les interviewés, les persécutés sont en effet ceux qui possédaient le plus faible savoir sur le Canada avant leur départ. Leur décision de quitter étant bien involontaire, la destination de migration est souvent secondaire dans leur esprit et parfois le simple fait de connaître le Canada en tant que pays est suffisant pour faire le choix d'y migrer. C'est ce que fait remarquer Eduardo dans cet extrait.

« No decido Canadá de primer instancia, si no que busco la oportunidad, la puerta abierta para ir a donde sea lejos de México. No fue un viaje planeado. Entonces no leí absolutamente nada. En el momento en el cual yo estaba en Montreal, yo no sabía en donde yo estaba parado. Así. Te lo digo fácil. Yo no sabía en que lado del país estaba. Yo estaba perdido. Más bien yo estaba pensando en el problema que yo había dejado allá en México y no tenía así en ese momento el interés de conocer nuevas cosas o meterme a la escuela o ir a un museo ». ⁴⁶

⁴⁶ « Je ne choisis pas le Canada en première instance, mais je cherche plutôt l'opportunité, la porte ouverte pour m'en aller où que ce soit loin du Mexique. Ce ne fut pas un voyage planifié. Alors je n'ai absolument rien lu. Au moment où je me suis retrouvé à Montréal, je ne savais pas où j'étais. Je te le dis sincèrement. Je ne savais pas de

Les répondants persécutés rapportent que leur migration n'était pas planifiée et que la rapidité avec laquelle ils ont dû quitter le pays empêchait toute préparation rigoureuse. Certains ont le temps suffisant pour vendre tous leurs biens, alors que d'autres pour des circonstances exogènes quittent en moins d'une semaine d'avis. Comme le rappelle Magdalena, le désir d'immigrer de façon permanente et le désespoir de fuir justifient bien souvent les moyens : « Estábamos dispuestos a acabar hasta con el ultimo recurso para podernos ir »⁴⁷. Le cas de Jésus est exceptionnel dans l'échantillon. Ayant vécu trois épisodes de persécution sévère et ayant déjà migré une première fois à Hidalgo pour fuir ses ravisseurs, il est préoccupé de faire la même erreur qu'il a déjà commise et d'emmener sa famille dans une ville plus dangereuse que la précédente. En 2006, il décide de voyager seul au Canada pour aller vérifier l'état du pays. Une fois arrivé au contrôle frontalier, il explique à l'agente frontalière la raison de sa venue telle quelle, mais sans demander explicitement l'asile. L'agente lui refuse l'entrée au pays, car ses motifs d'entrée en sol canadien ne sont pas suffisamment clairs. Or, cet aperçu est suffisant pour le convaincre de la sécurité du pays et y emmener sa famille.

Les répondants ayant migré principalement pour des raisons socioéconomiques ou de tourisme étaient nettement plus informés quant à ce qui les attendait au Canada que les victimes de persécutions. Ces derniers ont eus plus de temps avant leur départ, leur permettant une planification plus complète. Le désir de la migration n'étant pas accompagné du même type d'urgence que les persécutés, le projet de migration mijote plus longuement dans leur esprit et ces répondants possèdent un lot de connaissances plus étendu sur le Canada. Dans le cas de cette étude, les répondants migrant pour des considérations socioéconomiques connaissaient tous une personne ressource les ayant informé sur comment allait se passer l'arrivée au Canada, où ils allaient pouvoir habiter et les grandes lignes du processus de la demande d'asile. Comme tous partaient avec l'intention de demander l'asile, ils ont dû élaborer une histoire admissible selon les critères de recevabilité. Maria, Javier et Cristina inventent une histoire en partie basée sur des faits réels et en partie fausse, en se fiant sur les

quel côté du pays je me trouvais. J'étais perdu. Je pensais plutôt au problème que j'avais laissé au Mexique et à ce moment-là je n'avais pas l'intérêt de connaître de nouvelles choses, d'aller à l'école ou au musée » (Eduardo).

⁴⁷ « Nous étions prêts à utiliser jusqu'à la dernière ressource pour pouvoir quitter » (Magdalena).

types de persécutions et sur les histoires généralement acceptées. Liliana partait également avec l'intention de faire une demande d'asile, mais elle explique qu'elle ne connaissait rien aux critères d'admissibilité et qu'elle n'avait pas l'intention d'inventer d'histoire. Elle raconte donc son histoire de vie véridique, car même ayant migré à la base pour des raisons économiques, elle a été victime de persécution dans sa jeunesse et pendant son séjour au Canada. Les répondants de cette catégorie quittent néanmoins avec l'esprit moins tracassé que les victimes de persécution, car ils ont une meilleure idée de ce qui les attend là-bas. Le stress, la confusion et la peur de se faire refuser l'entrée sont beaucoup moins présents.

Le choix de la destination d'exil et la planification du projet de migration consistent tous deux en des moyens de parvenir à la réalisation de la quête migratoire. Le Canada offre aux répondants ce qu'ils recherchent en termes de protection, de droits de la personne, de possibilités économiques, de situation politique stable, de tranquillité et d'accès aux soins de santé et à l'éducation. Ces notions de capacité, de droit et de liberté à choisir importent beaucoup, car déjà au départ elles sont limitées et c'est de ce droit dont ils seront privés par la négation du statut de réfugié. Le Canada est connu par les répondants et il détient une réputation nettement meilleure à celle des États-Unis.

4.2 Réalités de la migration et intégration au Canada

La seconde partie du présent chapitre explore l'intégration des répondants au Canada et leur confrontation aux réalités de la migration. Il sera d'abord question de la perception de l'intégration par les répondants et de leur sentiment d'appartenance à la société canadienne. En tenant compte de leurs attentes, de leurs priorités et de leurs besoins face à l'exil, j'examinerai principalement leur sentiment d'intégration en termes économiques, sociaux et psychosociaux. J'aspire à comprendre en quoi le processus de la demande d'asile affecte l'intégration des répondants à la société canadienne, quels sont les facteurs qui agissent sur le développement d'un sentiment d'appartenance, et en quoi ces différents niveaux d'intégration perçus influenceront sur le niveau de réintégration au Mexique. En parallèle, j'explorerai le rapport à l'asile des répondants afin de comprendre la façon dont ils vivent le processus de la demande

d'asile, les effets que ces démarches entraînent sur eux et l'impact que cela aura sur leurs rapports à la société canadienne. Souvent excessivement long et exhaustif, le processus de demande d'asile impose toutes sortes de complications et de restrictions à la vie quotidienne des répondants, lesquelles peuvent avoir un effet néfaste sur leur état de santé physique et psychologique, accroître leur vulnérabilité et leur marginalisation et par le fait même, nuire à une intégration optimale. Le refus de la demande d'asile est souvent un moment marquant dans la vie des répondants et lourdement chargé émotionnellement. Cette négation du statut de réfugié va souvent de pair avec la détention et la déportation, des méthodes sévères et dégradantes de criminalisation de l'asile, qui marquent la mémoire et l'intégrité des répondants. Le refus est donc un moment clé dans le parcours migratoire qui signifie souvent le début de la déconstruction du rêve. En m'y attardant, je désire saisir ses effets sur les répondants et tout ce qu'implique chez eux l'obligation de son acceptation. C'est donc par l'analyse de l'évolution de leur quête et de leur vécu émotionnel tout au long du processus d'asile et par celle de leur propre conceptualisation d'intégration que je tenterai ultérieurement de faire état des répercussions sur la réintégration au Mexique.

4.2.1 Intégration et sentiment d'appartenance

Comme mentionné dans le chapitre deux, le processus d'intégration amorce le début d'une transformation identitaire et l'éloignement progressif de la culture traditionnelle des répondants par le déracinement physique, social et économique de la société d'origine (Brotherton et Barrios, 2011; Gmelch, 1980; Kibreab, 2003). Par l'intégration, ils découvrent un nouveau système de valeurs et de nouveaux éléments culturels auxquels ils finissent souvent par s'identifier, et conjointement à leur vision de la société canadienne et du traitement reçu par la population locale, ils y développent un sentiment d'appartenance plus ou moins fort. Ce processus d'intégration à la société d'accueil, tout comme celui de la réintégration à la société d'origine, dépend à la fois de caractéristiques individuelles et de facteurs externes (Arowolo, 2000; Black et Gent, 2006; Brotherton et Barrios, 2009 et 2011). Black et Gent (2006) observent que les circonstances de l'asile dans le pays d'accueil, la situation familiale et sociale du migrant, l'apprentissage de la langue, l'éducation reçue, la

scolarisation des enfants, la situation financière (revenu et emploi), la discrimination, le vécu émotionnel, la valeur perçue de l'expérience à l'étranger et le statut légal sont des facteurs qui influenceront la réintégration au retour. Les répondants rapportent effectivement certains de ces facteurs comme particulièrement marquants dans le développement de leur appartenance à la société canadienne et comme compliquant leur réintégration au retour. Dans cette section, il sera question des connaissances linguistiques acquises, des ressources financières, de l'accès à l'emploi, de la perception de la société canadienne, du traitement reçu, de la durée du séjour et du statut migratoire de demandeur d'asile. Chacun de ces facteurs sera abordé indépendamment des motifs à la migration, car bien qu'ils aient un impact sur l'intégration des répondants, celui-ci n'est pas significatif.

Les répondants relatent d'abord qu'une de leurs premières confrontations à l'arrivée au Canada est la barrière de la langue. Ils avouent que l'apprentissage du français ou de l'anglais est une tâche des plus ardues, mais que l'atteinte d'une certaine aisance à communiquer dans l'une ou l'autre des langues nationales correspond à la principale façon de s'intégrer à la société. Tous s'entendent pour dire que le fait de parler une des deux langues rend plus apte à la socialisation, facilite les échanges et permet de rompre l'isolement et la vulnérabilité. Ceux n'ayant atteint qu'un niveau de base ont davantage tendance à se regrouper et à développer des relations avec d'autres Latino-Américains ou hispanophones. Or, l'origine ethnique des personnes avec lesquelles les répondants développent des liens sociaux ne semble généralement pas affecter leur sentiment d'appartenance à la société d'accueil. Ce qui semble leurs importer davantage est la simple socialisation, la création d'un cercle social et l'évitement de la solitude. Jésus et Magdalena racontent avoir développé des amitiés de cultures variées et par le fait même s'être senti bien entourés et appuyés tout au long de leur parcours migratoire.

« Hicimos un círculo de amistades muy grande. Yo me animo a decirlo verdad o me atrevo a decir que hicimos un círculo de amistades muy grande, tanto Quebecos como Latinos. También con patrones, con vecinos, con compañeros de trabajo o de escuela, pues hubo una integración yo pienso excelente »⁴⁸
(Jésus).

⁴⁸ « Nous nous sommes fait un cercle d'amis très grand. Je m'anime à le dire ou du moins je me risque à dire que nous nous sommes fait un cercle d'amis très grand, de Québécois comme de Latinos. Mais également avec les

Pour eux, la création de ces liens d'amitié fut cruciale au développement d'un fort sentiment d'appartenance et leur a permis de se sentir comme part entière de la société québécoise multiculturelle. Bien qu'ils favorisent une intégration positive et solide, ces liens d'amitié et ces liens d'attachement seront éventuellement un grand frein à la réintégration sociale, alors que les répondants vivent difficilement la séparation amicale post-retour. À l'opposé, certains répondants voient leur moral et leur bien-être sévèrement affecté par le manque de socialisation. Alejandra par exemple exprime se sentir terriblement seule après la naissance de ses enfants, alors qu'elle est confinée à la maison avec eux : « Es muy duro estar sola allá. Con hijos aun más. Nadie te ayuda. O sea si te ayudan pero es difícil porque todo el mundo allá hace algo. Todo el mundo trabaja o estudia »⁴⁹ (Alejandra). Bien qu'elle souffre grandement de cette solitude et du manque d'appui de sa famille, elle rappelle les constatations de Chavez (1994), alors qu'elle affirme tout de même se sentir chez elle à Montréal justement par le fait d'y avoir fondé et établi sa famille et son foyer. Pour sa part, maman de trois jeunes garçons restés au Mexique, Liliana confie s'ennuyer énormément d'eux et souffrir de cette séparation familiale. Elle relate que ses enfants et l'espoir d'une réunification familiale prochaine sont sa principale motivation à poursuivre son acharnement au travail.

« Allá (en Canadá) yo me mantenía sola, yo le pagaba renta sola, yo comía sola, a veces comía o no comía. Pero yo tenía ese trabajo y a parte en la noche hacía limpieza. De repente hasta los domingos. Cuando estaba en Canadá mi responsabilidad nunca la dejé. Mi responsabilidad de allá, de pagar la renta, la luz, o sea más bien yo era al pendiente de todo. Mi preocupación me enfermaba. Me deprimí mucho. Me deprimí varias veces »⁵⁰ (Liliana).

Liliana occupe deux emplois et travaille tous les jours à l'exception de quelques dimanches. Le peu de temps libre qui lui reste ne lui permet qu'une socialisation limitée avec

patrons, les voisins, les compagnons de travail et de classe, alors il y a eu je crois une très bonne intégration » (Jésus).

⁴⁹ « C'est très dur d'être seule là-bas. Avec des enfants encore plus. Personne ne t'aide. En fait, oui ils t'aident, mais c'est difficile parce que tout le monde là-bas fait quelque chose. Tout le monde travaille ou étudie » (Alejandra).

⁵⁰ « Là-bas je veillais seule sur moi-même, je payais le loyer seule, je mangeais seule, des fois je mangeais et des fois pas. Mais j'avais ce travail et en plus je faisais du ménage le soir. Parfois même les dimanches. Quand j'étais au Canada, je n'ai jamais laissé tomber ma responsabilité. Ma responsabilité de là-bas, de payer le loyer, de payer la lumière, je m'occupais de tout. Cette préoccupation me rendait malade. J'étais très déprimée. J'ai été déprimée plusieurs fois » (Liliana).

ses colocataires, tous Latino-Américains, et elle explique ne pas s'être sentie intégrée à la société québécoise du fait qu'elle n'a pas développé de relations avec des Québécois d'origine. Elle exprime malgré tout s'être senti bien et adaptée, en dépit d'avoir souffert de sérieuse dépression. Tout comme Liliana, une fois sur le marché du travail certains répondants travaillent de longues heures pour maximiser leur séjour ou pour couvrir toutes les dépenses de leur foyer. Ce travail excessif pour un maigre salaire les incite à travailler davantage et ils finissent par accumuler une fatigue et un stress considérables, allant parfois même jusqu'à la dépression. Ils passent la majorité de leur temps au travail ou à tenter de se reposer lorsqu'ils ont un jour de repos. Cette limite à la socialisation et cette emprise du sentiment d'isolement bloquent grandement leur intégration sociale et par le fait même, leur sentiment d'appartenance.

Dans la même veine, la recherche d'emploi est un moment extrêmement difficile dans la vie des répondants, quoique déterminant d'une intégration réussie au Canada. L'attente du permis de travail est selon eux un frein majeur à leur intégration, car ils les empêchent d'accéder au marché du travail légal. En effet, le permis de travail peut tarder quelques mois avant d'être délivré pour la première fois, tout comme son renouvellement, et il est très angoissant pour les répondants d'être sous l'interdiction de travailler pendant un laps de temps indéterminé. Ayant pour la plupart épuisé la totalité de leurs fonds pour financer leur voyage, les répondants arrivent souvent en terre d'accueil sans le sou et sont préoccupés d'assurer les dépenses essentielles (Zimmermann, 2010). Ils ne peuvent généralement pas se permettre d'attendre l'arrivée du premier chèque de bien-être social avant de commencer à travailler ou encore le montant reçu n'est pas suffisant pour subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille. Dans de telles circonstances, plusieurs répondants n'ont d'autre choix que de trouver un emploi sous la table. Ces emplois non déclarés sont très majoritairement dégradants, sous-payés et physiquement exigeants, des emplois que les répondants qualifient de non désirables et que les Québécois ne veulent pas accomplir. La majorité des répondants ayant occupé des emplois non déclarés ont travaillé dans l'entretien ménager, la plongée de restaurants, l'industrie agroalimentaire et la récolte saisonnière de fruits et légumes dans les champs et les serres. Cette impossibilité de travailler légalement dès leur arrivée maintient les répondants dans une situation de grande précarité et ouvre la porte aux abus et aux mauvais traitements.

Ces abus sont fréquents et sont pour ainsi dire protégés par le silence des travailleurs qui n'ont accès à aucun recours en cas de maltraitance. Il n'est pas rare que des employeurs promettent un certain salaire horaire et qu'au moment de la paie le réduisent considérablement ou ne paient simplement pas le montant dû.

« Si, te encuentras a mucha gente que abusa de la gente que es inmigrante que no sabe. Y o sea obviamente si voy y le digo al gobierno : "No me quieren pagar", pues me va a ir peor a mí porque yo soy turista y ni siquiera debería de estar trabajando »⁵¹ (Alejandra).

Jésus et Magdalena sont les seuls répondants qui respectent cette restriction à l'emploi déclaré qu'impose le processus de demande d'asile jusqu'à l'arrivée de leur permis de travail par peur de se faire prendre par les autorités s'ils travaillent au noir et d'affecter le cours de leur demande d'asile. Or, Jésus avoue que rester sans emploi sur une période prolongée affecte durement son moral et ralentit considérablement son intégration. De son côté, Magdalena n'occupera pas d'emploi rémunéré, mais se dévouera au bénévolat pendant tout son séjour et c'est de cette manière qu'elle vit son intégration. Isabel pour sa part, dans l'attente de trouver un emploi rémunéré, sera également très impliquée socialement et communautairement et elle affirme même que c'est par cette implication qu'à un certain point elle s'est sentie Québécoise: « Puedo decir que en un momento si me sentí Quebeca. O sea hice mucho "bénévolat", casi desde que llegué, en todo lo que se podía y si me ayudo mucho a integrarme » (Isabel)⁵². Tout comme une implication dans le bénévolat, le fait d'être actif sur le marché du travail favorise chez les répondants le perfectionnement de la langue et le développement d'un cercle social. Cela stimule chez eux un sentiment d'accomplissement et de satisfaction de pouvoir subvenir à leurs besoins par eux-mêmes. Tout comme Chavez (1994), les répondants affirment effectivement qu'avoir des responsabilités et sentir qu'ils apportent leur grain de sel à la société d'accueil consolide leur sentiment d'appartenance. En ce sens, Eduardo parle avec reconnaissance et affection de sa relation avec son patron et de l'importance majeure qu'il a eu dans sa vie à Montréal.

⁵¹ « Oui, tu rencontres beaucoup de personnes qui abusent des migrants qui ne savent pas. Et évidemment si je vais au gouvernement et je lui dis : « Ils refusent de me payer », ce sera pire pour moi, parce que je suis touriste et je ne devrais même pas travailler » (Alejandra).

⁵² « Je peux dire qu'à un certain point je me suis sentie Québécoise. J'ai fait beaucoup de bénévolat dès mon arrivée dans tout ce que j'ai pu trouvé et cela m'a beaucoup aidé à m'intégrer » (Isabel).

« Él (su patrón) me miraba como hermano. Siempre me dijo hermano. Cuando me presentaba ante los clientes y proveedores, siempre dijo que yo era su hermano. Bueno después empecé a tomar responsabilidades en frente de la empresa y como la gente me conocía como el hermano de Ben, era como una cosa familiar un negocio familiar, así me sentía dentro del lugar »⁵³ (Eduardo).

D'autre part, tous les répondants (même ceux qui sont venus par désir de voyager) sont arrivés au Canada avec l'envie et l'espoir de travailler pour gagner leur pain et collaborer à la société. Ils sont souvent surpris, déçus et anxieux d'être contraints à travailler sous la table ou à dépendre de l'aide gouvernementale dans l'attente de l'émission du permis de travail. Bien que certains soient conscients qu'ils recevront de l'aide financière à leur arrivée, rares sont ceux qui comptent la recevoir à long terme et certains la refusent même de prime abord. D'autres y ont recours temporairement le temps de stabiliser leur situation et d'obtenir leur permis de travail. De ceux en ayant bénéficié, plusieurs expriment une profonde gratitude face à la générosité et l'aide reçue par le gouvernement canadien et les organismes de bienfaisance, et sont reconnaissants d'avoir pu y recourir dans les moments où ils en avaient besoin.

« Y sin embargo aquí en México me cerraron las puertas y allá me las abrieron sin conocerme. Entonces es muy difícil, es por eso que yo estoy muy agradecido con Montreal, con la gente que me ayudó porque sin conocerme me dieron lo que mi país no me da. Me dieron un departamento, me dieron dinero, me dieron la oportunidad de ser alguien que aquí si no tienes, no eres nadie, desgraciadamente »⁵⁴ (Javier).

Néanmoins, ils déplorent que cette situation confirme malgré eux le préjugé d'abus du système qui pèsent sur eux. En effet, ce qui appert des extraits de témoignages et des constatations tout juste émis est la concrétisation du discours étatique sur les « faux réfugiés » auquel adhèrent le gouvernement canadien et son ministère de l'immigration. En ce sens, le maintien de mesures régulatrices contraignantes face aux demandeurs d'asile quant à l'accès au marché du travail légal et contrôlé encourage le travail illicite de ces derniers et les

⁵³ « Il (son patron) me voyait comme un frère. Il m'a toujours appelé « mon frère ». Il me présentait toujours comme son frère devant les clients et les fournisseurs. Ensuite, j'ai commencé à avoir plus de responsabilités au sein de l'entreprise et comme les personnes me connaissaient comme le frère de Ben, c'était comme une entreprise familiale, je me sentais comme partie intégrante de l'endroit » (Eduardo).

⁵⁴ « Sans aucun doute, ici au Mexique ils m'ont fermé les portes et là-bas ils me les ont ouvertes sans même me connaître. C'est donc très difficile, c'est pour ça que je suis très reconnaissant envers Montréal, envers les personnes qui m'ont aidé, car sans me connaître ils m'ont offert ce que mon pays ne me donne pas. Ils m'ont donné un appartement, ils m'ont donné de l'argent, ils m'ont donné l'opportunité d'être quelqu'un, alors qu'ici si tu ne possèdes rien, tu ne vaux rien, malheureusement » (Javier).

empêche d'atteindre une sécurité financière et un bien-être économique. Comme relatée dans les témoignages de Liliana et Alejandra, cette exclusion de l'économie licite canadienne est un frein majeur à la socialisation des répondants, elle encourage la précarisation et favorise une certaine ghettoïsation. Le Canada crée par le fait même cette figure à bannir du demandeur d'asile comme l'Autre déviant et délinquant, justifiant son exclusion et son éventuelle expulsion.

Isabel dénonce que les préjugés sociétaux existants face aux demandeurs d'asile voilent leur réalité. Elle déplore que les contraintes qu'imposent les structures administratives du processus de demande d'asile, plutôt que de favoriser l'intégration des répondants à la société canadienne, contiennent leur liberté en maintenant ce lien de dépendance entre eux et le gouvernement canadien.

« En vez de venir a enriquecer, vienen a quitar (los migrantes). Y esa parte no me gustó porque creo que muchos migrantes llegan a enriquecer el lugar donde están. No puedo decir que todos, pero creo que muchos y la mayoría trabaja y lo hace desde la necesidad de salir y de hacer las cosas bien. Y a veces eso no se ve »⁵⁵ (Isabel).

Bien que ces préjugés et préconceptions affectent les répondants, outre la vision que porte sur eux la société d'accueil, la perception qu'eux-mêmes entretiennent de la société canadienne influe sur le développement de leur sentiment d'appartenance et leur volonté à s'intégrer. Ils soulignent que l'ouverture d'esprit et la liberté de penser que représente la société canadienne à leurs yeux sont des éléments particulièrement favorables à leur intégration et que cela contrebalance en quelque sorte les restrictions que leur impose le processus de demande d'asile. Ils dépeignent généralement la société canadienne comme une société pacifique, humble et tranquille, un monde d'opportunités qui leur a permis de s'épanouir comme personne sous divers aspects. Ils laissent paraître une certaine admiration du fait que chacun puisse vivre sa vie comme il l'entend et être la personne qu'il est sans sentir le regard et le jugement des autres sur soi. Ils apprécient la reconnaissance de la valeur unique

⁵⁵ « Au lieu de venir enrichir, ils (les migrants) viennent nous enlever. Je n'ai pas aimé cette vision parce que je crois que beaucoup de migrants arrivent pour enrichir l'endroit où ils vont. Je ne peux pas dire que tous, mais je crois que plusieurs et la majorité travaille et le fait dû à la simple nécessité de sortir et de bien faire les choses. Et parfois, cela ne se voit pas » (Isabel).

octroyée à chacun comme personne, sans considération du statut socioéconomique ou de l'apparence, et comme l'explique Eduardo, cela leur donne confiance en eux et le sentiment d'être acceptés.

« La gente de Canadá es muy abierta. No se fijan en realidad en lo que tienes o lo que eres, si no a dentro. Se dan la oportunidad de conocerte como persona y te tratan como persona. Existe una igualdad entre tú y ellos. Entonces eso te hace sentir bien, te hace sentir confortable, te da seguridad en ti mismo, aceptación. Entonces eso se convierte en energía positiva, todos los días »⁵⁶ (Eduardo).

Plusieurs décrivent les Canadiens de façon générale comme des personnes à la fois très indépendantes, mais qui prennent réellement le temps de découvrir une personne pour qui elle est et pour sa valeur intrinsèque. Cette ouverture est un facteur clé dans le développement du sentiment d'appartenance des répondants à la société canadienne, car il provoque chez eux le sentiment de liberté de pouvoir être tels qu'ils sont et qu'ils disent ne pas retrouver dans la société mexicaine. En effet, cette vision des Canadiens les marque particulièrement, car elle est en opposition avec une conception fort connue du traitement que se réservent souvent les Mexicains entre eux et qu'ils expriment par le dicton « Como te ven te tratan »⁵⁷. Ce proverbe mexicain, mentionné à plusieurs reprises dans les entrevues, résume explicitement le sentiment des répondants face aux jugements perçus entre les individus au Mexique. Cette vision de la société canadienne les percuta d'autant plus, étant donné qu'elle établit un point de comparaison et leur fait dorénavant voir la société mexicaine sous un autre angle. L'appréciation du système de valeurs et du mode de vie canadien entre en conflit avec leur perception de la société mexicaine et ceci leur cause parfois une certaine frustration de ne pas pouvoir retrouver ces mêmes conditions dans leur pays d'origine. Tout comme le discutaient Schuster et Majidi (2005) dans leurs recherches, les répondants déplorent souvent que leur pays ne soit pas apte à leur offrir le soutien et les conditions de vie qu'ils trouvent au Canada et peu à peu ils rendent compte d'une certaine aversion envers la société mexicaine.

⁵⁶ « Les Canadiens sont très ouverts. En réalité, ils ne se fient pas sur ce que tu possèdes ou sur qui tu es, mais vraiment sur l'intérieur. Ils se donnent l'opportunité de te connaître comme personne et ils te traitent comme tel. Il existe une égalité entre toi et eux. Donc, ça te fait sentir bien, ça te fait sentir confortable, ça t'apporte la confiance en toi, l'acceptation. Ceci se convertit donc en énergie positive tous les jours » (Eduardo).

⁵⁷ « Tel qu'on te perçoit on te traitera ».

Or, bien qu'ils apprécient le fait que chacun puisse mener sa vie sans se mêler à celle des autres tout en accordant une valeur à l'individu en soi, ils soulignent une forme d'égoïsme et de « je-m'en-foutisme » dans la société canadienne et ils font fréquemment référence à sa froideur.

« Yo allá vi como que todo el mundo muy solo, como que muy frío, como que yo no vi la vida muy de unión »⁵⁸ (Javier).

« Muy fríos, no son muy cariñosos, muy unidos. Como que la vida allá es de que ok ya tengo mi esposo, mi esposa o a mi hijo y mi hija, me quedo en mi casa, me encierro. Su casa, su trabajo, su casa, su trabajo y así. No es como aquí. Que aquí sales, que aquí vas, que aquí allá, que aquí ves, que aquí esto, que aquí el otro »⁵⁹ (Liliana).

La majorité des répondants affirment avoir du mal à s'adapter à la solitude et à l'isolement, au manque d'union, d'entraide, d'échanges et de chaleur humaine qui accompagnent ce mode de vie indépendantiste. Pour eux, cette adaptation est très ardue et ils avouent s'être énormément ennuyés de leurs proches et de la convivialité typique des Mexicains. Ce manque peut s'estomper au fur et à mesure qu'ils se fondent un réseau social et apprennent les nuances de la culture canadienne, alors que pour d'autres il est permanent et inhibe le développement d'un sentiment d'appartenance. La difficulté à surpasser la séparation familiale et amicale est en effet très présente et est dans quelques cas suffisante pour faire rentrer les répondants au Mexique. Somme toute, il y a généralement une certaine ambiguïté quant à l'intégration perçue des répondants à la société canadienne. Ils adoptent et adhèrent à certains modes de pensées, valeurs, comportements et habitudes de vie, mais s'ennuient à la fois de certains aspects de la culture mexicaine qu'ils ne retrouvent pas au Canada. Ils seront très généralement confrontés à cette même confusion au retour au Mexique, alors qu'ils se sont habitués à certains aspects de la culture canadienne et sont percutés aux éléments qu'ils avaient fuis et à leurs propres changements identitaires.

⁵⁸ « Là-bas, j'ai vu tout le monde très seul, très froid, je n'ai pas vraiment vu une vie d'union » (Javier).

⁵⁹ « Très froids, ils ne sont pas très chaleureux ni très unis. La vie là-bas c'est un peu comme, ok j'ai mon époux, mon épouse ou mon fils et ma fille, je reste chez moi, je m'enferme. Leur maison, leur travail, leur maison, leur travail et c'est tout. Ce n'est pas comme ici. Ici tu sors, tu vas te promener, d'ici à là-bas, ici tu observes, là une autre chose » (Liliana).

La façon de vivre l'intégration au Canada est très personnelle et le développement ou non du sentiment d'appartenance varie d'une personne à l'autre. Julio, Javier, Gabriel et Cristina expliquent s'être sentis intégrés à la société du fait qu'ils ne se sont jamais faits dépréciés ou rejetés par des membres de la société canadienne : « Me sentí integrado porque no me trataron mal. La gente que yo traté me trataron muy bien. Entonces no me sentía rechazado. No me sentía yo fuera de orbit ahí. Me sentía bien » (Javier)⁶⁰. Pour eux, c'est principalement le traitement reçu par les membres de la société canadienne qui détermine leur sentiment d'intégration. Lorenzo pour sa part juge que c'est plutôt sa propre vision de ce qu'est une adaptation à la société qui caractérise son degré d'intégration et il juge que c'est sa propre attitude qui affectera son acceptation par les membres de la société d'accueil.

« En Canadá mucha gente me aceptó porque yo me he dado cuenta de que las personas te aceptan si tu te aceptas. Te discriminan si tu te discriminas. El hecho que tu trates de adaptarte a la sociedad, el idioma, tu forma de comportarte con las personas es lo que importa. Yo siempre he pensado que desafortunadamente, los latinos tratamos de llamar la atención de la manera negativa. Hacemos en contra de la sociedad, para decir: “Yo soy Mexicano. Yo voy en contra de eso”. Yo soy una persona que hay una cultura donde no permanezco allá, trato integrarme en ella para que no me rechacé »⁶¹ (Lorenzo).

Le temps reste en fin de compte l'élément qui va de soi et qui favorise la consolidation de tous les éléments d'une intégration (Chavez, 1994). La vision des répondants de la migration et l'imaginaire migratoire se transforme au fil du temps passé au Canada et leurs désirs, attentes et objectifs peuvent prendre une tout autre tournure que celle qu'ils s'imaginaient. Il est fréquent que les répondants observent une modification de leur quête initiale au cours de l'expérience migratoire. En effet, il n'est pas rare que les aspirations de départ des répondants soient modifiées après l'arrivée au Canada, alors qu'il y a confrontation de l'imaginaire migratoire aux réalités du pays d'accueil qu'ils découvrent et ce, peu importe les raisons de départ (Pourtois et Desmets, 2006; Withol de Wenden, 2002). Ils développent

⁶⁰ « Je me suis senti intégré parce qu'ils ne m'ont pas mal traité. Les personnes que j'ai croisées m'ont très bien traité. Donc, je ne me sentais pas rejeté. Je ne me sentais pas hors de l'orbite là-bas » (Javier).

⁶¹ « Au Canada beaucoup de personnes m'ont acceptées parce que je me suis rendu compte que les gens t'acceptent si tu t'acceptes. Ils te discriminent si tu te discrimines. C'est le fait que tu essaies de t'adapter à la société et à la langue et la façon de te comporter avec les personnes qui importent. J'ai toujours pensé que malheureusement, nous les latinos, nous essayons d'attirer l'attention d'une manière négative. Nous allons contre la société, c'est dire par exemple : « Je suis Mexicain. Je suis contre ceci ». Je suis une personne dans une culture de laquelle je ne proviens pas, j'essaie de m'y intégrer pour ne pas me faire rejeter » (Lorenzo).

souvent de nouvelles perspectives d'avenir avec la routine quotidienne et avec le développement d'une aisance quant au fonctionnement de la société québécoise. Ils s'habituent à la vie à Montréal, à son rythme de vie, à sa tranquillité et aux multiples possibilités qu'elle offre et ils finissent généralement par désirer s'installer définitivement et pouvoir faire venir leur famille ou avoir la possibilité de faire des allées et venues entre le Mexique et le Canada. D'autre part, étant pris dans l'engrenage des processus administratifs qu'implique la demande d'asile et étant donné la longueur du processus, nombreux sont ceux qui décident d'étirer leur séjour même si à la base ils ne prévoyaient rester que quelques mois et partir avant l'obtention de leur réponse⁶². Même s'ils ont quitté sans aucune intention de rester au Canada peu importe l'octroi ou non du statut de réfugié et qu'ils sont généralement conscients de la difficulté de l'obtention de ce statut, ils considèrent qu'après avoir investi tant d'efforts dans le travail et de fonds dans les frais administratifs relatifs à la demande, il est préférable d'attendre la décision.

Cet aperçu de l'intégration et du développement du sentiment d'appartenance des répondants à la société canadienne initie la prise de conscience de ces derniers au traitement différent qu'on leur réserve. Ils perçoivent rapidement cet écart entre leur réalité et celle des autres et ils rendent vite compte qu'ils ne seront pas traités également. Les répondants réalisent qu'ils ne possèdent pas les mêmes droits et libertés que les citoyens et que les ressortissants des autres catégories migratoires. Malgré leurs efforts et leur volonté d'intégration et bien qu'ils obtiennent la sécurité physique de base que garanti le statut de demandeur d'asile, le système migratoire en place les exclu implicitement du marché du travail légal, encourage leur participation à une section de l'économie illicite et précaire, favorise leur ghettoïsation et brime leur socialisation. Par le fait même, ceci confirme la volonté implicite du gouvernement canadien d'exclure de la citoyenneté les demandeurs d'asile. L'intégration des demandeurs d'asile à la société en général est en fait hautement structurée par le processus de demande d'asile.

⁶² Étant tous issus de la législation précédant l'imposition de la loi C-31, qui raccourcit considérablement les délais de traitements des demandes d'asile, ces délais pouvaient facilement atteindre quelques années.

4.2.2 Rapport à l'asile et son vécu

En ce qui a trait à l'intégration des demandeurs d'asile à la société d'accueil, comme le stipulait Chavez (1994), le plus grand frein à une intégration réussie est sans équivoque le statut migratoire de demandeur d'asile qui pèse sur eux et le lourd processus qu'il implique. Les répondants à cette étude n'y échappent pas, ils affirment que ce statut les plonge dans une situation de grande vulnérabilité et de précarité de laquelle ils peinent à sortir et vers laquelle ils ont l'impression d'être rabattus constamment. La demande d'asile ne se restreint pas à l'événement unique où le requérant dépose sa requête. Comme vu dans le chapitre un, elle implique un lourd et complexe processus constitué d'étapes et de recours spécifiques et les répondants sont majoritairement mal informés et confus dans les démarches à suivre. Les restrictions qu'impose le statut de demandeur d'asile sont nombreuses, quelque peu sournoises et, à en croire les témoignages, briment volontairement le bien-être et l'intégration des requérants. C'est un statut d'incertitude perpétuelle qui fait stagner les répondants dans un espace-temps figé et improductif, les brimant de toute possibilité d'aller de l'avant ou de reculer. Les lignes suivantes sont donc consacrées aux éléments du processus de la demande d'asile relatés par les répondants comme les plus marquants à leur intégration.

4.2.2.1 Processus de demande d'asile et son vécu

La demande d'asile débute officiellement par une entrevue. Elle sera tenue par un agent des services frontaliers du Canada si la demande a lieu à un poste frontalier, généralement à l'aéroport au moment de l'arrivée. Dans le cas où le requérant est entré au Canada comme touriste ou s'il ne pensait pas faire une demande de prime abord, la demande doit être faite à un bureau de CIC et l'entrevue sera exécutée par un de ses agents. L'entrevue engage une série de procédures qui impliquent d'innombrables questions très pointilleuses sur l'histoire de vie du répondant et sur les raisons de sa demande, la prise d'empreintes digitales et de photos, la vérification corporelle de marques ou de signes représentatifs et la confiscation du document de voyage. Pour les répondants, c'est un processus menaçant par lequel s'engage presque inévitablement une relation de pouvoir entre l'intervieweur et l'interviewé et durant

lequel les répondants affirment s'être sentis majoritairement intimidés, tendus, observés et violés dans leur intégrité. Nombreux sont ceux qui rapportent les commentaires menaçants émis par des agents qui leur disent qu'ils ne les croient pas, qu'ils mentent ou que leur histoire ne pourra pas être acceptée. La peur de ne pas être cru et d'être déporté sans autre considération est de ce fait prédominante chez la plupart des répondants. Bien qu'avec le recul, ils comprennent généralement que c'était dans le but de vérifier la véracité de leur histoire et leur crédibilité, ils avouent avoir été effrayés et déstabilisés par ce traitement et avoir eu l'impression d'être traités comme des délinquants, alors qu'ils se considèrent plutôt comme victimes ou inoffensifs.

Pour les répondants victimes de persécution, le moment de l'entrevue consiste généralement en l'aboutissement d'un long parcours et en l'achèvement d'un cheminement très chargé émotionnellement. C'est pour eux l'atteinte d'une opportunité souvent longuement attendue, le premier pas vers une possible vie sereine et sans crainte. Ce moment critique, généralement déterminant de l'éventuelle acceptation ou du refus de la demande⁶³, est indubitablement accompagné d'un profond stress et d'angoisses. Les répondants racontent que c'est une pression énorme que de devoir raconter leur histoire de persécution et de devoir trouver les bons mots pour exprimer ce qu'ils ont vécu devant un agent de l'ASFC ou de CIC qui représente l'autorité canadienne et qui détient le pouvoir décisionnel sur le futur de leur vie et celle de leur famille. La profonde incertitude et la nervosité de ne pas connaître le déroulement et le traitement qu'on leur réserve se mélangent au grand désespoir et à la fatigue émotionnelle cumulés depuis les événements de persécution. Dans le cas des répondants ayant migré pour des considérations socioéconomiques ou par désir de voyager, l'entrevue est vécue de façon très similaire à celle des répondants victimes de persécution. Bien que certains aient déjà été informés sur les grandes lignes du déroulement de l'entrevue, qu'ils aient préparé leur histoire d'avance ou que leur objectif migratoire changé les mène à demander l'asile, le fait de se retrouver réellement devant l'autorité canadienne est pour eux tout aussi anxiogène. Ils

⁶³ Les requérants sont requis d'écrire leur histoire de persécution et les justifications à leur besoin de protection (anciennement le Personal Information Form), document sur lequel se base le commissaire pour comprendre l'histoire du requérant et lui poser des questions lors de l'audience. Ce document doit être le plus détaillé possible et il n'est pas rare qu'au moment de l'audience (souvent des mois ou des années plus tard) le requérant puisse oublier certains détails, ce qui a un impact direct sur sa crédibilité, et donc sur le jugement du commissaire.

tiennent généralement à se faire accepter et craignent de se faire nier l'entrée ou le droit à perdurer en sol canadien. L'entrevue est en fait le commencement de la relation de pouvoir entre les répondants et les autorités migratoires canadiennes qui se maintiendra tout au long de leur parcours migratoire. Le rappel de l'entrevue évoque d'ailleurs chez les répondants une grande déstabilisation et cette impression de rabaissement et d'infériorité.

Une fois l'entrevue passée, les répondants relatent les temps d'attentes parfois très longs et exaspérants entre chacune des étapes suivantes du processus et leurs réponses. Il n'est pas rare que les répondants aient attendu entre deux à trois ans avant d'être convoqués à leur audience, quatre à six mois avant de recevoir la réponse de l'appel ou de l'ERAR (examen des risques avant renvoi) et quelques mois avant de recevoir l'ordre de renvoi. Ils expliquent que cette attente les maintient dans un état d'angoisse et d'incertitude perpétuelles et les empêche de s'intégrer totalement, car elle est un rappel constant de leur exclusion de la citoyenneté. Ces temps d'attentes affectent lourdement leur moral et ce qui les décourage d'autant plus c'est d'être confronté non pas à un refus unique, mais à une série de refus qui peu à peu viennent à bout de leurs espérances. En effet, la négation de la demande d'asile suite à l'audience ne signifie pas la fin du processus. Les demandeurs d'asile ont accès à d'autres recours juridiques dont l'appel et l'ERAR, lesquels leur sont généralement également refusés. Malgré leurs efforts d'aller de l'avant et de s'adapter, les répondants expriment que chacun des refus les tire à nouveau vers l'arrière. Pour Lucía, chaque négative correspond à une perte d'espoir : « Es que hemos recibido tantas respuestas negativas que ya es difícil de creer »⁶⁴ (Lucía). Elle explique qu'à chaque démarche il y a une expectative qu'arrivent enfin les bonnes nouvelles et l'acceptation de la demande et que chaque refus est reçu comme un coup de massue. Elle évoque cet effet démoralisant du processus migratoire et cette impression qu'il est établi de la sorte afin de tester la réelle nécessité et la volonté des requérants à l'asile à rester au Canada. Pour elle, comme pour la majorité, le système semble être établi de la sorte pour favoriser le plus d'abandons de demandes possible.

⁶⁴ « C'est que nous avons reçu tant de réponses négatives que c'est rendu difficile de croire » (Lucía).

Toutefois, un des besoins fondamentaux des répondants victimes de persécution est de surpasser le traumatisme qu'ils ont vécu au Mexique. Or, plusieurs d'entre eux relatent l'impossibilité d'oublier les événements de persécution qu'ils ont subis, car chacune des démarches liées à la demande les replonge dans leurs souvenirs et les force à revivre ces événements.

« Bastante estresante. No podías hacer nada prácticamente, porque era cita, otras citas, otras citas, otras citas. Si no en un lado, era por otro lado, pero siempre era por todos lados y las mismas preguntas. Todo el tiempo. Entonces tratabas así de olvidar lo que pasaba, pero en realidad tienes que recordar y decirselos. Parecía que te trataban de traumatizar o algo así »⁶⁵ (Eduardo).

Alors qu'il aspirait à une plus grande liberté en fuyant le Mexique, Eduardo fait part du sentiment d'étouffement que nombre des répondants ressentent et de cette impression d'être prisonnier des structures du système d'asile établies et de la rigidité des règles le régissant. Le besoin d'aller de l'avant avec leur vie et de s'ancrer complètement dans leur nouvelle réalité est fondamental à une bonne intégration. L'interminable attente de l'aboutissement de la demande d'asile et les infatigables contrôles finissent par affecter le bien-être psychologique et la motivation des répondants. Bien que détenant le statut légal de demandeur d'asile, jusqu'à l'obtention du statut de réfugié, les répondants sont coincés dans un semblant de *no man's land*. Ils regrettent le manque d'opportunités et les nombreuses restrictions dans l'accès aux services sociaux qu'implique ce statut. En effet, ils font face à une couverture des soins de santé réduite, à un accès restreint aux études collégiales, universitaires et aux formations spécifiques, à un accès limité à la propriété et à la mise sur pied d'entreprise, à un permis de travail temporaire à renouveler régulièrement, à un numéro d'assurance sociale différent de celui des autres catégories migratoires et à l'absence d'une pièce d'identité officielle régulière. Ces limites corroborent la discrimination entourant le statut de demandeur d'asile, alors que chaque fois qu'ils présentent leur pièce d'identité ou leur numéro d'assurance sociale pour obtenir un service ou un emploi, ceci dévoile leur statut migratoire et facilite la stigmatisation et l'exclusion.

⁶⁵ « Très stressant. Tu ne pouvais pratiquement rien faire, parce que c'était rendez-vous après rendez-vous, après rendez-vous, après rendez-vous. Si ce n'était pas à un endroit, c'était à un autre, mais toujours à des endroits différents et toujours les mêmes questions. Tout le temps. Alors tu essayais d'oublier ce qui s'était passé, mais en réalité tu devais t'en souvenir et leur raconter. On aurait dit qu'ils essayaient de te traumatiser ou quelque chose du genre » (Eduardo).

4.2.2.2 Représentants légaux

Aux yeux des répondants, le représentant légal joue bien souvent un rôle majeur dans le processus d'octroi d'asile, car il s'agit d'un élément clé dans l'acceptation ou le refus de leur demande. En effet, pour eux l'avocat représente une figure de pouvoir détenant les connaissances juridiques nécessaires pour mener à terme leur processus. Il incarne le défenseur de ses droits, une personne de confiance qui saura le guider et l'orienter à travers les déboires administratifs et juridiques de sa demande d'asile. Toutefois, tous les interviewés rapportent une profonde insatisfaction de l'avocat les ayant représentés. Leur témoignage démontrent qu'ils sont plus souvent qu'autrement confrontés à des avocats indifférents et désintéressés qui profitent de leur ignorance et de leur vulnérabilité. Ils rapportent le manque de professionnalisme, la mésinformation et la désinformation, et les mauvais conseils reçus par leurs représentants légaux. Certains répondants relatent un manque de considération et de temps de leur avocat pour l'élaboration de leur dossier et expliquent ne l'avoir vu qu'une ou deux fois avant leur audience ou encore l'avoir rencontré pour la première fois quelques jours avant l'audience. Lorenzo déplore le manque de fiabilité et d'honnêteté de son avocat, qui lui annonce quelques jours avant son audience qu'il ne pourra pas le représenter. Dans l'extrait qui suit, il exprime le sentiment d'être complètement désarmé et le stress que cela lui a causé durant son audience et le reste de son parcours migratoire.

« Yo la conocí (su nueva abogada) unos tres días antes de la audiencia. “Ella es la persona que va a ir contigo, es que yo no voy” él (su abogado) me dijo. Lo que pasa es que me dijo que los jueces ahí no lo veían bien a él. Yo no entiendo si tu me ofreces asesorarme y posteriormente, el día importante tu me dices que a ti no te ven bien. O sea que voy a ir desarmado ahí, porque tu no eres una persona bien visto por ellos »⁶⁶ (Lorenzo).

Ce genre de situations est récurrent dans les histoires des répondants. Vivant et ayant vécu des situations difficiles durant leur parcours migratoire, nombreux sont ceux qui cherchent l'écoute et la compréhension de leur avocat. Or, ils ont plutôt l'impression de n'être qu'un cas parmi tant d'autres, ils se sentent généralement mal préparés pour leur audience et

⁶⁶ « Je l'ai connue (sa nouvelle avocate) environ trois jours avant l'audience. Il (son avocat) m'a dit : « C'est elle qui va t'accompagner, je n'irai pas ». Il m'a dit qu'en fait les juges n'avaient pas une bonne image de lui. Je ne comprends pas, si tu m'offres de me représenter et que postérieurement, le jour important tu me dis qu'ils te voient mal. C'est me dire que j'y irai désarmé, parce que tu n'es pas une personne bien vue par eux » (Lorenzo).

d'autant plus inquiets de la méconnaissance de leur avocat sur leur dossier. Ce manque de confiance en la personne qui les représente est un élément de plus dans l'instabilité du parcours migratoire. Bien qu'ils en soient les principaux acteurs, ils se retrouvent dépendants d'un système dans lequel ils sont les moins bien informés.

Il m'a été rapporté que certains avocats exigent des frais exorbitants à leurs clients pour toute démarche à effectuer ou pour tout ajout de preuve à leur dossier, alors que ces services sont souvent gratuits ou inclus dans l'aide juridique et ne devraient pas être chargés. Ne connaissant que rarement leurs droits et les recours légaux qui s'offrent à eux, confrontés à cette situation, plusieurs répondants paient par crainte qu'à défaut de le faire leur avocat ne fasse pas le nécessaire pour mener à bien leur cause. Mal informés et confus par le processus juridique, les répondants se résignent souvent à vouer une confiance presque aveugle en leur avocat. Vivant pour la plupart dans une situation financière précaire, ces frais consistent souvent en des dépenses considérables et il peut leur prendre un certain temps avant d'amasser la somme demandée, un temps durant lequel ils expliquent être d'autant plus préoccupés quant au sort de leur demande.

D'autres déplorent les fausses promesses, les paroles en l'air et les faux espoirs que leur a fait leur avocat. Ils expliquent qu'ils auraient nettement préféré se faire dire les choses telles qu'elles sont, afin de pouvoir se préparer correctement à l'audience et à la possibilité d'un éventuel refus. Certains avocats rassurent leurs clients en leur assurant qu'avec le cas qu'ils ont, ils ont de grandes chances d'être acceptés ou encore, les encouragent à mentir pour ajouter du poids à leur demande : « A mí me dijo Karl : “Lorenzo, aquí en este país no quieren gente honesta. Aquí no quieren la verdad. Aquí miente y se te abren todas las puertas” »⁶⁷ (Lorenzo). Nombreux sont ceux qui regrettent ce genre de comportements qu'ils considèrent comme une faille majeure du système en place et un abus de la vulnérabilité des requérants à l'asile.

⁶⁷ « Karl m'a dit : « Lorenzo, dans ce pays, ils ne veulent pas des gens honnêtes. Ici, ils ne veulent pas la vérité. Ici, tu mens et les portes s'ouvrent à toi » » (Lorenzo).

L'impression que leur avocat n'a absolument rien fait en leur faveur est généralisée à tous les interviewés et c'est véritablement au moment de l'audience que cette perception fait surface. Les répondants reportent s'être senti seuls et sans appui devant le commissaire et se surprennent de l'absence d'interventions de leur avocat pendant l'audience : « Sentimos que ella no nos defendió nada porque ella nunca hablo a nuestro favor. Nunca dijo nada que nos defendiera, ni nada. Ella se quedo callada todo el tiempo. Ella no hizo nada. »⁶⁸ (Susana). Si telle est la procédure habituelle, ils disent qu'ils auraient apprécié être informés d'avance pour pouvoir mieux se préparer. À défaut de posséder une préparation adéquate, la méconnaissance des procédures courantes et du déroulement de l'audience leur est très anxiogène et affecte généralement leur crédibilité lors du déroulement de l'audience.

Avec le recul, ils observent pour la plupart avoir été victimes de la précarité et la vulnérabilité que leur impose le statut de demandeur d'asile et avoir souffert d'abus financiers ou moraux de la part de leur avocat. Ils regrettent que leur ignorance quant à la complexité du système d'octroi d'asile favorise l'établissement d'une relation de pouvoir et de dépendance entre eux et leur avocat. Plusieurs ressentent une profonde injustice du fait que par la faute d'avocats malhonnêtes et fraudeurs, ils se font mal conseiller et ne reçoivent parfois pas certaines informations cruciales à l'aboutissement positif de leur demande. Ces situations leur laissent souvent un goût amer au retour et rappellent des sentiments d'impuissance, de solitude, de défection et de frustration.

4.2.2.3 Audience

La convocation à l'audience est à la fois un moment très attendu et terrifiant de par son caractère décisif. Le stress, l'angoisse, la nervosité et la peur sont aussi forts qu'au moment de la demande, et la fébrilité des répondants est souvent à son comble. Pour les répondants, les commissaires imposent et incarnent l'autorité, et leur donne souvent l'impression qu'ils sont littéralement en train d'affronter le gouvernement canadien. Une relation de pouvoir s'installe

⁶⁸ « Nous n'avons pas senti qu'elle nous a défendus, parce qu'elle n'a jamais parlé en notre faveur. Elle n'a rien dit pour nous défendre. Elle est restée en silence tout le temps. Elle n'a rien fait » (Susana).

de prime abord dans la salle d'audience et se traduit majoritairement par l'intimidation et l'inconfort des répondants. Ceux ayant été victimes de persécution expriment que c'est une épreuve extrêmement exigeante et éprouvante que de devoir se remémorer et raconter dans les moindres détails les événements de persécution les ayant fait fuir le Mexique, tel qu'ils l'ont fait le jour de la demande, devant une personne par qui ils se sentent menacés. Il en est de même pour ceux ayant conçu une histoire pour rester, ils craignent de se contredire dans leur histoire ou de ne pas avoir suffisamment de preuves pour l'appuyer. La majorité des répondants décrit la froideur et la rapidité du déroulement de l'audience ne leur donnant pas la chance d'aller au fond de leur explication.

« Ese era mi gran temor, de que estuviera yo en frente a una persona que no me escucho, que no me dejo contarle mi historia como era. Porque para todo tiempo me paraba cuando yo me estaba expresando. Si fue frustrante porque yo quería expresar tal cual como fueron las cosas o narrar algunas cosas que yo quería que ellos supieran en realidad cuando no me dejaron »⁶⁹ (Jésus).

Pour Jésus, l'audience était à la fois un moment d'espoir d'être écouté et durant lequel il souhaitait expliquer son histoire comme elle s'était déroulée. Il exprime un profond mécontentement et une consternation face au déroulement de l'audience et au comportement du commissaire. Comme lui, les répondants rapportent que les questions posées sont fermées et ne laissent pas place à une explication plus exhaustive. On leur demande de se limiter à la question posée et de ne pas déborder, alors que selon eux il est parfois nécessaire de dévier de la question pour donner une explication complète. Le manque d'écoute et le sentiment d'être attaqué et rabaissé par le commissaire provoquent la déception et la frustration de nombreux répondants : « Demasiado frustrante sentir que la persona que te puede escuchar, en vez de escucharte, te esta agrediendo »⁷⁰ (Lorenzo). Certains ont l'impression que le commissaire a déjà un parti pris et que son intention première est de prouver qu'ils mentent : « O sea te quieren buscar cualquier errorcito. Te empiezan a buscar, a atacar, a irte buscando mentiras »⁷¹ (Andrés). D'autres dépeignent ce sentiment de ne pas être considéré dans le jugement de leur

⁶⁹ « Ça c'était ma grande peur, d'être face à une personne qui ne m'a pas écoutée, qui ne m'a pas laissée raconter mon histoire telle qu'elle était. Parce qu'à tout moment, elle m'arrêtait pendant que je m'exprimais. Oui, ce fut frustrant, parce que je voulais exprimer les choses telles qu'elles étaient ou raconter certaines choses que je voulais qu'ils sachent, alors qu'en réalité ils ne m'ont pas laissé faire » (Jésus).

⁷⁰ « C'est très frustrant de sentir que la personne qui peut t'écouter, au lieu de t'écouter, t'attaque » (Lorenzo).

⁷¹ « Ils cherchent n'importe quelle petite erreur. Ils commencent à chercher, à t'attaquer, à chercher des mensonges » (Andrés).

propre audience. Dans un tel contexte, devoir prouver la véracité des faits qu'ils exposent est d'autant plus ardu et la pression d'autant plus forte. Les répondants exhibent la contradiction entre les exigences du commissaire et cet empêchement de pouvoir exposer comme ils l'entendent les réponses nécessaires et adéquates à l'explication de leur cas. Ils regrettent cette recherche accrue, non pas de la vérité, mais des mensonges et des incongruences de leur histoire et cette insinuation de prime abord qu'ils mentent. Le sentiment d'être un accusé, plutôt qu'une personne en quête de protection, les déstabilise et a un impact psychologique important.

Plusieurs répondants regrettent le manque d'écoute et d'empathie des commissaires alors qu'ils se sentent désemparés par un flux émotif qu'ils peinent à contrôler. Lorenzo raconte que l'audience fut un moment très prenant émotionnellement parlant, étant donné que ses six enfants étaient présents. Il explique s'être autocensuré pour ne pas affecter ses enfants et exprime la souffrance qu'il a ressentie de devoir expliquer certains éléments de son histoire, par peur de leur transmettre toutes ses craintes. Il regrette qu'ils aient appris des choses desquelles il les avait épargnés jusque-là.

« A mí me dio la audiencia mucho trabajo porque inclusive siempre se me quebraba la voz. Y lo que más me dio sentimientos es que todo eso pasó en frente de mis hijos. Yo trato de que mis hijos no tengan miedo. A mí se me hizo demasiado estresante la audiencia porque hay muchas cosas que no he querido hablar en frente de mis hijos, porque es muy estresante. Es pesado hablar con ellos, pensando infligirles a ellos lo que tu sientes »⁷² (Lorenzo).

L'audience fut donc pour lui, comme pour la majorité des répondants, un moment où il s'exposa dans toute sa vulnérabilité. Dans un tel contexte, les victimes de persécution principalement expriment le stress que cela implique de s'ouvrir complètement à un inconnu duquel dépend l'acceptation ou le refus de leur demande. D'autre part, alors que des années se sont écoulées entre l'événement de persécution, la rédaction du PIF (Personal Information Form) et l'audience, force est d'admettre les risques d'erreurs et d'oublis possibles des

⁷² « L'audience m'a demandé beaucoup d'efforts, parce que ma voix se cassait constamment. Ce qui m'a le plus affecté c'est que tout s'est passé devant mes enfants. J'essaie que mes enfants n'aient pas peur. Pour moi, l'audience fut très stressante, parce qu'il y a beaucoup de choses desquelles je n'ai pas voulu parler devant mes enfants, car c'est très stressant. C'est dur de parler avec eux, en pensant qu'on peut leur infliger ce que l'on ressent » (Lorenzo).

répondants. Isabel raconte que son niveau de stress au moment de l'audience était tel, qu'elle était incapable de se rappeler des événements marquants de sa vie : « Creo que jamás en mi vida, jamás, estaba más nerviosa, más tensa. Se me olvidó la fecha de mi boda, la fecha del nacimiento de mis hijos, confundí la fecha. O sea, no, no, fue horrible »⁷³. Eduardo relate la même détresse émotionnelle qu'Isabel. Alors que son audience a lieu plus de trois ans après son arrivée, il explique que son traumatisme psychologique et le temps s'étant écoulé l'empêchent de se rappeler de certains détails qui finalement seront décisifs au jugement de sa demande.

« Yo dije 18 de marzo y en mi entrevista anterior había dicho 17 de marzo. Entonces ahí volví a tener un problema de credibilidad ante el juez. Es que el me dice : “Tu estás mintiendo.” y le dije : “No es que estoy mintiendo. Es que en realidad viví esta situación. El hecho de que no recuerde si fue el 17 o el 18 no significa que mi situación cambie. Mi situación sigue siendo la misma con estas personas, no he cambiado nombres, no he cambiado direcciones, no he cambiado fechas más que eso. O sea no lo recuerdo. Es lo que a mí me tiene en un *choc* emocional y psicológico, o sea entiéndeme” »⁷⁴ (Eduardo).

À vrai dire, l'erreur ne pardonne pas et la confusion ou l'oubli de certains détails peuvent être irréparables, car cela signifie aux yeux des commissaires un manque de crédibilité, de cohérence ou de corroboration (Bohmer et Shuman, 2008). Selon les répondants, les commissaires s'attardent parfois sur des détails qui leur paraissent être des futilités dans leur récit et qui ne devraient pas être des éléments sur lesquels ils se basent pour émettre leur jugement (Bohmer et Shuman, 2008). Ils ont l'impression que le verdict qui leur est infligé est basé sur des préjugés et des jugements de valeur plutôt que sur le fond de leur histoire : « Ellos no investigaron más para ver si era verdad todo lo que decíamos y se dejaron llevar por la mayoría de los casos que habían pasado a los Mexicanos. Que casi todos mienten

⁷³ « Je crois que jamais dans ma vie, jamais, je n'ai été aussi stressée, aussi tendue. J'ai oublié la date de mon mariage, la date de naissance de mes enfants, j'ai mélangé les dates. Non, non ce fut horrible » (Isabel).

⁷⁴ « J'ai dit le 18 mars et dans mon entrevue antérieure j'avais dit le 17 mars. Alors là, j'ai encore eu un problème de crédibilité devant le juge. Il me dit : « Tu mens » et je lui ai répondu : « Je ne mens pas. J'ai réellement vécu cette situation. Le fait que je ne me rappelle pas si c'était le 17 ou le 18 ne signifie pas que ma situation ait changé. Ma situation reste la même, incluant ces personnes, je n'ai pas changé les noms, je n'ai pas changé les adresses, je n'ai pas changé les dates outre celle-là. Je ne m'en souviens pas. C'est que cette situation me tient dans un choc émotionnel et psychologique, comprenez-moi » » (Eduardo).

y nada más se quieren quedar por beneficio »⁷⁵ (Susana). Plusieurs répondants sont effrayés à l'idée qu'une seule et unique personne détienne entre ses mains le pouvoir discrétionnaire et arbitraire de les renvoyer là où ils ne veulent pas retourner.

« Entonces eso fue lo más difícil estar delante una persona contándole o tratando de contarle una historia que solamente de ellos depende el decir “Si” o el decir “No” y es el futuro de toda una familia. Hasta ahorita estamos sufriendo las consecuencias de esa negativa de la juez que no tocó »⁷⁶ (Jésus).

Les témoignages des répondants quant au déroulement de leur audience confirment le caractère arbitraire et discrétionnaire du système de prise de décision du Canada quant à l'asile (Crépeau, 1995). Le système ne prend pas en considération toutes les subtilités qu'implique la persécution (qui n'est d'ailleurs pas défini dans la Convention de Genève) et les conséquences qu'elle peut avoir sur la vie quotidienne d'autrui (Bohmer et Shuman, 2008; Cambrézy, 2001; Crépeau, 1995; Le Pors, 2005). L'absence de cette définition laisse une liberté d'interprétation énorme aux commissaires et confirme le jugement des demandes d'asile comme acte arbitraire et discrétionnaire. Plutôt que d'offrir une plus grande protection, les autorités migratoires canadiennes refusent plus qu'elles n'acceptent les demandes. En maintenant en place un tel système, le Canada adhère à un système global d'exclusion de l'Autre.

4.2.3 Refus et chute des illusions

L'annonce du refus et l'anticipation du retour ont généralement un effet dévastateur chez les répondants. Peu importe la raison de leur départ, à ce stade, presque tous les répondants entretiennent l'espoir de rester au Canada et d'y poursuivre leur vie. Bien que n'ayant pas tous quitté dans l'espoir d'une migration permanente, la transformation de la quête durant le parcours migratoire fait changer d'idée nombre d'entre eux. Après avoir vécu une longue période de temps au Canada et traversé les complications de l'intégration et du

⁷⁵ « Ils n'ont pas cherché davantage pour savoir si tout ce que nous disions était vrai et ils se sont laissés influencer par la majorité des cas passés de Mexicains, dont la majorité ment et qui veulent seulement rester pour les bénéfiques » (Susana).

⁷⁶ « Ce qui fut le plus difficile, c'est d'être devant une personne et lui raconter ou essayer de lui raconter une histoire de laquelle il dépend seulement d'eux de dire « oui » ou « non » et c'est le futur de toute une famille qui est en jeu. À ce jour, nous souffrons des conséquences de la réponse négative émise par la commissaire » (Jésus).

processus de demande d'asile, tous expriment le désir de recevoir l'acceptation de leur statut de réfugié. Cet espoir alimente nombre de rêves, qui à l'annonce du refus, s'envolent en un claquement de doigts. Pour ces répondants, le refus est bien souvent synonyme de désespoir, déception et tristesse. Ils éprouvent le sentiment de se faire désarmer et de se faire enlever tout ce pour quoi ils ont lutté si fort.

« Lo que más trabajo nos costó fue cortar con todo eso. Que de repente nos hayan quitado un sueño o un esfuerzo, porque fue de esforzarse y la familia completa y que ya estando en una posición estable y buena de comunicación y de repente... »⁷⁷ (Jésus).

Jésus fait part de son impression de s'être fait enlever un rêve et du jour au lendemain de se retrouver à la case départ. Il évoque l'effondrement de cet espace-temps dans lequel il avait réussi à s'intégrer et dans lequel il se sentait heureux. Rappelant les difficultés traversées pour atteindre cet état, il exprime une grande déception d'avoir fait tant de concessions pour recevoir la négation de son statut. Sa femme Magdalena poursuit en soulignant la fatigue émotionnelle qui s'empare d'elle, alors qu'elle réalise que sa lutte des cinq dernières années a atteint son terme.

« Yo creo que después de toda la pesada, la fatiga, llega el cansancio. El dejar a tu familia, porque te vuelvo a repetir no fue por dinero que nos fuimos, no fue porque nos odiáramos entre familia, todo lo contrario y es una fatiga espiritual exagerada como para pasar todavía cinco años lejos de tu familia y que todavía te digan no. Fue muy frustrante »⁷⁸ (Magdalena).

Plusieurs répondants ressentent la même frustration que Jésus et Magdalena de se faire enlever la vie qu'ils ont construite sur tant d'années pour cause de manque de crédibilité. Que du jour au lendemain tout bascule et se rendre compte que : « Por un papel te vas a tener que regresar, ya te das cuenta que no te van a tratar igual. O sea que no eres igual porque no tienes

⁷⁷ « Ce qui nous a demandé le plus d'efforts, ce fut de couper avec tout ça. Que soudainement on nous ait enlevé un rêve ou un effort, parce que nous nous sommes efforcés la famille complète, et après avoir atteint une position stable et un bon niveau de communication, soudainement... » (Jésus).

⁷⁸ « Je crois qu'après toute la lourdeur et la fatigue, arrive l'épuisement... Le fait de laisser sa famille, car je te répète que nous ne sommes pas partis pour l'argent, ni parce que nous nous haïssions dans la famille, au contraire, et c'est une fatigue spirituelle exagérée que de passer cinq ans loin de sa famille et qu'ils te disent quand même « non ». Ce fut très frustrant » (Magdalena).

papeles »⁷⁹ (Andrés). C'est la prise de conscience que malgré qu'ils se soient peut-être sentis intégrés à la société, la société à l'inverse ne les avait pas nécessairement intégrés.

« No está chido tener que regresar seis años otra vez. Volver a empezar. Tu tienes tu vida ya hecha y de repente te la quitan. Entiendes algunas cosas pero te enojas con todo porque dices por qué si yo estaba bien, estaba haciendo las cosas bien y nada más porque no te creen o que no es necesario vivir allá porque vives bien, pues “no” »⁸⁰ (Andrés).

Le refus évoque parfois cette perception des répondants d'être rejetés et exclus de la société canadienne, perception qui se joint souvent à un sentiment d'inaccomplissement et à une impression d'avoir échoué ou d'avoir perdu leur temps.

« Me sentí mal, lloré. Me sentí deprimida. Me sentí fracasada. Te lo voy a decir ahorita porque quiero llorar... Me sentí fracasada porque pensé que no había logrado lo que quería, no guardé mucho dinero. Me sentí fracasada porque dije : “¿Qué les voy a dar a mis hijos? ¿Qué les voy a ofrecer?”. No me quería ir. Yo me quería quedar de ilegal, pero también era un mal »⁸¹ (Liliana).

Liliana est bouleversée par l'idée qu'elle n'ait pas atteint son objectif migratoire et qu'elle ait à rentrer les mains vides. Comme pour plusieurs autres répondants, le refus implique pour elle de se faire enlever l'illusion qu'elle s'était créée et qu'elle alimentait autour de sa quête migratoire. Le fait qu'ils n'étaient pour la plupart pas préparés à l'éventualité d'une négation et d'un possible retour les fait souvent tomber de haut et crée une grande désillusion. Toutes les projections qu'alimentait leur projet migratoire sont malgré eux laissées pour compte (se marier, fonder une famille, parrainer sa famille, étudier, travailler à son compte, etc.) et ils se doivent de se projeter dans ce qui les attend au Mexique. C'est généralement après avoir reçu la négation de leur statut de réfugié qu'ils commencent à anticiper et appréhender le retour.

⁷⁹ « Pour un papier tu vas devoir rentrer et c'est là que tu te rends compte qu'ils ne te traiteront pas de la même façon. Donc que tu n'es pas égal parce que tu n'as pas de papiers » (Andrés).

⁸⁰ « Ce n'est pas agréable de devoir reculer de six ans en arrière. Devoir recommencer. Tu as ta vie, déjà construite, et du jour au lendemain ils te l'enlèvent. Tu comprends certaines choses, mais tu te fâches de tout parce que tu te demandes pourquoi si tu étais bien, que tu faisais bien les choses et que seulement parce qu'ils ne te croient pas ou que ce n'est pas nécessaire pour toi de vivre là-bas parce que tu vis bien, alors « non » » (Andrés).

⁸¹ « Je me suis senti mal, j'ai pleuré. Je me suis senti déprimée. Je me suis sentie fracassée. Je vais te le dire parce que j'ai envie de pleurer... Je me suis senti fracassée parce que je me suis mise à penser que je n'avais pas réussi ce que je voulais, je n'ai pas économisé beaucoup d'argent. Je me suis senti fracassée parce que je me suis dis : « Qu'est-ce que je vais donner à mes enfants ? Qu'est-ce que je vais leur offrir ? » Je ne voulais pas partir. Je voulais rester comme illégale, mais c'était aussi un mal » (Liliana).

Eduardo, malgré le fait qu'il décide de rester à Montréal en dépit de l'ordre de renvoi qui pèse sur lui, explique que son refus, aussi souffrant et décevant soit-il, est une véritable libération. Pour lui, le fait de ne plus avoir à se présenter devant les autorités migratoires canadiennes et être dans un état de perpétuelle incertitude le libère d'une forte oppression. Ne plus avoir à se préoccuper de quel sera le verdict de sa demande et enfin savoir sur quoi se statuer lui permet, comme il l'exprime, de s'affranchir de l'emprise du système sur lui et d'aller de l'avant avec sa vie en pleine connaissance de cause.

En bref, le retour se conjugue à une chute des illusions, une perte des rêves, à l'obligation de se projeter dans un espace-temps où ils ne voulaient plus être à la base. Mais plus que tout, le refus du statut de réfugié est un important frein à la liberté de choisir des répondeurs basé sur un système d'asile criminalisé et restrictif.

4.2.3.1 Raisons du retour

Les interviewés ont dans la quasi-totalité reçu un ordre de renvoi (sauf Lorenzo et Maria) après analyse de leur dossier de demande d'asile, les obligeant à quitter le territoire canadien à une date précise. C'est donc le fait de voir leur statut de réfugié refusé qui est la cause de leur retour. Or, la décision de respecter l'ordre de renvoi qui pèse sur eux dépend à la fois d'autres motifs qui les préoccupent et de la transformation de la quête migratoire initiale au cours de l'exil. Douze des interviewés ont respecté leur ordre de renvoi et se sont présentés à l'aéroport ou aux bureaux de CIC indiqués le jour déterminé (Julio, Gabriel, Diego, Javier, Cristina, Liliana, Emiliano, Lucía, Alejandra, Jesús, Magdalena et Susana). Ils expliquent le respect de cette décision par diverses raisons soit l'ennui de leur famille ou la maladie d'un être cher, l'exténuation de lutter pour l'obtention d'un statut qu'on leur refuse, les difficultés d'intégration, la pleine conscience des grandes complications qu'engendrent la perte de statut et la volonté de respecter le renvoi dans l'espoir de pouvoir revenir un jour par une autre catégorie migratoire. Faisant face à une décision complexe, un choix de vie décisif, les répondeurs expliquent être confrontés à nombre de questionnements sur leur futur et à maintes considérations quant à ce que chacun de ces choix implique. Javier explique que c'est la

douleur et la culpabilité qu'il ressent de ne pas être auprès de ses proches qui le poussent à se conformer au renvoi et à rentrer.

« Cuando me pasó el tiempo, empezó a crecer mi hijo y él y mi papá se puede decir que son los culpables de que yo me haya venido. Porque mi hijo lloraba mucho “Papi ya regrésate, te extraño”. En ese tiempo coincidió que mi papá se enfermó de su pie. Yo tenía mucho miedo de decir si falleciera mi papá y yo estoy acá, yo no me lo voy a perdonar »⁸² (Javier).

Contrairement à Javier, pour Lucía, le retour implique une séparation familiale. Elle prend tout de même la décision déchirante de rentrer seule sans sa mère, son frère et sa sœur, car elle est inquiète pour son futur. À seulement 18 ans, elle veut continuer ses études, mais cela ne lui est dorénavant plus possible au Canada. Rester sans statut comme le reste de sa famille n'est pas une vie qu'elle veut s'imposer et faire vivre à ses enfants dans un futur. Pour leur part, Andrés, Eduardo et Beatriz ont beaucoup de mal à s'imaginer retourner vivre au Mexique et à s'y projeter dans le futur. Ils ne respectent pas l'ordre de renvoi qui leur est imposé et décident de rester sans statut. S'il n'est pas respecté, l'ordre de renvoi se transforme en une interdiction de territoire, puis en une mesure d'expulsion. Ils vivront quelques années dans cette situation avant de se faire arrêter. Tous les trois seront déportés en l'espace de quelques jours sans possibilité de récupérer leurs biens et leurs avoirs, et de mettre en ordre leur vie. C'est donc en raison de la négation du statut de réfugié et de cette interdiction de territoire qu'ils rentreront au Mexique.

Lorenzo et Maria font partie des rares cas dont l'exaspération de l'attente et le désir de rentrer sont plus forts que l'envie de rester et par le fait même, ils renoncent à l'asile et demandent à CIC de rentrer au Mexique. Lorenzo relate qu'après avoir reçu le refus de sa demande, il décide de ne pas poursuivre d'autres recours administratifs et avant de recevoir un ordre de renvoi, renonce à sa demande. Il est épuisé par le processus et ayant perdu la seule possibilité de faire une demande de parrainage pour sa femme, il souhaite plus que tout la retrouver et réunir sa famille : « Yo me voy, seis hijos que tengo y a mi mujer y nadie me

⁸² « Quand j'ai vu le temps passer et que mon fils a commencé à grandir, on peut dire que mon père et lui furent les coupables de mon retour. Parce que mon fils pleurait beaucoup : « Papa revient, je m'ennuie de toi ». Au même moment, mon père est tombé malade à cause d'une blessure au pied. J'avais très peur, je me disais que si mon père mourait pendant que j'étais là-bas je ne me le pardonnerais pas » (Javier).

espera allá (en Canadá), ni me extraña. Aquí me extraña ves »⁸³ (Lorenzo). Maria renonce aussi à son statut de réfugiée, mais avant d'avoir obtenu la réponse à sa demande. Un accident de travail l'empêche de travailler (suite à une chute sur son milieu de travail, elle se fracture une main et ne peut donc plus exécuter ses tâches de cuisinière) et elle ne peut bénéficier que de quatre mois de réhabilitation, ce qui n'est pas suffisant pour son rétablissement complet. Croyant avoir terminé de payer ses dettes et avoir quelques économies, elle a atteint son objectif migratoire et décide de rentrer pour rejoindre son mari et ses enfants et terminer de se soigner au Mexique.

Isabel est un cas exceptionnel dans l'échantillon. Elle est la seule à avoir obtenu la résidence permanente, mais elle décide tout de même de rentrer au Mexique, car sa grand-mère tombe gravement malade et se trouve dans un état critique. Elle explique pourquoi elle prendra la décision d'y rester définitivement.

« Hay que entender que mi abuela para mí era mi mamá. En la cultura mexicana la abuela es esta parte materna de la estructura familiar. Y para mí lo fue porque mi mamá nunca estuvo cerca, o sea más bien mi abuela era mi mamá. Entonces yo me culpé mucho estos años que estuve fuera porque eran los años más importantes de mi abuela. Mi abuela nos necesitaba y yo no pude estar con ella.

Entonces cuando a mí me avisan que mi abuela está muy mal, que está hospitalizada y todo este rollo, yo caigo en este proceso que tengo que estar con ella. O sea llueve, truene, pase lo que pase, tengo que llegar a México. Y entonces les digo a mis hijos: “¿Sabes qué? Nos vamos a México”, porque yo no podía dejar a los niños y en ese momento yo pensaba que iba a ser un viaje de quince días no más.

Pero cuando voy a México, me encuentro con un panorama que no me imaginaba. O sea mi mamá no estaba trabajando por cuidar a mi abuela, mi abuela estaba muy mal, no había quien la cuidara y no había dinero para poner a una enfermera o alguien que la cuidara. Entonces esos quince días empezaron a volver entre semanas, en un mes y entonces yo dije: “Algo tengo que hacer”.

Entonces meto los niños a la escuela y dije yo me regreso a México, esto no sé cuanto va a durar, la familia necesita el apoyo, o sea mi abuela necesitaba el apoyo y empecé a ver un panorama que fijate me movió. Un panorama porque muchas amigas me empezaron a hablar que se enterraron que había

⁸³ « Je m'en vais, j'ai six enfants et une femme, là-bas personne ne m'attend (au Canada), ni ne s'ennuie de moi. Ici, on s'ennuie de moi, tu vois » (Lorenzo).

regresado para pedirme ayuda porque el marido las maltrataban, porque las parejas las golpeaba. Entonces yo dije: “A ver, ¿qué estoy haciendo en Montreal, con un organismo, si estoy ayudando a las mujeres que se van, pero en mi país quién chingao está ayudando?”. Entonces fue ahí donde me cae el *clic* de que la verdad podía hacer más aquí que allá »⁸⁴ (Isabel).

Somme toute, le retour des répondants n'est en aucun cas volontaire. La décision de rentrer est prise alors que le statut de réfugié leur est refusé ou encore qu'ils sont exaspérés d'être dans l'attente et qu'ils sont confrontés à des choix de vie extrêmement complexes. La liberté de choisir étant une fois de plus restreinte, il est plutôt question d'imposition au retour que de volonté propre. Dans un tel contexte, le retour est souvent accompagné de mesures de renvoi sévères telles que la détention et la déportation. Des méthodes de renvois durant lesquelles une fois de plus les répondants sont privés de liberté et de libre choix d'opter pour ce qu'ils considèrent le mieux pour eux.

4.2.3.2 Détention et déportation : une privation de liberté

La détention et la déportation font partie intégrante du système migratoire canadien. Elles s'insèrent dans le contexte global de resserrement des contrôles frontaliers et des

⁸⁴ « Il faut comprendre que ma grand-mère était pour moi ma mère. Dans la culture mexicaine, la grand-mère est cette partie maternelle de la structure familiale. Et pour moi, elle l'a été parce que ma mère n'a jamais été proche, c'est plutôt ma grand-mère qui était ma mère. Donc, je me suis culpabilisée beaucoup ces années durant lesquelles je n'étais pas au pays, car c'étaient les années les plus importantes de ma grand-mère. Elle avait besoin de nous et je n'ai pas pu être à ses côtés.

Alors, quand on m'avisait que ma grand-mère était très mal, qu'elle était hospitalisée et tout ça, je me rendais dans la tête que je dois être avec elle. Qu'il pleuve, qu'il tonne, peu importe ce qu'il arrive, je dois aller au Mexique. J'ai donc dit à mes enfants : « Vous savez quoi, nous partons au Mexique », parce que je ne pouvais pas laisser les enfants seuls et à ce moment-là, je pensais que le voyage durerait quinze jours tout au plus. Mais quand je suis arrivée au Mexique, je me suis retrouvée devant un panorama auquel je ne m'attendais pas. Ma mère ne travaillait pas parce qu'elle prenait soin de ma grand-mère, ma grand-mère était très malade, personne ne pouvait s'en occuper et il n'y avait pas d'argent pour payer une infirmière ou quelqu'un qui puisse s'en occuper. Ces quinze jours se sont donc transformés en semaines, en un mois et c'est alors que je me suis dit : « Il faut que je fasse quelque chose ».

J'ai alors inscrit les enfants à l'école et je me suis dit que je rentrais au Mexique, je ne sais pas combien de temps cela va durer, la famille a besoin d'appui, ma grand-mère avait besoin d'aide, et j'ai commencé à voir un panorama qui m'a touchée. Un panorama parce que plusieurs de mes amies qui ont su que j'étais rentrée ont commencé à venir me demander de l'aide parce que leurs maris les maltrahaient ou parce qu'ils les frappaient. Alors je me suis dit : « Qu'est-ce que je fais à Montréal, avec un organisme, j'aide les femmes qui partent, mais dans mon pays qui les aide? ». C'est alors que j'ai le déclic qu'en réalité je pourrais faire davantage ici que là-bas » (Isabel).

politiques migratoires qui caractérise la criminalisation de l'asile. L'usage de ces pratiques sur les répondants de l'étude est commun et bien qu'il ait eu des impacts sur leur vécu migratoire respectif, la majorité y réfère comme à des pratiques normales de protection des frontières du pays. Dans ce point, il sera question de saisir comment les répondants touchés par l'une ou l'autre de ces mesures l'ont éprouvée et en quoi ce vécu affecte leur parcours migratoire.

D'abord, la détention est une procédure qui peut être mise en application au Canada, soit à l'entrée ou à la sortie du pays. CIC (2010a) justifie son utilisation dans certaines situations précises, telles que pour la vérification de la recevabilité de la demande d'asile, si l'agent de CIC croit que la personne ne se présentera pas le jour de son départ ou si la personne n'a pas respecté son ordre de renvoi et donc qu'une mesure d'interdiction de séjour (qui devient une mesure d'expulsion) pèse sur elle (CIC, 2010b). Huit des personnes interviewées ont été mises en détention durant le processus de leur demande d'asile, dont quatre à l'arrivée (Julio, Gabriel, Diego et Javier) et quatre dans le cadre de procédures de renvoi (Andrés, Eduardo, Beatriz et Emiliano).

Julio et ses fils Gabriel et Diego ont été détenus au *Toronto Immigration Holding Centre* à leur arrivée au Canada. Ils y passeront quelques jours (qu'ils estiment à cinq jours) sans pouvoir savoir la raison exacte de cette détention. Ils réfèrent au centre de détention comme à une prison dans sa structure, mais expliquent avoir été traités avec respect par le personnel et n'y réfèrent pas comme à une mauvaise expérience. Ce qui les affecte le plus à ce moment, c'est d'être maintenu dans l'attente et l'incertitude pendant plusieurs jours et ne pas savoir s'ils seront libérés ou déportés au Mexique.

Pour leur part, Eduardo, Andrés et Beatriz seront détenus au centre de détention de Laval, car n'ayant pas respecté leur ordre de renvoi, ils faisaient face à une mesure d'expulsion. Bien qu'ils vivaient sans statut depuis un certain temps et avec cette crainte constante de se faire arrêter et déporter sans autre considération, une fois le moment venu, ils manifestent avoir vécu un violent choc. Andrés et Beatriz se font arrêter à leur domicile respectif suite à la visite d'agents de l'ASFC. Ils sont persuadés avoir été dénoncés, car ils avaient changés d'adresse après avoir été refusés pour s'assurer de ne pas être trouvés. Pour

eux, cette visite surprise est une véritable intrusion dans leur vie privée, une violation de leur intégrité physique et morale et ils expriment avoir été totalement déstabilisés et effrayés par cet événement. Pour Beatriz c'est un moment traumatique : « Eso fue horrible. Eso fue lo peor que me ha pasado en mi vida »⁸⁵, car elle est arrêtée et détenue avec sa petite fille d'à peine deux ans. Eduardo vit un choc similaire alors qu'il est arrêté dans la rue pour une infraction mineure. Suite à la vérification de son statut migratoire, il est remis entre les mains d'agents de l'ASFC pour ensuite être transféré au centre de détention. Malgré sa profonde tristesse, il dit que le jour qui devait arriver est arrivé et il se résigne à son départ. Son plus grand regret et ce qui lui causa le plus de souffrances, c'est la façon dont il vécu le moment des au revoir avec ses proches : « Creo que fue el momento más horrible despedirme de esa forma. Si fue horrible »⁸⁶. Ils ne passeront que quelques jours en détention, un moment de transition durant lequel ils tentent de se faire à l'idée de leur retour imminent et acceptent malgré eux que leur temps à Montréal s'est achevé. Ce moment passé en détention est en quelque sorte le premier pas vers le retour et la projection vers une éventuelle réintégration.

Malgré le respect relatif et la tranquillité des centres de détention rapportés par les répondants, la détention demeure généralement un moment de grande incertitude et de peur. Pour ceux qui sont dans l'attente d'un départ, c'est un endroit qui remet le mal en place, les échanges avec d'autres migrants les rassurent en ce sens où ils ne se sentent pas seuls dans leur situation. Cela dit, dans ces cas, la détention reste synonyme de désespoir et de grande désillusion. Ils savent que c'est la fin, qu'aucun recours ne s'offre à eux et qu'ils seront expulsés sans pouvoir y échapper. Ils doivent se rendre à l'évidence de leur départ imminent.

La suite à la détention, dans le cas de procédures de renvoi, est plus souvent qu'autrement la déportation. Cette mesure de renvoi est la plus utilisée dans le contexte des migrations de retour forcé. Or, s'il n'y a pas eu de détention, l'usage de la force ou de mesures de contrôle physique au cours de la procédure n'a pas été rapporté par les répondants. D'abord, il importe de comprendre qu'un ordre de renvoi oblige l'agent responsable du dossier

⁸⁵ « Ce fut horrible. C'est la pire chose qui me soit arrivé dans ma vie » (Beatriz).

⁸⁶ « Je crois que ce fut le moment le plus horrible, faire mes adieux de cette façon. Oui ce fut horrible » (Eduardo).

d'un requérant à appliquer cette mesure et à renvoyer le migrant soit au pays duquel il est arrivé, au pays où il avait une résidence permanente avant de venir au Canada, au pays d'où il est ressortissant ou à son pays natal; et si aucun de ces pays n'est prêt à le recevoir, l'agent peut choisir un pays qu'il juge adéquat (CIC, 2010a). Le migrant est dans l'obligation de se conformer à la décision de l'agent, même s'il risque la persécution au retour. Il n'est pas libre de choisir sa destination, car comme mentionné précédemment, son passeport lui est confisqué au moment de sa demande d'asile et ne lui est remis qu'une fois de retour au pays. Donc, les répondants à cette étude furent tous déportés à la même ville par laquelle ils ont quitté le Mexique, soit la ville de Mexico.

Tous les répondants à cette étude, même ceux ayant renoncé à leur demande, seront déportés aux suites de leurs démarches migratoires. Les répondants seront accompagnés par des agents vêtus en civils (généralement deux agents) durant toute la durée de leur transit à l'aéroport et même à bord du vol jusqu'au moment du décollage. C'est alors que ces derniers remettent à l'agent de bord responsable une enveloppe contenant le dossier du répondant déporté et son document de voyage. Cette enveloppe sera directement transmise aux agents frontaliers du Mexique à l'arrivée. Pour certains, ces procédures sont vécues et perçues comme normales dans un système de protection étatique et ils ne se sentent pas particulièrement agressés par la présence de ces agents avec eux. D'autres sont particulièrement choqués et affectés de ce traitement qu'ils considèrent comme humiliant et dégradant. Lucía fait part de la façon dont elle a vécu sa déportation.

« Fue el último día que vi a mi familia y fue muy rápido. Fue tan rápido que de repente yo ya estaba en el aeropuerto y camino hacia las direcciones que nos dan. Creo que era una puerta y de ahí llamar a un teléfono y te va a venir a ver inmigración. Llegó migración, pero no sabía que iba a llegar y que iba a estar con ellos. Yo pensaba que era normal, pero como fue una deportación... Agarraron mi equipaje y me seguían en todos lados. Quería ir al baño y entraba conmigo. Terrible. Me pasaron por una puerta. Me hicieron mil preguntas con agresividad y todo para saber donde era mi familia y por qué no se presentó. O sea era una cosa. Para mí que tenía 18 años, era tan rápido y se me hizo tan raro.

Al momento de abordar el avión, la señora estaba siguiéndome. Antes se pidió autorización al vuelo que antes de subir a los pasajeros me subían a mí primero, tratándome como un perro, avergonzándome en frente de todos. Se me

sube al avión antes que todos. La muchacha de migración nunca se separó de mí. Ya estoy en el avión. Suben a los pasajeros y ella seguía en el avión. Fue hasta que casi despegar que la señora se sale, pero todo el tiempo siguiéndome como si fuera una delincuente. Terrible. Es una cosa que dices es una vergüenza. ¿Cómo es posible? Creo que la gente no debe de estar avergonzada de esa manera, como un verdadero delincuente. Y ya se salió del avión la señora y ya. Fue el final de mi relación con mi familia y fue lo más difícil »⁸⁷ (Lucía).

Magdalena rapporte des sentiments similaires à ceux de Lucía quant au processus de déportation et relate avoir été très déçue de la façon dont elle et sa famille ont été traitées.

« Nos escondió migración como si hubiéramos sido secuestradores o delincuentes. Nos metimos por atrás con patrullas por frente y por atrás, por todos lados. Para mí si fue una decepción de parte del gobierno y de las autoridades de migración de la manera en la cual nos trataron al último. Hasta un día antes nos estuvieron checando y siempre vieron la honestidad y la transparencia en mi familia y en uno. Entonces ellos fueron hasta el apartamento un día antes, nos llamaban por teléfono y luego nos dijeron que de ahí fuéramos en las oficinas de migración y de ahí se empezó a descomponer todo. Ahí fue cuando nos empiezan a tratar como si fuéramos algún delincuente »⁸⁸ (Magdalena).

Ces extraits de Lucía et Magdalena rappellent également que le vécu de l'événement de déportation est perçu différemment en fonction de ce qu'il implique pour le répondant.

⁸⁷ « Ce fut le dernier jour que j'ai vu ma famille et ce fut très rapide. Ce fut si vite que je me retrouve rapidement à l'aéroport et je marche vers les indications qu'ils nous donnent. Je crois que c'était une porte et de là appeler sur un téléphone et l'immigration va venir te voir. L'immigration est arrivée, mais je ne savais pas qu'elle allait arriver et que j'allais être avec eux. Je pensais que ça allait être normal, mais comme c'était une déportation... Ils ont prit mes bagages et ils me suivaient partout. Je voulais aller aux toilettes et il entrait avec moi. Terrible. Ils m'ont fait passer par une porte. Ils m'ont posé mille questions avec agressivité et tout pour savoir où était ma famille et pourquoi elle n'était pas venue. Ce fut quelque chose. Pour moi qui avais 18 ans, ce fut si rapide et ça m'a paru si étrange. Au moment d'embarquer dans l'avion, la dame me suivait. Avant ils ont demandé l'autorisation au vol pour me faire monter avant les autres passagers, me traitant comme un chien, me faisant honte devant tous. Ils me font monter dans l'avion avant tous les autres. La dame de l'immigration ne s'est jamais séparée de moi. Je suis déjà dans l'avion. Ils font monter les passagers et elle est encore dans l'avion. C'est presque au moment de décoller qu'elle sort de l'avion, mais durant tout ce temps elle m'a suivi comme si j'étais une délinquante. C'est une honte. C'est une honte. Je ne crois pas que les personnes devraient être humiliées de la sorte, comme de vrais criminels. Donc, la dame de l'immigration sort de l'avion et voilà. Ce fut la fin de ma relation avec ma famille et ce fut le plus difficile » (Lucía).

⁸⁸ « L'immigration nous a caché comme si nous étions des ravisseurs ou des délinquants. Nous sommes entrés par l'arrière accompagnés de patrouilles à l'avant et à l'arrière, partout autour de nous. Pour moi, la façon dont nous ont traités le gouvernement et les autorités migratoires à la fin fut une déception. Jusqu'à un jour avant ils nous observaient, mais ils ont toujours vu l'honnêteté et la transparence de ma famille et de chacun de nous. Ils sont venus un jour d'avance à l'appartement, ils nous appelaient au téléphone et de là ils nous ont demandé de nous présenter aux bureaux de l'immigration et c'est là que tout a commencé à se détériorer. C'est à ce moment qu'ils ont commencé à nous traiter comme si nous étions des délinquants » (Magdalena).

Pour Lucía, la déportation se rapporte à la séparation familiale qu'elle est en train de vivre, à l'appréhension de se retrouver seule au Mexique et à la terrible douleur que cela lui occasionne et de laquelle elle souffre toujours. Pour d'autres, comme pour Magdalena et Jésus, la déportation implique de faire une croix sur leurs rêves et leurs efforts des cinq dernières années, mais c'est également le bonheur de la réunification familiale qui les attend au Mexique. Magdalena fait état des sentiments contradictoires qu'elle et sa famille ressentaient au moment de la déportation sachant qu'à la fois ils perdaient leurs aspirations et objectifs futurs, mais qu'ils retrouveraient une partie importante de leur vie.

« Cuando nos venimos para acá, era como un *mélange* de sentimientos porque estábamos felices porque íbamos a ver a nuestra familia, pero estábamos muy tristes porque nos queríamos quedar a vivir allá. Entonces estábamos como que muy sentimentalmente inestables porque estábamos tristes, felices y luego preocupados y estresados. De todo teníamos. Entonces estuvo muy difícil ese momento »⁸⁹ (Magdalena).

Javier connaît une expérience de la détention et de la déportation quelque peu différente des autres répondants. Après avoir respecté son ordre de renvoi suite à la négation de sa demande d'asile, il tente de revenir au Canada comme touriste, mais cette fois par Toronto plutôt que par Montréal. Or, toute personne ayant fait une demande d'asile préalable et ayant été déporté, ne peut entrer à nouveau sur le territoire canadien et une mesure d'expulsion doit être émise contre elle (CIC, 2010a). Il sera donc arrêté à son arrivée au poste frontalier de l'aéroport et détenu au sein même de l'aéroport pour être déporté le lendemain matin. Il décrit cette expérience avec beaucoup de colère et déplore avoir été gravement humilié par l'agent de CIC qui s'est occupé de lui.

« De Toronto si me puedo quejar o si debo de quejarme más bien porque me esposaron como si fuera un criminal y no había hecho nada. Ahí me detuvieron en un cuarto, encerrado y me esposaron de las manos. Cuando me tenían esposado, te juro que a ese guardia de migración no lo voy a olvidar en mi vida. A mí me dijo y me lo dijo en español : « Yo no sé que haces aquí. Estados Unidos es allá. Aquí no vengas. ». Pero me lo dijo agresivo, como pisándome, humillándome »⁹⁰ (Javier).

⁸⁹ « Quand nous étions en route vers ici (Mexique), c'était un mélange de sentiments parce que nous étions heureux à l'idée de voir notre famille, mais nous étions très tristes parce que nous voulions rester vivre là-bas (Canada). Alors, nous étions très instables sentimentalement parce que nous étions tristes, heureux et ensuite, préoccupés et stressés. Nous avions de tout. Ce moment fut donc très difficile » (Magdalena).

⁹⁰ De Toronto oui je peux me plaindre ou plutôt je me dois de me plaindre parce qu'ils m'ont traité comme si j'étais un criminel et je n'avais rien fait. Ils m'ont détenu dans une chambre, enfermé, et ils m'ont menotté les

Javier précise que le traitement qu'il a reçu est totalement inacceptable et n'avait pas lieu d'être, alors qu'il exprime n'avoir commis aucune infraction, ni aucun crime. Il explique avoir pris la décision de revenir au Canada simplement parce qu'il entretenait un profond désir d'y vivre et de retrouver la vie qu'il avait laissée là-bas. Il regrette à ce jour cette déportation et espère toujours trouver une façon d'obtenir un statut migratoire légal au Canada pour y retourner.

La détention et la déportation sont des mesures punitives qui restreignent la liberté des répondants dans sa plus simple interprétation ; celle de la liberté de choisir ce qui est bon pour eux. La confiscation du passeport au moment du dépôt de la demande d'asile limite d'autant plus leur liberté. En effet, le fait d'obliger une personne à rester dans un pays jusqu'au jugement de sa demande consiste en une méthode extrêmement dure de contrôle, proche des contrôles criminels. En restreignant la mobilité des demandeurs d'asile et en ne leur offrant pas la possibilité de changer d'avis ou de pouvoir migrer autre part si bon leur semble, on exerce sur eux un type de contrôle punitif. Cette privation de liberté se perpétue donc tout au long du parcours migratoire des répondants et les affectera même au retour au Mexique. Pour le Canada, ces procédures permettent de clore les dossiers des requérants, mais pour ces derniers, ce n'est pas la fin du processus de l'asile.

4.3 Retour et réintégration

Dans la troisième partie, il sera question du retour et de la réintégration des demandeurs d'asile déboutés à la société mexicaine d'origine. Il appert des histoires de vie racontées par les répondants que de retourner au Mexique a un effet notable sur eux et ce, pour une période de temps non déterminée. Divers aspects de la réintégration ont été rapportés par les interviewés comme étant source de préoccupations et de souffrances, dont les plus fréquents sont les aspects économiques, sociaux et familiaux, et psychosociaux. En explorant

mains. Quand ils me tenaient menotté, je te jure que ce garde d'immigration je ne vais jamais l'oublier de ma vie. Il m'a dit et il me l'a dit en espagnol : « Je ne sais pas ce que tu fais ici. Les États-Unis c'est là-bas. Ne vient pas ici ». Mais il me l'a dit de façon agressive, comme en me rabaissant, en m'humiliant » (Javier).

leur vision sur chacun de ces aspects et en confrontant leurs perceptions de la société mexicaine et de la société canadienne, il en ressort une profonde insatisfaction de la société mexicaine et une grande confusion s'exprimant par un sentiment de n'être ni d'ici ni de là-bas. Je tenterai de saisir les relations entre la perception des déportés sur leur intégration au Canada et leur réintégration au Mexique, les liens entre les raisons de départ et celles du retour et comment l'interprétation et l'analyse individuelle de chacun influenceront sur leur réintégration à la société d'origine. Je me pencherai également sur cette obligation qu'ont la plupart des répondants de reconstruire leur vie dans une réalité qu'ils n'ont pas choisie et un territoire dans lequel ils ne veulent pas vivre. Forcés à se contraindre au système judiciaire canadien qui leur semble injuste et arbitraire, ils luttent contre des sentiments d'incompréhension, de tristesse et de honte face au rejet. Confrontés à cette impossibilité de choisir leur destinée et de prendre leurs propres décisions, nombreux sont ceux qui gardent l'espoir de pouvoir un jour retourner au Canada. Ce stade du cycle migratoire fait plutôt place à l'anéantissement d'un rêve, une grande désillusion et une réintégration à contrecœur. En relatant les défis de la réintégration, il est espéré pouvoir comprendre davantage l'impact sur les répondants de la migration de retour forcée, du processus de demande d'asile, du sentiment d'appartenance au Canada et au Mexique, du refus du statut de réfugié et de la déportation. Aux fins de compréhension, les réintégrations seront traitées séparément, mais il importe de garder en tête qu'elles sont intrinsèquement imbriquées une à l'autre et qu'elles s'influencent mutuellement.

4.3.1 Réintégration économique

La réintégration économique a été mentionnée par les répondants comme principale préoccupation au retour et ces derniers rapportent plusieurs facteurs menaçant leur bien-être socioéconomique au retour au Mexique. Il sera question dans cette section de l'impact sur leur réintégration économique du coût de la vie, de la recherche d'emplois, des conditions de travail et des abus des employeurs, du manque d'opportunités et des carences vécues. Ces éléments rapportés par les répondants sont affectés par certains facteurs individuels qu'Arowolo (2000) établit comme déterminants à la réintégration économique, soit l'âge, les

raisons du départ, le niveau d'éducation, les compétences professionnelles acquises, le type de travail effectué à l'étranger et l'accès à la propriété au retour.

En ce qui a trait à la réintégration économique, ce qui est généralement le plus frappant pour les interviewés au retour est le coût de la vie. En effet, ils rapportent qu'il est trop élevé par rapport au salaire minimum établi et ne permet pas de maintenir un niveau de vie adéquat⁹¹. Ils constatent une augmentation considérable du coût de la vie entre l'année de leur départ (entre 2006 et 2008) et celle de leur retour (entre 2008 et 2014) et ils sont souvent choqués par cet écart.

« El salario mínimo lo acaban de estipular a ocho pesos con 50 centavos trabajando ocho horas diarias. O sea sacas 64-65 pesos diarios y gastas dos camiones de ida y dos camiones de regreso lo cual implica 32 pesos y vas por 64. Dime ¿con qué comes? ¿Con qué vistes? ¿Con qué rentas? ¿Con qué mandas a tus hijos a la escuela?

El estatus social en el cual nos encontramos la mayoría de los Mexicanos y el salario mínimo no te permite tener un estatus social arriba de lo que llaman medio. Pero en realidad el medio es el que paga la deuda de todos. Así que en realidad es como un nivel bajo por así decirlo »⁹² (Eduardo).

Al llegar aquí y encontrar todo, hablando económicamente, tan caro que tú haces cuenta y dices: “Cinco dólares un kilo de *boeuf*! No inventes. ¿Cuándo?”. Tan solo se ganan aquí 600-700 pesos a la semana.

Económicamente siempre ha estado una situación difícil porque no se compensa un salario con los gastos que tú tienes en cuanto a tus alimentos, vestido, calzado, todo eso. No logras cubrir todos los gastos con un salario normal que dispone el gobierno »⁹³ (Magdalena).

⁹¹ En 2014, le gouvernement mexicain établissait le salaire minimum à 66.45 pesos par jour de huit heures de travail, soit huit pesos et trente centavos de l'heure (considérant le respect de ces heures), l'équivalent de 0.66 dollars canadiens de l'heure. En 2015, le *Congreso de Trabajo, del Secretario General de la Confederación de Trabajadores de México y de los Representantes de los Trabajadores ante la Comisión Nacional de los Salarios Mínimos* (CONASAMI) décrète une augmentation de 1.83 pesos de l'heure pour l'atteinte d'un salaire journalier de 68.28 pesos (CONASAMI, 2015).

⁹² « Ils viennent de stipuler le salaire minimum à huit pesos et 50 centimes pour un travail de huit heures par jour. C'est-à-dire que tu gagnes 64-65 pesos par jour et tu dépenses pour deux autobus à l'aller et pour deux autobus au retour, ce qui implique 32 pesos et tu t'y rends pour 64. Dis-moi comment tu fais pour manger, pour t'habiller, pour te loger, pour envoyer tes enfants à l'école. Le statut social dans lequel se retrouvent la majorité des Mexicains et le salaire minimum ne te permet pas d'avoir un statut social au-dessus de ce qu'ils appellent moyen. Mais en réalité le citoyen moyen, c'est celui qui paie la dette de tous. Donc, en réalité c'est pour ainsi dire comme un niveau bas » (Eduardo).

⁹³ « Arriver et tout trouver, économiquement parlant, si cher que tu fais tes comptes et tu te dis : « Cinq dollars le kilo de bœuf! N'invente pas. Quand? ». Si l'on gagne seulement 600-700 pesos par semaine. Économiquement,

Se référant à leur situation économique au Canada, ils racontent que même avec un emploi rémunéré au salaire minimum, il était possible de couvrir les dépenses d'un foyer. Bien que sans luxe, ils expriment y avoir vécu confortablement et sainement. Habitué au pouvoir d'achat et au rythme de vie plus élevé du Canada, le retour au Mexique implique généralement un réapprentissage de la valeur des biens de consommation et des services, ainsi qu'une réévaluation des nécessités et des besoins individuels et du foyer. Étant donné qu'un seul salaire minimum n'est pas suffisant pour couvrir les coûts de base d'un foyer, soit l'eau, le gaz, l'électricité, le téléphone et la nourriture, souvent tous les membres d'une même famille en âge de travailler doivent coopérer au paiement de ces frais pour éviter l'endettement de la famille ou la coupure d'un de ces biens et services. Ne pouvant généralement plus se permettre les mêmes dépenses, ils doivent changer leurs habitudes de consommation pour éviter les carences. Ces limites au bien-être économique développent un stress financier important chez la totalité des répondants, lesquels craignent de ne pas avoir suffisamment pour le lendemain et de souffrir de ces carences.

Cette constatation est pour les répondants une première confrontation aux nouvelles réalités économiques du Mexique et à leur nouveau contexte financier. Ils prennent conscience de leur perte d'opportunités et de possibilités économiques ici et là-bas et se rendent compte de leur perte d'autonomie financière. Pour eux, le système économique mexicain en place est exclusif et ne permet pas l'atteinte d'un niveau de vie équilibré et sécuritaire, et donc libre de carences. Ils se retrouvent inévitablement dans un contexte nouveau et un espace-temps constrictif qui annoncent une poursuite du frein à la liberté auquel ils ont été confrontés durant tout leur parcours migratoire. Ces réalisations consistent également en l'une des premières confrontations de leur nouvelle vision sociétale du Mexique et du Canada. C'est dire que leur perception de ce qu'est la situation économique du Mexique aujourd'hui et de ce qu'elle était au moment de leur départ est à la fois basée sur leurs souvenirs pré-migratoires, tout comme elle est influencée par ce qu'ils ont témoigné et expérimenté lors de leur intégration économique au Canada. Leur perception de ce qui est juste et suffisant à l'atteinte d'un bien-

ça a toujours été une situation difficile, parce qu'un salaire ne couvre pas les dépenses que tu as en termes d'aliments, de vêtements, de chaussures, de tout cela. Tu n'arrives pas à couvrir toutes les dépenses avec le salaire normal que dispense le gouvernement » (Magdalena).

être économique ne semble plus être la même. Alors que la majorité d'entre eux vivaient dans une certaine précarité à Montréal, ils insistent sur le fait qu'elle n'est pas comparable à celle qu'ils vivent au retour. Nombreux expriment un sentiment de régression, de recul dans le temps, qui se fera ressentir dans une variété de facettes de la réintégration économique (autant que sociale et psychosociale).

De plus, les répondants rappellent les mêmes observations qu'Arowolo (2000), Kibreab (2003) et Zimmermann (2011) ont tirées de leurs recherches, soit que leur incapacité à réintégrer le marché du travail et à assurer un emploi rémunéré est le plus grand obstacle à leur réintégration économique. C'est d'ailleurs avant tout par le marché de l'emploi, alors qu'ils tentent de réintégrer l'économie mexicaine et assurer un revenu stable, qu'ils réalisent cette exclusion à laquelle ils font face en tant que migrants de retour. En effet, la recherche d'emploi s'est avérée extrêmement ardue pour la quasi-totalité des répondants. Au moment de l'entrevue, sept d'entre eux n'avaient pas d'emploi officiel (Emiliano, Javier, Cristina, Magdalena, Jésus, Andrés et Susana), trois travaillaient à leur compte (Eduardo, Isabel et Lorenzo) et huit étaient employés salariés (Gabriel, Maria, Diego, Liliana, Julio, Alejandra, Lucía et Beatriz)⁹⁴. Tout comme le mentionnait Arowolo (2000), ils réfèrent à une série de difficultés compliquant la recherche d'emploi et l'embauche, alors qu'ils sont confrontés à un marché de l'emploi réticent et à des employeurs sceptiques. Il est fréquent que les employeurs demandent de nombreux prérequis que les répondants ne possèdent pas nécessairement ou encore les considèrent comme surqualifiés de par leur expérience à l'étranger. Il est commun qu'ils exigent l'obtention de lettres de recommandation, une expérience de travail suffisante au Mexique, des diplômes d'études et des preuves officielles de niveau de langue, sans quoi ils refusent très majoritairement d'embaucher les candidats. Ayant quitté abruptement le Mexique

⁹⁴ Au retour, la majorité des répondants qui trouve du travail occupe des emplois précaires ou au bas de l'échelle. Pour ce qui est de ceux ayant atteint un bon niveau d'anglais et/ou de français, ils trouvent relativement facilement du travail dans les centres d'appels de grandes compagnies (Western Union et American Express par exemple) ou dans l'industrie du tourisme en raison de leur bilinguisme ou trilinguisme. C'est le cas d'Emiliano, Alejandra, Gabriel et Beatriz. Pour ces mêmes raisons, Liliana et Lucía obtiennent un emploi en télémarketing. Gabriel travaille dans une boutique de vêtements, Diego dans un centre de photocopies et Maria est emballeuse dans une grande surface. Cristina pour sa part est femme de ménage à ses heures et Julio est chauffeur privé. Andrés et Susana ne travaillent pas et vivent grâce à l'aide financière de leurs parents. Javier est sans emploi et il n'a aucune source de revenu. Quant à Magdalena et Jésus, ils ne travaillent pas et vivent des maigres économies qui leur restent.

au départ et le Canada au retour, il n'est pas rare que les répondants aient égaré nombre de ces documents officiels ou n'aient tout simplement pas eu le temps d'en faire la demande avant ou après être rentrés. L'obtention de documents officiels au Mexique implique d'ailleurs un processus administratif complexe et inefficace faisant perdre un temps précieux aux répondants à leur retour.

L'âge est également un facteur très contraignant et un important frein à l'embauche des migrants de retour. Les répondants relatent que de nombreux employeurs se refusent à embaucher des candidats âgés de plus de 35-40 ans, car cela leur imposerait de payer un salaire plus élevé en rapport à la plus grande expérience de travail : « Aquí tienes más que 40 años y te empiezan a cerrar las puertas de los trabajos. No te lo dan fácil »⁹⁵ (Julio). Julio, Jesús, Magdalena, Maria, Javier et Diego racontent que par le seul fait de savoir l'âge, les employeurs peuvent refuser d'embaucher un candidat à l'emploi, peu importe ses qualifications et ses expériences de travail.

« Encontrar un trabajo estable, ya no es posible. Para nuestra edad, ya estamos igual que en Canadá. Si menores de 36 años, si no ya no te quieren en ningún trabajo no. Y es difícil ir a tocar puertas y pues necesito trabajo »⁹⁶ (Magdalena).

« A lo mejor quieren manos hábiles. Pero ellos (los trabajadores de más de 35 años) están hábiles. Ellos si pueden. Hay un dicho que dice que las manzanas no se sabe si están buenas o están feas hasta que las pruebas. Y la gente así somos, hay que probarnos para saber si, si sirves, para el trabajo, si no pues no. Pero aquí no les gusta. Y pues mi mamá y mi papá son así de, si no están haciendo algo o si no están trabajando, como toda su vida han trabajado, se empiezan a deprimir, a estresarse y se enferman. Mi papá (Julio) por eso aunque tenga 70 años, él trabaja porque es lo que le da fuerzas. Dice que si no trabaja, no se siente bien. Y es cierto »⁹⁷ (Diego).

⁹⁵ « Ici, si tu as plus de 40 ans, on commence à te fermer les portes des emplois. On ne te le donne pas facilement » (Julio).

⁹⁶ « Trouver du travail stable, ce n'est plus possible. À notre âge, c'est la même chose qu'au Canada. Si on a moins de 36 ans oui, sinon ils ne veulent plus t'engager nulle part. Et c'est difficile d'aller cogner aux portes et demander du travail » (Magdalena).

⁹⁷ « Au mieux, peut-être qu'ils cherchent des mains agiles. Mais ils sont agiles. Ils sont encore capables. Il y a un dicton qui dit qu'on ne peut pas savoir si une pomme est bonne ou mauvaise avant de l'avoir goûtée. C'est la même chose pour les personnes, il faut nous mettre à l'essai pour savoir si oui on peut faire le travail ou non. Mais ici, ils n'aiment pas ça. Et mon père et ma mère, s'ils ne font rien ou s'ils ne travaillent pas, comme ils ont travaillé toute leur vie, ils commencent à déprimer, à se stresser et ils tombent malades. C'est pour ça que malgré ses 70 ans, mon père (Julio) continue de travailler, parce que c'est ce qui lui donne de la force. Il dit que s'il ne travaille pas, il ne se sent pas bien. Et c'est vrai » (Diego).

Ces biais et préjugés des employeurs s'étendent également à d'autres aspects de l'embauche (Arowolo, 2000). Les répondants expliquent que les expériences de travail acquises au Canada sont la plupart du temps mal vues par les employeurs et nuisent à l'obtention d'un emploi. Ces derniers rejettent plus souvent qu'autrement la candidature des répondants de retour et justifient parfois ce refus par leur impossibilité de payer le salaire équivalent à une telle expérience de travail. Isabel élucide cet aspect du marché du travail dans l'extrait qui suit.

« O sea complicada porque en México la situación laboral está muy difícil. Por ejemplo yo llegué a un nivel donde muy pocos periodistas llegan. O sea el sobrepasar fronteras y el tener un programa de radio, aunque sea una radio comunitaria, pero en Canadá, o sea como que te ponen en otro estatus. Entonces te deja a nivel laboral como inalcanzable y tú llegas a pedir trabajo y dicen: “No ella va a pedir las perlas de la virgen porque habla tres idiomas, porque ya esta sobre calificada y entonces no” »⁹⁸ (Isabel).

Même si Isabel arrive au Mexique avec la volonté de travailler, qu'elle a toutes les qualifications requises à l'emploi et qu'elle est prête à descendre dans les échelons seulement pour garantir un salaire, elle affirme que les employeurs refusent tout de même de l'embaucher. Elle explique qu'il lui est arrivé plus d'une fois d'être convoquée en entrevue pour un poste seulement parce que les employeurs étaient curieux de la rencontrer. Même si elle insistait pour se faire engager avec le salaire qu'ils étaient prêts à offrir à quiconque, ils assuraient qu'ils ne pourraient pas la payer convenablement et lui refusaient le poste. Dans son cas, l'acquisition de nouvelles expériences de travail et de nouvelles compétences au Canada est plus nuisible que favorable dans sa recherche d'emploi. Pour elle, il est très démotivant et démoralisant de voir ses ambitions, ses désirs de progression dans la société et ses opportunités d'emploi freinées, alors qu'elle évoluait très bien professionnellement à Montréal. En effet, pour de nombreux demandeurs d'asile, un retour à des opportunités économiques moins bonnes au pays d'origine que celles dont ils bénéficiaient au pays

⁹⁸ « Compliquée, parce qu'au Mexique, la situation de l'emploi est très difficile. Par exemple, je suis arrivée à un niveau que peu de journalistes atteignent. C'est-à-dire, traverser des frontières et avoir un programme de radio, même communautaire, mais au Canada, cela fait en sorte qu'on te met à un autre statut. Ça t'identifie alors comme inatteignable dans le marché du travail et quand tu vas demander du travail, ils te disent : « Non, elle va demander les perles de la vierge parce qu'elle parle trois langues, parce qu'elle est surqualifiée et donc non » » (Isabel).

d'accueil engagera généralement une réintégration économique moins fructueuse (Black et Gent, 2006).

Les employeurs s'inquiètent également de la culture d'entreprise apprise par les répondants à l'étranger et de l'impact que cela pourrait avoir sur leur propre entreprise. Eduardo fait part des préjugés de la majorité des employeurs quant à la mentalité de travail des migrants de retour acquise à l'étranger et aux insinuations qu'ils font sur les comportements qu'ils adopteraient dans le milieu de travail.

« Me ponen como pretexto el hecho de que mi mente laboral es diferente a la mente laboral mexicana. Entonces esto significa que yo voy a ser una persona activista dentro de una empresa porque no voy a permitir que pise mis derechos. Voy a pedir que se trabaje como se debe de trabajar o que se me pagué las horas extras como se me tienen que pagar. Entonces todas estas cosas yo las visualizo y para ellos significa que yo puedo ser activista dentro de la empresa porque puedo levantar a la demás población laboral a que pelee sus derechos laborales »⁹⁹ (Eduardo).

D'une part, Eduardo relate en effet qu'il est très difficile de réaliser qu'il devra réprimer ses nouvelles visions du marché du travail, qu'il considère comme progressistes et positives dans son cheminement, pour pouvoir obtenir et conserver un emploi, mais que face à la nécessité il le ferait. D'autre part, il rend compte du manque d'ouverture de certains employeurs à changer leur propre vision et à offrir de meilleures conditions de travail à leurs employés. Nombre des répondants réfèrent aux différences majeures entre le Canada et le Mexique quant au traitement des employés. Ils expliquent que cette réticence des employeurs trouve sa source d'abord et avant tout dans des raisons économiques et dans la volonté de ces derniers de réduire leurs coûts et augmenter leurs profits. De plus, ils expliquent que le faible taux d'emplois disponibles et le taux de chômage élevé profitent aux employeurs, lesquels n'ont pas de mal à trouver des employés en l'échange d'un faible salaire et d'un horaire surchargé et ont même une grande facilité à les remplacer car tous veulent travailler. Les répondants ayant réussi à dégoter un emploi décrivent donc les maigres salaires et les longues

⁹⁹ « Ils me donnent comme prétexte que ma vision du travail est différente de la vision du travail mexicaine. Ce qui signifie que je serai une personne activiste au sein de l'entreprise parce que je ne permettrai pas qu'on bafoue mes droits. Je demanderai qu'on travaille comme il se doit de travailler ou qu'on me paie les heures extra comme ils se doivent de me les payer. Donc, toutes ces choses je les visualise et selon eux cela signifie que je peux être un activiste dans leur entreprise, car je peux soulever les autres travailleurs à lutter pour leurs droits du travail » (Eduardo).

heures de travail exigées par les employeurs, sans le paiement des heures supplémentaires travaillées¹⁰⁰.

« Aquí ganas para medio comer nada más. Aquí los sueldos, desgraciadamente si no sabes hacer nada, o si no tienes un oficio, ganas 800-900 pesos a la semana. ¿Qué haces? Nada. Si tienes un oficio te dan 1000-1500, eso si hay trabajo, si no te dan menos. Entonces está difícil, más ahorita está mucho más difícil encontrar un trabajo. Y si lo encuentras te quieren pagar lo que quieren y te quieren exprimir doce, trece horas diarios. Entonces ha sido difícil (la búsqueda de trabajo) »¹⁰¹ (Javier).

« Sin embargo los empleadores no están en la disposición de pagarte correctamente. Si tu trabajas ocho horas, son horas, pero si tu trabajas dos más, te las tienen que pagar extras, pero muchos no te las quieren pagar con dinero, te las quieren pagar con tiempo. Te debo dos horas de hoy y dos horas de mañana, entonces ya no vienes el sábado. Pero te pagan lo mismo, cuando en realidad estas trabajando extra »¹⁰² (Eduardo).

Les abus des employeurs que relatent les répondants sont perçus différemment à leur retour qu'avant leur départ. Les répondants adoptent généralement de nouvelles visions qui ne cadrent plus avec l'état du marché du travail mexicain. Ayant pris conscience des conditions de travail relativement bonnes, du respect des employés et des bons salaires au Canada, ils ont du mal à se plier aux exigences d'employeurs qu'ils considèrent injustes et exploiteurs. Certains ne supportent plus les mauvais traitements, la violence verbale et l'exagération des heures de travail demandées sans compensation du salaire en conséquence. C'est d'ailleurs le cas de Gabriel qui a quitté un emploi parce que son supérieur lui a parlé de façon grossière et irrespectueuse, et d'Alejandra qui peine à trouver un emploi qui respecte un maximum de huit heures par jour, alors qu'elle veut passer plus de temps avec ses enfants. Cristina de son côté

¹⁰⁰ L'OECD décrète qu'au Mexique « [...] près de 29% des salariés travaillent de très longues heures, soit un taux nettement plus élevé que celui de 13 % observé dans l'OECD et l'un des taux les plus élevés parmi les pays membres » (OECD, s.d.).

¹⁰¹ « Ici tu travailles seulement pour manger à moitié. Ici, les salaires, si malheureusement tu ne sais rien faire ou si tu n'as pas de formation, tu gagnes 800-900 pesos par semaine. Que fais-tu? Rien. Si tu as une formation, ils te donnent 1000-1500, et ce s'il y a du travail, sinon ils te donnent moins. Alors, c'est difficile de trouver du travail et ce l'est encore plus aujourd'hui. Et si tu en trouves un, ils veulent te payer ce qui leur convient et ils tentent de te soutirer douze à treize heures par jour. Alors oui, ça a été difficile (la recherche d'emploi) » (Javier).

¹⁰² « Sans aucun doute, les employeurs ne sont pas disposés à te payer correctement. Si tu travailles huit heures, ce sont des heures, mais si tu en travailles deux, ils doivent te les payer en extra, mais la plupart ne veulent pas te les payer en argent, ils veulent te les payer en temps. Si je te dois deux heures d'aujourd'hui et deux heures pour demain, alors ne rentre pas samedi. Mais ils te paient la même chose, alors qu'en réalité tu travailles extra » (Eduardo).

démissionne parce que son employeur ne cesse d'augmenter ses heures, sans lui payer ses heures supplémentaires. D'autres se plient aux exigences des employeurs dû à la nécessité de générer un revenu et assurer leurs besoins de base et ceux de leur famille, mais cela génère habituellement le refoulement d'une profonde frustration, un sentiment d'injustice, de honte et de régression. Dans tous les cas, l'impact de la réintégration économique sur les répondants est bien présent. Dans certains cas, alors qu'ils tiennent à assurer leurs droits et leurs principes, ils restent sans emploi ou quittent des emplois où ils sont maltraités et restent dans une instabilité économique pour une période de temps indéterminée. Dans d'autres cas, la nécessité l'emporte et l'encaissement de ces abus engendre des séquelles morales et psychologiques notables.

Les répondants acquièrent souvent de nouvelles compétences au Canada, même ceux qui occupaient des emplois précaires et sous-qualifiés, mais se rendent rapidement compte qu'elles ne cadrent pas avec la demande et les besoins du pays moins développé dans lequel ils rentrent. Avoir à réintégrer des emplois moins qualifiés que ceux qu'ils occupaient au Canada ou même que ceux occupés avant leur départ leur provoque aussi les mêmes sentiments de frustration, d'injustice et de régression. Javier par exemple a occupé le même emploi dans un lave-auto tout au long de son séjour à Montréal et explique y avoir développé des techniques efficaces pour accroître la rentabilité de l'entreprise. À son retour il a le désir de poursuivre ce travail et souhaite innover en ce sens, mais les employeurs s'y refusent sous prétexte que l'investissement que cela implique est trop dispendieux. Or, les répondants racontent que ce qui est le plus difficile ce n'est pas d'accepter d'occuper des emplois moins qualifiés et moins rémunérés, mais bien s'en faire refuser l'accès de prime abord basé sur la pure discrimination et non pas sur les qualifications.

Dû à la complexité de la recherche d'emploi, aux conditions de travail difficiles et au manque d'opportunités d'emploi, plusieurs observent la possibilité de mettre sur pied leur propre entreprise. Or, comme l'exprime Magdalena, rares sont ceux qui rentrent avec les fonds suffisants pour mettre à terme ce projet.

« Lo que trae (dinero) uno ya no alcanza para hacer un negocio propio. Ya el hecho de pagar un local, la oficina, pagar esto, comprar tu material, o sea lo que tu quieras hacer como negocio, no te alcanza. Y todavía si bien te sale el negocio porque si no todavía vas a experimentar y tienes que proveer que

comer el día de hoy, mañana y hasta que este adelante tu negocio, lo cual es casi imposible acá »¹⁰³ (Magdalena).

Pour Magdalena, comme pour plusieurs autres répondants, la prise de conscience de ce contexte les ramène à la perte de tous leurs avoirs. Tout comme l'affirmaient Schuster et Majidi (2013) quant à leurs interviewés, rentrer au Mexique les mains vides, sans économies, sans possessions et devoir recommencer de zéro désespère nombre des répondants à cette étude. La perte de leur statut économique et leur régression socioéconomique provoquent chez eux déception et mécontentement, et ils regrettent leur situation économique pré-départ : « Sin embargo aquí en México levantando un negocio puedo vivir mejor que en Canadá. O simplemente yo lo veo, yo vivía mejor aquí que cuando me fui a Canadá »¹⁰⁴ (Jésus).

« Antes de irnos, tenía yo un coche, tenía mi camioneta, tenía muchas cosas y si no estaba yo trabajando vendiendo coches, poníamos algún negocio. Pusimos un negocio de hamburguesas y un negocio de tacos. Andábamos en movimiento siempre. Y ahorita bueno pues no. No hay nada. Ni coche ni nada y si hace falta »¹⁰⁵ (Julio).

Julio et Jésus n'ont plus les moyens financiers de relancer une entreprise, ils ont rompu le cycle monétaire qu'ils avaient construit au fil du temps pour investir tous leurs avoirs dans un projet qui a finalement échoué. Comme pour la majorité des répondants, le retour à un manque d'opportunités, l'incapacité à trouver du travail, l'instabilité et ce sentiment d'impuissance qui les habite sont très dommageables et affectent leur moral, leur confiance et leur tranquillité d'esprit. Une fois de plus, les profonds sentiments de perte et de régression affectent leur bien-être.

« Mal la verdad, porque hay pocas oportunidades, no puede uno... Igual con mis años, no aspiro ya a alguna realización de algo, pero si estar más o menos tranquilo y bien. Y digamos estar tranquilo y bien es teniendo no de sobras pero

¹⁰³ « Ce dont dispose (monétairement) une personne n'est pas suffisant pour mettre sur pied sa propre entreprise. Le fait de devoir payer un local, un bureau, payer ceci, acheter du matériel, peu importe ce que tu souhaites faire comme entreprise, l'argent dont tu disposes n'est pas suffisant. Et encore si l'entreprise fonctionne bien, parce que sinon tu vas encore avoir des difficultés et tu dois assurer à manger pour aujourd'hui, pour demain et jusqu'à ce que ton entreprise soit lucrative, ce qui est presque impossible ici » (Magdalena).

¹⁰⁴ « Sans aucun doute, en mettant sur pied une entreprise ici au Mexique, je peux vivre mieux qu'au Canada. En fait, je le vois, je vivais mieux ici avant qu'au Canada » (Jésus).

¹⁰⁵ « Avant que nous partions, j'avais une voiture, j'avais une camionnette, j'avais beaucoup de choses et si je ne travaillais pas dans la vente de voitures, nous mettions sur pied un commerce. Nous avons mis sur pied un commerce de hamburgers et un autre de tacos. Nous étions en constant mouvement. Et maintenant non. Je n'ai rien. Pas de voiture, rien et ça manque » (Julio).

lo suficiente para comer y para estar bien y no se puede. Aquí no. No hay esa factibilidad de lograrlo, está uno siempre con la cosa de que pues ahora comí ¿y mañana? Pues a ver. No sabe uno »¹⁰⁶ (Julio).

« Para mí, como le vuelvo a repetir, o sea como que no es tan perjudicial. Lo más grave es el temor, la inseguridad para uno mismo porque si otra vez empieza uno y tiene uno otra vez para lograr una empresa, vivirá toda la vida con desesperaciones, con temores. Pero también vivir como estoy viviendo ahorita, también vive uno con temores y con desesperaciones porque se viene una enfermedad, una operación, o algo y si no hay dinero pues... »¹⁰⁷ (Jésus).

Malgré ces limites à la recherche d'emploi et à l'embauche, Isabel, Lorenzo et Eduardo réussissent à s'auto-employer et créent leur propre entreprise. Isabel et Eduardo expliquent n'avoir pas eu d'autre choix, car malgré leurs efforts ils ne parvenaient pas à trouver de l'emploi. Isabel donne donc à son compte des thérapies aux femmes, hommes et enfants victimes de violence et elle complémente ses revenus en animant un programme de radio communautaire (emploi salarié). Eduardo a établi une petite entreprise de vente de papeterie. Lorenzo pour sa part n'a pas eu à chercher de l'emploi, car il possédait déjà un garage dans lequel il a réengagé ses activités et où il travaille à la réparation et la restauration de voitures. Tous les trois affirment vivre convenablement mais sans plus. S'ils comparent leur situation économique actuelle à celle du Canada, la différence est significative et ne leur permet pas d'assurer un rythme de vie équivalent.

En somme, le retour à un nouveau contexte socioéconomique et la confrontation à un marché du travail fermé, sélectif et malhonnête annoncent une première facette de la discrimination et des préjugés qui affligent les répondants à leur retour. Alors qu'une migration d'une durée extensive change leur vision et leur perception du bien-être économique, c'est confrontés à ces nouvelles réalités économiques au retour que les

¹⁰⁶ « En réalité, mal parce qu'il y a peu d'opportunités, on n'y arrive pas... Peut-être qu'à mon âge je n'aspire plus à réaliser quelque chose, mais du moins être plus ou moins tranquille et bien. Et être tranquille et bien ce n'est pas avoir en trop, mais suffisamment pour manger et pour être bien et ce n'est pas possible. Ici non. Il n'existe pas cette possibilité de réussir, il y a toujours cette préoccupation d'avoir mangé aujourd'hui, mais de ne pas savoir s'il y en aura pour demain. On ne sait jamais » (Julio).

¹⁰⁷ « Pour moi, comme je le répète, ce n'est pas si nuisible. Le plus grave, c'est la peur, l'insécurité pour chacun de nous, parce que si on recommence à nouveau et qu'on a l'opportunité de réussir une entreprise, on vivra toute la vie dans le désespoir et avec la peur. Mais vivre comme je vis aujourd'hui, je vis également avec la peur et le désespoir parce que si la maladie arrive, une opération ou quelque chose du genre et qu'il n'y a pas d'argent... » (Jésus).

répondants constatent la perte de leur autonomie financière et la perte d'opportunités économiques au Mexique comme au Canada. Le retour forcé est d'ailleurs pour la majorité des répondants un retour à la précarité économique, et donc un retour à la menace et à l'insécurité pré-migratoire. Dans bien des cas, c'est même généralement le retour à une plus grande instabilité économique qu'avant le départ.

Les répondants relatent l'impression d'un retour à la quête migratoire initiale, soit celle d'une recherche de sécurité et de liberté. Cette quête englobe, outre l'aspect essentiel de protection physique, d'autres aspects plus larges de la notion de sécurité qui favorisent le bien-être social et économique et la poursuite d'une vie normale (Zimmermann, 2011, 2012). Ceci rappelle la complexité d'une distinction juste entre les critères de persécution directe et les critères socioéconomiques indirects qui sous-tendent la majorité des demandes d'asile et qui mènent fréquemment au rejet arbitraire de requérants admissibles à l'asile.

« The fact that all sought to have homes, work (incomes) and safety at home or in exile, and that these outcomes were closely bound with safety and danger, serves to reinforce the challenge that these cases pose to the social constructions or knowledge in this area. Connections existed between 'bogus' and 'genuine' refugee issues, or between different forms of survival including and beyond those that are most typically held to belong to genuine refugees » (Zimmermann, 2011: 347).

L'interrelation serrée entre les motivations au refuge justifiant une demande « véritable » ou une « fausse » demande est évidente dans les témoignages de cette étude. Le fait que ce ne soit pas uniquement les répondants ayant établi les considérations socioéconomiques comme première motivation à l'exil qui souffrent de complications économiques au retour, mais bien l'entièreté des répondants, confirme ces observations. Tout comme pour l'exil, le retour ne concerne que rarement l'unique sécurité physique (Zimmermann, 2012). En exil comme au retour, les répondants aspirent à trouver ou à préserver divers aspects de la vie quotidienne normale, des facteurs essentiels à un retour viable (Black et Gent, 2006). Notons principalement la possibilité d'occuper un emploi ou d'accéder à l'éducation, l'accès aux services publics et sociaux, avoir un logement et une vie de famille et être en sécurité. Cependant, le contexte de retour des répondants à cette étude ne leur permet pas de réunir ces conditions, d'autant plus que le maintien de distinctions strictes

entre les demandeurs d'asile « légitimes » et « illégitimes » qui découle directement de la volonté du Canada de protéger son bien-être économique étatique encourage le retour de demandeurs d'asile dans des conditions qui ne sont pas favorables à un retour viable (Black et Gent, 2006; Zimmermann, 2010, 2011).

L'analyse de la réintégration économique évoque donc principalement l'exclusion de l'économie à laquelle font face les répondants en exil comme au retour. D'abord conservés dans une section à part de l'économie canadienne par les limitations qu'impose le statut de demandeur d'asile, ils sont ensuite exclus du secteur économique mexicain dû aux biais et préjugés qu'entretiennent certains employeurs face aux migrants de retour, à l'ignorance de la population locale quant aux difficultés économiques encourues par les répondants durant l'exil et à cette utopie qu'ils atteignent de facto le rêve américain. S'observe donc un continuum de l'exclusion socioéconomique des répondants tout au long du parcours migratoire de la demande d'asile, et par le fait même, la persistance de la discrimination et de la stigmatisation desquelles ils sont victimes. Ils n'atteignent finalement jamais complètement la tranquillité d'esprit qu'ils recherchaient. La réintégration économique laisse donc entrevoir un premier frein à la liberté de réintégration des répondants et un profond sentiment de régression qui se font également ressentir dans la réintégration sociale et psychosociale.

4.3.2 Réintégration sociale et familiale

La réintégration sociale comporte en soi deux réintégrations, la réintégration à la société globale (soit au contexte économique et sociopolitique) et à sa culture, et la réintégration des réseaux sociaux. La réintégration familiale pour sa part consiste en la réintégration de la structure familiale et la reconnexion des liens avec les membres de la famille restés au pays pendant l'exil. Dans cette section, j'aborderai d'abord en quoi le retour au Mexique et à son nouveau contexte politique, économique et social affecte les possibilités de réintégration sociale des répondants et leur capacité à réinsérer d'anciens ou de nouveaux réseaux sociaux. Suite à quoi, j'observerai comment le vécu de la réunification familiale au retour et la séparation familiale causée par le retour forcé marquent la réintégration familiale.

Conjointement à la constatation de la nouvelle situation économique mexicaine et à la difficulté de la réintégrer, les répondants sont plus souvent qu'autrement secoués et troublés par le panorama sociopolitique qu'ils observent à leur retour. Leurs constatations et les dénonciations qu'ils en font s'accordent à la situation décrite au chapitre deux et rappellent les dires de Lapalme (2013), Morris (1999, 2012) et Solís Gonzalez (2012, 2014). La majorité exprime un grave mécontentement face au climat politique et une perte de confiance en la crédibilité de l'actuel président mexicain Enrique Peña Nieto¹⁰⁸ et de son gouvernement. Ils ne croient plus les paroles en l'air des politiciens et leurs fausses promesses, alors que tant de déceptions cumulées au fil des années ont mené à une désillusion et, plus qu'à une frustration, à une profonde indifférence de nombreux répondants face à la politique et ses acteurs. Ce qui dérange le plus les répondants dans l'état actuel du Mexique, c'est l'insécurité généralisée qui découle de la mauvaise gestion gouvernementale, ainsi que les dérapés et dommages collatéraux de la violence organisée, de la délinquance et du narcotrafic que l'État peine à contrôler. En effet, basés sur une comparaison de leur vision pré et post migratoire, les interviewés s'entendent pour dire qu'il y a eu accroissement de l'insécurité entre le moment de leur départ et de leur retour. Ils expliquent la généralisation de ce sentiment par l'omniprésence et la normalisation de la violence, de la corruption et de l'impunité qu'ils observent à leur retour. Nombreux réfèrent à la perte de contrôle de l'État de ses propres institutions et à la prise de contrôle du pouvoir par le crime organisé et le narcotrafic. Ils dénoncent l'invasion par ces organisations de toutes les strates de la société, la corruption de l'appareil gouvernemental et du corps policier, et signalent le travail conjoint entre les membres du gouvernement et du crime organisé. Pour Eduardo, cette situation sous-tend un État répressif et oppressif qui finira par mener à une autre révolution populaire. Jésus et Diego expliquent cette domination des organisations criminelles et des autorités gouvernementales et la soumission de la population :

« Ellos (los miembros del crimen organizado y del narcotráfico) ya saben que todo el pueblo lo sabe pero les vale. Porque ellos tienen armas y porque tienen el poder, van metiendo su gente en la presidencia. La van acomodando. Entonces, si quieres a un juez conciliado, no puedes porque ahí están ellos.

¹⁰⁸ Enrique Peña Nieto est à la tête du pouvoir du Mexique depuis 2012 et c'est à ce président que les interviewés font mention lors des entretiens.

Tu quieres algo penal, pero como los conocen a ellos, les dan el favor a ellos. Entonces de esa manera como que te tienen amedrentado »¹⁰⁹ (Jésus).

« Allá (en Canadá) la policía no es corrupta y si es corrupta no se ve. Aquí (en México) se ve por todos lados. Aquí aun que digas que no, si son corruptos. Si le das un billete de cien, ya te dice (el policía) : “Váyase ya”. Y aquí son (los policías) el desorden, aquí no hacen nada »¹¹⁰ (Diego).

Cette prise de conscience de l'absence d'institutions de protection du citoyen à laquelle font référence Jésus et Diego confronte les répondants à cette quasi-impossibilité d'obtenir justice et à la prédominance de l'impunité (Amnesty International, 2015; McSherry et Mejía, 1999; Morris, 1999, 2012; Solís Gonzalez, 2012, 2014). La majorité des répondants affichent une profonde méfiance face aux instances de protection gouvernementales (armée et corps policier) et expriment la crainte de se retrouver seuls face à une éventuelle menace à leur intégrité sachant que personne ne leur prêterait main-forte en cas de danger.

« Más que nada, no había apoyo de las autoridades, que no podían brindarnos como civiles. No nos pueden brindar la seguridad que necesitamos y entonces cuando uno se da cuenta que las autoridades están corruptas, ¿qué hace uno? Incrementa el temor y incrementa la inseguridad »¹¹¹ (Jésus).

Jésus dénote que cette absence de protection des civils ne fait qu'augmenter le sentiment d'insécurité de chacun et éclaire sur le fait que le retour forcé correspond souvent à un retour à la peur. En effet, la situation d'insécurité génère chez les répondants une accentuation de la peur et développe parfois chez eux un certain type de paranoïa : « Todo el mundo anda así viendo a quien te va a asaltar. Si hay mucho miedo en la gente. Mucho. Si hay mucha paranoïa »¹¹² (Alejandra).

¹⁰⁹ « Ils (les membres du crime organisé et du narcotrafic) savent que tout le peuple est au courant, mais ils s'en foutent parce qu'ils ont des armes et parce qu'ils ont le pouvoir, ils mettent les leurs à la présidence. Ils l'installent. Alors, même si tu veux un juge conciliant, tu ne peux pas parce qu'ils sont là. Tu veux quelque chose de pénal, mais comme ils les connaissent, ils leur donnent l'avantage. Donc de cette façon ils te maintiennent dans la peur » (Jésus).

¹¹⁰ « Là-bas, la police n'est pas corrompue et si elle l'est, ça ne se voit pas. Ici, on la voit partout. Ici, même si tu penses que non, ils sont corrompus. Si tu lui donnes un billet de cent, il te dit (le policier) : « Vas-t-en ». Ici, ils (les policiers) sont le désordre, ici ils ne font rien » (Diego).

¹¹¹ « Plus que tout, il n'y avait pas d'appui des autorités, elles ne pouvaient pas nous protéger comme civils. Elles ne peuvent pas nous offrir la sécurité dont nous avons besoin et alors quand on se rend compte que les autorités sont corrompues, qu'est-ce qu'on fait? La peur et l'insécurité augmentent » (Jésus).

¹¹² « Tout le monde se promène en cherchant qui va les attaquer. Les gens ont très peur. Il y a beaucoup de paranoïa » (Alejandra).

« Tienes que cambiar costumbres. Tienes que cambiar tu manera de ver las cosas. Tienes que estar más atento a lo que haces, a quien te rodea, cuando manejas si te van siguiendo. Hay mucha, mucha inseguridad, entonces tienes que poner *focus* en todo. Realmente poner atención en lo que estás haciendo »¹¹³ (Eduardo).

Les dires d’Alejandra et Eduardo exposent la nécessité de désamorcer certains comportements appris en exil et exposent l’apprentissage comportemental que doivent adopter les répondants en fonction du nouveau climat de peur et d’insécurité qu’ils perçoivent dorénavant et qui forme leur nouvel environnement de vie. Cette vigilance et cette prudence qu’ils tentent d’appliquer dans leur vie quotidienne les exaspèrent et ils regrettent ce sentiment de liberté qu’ils éprouvaient à Montréal. Ils constatent que ces sentiments touchent une large partie de leur entourage et de la population locale et ils remarquent que chacun tente du mieux qu’il peut de s’autoprotéger. Les répondants observent effectivement un changement de comportement chez les Mexicains restés au pays et les définissent, de manière générale, comme plus agressifs, plus méfiants et plus individualistes. Ils remarquent que ces derniers se referment davantage sur eux, se barricadent et se protègent des possibles menaces comme ils le peuvent. Ils dénotent une perte du sentiment d’entraide, de sensibilité et de compréhension, qui dans leur mémoire est si représentatif de la culture mexicaine et l’expliquent par la nécessité de vivre selon l’instinct de survie généré par la peur.

Magdalena: « Ahora en cuanto a seguridad, la gente más frustrada. Son capaces hasta de no tener confianza en ti, así sepan algunos que nos fuimos por nuestra seguridad, pero no van a comer el cuento. Simplemente no te conocen a fondo, ni tienen por qué creerte, tampoco te tienen confianza. Entonces vimos mucha inseguridad aquí, mucha. Ya como vez estas bardas ni siquiera estaban. Ya la gente empieza a cerrarse, para cubrirse un poquito más. Ya es de no salir solos, ya es de como te digo los celulares, ya todas las familias para saber donde anda su gente. Tienen temor ».

Jésus : « O sea ya no hay esa unidad que en otros años se veía la unidad, pasaba algo y todos nos ayudábamos. Y ahora ya no. Y sobre todo el semblante de amargura, de coraje, de frustración, o sea queda reflejado en la cara de la gente. Ya no es amable, ya es más déspota ».

Magdalena: « Ya no se cubren unos a otros ».

¹¹³ « Tu dois changer tes habitudes. Tu dois changer ta façon de voir les choses. Tu dois être plus attentif à ce que tu fais, à ceux qui t’entourent, si quelqu’un te suis quand tu conduis. Il y a beaucoup, beaucoup d’insécurité, donc tu dois être attentif à tout. Réellement prêter attention à ce que tu fais » (Eduardo).

Jésus : « Entonces si ha cambiado la sociedad y vamos a lo mismo verdad de la inseguridad »¹¹⁴ (Jésus et Magdalena).

Magdalena et Jésus rapportent cette impression de déshumanisation des gens et interprètent ces changements de comportements par leur épuisement de subir tant de violence et leur volonté de protéger leur intégrité. Ils regrettent que l'insécurité affecte la façon d'être et la mentalité des Mexicains à un point tel qu'ils observent une fracture de la culture mexicaine en son sein et une transition vers une culture de la peur. Pour nombre de répondants, les changements de mœurs de la population et ceux qu'ils ont eux-mêmes vécus (au retour et en exil) se combinent pour provoquer une dislocation culturelle (Brotherton et Barrios, 2009, 2010). Ils font part d'un fort sentiment d'éloignement et ils expriment souvent être confus par le désir de se réintégrer et de se sentir comme part intégrante de la société mexicaine, et ce scepticisme à l'adhérence des nouveaux éléments culturels mexicains qui leur déplaisent. Il peut alors être considérablement difficile pour eux de se réintégrer à une structure sociale qu'ils ne reconnaissent plus et qui va dorénavant à l'encontre de leurs nouvelles identités sociales (Brotherton et Barrios, 2009). Ruben, van Houte et Davids (2009) questionnent d'autant plus la volonté et la possibilité de réintégration sociale de migrants de retour à une société qui leur est dorénavant étrangère et dans laquelle ils ne se sentent plus chez eux. Ayant quitté une première fois parce qu'ils ne se sentaient plus à l'aise au Mexique, il est pratiquement insensé de penser qu'ils se réintégreront entièrement à une société dans laquelle ils ne veulent plus vivre.

Dès lors, il est commun qu'après une longue période passée à l'étranger, ils se sentent davantage intégrés à la société canadienne qu'à la société mexicaine et qu'ils y développent un

¹¹⁴ Magdalena : « Maintenant, en ce qui a trait à la sécurité, les personnes sont plus frustrées. Elles sont capables de ne pas te faire confiance, même si certains savent que nous sommes parti pour notre sécurité, mais ils ne croient pas l'histoire. Ils ne te connaissent pas à fond, ils n'ont pas de raison de te croire et ne te font pas confiance. Nous avons vu beaucoup d'insécurité ici, beaucoup. Tu vois ces clôtures, elles n'étaient pas là avant. Les gens commencent à se refermer, pour se couvrir un peu plus. On ne sort plus seul, comme je te disais des cellulaires, maintenant toutes les familles en ont pour savoir où sont les leurs. Ils ont peur ».

Jésus : « Il n'y a plus cette unité que dans les années antérieures nous voyions, s'il arrivait quelque chose, tous nous nous entraïdions. Et maintenant non. Et plus que tout, on voit le semblant d'amertume, de colère, de frustration, qui se reflètent dans le visage des gens. Ils ne sont plus aimables. Ils sont plus despotes.

Magdalena : « Ils ne se couvrent plus les uns les autres ».

Jésus : « Donc oui, la société a changé et nous en revenons encore à l'insécurité ».

sentiment d'appartenance plus fort. Ce sentiment d'appartenance sera à fortiori accru par le manque d'opportunités économiques et l'instabilité sociopolitique qui dominent le contexte mexicain, mais également par ces confrontations à leurs nouvelles identités sociales. Souvent, la prise de conscience du nouveau contexte politique, économique et social secoue leur nouveau système de valeurs, alors qu'ils ne considèrent plus pouvoir accepter ou s'adapter à un tel système en place (Cerase, 1974; Christou, 2003; Ruben, van Houte et Davids, 2009).

En ce sens, il est fréquent que les répondants rejettent la société mexicaine, voir même qu'ils y développent une profonde aversion.

« Even after return, there is a refusal to accept the inevitability of return and the need to reintegrate, because of strong psychological, physical, and ideological divides that have been reinforced by the migration experience. [...] There is a disdain for their country of origin, and for the ways of life that have become alien to them » (Schuster et Majidi, 2013: 10).

Plusieurs répondants sont préoccupés, frustrés et moralement épuisés à l'idée de se retrouver dans l'obligation de vivre à nouveau une intégration comme celle qu'ils viennent de vivre au Canada, mais cette fois, à contrecœur. Nombreux ne font plus référence au Mexique comme à leur « maison » et expliquent ce sentiment à la fois par le choc de la prise de conscience des réalités de la société mexicaine, par le développement de nouvelles identités sociales durant leur exil, mais également par le retour à des réseaux sociaux et familiaux complètement changés et parfois même inexistants.

« Rompes nexos, ya la familia no es igual, no es lo mismo. El circulo que tenías no es igual. Entonces nuevamente vuelves a regresar en un nuevo país en todo contexto. O sea México no fue el mismo país que yo deje hace diez años. O sea no y además la gente no es la misma y además te ven diferente.

Entonces hay una separación muy fuerte y cuando tu te esperabas que podrías reencontrarte a esa gente que amaste, que quisiste con los mismos lazos, ya tampoco. Tienes que volver a crear nuevos lazos y la realidad es totalmente diferente.

Tienes una visión diferente, una ideología diferente, ves las cosas desde tu punto de vista. Entonces como que no encajas ya, algo pasa, se rompe eso, y tienes que hacer invariablemente nuevos nexos »¹¹⁵ (Isabel).

Isabel fait référence à la nécessité de bâtir de nouveaux liens sociaux, à défaut de ne pas pouvoir retrouver les mêmes connexions avec ceux qui en un temps lui étaient proches. Elle compare cette impression de ne plus cadrer dans son ancien environnement social, ses groupes sociaux et même familiaux au sentiment d'arriver dans un pays inconnu, où il y a perte des repères, et où il y a nécessité de reconstruire un réseau social qui cadre avec ses nouvelles valeurs morales. En effet, comme elle, la quasi-totalité des répondants affirme ne plus vivre leur vie sociale comme avant leur départ et souffre de cette rupture. Comme ils le vivent à travers leurs propres changements internes, la vie ayant suivi son cours, un retour après plusieurs années d'absence confronte inévitablement les répondants aux changements dans la vie quotidienne de leur entourage. Ces changements impliquent souvent la perte d'affinités ou d'intérêts mutuels et une séparation très forte peut se produire entre les personnes restées au pays et les répondants de retour (Cerase, 1974). Ces derniers rapportent fréquemment la froideur de l'entourage et leurs commentaires rébarbatifs critiquant qu'ils ne les reconnaissent plus, qu'ils ont changé, qu'ils sont moins comme ceci ou plus comme cela. Lorenzo exprime que depuis son retour certains membres de son entourage adoptent même une attitude de complet rejet ou d'ignorance à son égard (Brotherton et Barrios, 2009, 2011; Dumon, 1986).

« Tu vida cambia totalmente, en todos los aspectos. Tus amistades ya no las encuentras como las encontrabas antes, la gente te ve y no te quieren ver, no te quieren hablar, no te contestan. O sea sientes el rechazo de la gente »¹¹⁶ (Lorenzo).

¹¹⁵ « Tu romps des liens, la famille n'est plus la même, ce n'est pas la même chose. Le cercle que tu avais n'est plus le même. Cela revient à rentrer dans un nouveau pays dans tout son contexte. Le Mexique n'était pas le même pays quand je l'ai quitté il y a dix ans. Non, et en plus les gens ne sont pas les mêmes et ils te voient d'une façon différente. Il se crée alors une très forte séparation et quand tu t'attendais à retrouver toutes ces personnes que tu as aimées avec les mêmes liens, ce n'est pas le cas. Tu dois encore créer de nouveaux liens et la réalité est totalement différente. Tu as une vision différente, une idéologie différente, tu vois les choses de ton point de vue. Alors comme tu ne cadres plus, quelque chose se passe, quelque chose se brise, et tu dois invariablement créer de nouveaux liens » (Isabel).

¹¹⁶ « Ta vie change complètement, dans tous les aspects. Tes amitiés ne sont plus les mêmes qu'avant, les gens te voient et ne veulent pas te voir, ils ne veulent pas te parler, ils ne te répondent pas. En fait, tu sens le rejet des autres » (Lorenzo).

Cette situation s'applique également à d'autres répondants et ils expriment que cela brime bien entendu leur réintégration sociale, mais également leur réintégration économique, car les réseaux sociaux sont essentiels pour l'obtention d'un emploi et d'une position stable et efficace dans la société. À défaut d'avoir un système de support et un réseau social solide, il leur est encore plus difficile de trouver de l'emploi et de percer le marché du travail (Brotherton et Barrios, 2009, 2011; Ruben, van Houte et Davids, 2009).

Dans cette même portée, alors qu'ils sont confrontés à nombre de ces barrières et restrictions économiques, politiques et sociales, plusieurs répondants affirment ne plus se sentir citoyens mexicains à part entière. Reprenant les dires de Marshall (1950, selon Ruben, van Houte et Davids, 2009), la citoyenneté couvre les droits civiques, soit les droits de liberté individuelle, la liberté de parole, de pensée et de religion, le droit à la propriété et le droit à la justice; les droits politiques dont le droit de participation à l'exercice du pouvoir en place en tant qu'électeur; et les droits sociaux incluant le droit à l'atteinte d'un bien-être économique et l'assurance du droit de vivre la vie d'un citoyen en fonction des standards prévalant dans la société. Bien que le citoyen mexicain en général soit fortement limité dans l'atteinte et l'obtention de ces droits dû entre autres à la prédominance de la violence, de la corruption et de l'impunité dans la société, les répondants en sont d'autant plus exclus de par leur statut de migrant de retour. Ce qui appert des témoignages et de l'analyse de la réintégration sociale, ce sont des limites importantes à l'atteinte de ces droits et une privation de liberté tout au cours du parcours migratoire. Ayant d'abord migré en raison d'une difficulté d'accès à la protection et à la sécurité de leur intégrité, ils font face durant l'exil à une constriction similaire de leurs droits, étant brimés par le statut de demandeur d'asile de l'atteinte d'un bien-être socioéconomique et d'une position équivalente aux standards de la société canadienne. La poursuite de cette exclusion de la citoyenneté au retour confronte les répondants à l'échec de leurs objectifs migratoires, alors que s'initie à nouveau leur quête migratoire, soit la recherche de droits et donc de citoyenneté.

Outre cette exclusion de la citoyenneté et l'attitude de rejet de l'entourage, le regard que porte la population locale sur les migrants de retour au pays a également un impact important sur la façon dont les répondants vivent leur réintégration sociale. Plusieurs

témoignages font état de la stigmatisation et de la discrimination auxquelles ils sont confrontés à leur retour au Mexique et de la vision généralement erronée que porte la population locale sur les possibilités et les accomplissements du migrant lors d'une migration vers le Nord. À la question : « Comment sont perçus les migrants de retour au Mexique? », Isabel reprend plusieurs visions possibles de la population locale à cet égard.

« Hay varios puntos, pero uno primordial que es muy generalizado es como de derrotado, como de: “No la hiciste y te regresaste”, “Mira dejaste todo esto y te fuiste y ya”. Como hasta de burla, como hasta de : “No fuiste capaz”. Por eso muchos migrantes, por esta situación no se quieren regresar porque dices “¿Cómo voy a llegar derrotado?” “¿Cómo voy a llegar sin dinero?” “¿Cómo voy a llegar sin lo último de la moda?” O sea esa parte de *bluf* es como muy marcada.

Otra parte, otro esquema lo ve como de valentía. Por ejemplo, yo las veces que he hablado, mucha gente me dice que fui muy valiente al irme y hoy que lo pienso yo digo fui muy inconsciente al irme porque yo no tenía consciencia de lo que estaba haciendo. Quizás si la hubiera tenido, no lo hubiera hecho. O sea, ves a una mujer con tres bebés y “¿Cómo que andas en esta parte? Pero bueno así fue, entonces la gente lo ve “¡Wow!” porque además en mi caso muy particular, yo tenía la residencia y podía haber obtenido la ciudadanía. Entonces mucha gente me ve como que tonta : “¿Por qué no te quedaste?”. “Lo hubieras hecho”. “¿Por qué no lo hiciste si lo estabas lográndolo?”.

Entonces hay como de todo un poco. Hay aquellos que se alegran y dicen: “Que bueno que regresaste. Que bueno que te diste cuenta que lo importante eran las raíces, la familia, o sea lo que tienes aquí”. Y hay otra parte que te dice: “Que tonta o sea, ¿por qué no lo hiciste?” y otra parte que te dice, este no sé. Esta muy segmentado, no te puedo decir algo en particular, pero en general a los migrantes que regresan, si se les ve como en otro estatus. Como que tienen otro tres estrellitas más »¹¹⁷ (Isabel).

¹¹⁷ « Il y a plusieurs points, mais l'un d'eux est primordial et très généralisé, celui d'être abattu, celui de : « Tu n'as pas réussi et tu es rentré », « Regarde tout ce que tu as abandonné et tu es parti et voilà ». Comme un peu de moquerie, presque comme : « Tu n'as pas été capable ». C'est pour cela que de nombreux migrants ne veulent pas rentrer parce qu'ils se disent : « Comment vais-je arriver abattu? », « Comment vais-je arriver sans argent? », « Comment vais-je arriver sans le dernier cri de la mode? ». Toute cette partie de *bluf* est très marquée. Une autre partie, un autre schéma c'est de le voir comme du courage. Par exemple, lorsque je raconte mon histoire, beaucoup de personnes me disent que j'ai été très courageuse de quitter et aujourd'hui quand j'y pense, je me dis que j'ai été très inconsciente de partir parce que je n'avais pas conscience de ce que je faisais. Peut-être que si je l'avais eue, je ne l'aurais pas fait. Tu vois une femme avec trois bébés et tu te demandes ce qu'elle fait par ici. Mais bon, les choses se sont passées ainsi, alors les gens le voit comme : « Wow! », parce qu'en plus, dans mon cas particulier, j'avais la résidence et j'aurais pu obtenir la citoyenneté. Mais beaucoup de gens me voient comme naïveuse : « Pourquoi tu n'es pas restée? », « Tu aurais dû le faire », « Pourquoi tu ne l'as pas fait si tu étais en train de réussir? ». Alors, il y a un peu de tout. Il y a ceux qui te disent qu'ils se réjouissent et te disent : « C'est

Isabel relate qu'il n'y a pas une vision généralisée de la population locale envers les migrants de retour mexicains, mais plutôt une vision segmentée. Or, ce regard que portent les Mexicains sur les migrants de retour est vécu, interprété et intériorisé par les répondants de manière variée. Certains sont valorisés par une perception positive des locaux qui admirent leur courage d'avoir vécu l'expérience de l'exil ou encore applaudissent leur retour aux sources et leur valorisation de ce qu'ils ont dans leur pays d'origine. À l'opposé, certains répondants ressentent un jugement péjoratif à leur égard, un regard moqueur face à ce qu'on leur reproche être un échec ou une incapacité à ne pas avoir réussi à faire leur vie au Canada. Ils se sentent parfois attaqués et agressés par les questions qu'on leur pose, alors qu'ils sont fragilisés par le retour et peuvent éprouver à la fois des sentiments de honte, de gêne, de regret et de culpabilité face à ces préjugés tenus à leur égard.

« Te atacan mucho. Por ejemplo, ahorita que vayamos con la tía ella te va a dar otra perspectiva. Cada quien tiene su perspectiva. Pero si te dicen muchas cosas de por ejemplo: “¿Por qué no trajiste dinero?”, “¿Por qué no juntaste dinero?”, “¿A qué te regresaste?”, “¿Por qué regresaste?”, “¿Por qué te rechazaron?” O sea si te hacen muchas preguntas que no quiero contestar porque me siento mal. Te sientes mal. Yo me siento fracasada. Igual ya no, ya no la hice. Pues hice, deshice y todo y no te creen. Ya para que les dices. A veces les digo: “¿No me crees? ¿Para qué te digo?”. No creen que uno ha trabajado, no creen que uno se mata, no creen que haga cosas que uno hizo, que uno vivió. Solamente los inmigrantes que venimos ahora aquí en México, solamente ya sabemos lo que paso allá »¹¹⁸ (Liliana).

Comme l'expose Liliana, nombre de Mexicains restés au pays portent de fausses croyances et des images erronées sur les répondants, basées sur l'incompréhension et l'ignorance. Croyant à des migrations économiques, ils sont plus souvent qu'autrement

bien que tu sois rentrée, que tu te sois rendu compte que le plus important était tes racines, ta famille, ce que tu as ici ». Et il y a une autre partie qui dit, je ne sais pas. C'est très segmenté, je ne peux pas te dire quelque chose en particulier, mais en général les migrants de retour sont vus à un autre statut. Ils ont comme trois petites étoiles en plus » (Isabel).

¹¹⁸ « Ils t'attaquent beaucoup. Par exemple, maintenant que nous allons aller chez la tante, elle va te donner une autre perspective, chacun à sa propre perspective. Mais oui, ils te disent beaucoup de choses, par exemple : « Pourquoi n'as-tu pas rapporté d'argent? », « Pourquoi n'as-tu pas économisé d'argent? », « Dans quel but es-tu rentrée? », « Pourquoi es-tu rentrée? », « Pourquoi t'ont-ils refusée? ». Oui, ils posent beaucoup de questions auxquelles je n'ai pas envie de répondre parce que je me sens mal. Tu te sens mal. Je me sens fracassée. Peut-être que non, peut-être que je n'ai pas réussi. En fait, j'ai fait, j'ai défais et tout, et ils ne te croient pas. Alors, pourquoi leur raconter? Parfois, je leur dis : « Tu ne me crois pas? Alors pourquoi est-ce que je te raconte? » Ils ne croient pas que tu aies travaillé, ils ne croient pas que tu te tues, ils ne croient pas que tu aies fait les choses que tu as faites et que tu as vécues. Seulement les migrants qui maintenant rentrent au Mexique savent ce qui se passe là-bas » (Liliana).

inconscients des motifs de départ des répondants. Plusieurs s'imaginent qu'à leur retour les migrants reviennent nécessairement avec de grandes économies et qu'ils ont réussi à atteindre le classique rêve américain, ce qui est rarement le cas (Barsky, 1995). La population locale semble avoir gardé en tête l'ancienne image de la typique migration économique vers les États-Unis, celle de l'époque des travailleurs migrants temporaires, avant les changements de paradigmes migratoires. Ils ne sont généralement pas au courant des réalités et des difficultés qu'implique le processus de demande d'asile et de la précarité que présuppose le statut de demandeur d'asile.

« Bueno la primera impresión que tiene la gente de aquí es que creen que al ir allá a la frontera o al Norte, al Norte de aquí de este de América, lo primero que piensan es que uno va, trabaja allá y hace muchos dólares. Y también eso es más perjudicial para uno porque en realidad uno no va por dinero, bueno nosotros no íbamos con ese plan.

Entonces cuando uno llega aquí, piensan que uno trae dinero y por eso es otra inseguridad. Es un temor más que uno vive como recién llegado del Norte porque la gente piensa que tiene uno dinero cuando no saben las circunstancias que atraviesa uno para poder llegar allá. La inestabilidad allá y después regresar porque todo genera gastos verdad, los pasajes, maletas, traslados, todo. Entonces es mucho dinero que también se gasta en un viaje y este en realidad no se puede guardar gran economía »¹¹⁹ (Jésus).

Jésus relate les complications qu'engendre cette vision générale et incorrecte de la population locale sur les migrants de retour comme ayant un statut socioéconomique plus élevé que celui qu'ils détiennent réellement. Selon lui, cette supposition qu'ils reviennent avec de grandes épargnes est un facteur de risque supplémentaire à leur sécurité physique et économique. D'un côté, elle accentue les risques de menaces étant donné la fréquence des enlèvements et des persécutions pour l'obtention de rançons et d'un autre, elle favorise d'autant plus la stigmatisation et l'exclusion du marché du travail, alors que certains

¹¹⁹ « Bon, la première impression qu'on les personnes d'ici est qu'elles croient qu'en allant là-bas à la frontière ou au Nord, au nord d'ici de l'Amérique, la première chose qu'ils pensent c'est que tu vas travailler là-bas et gagner beaucoup de dollars. Et ça, c'est plus nuisible pour nous, car en réalité certains n'y vont pas pour l'argent, du moins nous n'y allons pas dans ce but. Alors quand on rentre ici, ils pensent que nous avons de l'argent et cela cause plus d'insécurité. C'est une peur de plus que l'on vit comme migrant récemment rentrés du Nord, car les gens pensent que nous avons de l'argent, alors qu'ils ne savent pas les circonstances que nous traversons pour pouvoir arriver là-bas. L'instabilité là-bas et celle au retour, car en réalité tout génère des dépenses, les billets d'avion, les valises, les transferts, tout. C'est donc beaucoup d'argent qui est dépensé dans le déplacement et en réalité il n'est pas possible de garder de grandes économies » (Jésus).

employeurs ne les priorisent pas dans l'embauche pensant qu'ils ne le nécessitent pas vraiment. D'autre part, les répondants rapportent que ces attitudes parfois inconscientes de la population locale servent, dans certains cas, à justifier l'expression d'un ressentiment, d'une hostilité ou d'une certaine jalousie envers ceux ayant migré (Brotherton et Barrios, 2009, 2011; Dumon, 1986). Les répondants expliquent ces sentiments par le désir de nombreux Mexicains de voyager ou de migrer vers le Nord, la frustration qu'ils ressentent de ne pas pouvoir le réaliser et l'envie et l'incompréhension face à ceux qui y étant parvenu, finissent par rentrer. Le regard de la population locale sur les répondants joue donc sur leur capacité et leur possibilité à réintégrer les réseaux sociaux de la société d'origine et comme nous le verrons plus tard, sur les possibilités d'identification du soi.

De plus, la séparation familiale et la réunification familiale encourues lors du processus migratoire sont des facteurs extrêmement déterminants dans la réintégration sociale (et dans la réintégration psychosociale). Bien que le retour forcé puisse être la cause d'une séparation des répondants avec les membres de leur famille restés au Canada, ils expriment le bonheur et l'apaisement qu'ils ressentent de retrouver, après une si longue absence, leur famille restée au Mexique. Certains font part de l'accueil chaleureux de la famille et de la quasi-absence de jugements dans le noyau familial. Pour eux, cette sensation qu'ils n'ont pas changés et qu'ils sont restés les mêmes après tout ce temps passé, leur est d'un grand réconfort. À travers les déboires du retour forcé, la réunification familiale reste le facteur aidant le plus important au bien-être et à la réintégration personnelle (pour les répondants ayant retrouvé leur famille) (Brotherton et Barrios, 2011). Pour Andrés, la famille est un rappel qu'il n'est pas seul et cela lui permet de moins penser à ceux qu'il a laissés derrière lui. De plus, la situation socioéconomique des répondants obligeant, le retour au Mexique va souvent de pair avec un retour à la maison familiale. Cette étape est généralement difficilement vécue et ressentie comme la perte d'indépendance et d'intimité qu'ils avaient acquises au Canada. Après avoir vécu plusieurs années de façon indépendante, Andrés, Emiliano et Eduardo se doivent de se plier à nouveau aux règles du foyer familial et bien qu'ils disent s'y être habitués, ils avouent qu'ils n'aiment pas ce sentiment de régression et cette reprise de contrôle de l'autorité parentale. Pour les García López le retour à la maison familiale est aussi un rappel quotidien de la perte de leur indépendance financière (Schuster et Majidi, 2013).

Lorsqu'elle a lieu, la réintégration de la structure familiale n'est pas toujours facile pour les répondants. Tout comme l'entourage, les membres de la famille peuvent avoir changé et évolué différemment avec le temps. Pour Liliana, la réunification familiale fut particulièrement complexe, alors qu'elle reprit la garde de ses enfants après quatre ans d'absence. À son retour, elle est choquée de constater la maltraitance et la violence que son ex-mari leur a infligées durant son absence et elle se sent terriblement coupable.

« Me los maltrató mucho. Me los pegó mucho. Mis hijos me han dicho que me los pegó mucho, demasiado. No era para eso (su migración). A los niños los dejaba encerrados y si uno de mis niños hacía algo, los pegaba, los maltrataba, los dejaba sin comer. De todo eso me enterré cuando llegué a México. No es posible, yo le mandaba dinero para que no tuvieran carencias. Ahora estamos pasando muchas carencias pero estamos juntos.

Ahorita es un cambio muy drástico porque ellos no estaban acostumbrado a que les dijeran cosas en forma al respeto y a la educación. Yo ahorita estoy educándolos, estoy informándolos. Estoy aprendiendo con ellos y ellos conmigo porque ya están grandes y ya se defienden. Entonces si fue un cambio muy drástico para mí y para ellos. Muy drástico también para mí porque volver a ser mamá después de cuatro años... Ya están grandes y para ellos fue como que un *choc* »¹²⁰ (Liliana).

Liliana explique qu'après cet épisode de séparation et de violence qu'ils ont vécu, elle et ses trois fils doivent maintenant se réappivoiser mutuellement et réapprendre à vivre ensemble. Elle tente de réincorporer son rôle de mère et d'instaurer une discipline et une éducation, mais avoue qu'elle trouve cela extrêmement difficile, car ses fils ont grandi et ont chacun développé leur personnalité et leur caractère. Ayant elle-même subi de la violence psychologique par son ex-mari, à son retour elle décide de migrer dans une autre ville pour assurer une protection à toute la famille. Elle se retrouve seule, sans l'appui de sa famille, sans réseaux sociaux et exprime avoir beaucoup de difficultés à gérer toutes les facettes de sa vie.

¹²⁰ « Il les a beaucoup maltraités. Il les a beaucoup battus. Mes enfants m'ont dit qu'il les a beaucoup battus, trop. Ce n'était pas l'objectif (sa migration). Il gardait les enfants enfermés et si un de mes enfants faisait quelque chose, il les frappait, il les maltraitait, il les privait de nourriture. Je me suis rendue compte de tout ça quand je suis arrivée à Mexico. Ce n'est pas possible, je leur envoyais de l'argent pour qu'ils n'aient pas de carences. En ce moment nous traversons de nombreuses carences, mais nous sommes ensemble.

En ce moment, c'est un changement très drastique parce qu'ils n'étaient pas habitués à ce qu'on leur dise des choses en trait au respect et à l'éducation. En ce moment, je les éduque, je les informe. Ils apprennent avec moi et moi avec eux, parce qu'ils sont grands maintenant, ils se défendent. Donc ce fut un changement très drastique pour moi et pour eux. Très drastique pour moi parce que redevenir maman après quatre ans... Ils sont grands maintenant et pour eux ce fut comme un choc » (Liliana).

Se trouvant tout les quatre dans une situation psychologique instable, elle affirme qu'ils consultent tous un psychologue.

Pour d'autres, comme pour Lucía, il n'y a simplement pas de réunification familiale au retour. Sa famille nucléaire a pris la décision de rester au Canada et à son retour elle n'a pas de contacts avec d'autres membres de sa famille.

« Es muy difícil yo estar lejos de mi familia porque es una situación que no tiene ni principio ni fin. No sabes cuando vas a volver a ver a tu familia. No sé cuando va a llegar el momento porque mi mamá esta peleando con todo por quedarse allá. Entonces ella me lo ha dicho: “A mí hasta que no me agarren de alguna forma, yo no me regreso”. Entonces yo no sé cuando los voy a volver a ver. A mí me ha hecho muchísima falta no tener a mi familia. No ver crecer a mis hermanos, no tener alguien con quien platicar. A veces me voy a trabajar, se quedan las luces apagadas, me regreso a la casa y las luces siguen igual. No tengo alguien que me procure cuando me enfermo. Extraño cuando mi mamá me pregunta. A veces quisiera abrir la puerta y que estuviera mi mamá (se pone a llorar) y me preguntara: “Hija ¿cómo estas? ¿Cómo te fue?” Y es muy difícil porque ya no los tengo. No tengo resignación en estos momentos. Todavía siento que los necesito »¹²¹ (Lucía).

Elle explique souffrir terriblement de cette séparation et de l'incertitude de ne pas savoir si elle reverra sa famille un jour et quand. Elle vit difficilement la solitude et s'ennuie de leur présence. La famille étant un facteur stabilisateur crucial à la réintégration (Brotherton et Barrios, 2010), la séparation familiale est bien souvent la situation qui affecte le plus le bien-être des répondants au retour et qui affecte leur volonté à se réintégrer à la société mexicaine. Elle est donc un fort incitateur à la remigration étant donné que ces répondants gardent l'espoir de retrouver leur famille (Schuster et Majidi, 2013).

¹²¹ C'est très difficile pour moi d'être loin de ma famille parce que c'est une situation qui n'a ni début ni fin. Tu ne sais pas quand tu vas revoir ta famille. Je ne sais pas quand arrivera le moment parce que ma mère se bat pour pouvoir rester là-bas. Elle me l'a dit : « Tant qu'ils ne m'attrapent pas, je ne rentre pas ». Alors je ne sais pas quand je les reverrai. Ça m'a énormément manqué de ne pas avoir ma famille. Ne pas voir mon frère et ma sœur grandir, ne pas avoir quelqu'un avec qui parler. Parfois je pars au travail, les lumières restent fermées, je rentre à la maison et les lumières sont encore éteintes. Je n'ai personne pour prendre soin de moi quand je tombe malade. Parfois j'aimerais ouvrir la porte et que ma maman soit là (elle commence à pleurer) et qu'elle me demande : « Comment ça va ? Comment s'est passée ta journée ? » Et c'est très difficile parce que je ne les ai plus à mes côtés. Dans ces moments, je n'ai pas de résignation. Je sens encore que j'ai besoin d'eux » (Lucía).

Finalement, certains répondants rapportent le choc vécu par leurs enfants d'être déracinés une seconde fois. Pour eux, cela signifie perdre à nouveau leurs repères et leurs amis et il n'est pas rare qu'ils aient énormément de difficulté à accepter le retour au Mexique. Magdalena et Jésus expliquent les comportements de rébellion et de déni de la réalité de leur fils et son idée bornée, presque obsessionnelle, d'un éventuel retour au Canada.

« Él nos dice : “Papá esta igual de peligroso acá. Yo me quiero regresar a Canadá. Yo quiero irme. Vámonos. Haz algo, hagan algo. Vayan a la embajada o lo que sea”. O sea él se puso mal, pero mal. Nos decía : “Yo no me quiero regresar a México”. Él nos hacía el fuerte, pero ya una vez aquí volvió a caer en esa depresión. Se me puso una rebeldía dura que se iba a regresar a Canadá. Hasta el día de hoy sigue con la idea de regresarse »¹²² (Jésus).

Comme l'exprime Jésus dans cet extrait, son fils cherche les façons de faire pour retourner au Canada et en veut à ses parents de ne pas avoir réussi à les faire rester au Canada. Les parents racontent la souffrance qu'ils vivent de voir leurs enfants dans cet état et le manque de ressources pour leur venir en aide : « Yo lo único así sinceramente que siento más feo es la situación de mis hijos porque están siendo afectados hasta ahorita por los estudios y moralmente »¹²³ (Jésus). Ils vivent cette même culpabilité au retour qu'ils vivaient avant de partir, soit cette impression d'avoir brimé les opportunités de leurs enfants et entacher leur avenir. Isabel fait part du bouleversement de ses enfants lorsqu'elle leur apprend qu'ils se réinstalleront définitivement au Mexique, alors qu'elle estimait à deux semaines son séjour là-bas.

« Para ellos fue muy fuerte, muy fuerte. O sea yo te decía que ellos son Quebecos disfrazados de Mexicanos y si es la verdad. Traen como que todos estos valores quebecos. Al principio era como “Ah si México, todos me hablan de México” y estaban todos muy orgullosos de ser Mexicanos porque todos los Quebecos les decían “Ah México que bonito!”. Pero cuando ya te empiezas a meterte al México lindo y querido, cuando ya empiezas a tener esta inmersión en la cotidianidad, hay cosas que mis hijos todavía no entienden »¹²⁴ (Isabel).

¹²² « Il nous dit : « Papa, c'est aussi dangereux qu'avant ici. Je veux rentrer au Canada. Je veux m'en aller. Partons. Fait quelque chose, faites quelque chose. Allez à l'ambassade ou peu importe ». Il est devenu très mal. Il nous disait : « Je ne veux pas rentrer au Mexique ». Il faisait le fort, mais une fois de retour ici, il est retombé dans une dépression. Il est entré dans une solide rébellion et me disait qu'il allait rentrer au Canada. Jusqu'à aujourd'hui il garde cette idée de retourner au Canada » (Jésus).

¹²³ « La seule chose qui m'affecte sincèrement, c'est la situation de mes enfants, parce qu'à ce jour ils sont affectés dans les études et moralement » (Jésus).

¹²⁴ « Pour eux, ça a été très difficile, très difficile. Je te disais qu'ils sont des Québécois déguisés en Mexicains et c'est la vérité. Ils ont toutes ces valeurs québécoises. Au début, c'était plutôt comme : « Ah le Mexique, tous me

Elle explique la nécessité pour ses enfants de faire le deuil de Montréal et de rompre les liens qui les attachent au Canada. Ils se doivent comme tous les répondants de laisser aller certains comportements et valeurs apprises au Canada pour faciliter et maximiser leur réintégration sociale au Mexique. Plusieurs parents restent optimistes quant au futur de leurs enfants et entretiennent les mêmes rêves et aspirations pour leurs enfants au retour

La décortication des situations et des éléments constituant de la réintégration sociale et familiale font ressortir l'absurdité d'associer une personne à son lieu d'origine comme étant sa « maison » et comme l'endroit où elle devrait être et où il convient qu'elle soit (Kibreab, 2003). Les liens confus entre les divers éléments économiques, sociaux, familiaux, politiques et culturels qui constituent la maison se combinent pour former un ensemble où la personne se sent bien et où elle décide de vivre. La méthode canadienne de renvoi forcé obligeant le retour des requérants d'asile refusés à l'endroit d'où ils sont arrivés ou à leur pays d'origine (CIC, 2010a), plutôt que de favoriser un retour à la « maison », encourage un retour aux préoccupations, aux souffrances et aux complications de l'atteinte d'un bien-être économique, social, familial et psychosocial.

4.3.3 Réintégration psychosociale

Indéniablement liées, les réintégrations économique et sociale influencent grandement la réintégration psychosociale. De ce fait, le niveau de réintégration des répondants à chacune d'elle influe sur le bien-être psychosocial et vice versa. Dans les lignes suivantes, j'aborderai en quoi le retour forcé affecte le sens du soi et l'identité et par le fait même, le bien-être psychosocial. Comme vu dans les sections sur la réintégration économique et la réintégration sociale et familiale, le contexte de retour est caractérisé par la discrimination, l'exclusion, la stigmatisation et les préjugés qui incombent aux répondants. Conjointement à la transition du sentiment d'appartenance et d'intégration envers la société canadienne, ceci provoque nombre

parlent du Mexique » et ils étaient très fiers d'être Mexicains parce que les Québécois leur disaient : « Ah le Mexique, c'est si beau! ». Mais quand tu commences réellement à t'insérer dans le Mexique joli et adoré, quand tu commences l'immersion quotidienne, il y a des choses que mes enfants ne comprennent pas encore » (Isabel).

de sentiments ambivalents qui caractérisent la réintégration psychosociale et dont il sera question.

La prise de conscience par les répondants au retour de leur nouvelle identité sociale, de la dislocation culturelle avec la société mexicaine, de l'absence de citoyenneté (et donc de la privation de droits et de libertés) et de leur éloignement considérable de la société mexicaine provoque une série de sentiments ambigus qui s'entremêlent et les tourmentent. Comme l'exprime Magdalena : « O sea esa es nuestra situación, por eso nuestros sentimientos así gustosos y frustrados y de todo hasta ahorita. Hasta ahorita no logramos acomodar nuestros sentimientos, es una experiencia bien desgastante, hasta el día de hoy »¹²⁵, de nombreux répondants rapportent nombre d'émotions contradictoires qui nuisent considérablement à leur tranquillité d'esprit et qui limitent grandement leur réintégration psychosociale. Pour la majorité, le retour au Mexique génère un déséquilibre économique, social et psychologique marqué qui évoque une grande instabilité émotionnelle. Ils sont souvent ébranlés et humiliés par le processus de renvoi et par tout ce qu'ils ont dû sacrifier durant le processus de demande d'asile pour finalement être renvoyés. Peu importe les raisons du retour, le degré du sentiment d'appartenance à la société canadienne et la stigmatisation vécue durant l'exil, les répondants expriment tous avoir vécu un choc très fort au retour. Ayant vécu de nombreux changements les dernières années et ne sachant toujours pas ce qui va leur arriver, ils sont percutés par ce retour forcé à l'inconnu et par l'impression d'être perdus dans une société qui est censée être la leur, mais qu'ils ne reconnaissent plus. Pour comprendre leur réintégration à la société mexicaine, il importe de saisir comment cette nouvelle destination forcée affecte leur sens du soi (Brotherton et Barrios, 2010).

En ce sens, il a été observé que les forts changements identitaires durant l'exil et la réalisation de la perte de leur identité propre au retour (Ruben, van Houte et Davids, 2009) créent des identités ambivalentes et incomplètes, et ce sont ces constatations qui affectent le sens du soi (Christou, 2003) et qui sont à la source d'importants troubles psychologiques. Le

¹²⁵ « Ceci est notre situation, c'est pour cela que nous avons des sentiments plaisants, frustrés et de toute sorte encore aujourd'hui. À ce jour, nous n'arrivons pas à ajuster nos sentiments. C'est une expérience bien fatigante encore aujourd'hui » (Magdalena).

retour devient en quelque sorte un nouveau contexte spatial où, par des processus émotionnels et rationnels d'incorporation, il y aura réalisation du soi (Christou, 2003).

« The intersection of self and nation prior to but ultimately during the return settlement and eventually throughout the post-adjustment period can be understood as a new spatial formation, wherein identifications emerge to be questioned and processed » (Christou, 2003: 116).

Dans un contexte de retour étant principalement caractérisé par le rejet et l'exclusion, les répondants observent une grande confusion quant à leur identification à la société mexicaine. Ils font généralement face à une rupture culturelle, sociale et identitaire et à une variété de sentiments contradictoires qui briment la réalisation du soi et le bien-être psychosocial au retour. Isabel explique cette ambiguïté entre le fait d'être Mexicaine de nationalité, mais de ne plus avoir les repères qui autrefois la faisaient sentir comme telle.

*« Porque el migrante que es deportado, llega nuevamente a un lugar que no es su lugar aunque sea el mismo espacio. Todo ha cambiado, todo es diferente, ya no tienen los mismos contactos, las mismas amistades, las situaciones, los lugares. Ya no eres ni de aquí ni de allá. Porque aunque eres Mexicano, ya no tienes esos nexos »*¹²⁶ (Isabel).

Ce sentiment d'entre-deux, de n'être ni d'ici ni de là-bas (Brotherton et Barrios, 2009, 2011) qu'évoque Isabel se rapporte au fait que bien que fiers de leur mexicanité, nombreux affirment ne plus se reconnaître comme Mexicains. Cette impression va au-delà de l'exclusion de la citoyenneté, alors que les répondants ressentent ne plus être adaptés à la société mexicaine et ne plus en former un membre à part entière. Ne reconnaissant plus les mœurs des Mexicains, ils ne savent plus ce que c'est que de se considérer comme Mexicain. Ils expliquent cette sensation entre autres par l'adoption en exil d'une nouvelle façon de penser et de voir les choses qui modifie leur façon d'être, leur mentalité et leur esprit. Pour certains cette transformation est plutôt radicale et leur permet de se libérer d'un certain enfermement ou étouffement sociétal ressenti avant le départ (Schuster et Majidi, 2013). C'est le cas de Liliana pour qui le séjour au Canada représente un véritable affranchissement, voir même une renaissance, car il lui permet une libération de la violence conjugale qu'elle vivait. Dans cet

¹²⁶ « Parce qu'il est déporté, le migrant arrive nouvellement dans un endroit qui n'est pas le sien même si c'est le même espace. Tout a changé, tout est différent. Ils n'ont plus les mêmes connexions, les mêmes amitiés, les situations, les endroits. Tu n'es plus d'ici, ni de là-bas, parce que même si tu es Mexicain, tu ne possèdes plus ces liens » (Isabel).

extrait, elle explique sa transformation identitaire par la « mort » d'Ana (son prénom usuel avant sa migration) et la « naissance » de Liliana (son deuxième prénom qui remplacera Liliana).

« O sea que haz de cuenta Ana murió. En Canadá se quedó, murió. Llegó Liliana. O sea lo de México se quedó y se fue Liliana a trabajar, a echarle ganas, a ser otra, a ser más independiente, a ser este más paciente, a ser más este activa, a cambiar totalmente »¹²⁷ (Liliana).

Elle laisse s'éteindre une partie de son identité pour en développer une nouvelle qu'elle considère libératrice. Tout comme elle, de nombreux répondants évoquent la longue transformation et l'adaptation psychologique qu'ils ont traversées durant l'exil où ils tentent de trouver un sens à leur vécu et de reconstruire une vision d'eux-mêmes (Muecke, 1987). Consistant en un processus lent de quête intérieure, plusieurs luttent pour conserver leur nouvelle identité et leur nouveau sens du soi au Mexique. Toutefois, certains relatent l'impossibilité au retour d'être et de vivre la personne qu'ils sont devenus durant la migration. Ils expliquent que le poids de la société mexicaine s'impose à eux et les force à adapter leurs comportements et interactions sociales à la réalité du pays : « Es una locura. Es una locura porque no puedes ser la persona que eres. La sociedad misma te cambia, las situaciones de todos los días »¹²⁸ (Eduardo). Les paroles d'Eduardo rappellent le concept de l'homme marginal, soit l'homme condamné à être tiraillé intérieurement entre deux sociétés et deux identités irréconciliables qu'ils n'arrivent pas à rallier (Brotherton et Barrios, 2009, 2010). Il relate qu'une partie de lui tente de se réintégrer à la société et à la culture mexicaine, mais qu'une autre lutte contre cette réintégration. Il se refuse à réadopter certains comportements et valeurs auxquels il n'adhère plus ou auxquels il ne croit pas, mais explique que la forte pression sociétale l'emporte souvent.

Ces conflits internes s'expliquent d'une part par la forte influence du sentiment d'appartenance développé à la société d'accueil. Comme ce sentiment semble être indépendant

¹²⁷ « En fin de compte, Ana est morte. Elle est restée au Canada, elle est morte. Est alors arrivée Liliana, la partie du Mexique est restée et Liliana est partie travailler, faire des efforts, être une autre, être plus indépendante, être plus patiente, être plus active, changer totalement » (Liliana).

¹²⁸ « C'est une folie. C'est une folie parce que tu ne peux pas être la personne que tu es. La société même te change, tout comme les situations de tous les jours » (Eduardo).

d'une situation économique difficile, de la précarité ou d'expériences négatives pouvant avoir été vécues en exil (Chavez, 1994), peu importe ces caractéristiques, si les répondants se sentaient intégrés au Canada, leur volonté et désir d'y rester étaient nettement plus forts. D'autre part, ces conflits internes s'expliquent également par le fait d'être projetés si drastiquement dans un espace-temps dans lequel ils ne veulent pas être (Ruben, van Houte et Davids, 2009). Ceci provoque donc généralement une forte résistance à l'acceptation du retour et à l'obligation d'une nouvelle réalité qu'ils n'ont pas choisie. Ils ont le sentiment que du jour au lendemain on met fin à leur vie sans leur accord. Ils ne comprennent pas pourquoi ils sont de retour et s'ennuient de tout ce qu'ils ont dû laissé derrière eux.

« Entonces dije tengo que estar tranquila con esto que esta pasando y tengo que tener la resignación en que mi tiempo en Canadá se acabó y que tengo que estar en México por algo. No sé por qué tengo que estar ahí. Tengo que ir aunque todavía a la fecha me cuesta trabajo entender por qué. Pero trato de tener calma y de decir algo mejor va a venir »¹²⁹ (Alejandra).

Comme Alejandra, nombre de répondants se doivent d'accepter leur sort et s'y résigner même s'il leur paraît injuste. L'impuissance et la douleur occasionnées par le sentiment d'avoir perdu une partie de soi et de sa vie au Canada s'accompagnent généralement d'incompréhension, de confusion, de frustration, de tristesse et de désespoir. Bien qu'heureuse de retrouver ses proches, Alejandra regrette sa vie passée et la perte de sa famille et ses amis restés là-bas. Elle évoque l'ambiguïté de ses sentiments heureux de réunification familiale et la tristesse de la séparation familiale et sociale (Brotherton et Barrios, 2009; Chavez, 1994).

« Me sentía bien y en el mismo tiempo nerviosa. No sé, otra vez con sentimientos encontrados de que voy a regresar a México, como me va a ir, no me quiero ir, no quiero dejar a Roberto. O sea muchas cosas. Es todo eso, el dejar mi casa es lo que más me dolió (Ilorra) »¹³⁰ (Alejandra).

¹²⁹ « Alors je me suis dit que je devais être tranquille avec ce qui se passait et que je devais me résigner au fait que mon séjour au Canada se terminait et que je devais rentrer au Mexique pour une raison. Je ne sais pas pourquoi je dois y être. Je dois y être même si encore à ce jour j'ai du mal à comprendre pourquoi. Mais j'essaie de rester calme et de me dire que quelque chose de mieux viendra » (Alejandra).

¹³⁰ « Je me sentais bien et en même temps nerveuse. Je ne sais pas, encore une fois avec des sentiments contradictoires, que je vais rentrer au Mexique et qu'est-ce qui va se passer, je ne veux pas partir, je ne veux pas quitter Roberto. Beaucoup de choses. C'est tout cela, quitter ma maison est ce qui m'a le plus fait de mal (elle pleure) » (Alejandra).

Plusieurs répondants entrent dans un processus de deuil et observent un besoin de solitude pour assimiler le retour. Pour certains répondants, le choc du retour enclenche une longue phase de déni et ils se refusent à accepter la réintégration. Pour d'autres, ce choc est tel qu'ils développent de sérieux problèmes d'anxiété et de stress. Ceux ayant fui pour des raisons de persécution y sont particulièrement vulnérables. C'est le cas de Lucía qui, rentrée seule au Mexique, sa famille ayant pris la décision de rester à Montréal, se retrouve sans appui familial et sans réseau de support. Elle explique comment sa peur de rentrer et d'être à nouveau victime de persécution s'est lentement transformée en une paranoïa et en des attaques de panique pour lesquelles elle est maintenant médicamentée et suivie par une psychiatre.

« De ese momento en el que me dan la fecha de salida, en el que me regresan, en el que me encuentro aquí con todo lo desconocido, en que después de un tiempo vivo un asalto. O sea todo desencadenó.

Yo creo que ya lo traía, ya este miedo se me había hecho una patología. Pero desencadenante creo que fue este asalto cuando este sí ya pierdo el control de todo, y empiezo a ser medicada porque ya no aguantaba el estrés. Empezaba con estrés que se volvió ansiedad que se volvió ataques de pánico, que se volvió paranoia.

Y ahorita estoy tomando mis medicamentos para poder este calmar mis nervios y mi ansiedad y poder tener más auto control y en un futuro bueno igual poder superar estos miedos y estos traumas y poder valerme por mí misma »¹³¹
(Lucía).

Pour plusieurs, la prise de conscience du nouveau statut de déporté et de la permanence du renvoi ou du retour génère à la fois trauma et injustice, et accentue ces sentiments d'angoisse et d'anxiété (Brotherton et Barrios, 2009). Nombreux sont ceux qui relatent être envahis par l'exaspération et l'accablement de devoir recommencer leur vie de zéro encore une fois. Certains sont rongés par le sentiment d'échec et d'insatisfaction de soi-même, et par

¹³¹ « À partir du moment où ils me donnent la date de sortie jusqu'à celui où ils me retournent, suivi de celui durant lequel je me retrouve ici face à l'inconnu, à ce moment ultérieur où je vis une agression, tout cela fut un déclenchement. Je crois que je la portais déjà à l'intérieur, cette peur, elle s'était transformée en une pathologie. Mais le réel déclenchement, je crois que ce fut cette attaque, suite à laquelle je perds le contrôle de tout et je commence à être médicamentée, car je ne supportais plus le stress. Ça commençait par du stress qui se transformait en anxiété, qui se changeait en attaque de panique, qui se transforma en paranoïa. Et maintenant, je prends des médicaments pour pouvoir calmer mes nerfs et mon anxiété et pouvoir avoir plus de contrôle sur moi-même. Et dans un futur, pouvoir surpasser ces peurs et ces traumas et pouvoir compter sur moi-même » (Lucía).

l'impression de ne pas avoir pris la bonne décision en allant au Canada (Brotherton et Barrios, 2009, 2010; Schuster et Majidi, 2013).

« Muy frustrado porque no se cuanto más vaya yo a vivir y bueno mi frustración o desilusión grande es que no deje nada a mis hijos. ¿Qué les voy a dejar? Y a ver como le hacen. Entonces a veces me acuesto, pero no duermo, estoy pensando en como le haré. ¿Cómo le haré? ¿Me sacaré el melate? Pero no. ¿La lotería? Pues tampoco. Entonces así está la situación. No me siento satisfecho conmigo. No me siento bien. Siempre hay ese sentido de preocupación y de frustración de que no hiciste lo que debiste de haber hecho para lograr algo. Como me dice un señor: “Esa loca aventura de irte a Canadá. En lugar de beneficiarte, te perjudicó”. Pues a lo mejor sí »¹³² (Julio).

L'impression de peut-être avoir migré pour rien, d'avoir régressé et de se retrouver sans espoir génère chez Julio un mélange d'angoisse, de culpabilité et de désespoir. Cette sensation d'anéantissement draine également des sentiments de frustration, de regret et de déception de ne pas avoir considéré plus sérieusement la possibilité d'un retour et ce qu'il impliquerait.

« El haber estado allá y regresar y estar en la situación en la cual estamos, sí me siento decepcionado, me siento frustrado. Porque digo “Bueno ¿por qué?”. Piensa uno “¿Por qué desde que llegué, no guardé un dólar diario para si me regresaran?”. Pero no me alcanzaba para guardar »¹³³ (Julio).

Ces citations de Julio rappellent le concept des cycles de vie. En effet, les répondants semblent affectés par le retour de différentes façons dépendamment de leur âge, des expériences de vie vécues et des projections. Les plus âgés, comme Maria, Julio, Lorenzo, Jésus et Magdalena rapportent cette sensation d'un retour en arrière plutôt que de sentir qu'ils ont progressé, complété et accompli une partie de leur cycle de vie. Ils ont beaucoup de difficulté à s'imaginer dans le futur et à faire des plans à long terme. Ils relatent qu'ils n'ont plus le temps suffisant devant eux, ni l'énergie et l'envie d'aspirer à une autre migration, de se

¹³² « Très frustré parce que je ne sais pas combien de temps il me reste à vivre et ma frustration ou ma grande désillusion est que je n'ai rien à léguer à mes enfants. Qu'est-ce que je vais leur léguer? Et voyons voir comment ils s'en sortiront. Donc, parfois je me couche, mais je ne dors pas, je pense à comment je ferai. Comment ferai-je? Je me suiciderai? Mais non. Je gagnerai à la loterie? Non plus. Donc voici ma situation. Je ne me sens pas satisfait de moi-même. Je ne me sens pas bien. Il y a toujours ce sentiment de préoccupation et de frustration de ne pas avoir fait ce que j'aurais dû faire pour réussir quelque chose. Comme me disait un monsieur : « Cette folle aventure de t'en aller au Canada. Au lieu de t'aider, elle t'a nuï ». Et bien, peut-être que oui » (Julio).

¹³³ « Avoir vécu là-bas, rentrer et être dans la situation dans laquelle nous sommes, oui je me sens déçu, je me sens frustré. Car je me demande : « Pourquoi? » Je pense : « Pourquoi depuis que je suis arrivé n'ai-je pas gardé un dollar par jour au cas où ils me retourneraient? ». Mais je n'avais pas suffisamment pour économiser » (Julio).

lancer en affaire ou de tenter d'accomplir les rêves qu'ils avaient avant et pendant leur migration. Les répondants qui sont parents expriment être davantage préoccupés par leurs enfants que par leur propre futur et se sentent souvent coupables d'avoir échoué à leur offrir d'autres opportunités. Les répondants plus jeunes pour leur part explorent un espace-temps moins restreint et ils restent plus positifs face à l'avenir et sur les autres possibilités de vie qui s'offrent à eux.

Or, la plupart des répondants (tous âges confondus) sont désespérés par le manque d'opportunités au Mexique, à la fois économiques et sociales, et ils n'arrivent pas à s'imaginer un futur dans un environnement où ils sont inconfortables et où ils ne voient pas d'espoir. Ils expriment qu'il est très complexe de parvenir à mettre sur pied les projets qu'ils tentent de réaliser et ils sentent qu'à chaque tentative d'avancement on leur met des bâtons dans les roues. Malgré une volonté d'aller de l'avant et de se réintégrer, le contexte socioéconomique et politique et les structures administratives défailtantes limitent leurs aspirations et freinent leur épanouissement personnel.

« Entonces no importa que esté uno con la ansiedad de saber si se queda o no, porque también es difícil esa situación de estar a la espera y que va pasando el tiempo y que uno no puede hacer planes a futuro. Eso es muy desgastante también. Pero a finales de cuenta no se compara esa preocupación con la preocupación que uno está viviendo ahorita en estos momentos porque aquí también no puede hacer uno planes a futuro porque es nada más a día de mañana, a ver mañana que va a pasar o a ver más adelante que oportunidad se me viene para irme a otro estado o a otro país »¹³⁴ (Jésus).

Jésus exprime la sensation d'être tout juste arrivé et d'être dans un état de stagnation depuis son retour, ce que plusieurs répondants éprouvent également. Cette impression d'être coincés dans une impasse et de n'avoir aucune emprise sur leur futur rejoint l'aspect socio-psychologique de compression de l'espace-temps (Giddens, 1991 selon Brotherton et Barrios, 2010). Zilberg (2002, 2004, selon Brotherton et Barrios 2010 : 195) rapporte que :

¹³⁴ « Il importe peu de vivre avec l'angoisse de ne pas savoir si on restera ou non (au Canada), car c'est difficile d'être dans cette situation d'attente, que le temps passe et qu'on ne puisse pas faire de plans dans le futur. Ça aussi c'est très épuisant. Mais au bout du compte, cette préoccupation ne se compare pas avec la préoccupation qu'on vit dans les moments actuels parce qu'ici non plus on ne peut pas faire de plans futurs parce qu'on ne peut que penser au lendemain, voir ce qui se passera demain ou voir quelle opportunité nous viendra de quitter pour un autre état ou un autre pays » (Jésus).

« For deportees, however, it is a form of space that feels out of time, or is in effect time dramatically slowed down, just like prison time. This is the other side of the postmodern self, the one not characterized by global flexibility and agency but rather by global immobility and dependency heightened by transnational social controls and the politics of simultaneity ».

Cette impossibilité de faire des plans futurs et cette obligation de ne vivre qu'au jour le jour reflètent la perte de tous leurs espoirs. C'est pour la très grande majorité la fin inattendue et regrettée d'un cycle migratoire à la base motivé par nombre de rêves, d'aspirations et d'objectifs inachevés. N'ayant pour la plupart pas atteint leur quête migratoire, ils regrettent le temps perdu en exil (Schuster et Majidi, 2015) et se demandent ce qu'il serait advenu d'eux s'ils étaient restés au Mexique. Cet état de stagnation dans lequel se trouve la majorité se mêle à l'instabilité et l'incertitude de ne pas savoir ce qui arrivera dans le futur et ce sentiment de ne pas pouvoir contrôler son avenir.

« Me siento en un lugar en donde no sé. Me siento parada en el mismo lugar y no sé que va a pasar. Si voy a terminar mi carrera, si no como puedo hacer. Estoy en este proceso de ver que va a pasar conmigo »¹³⁵ (Lucía).

« Si es difícil la integración ahorita y ya casi vamos por un año de regresar a México y es como si hubiéramos llegado hace una semana o hace dos días porque estamos exactamente en la misma situación. No trabajo, no escuela, no relaciones con la gente, más que la familia que nos dió la bienvenida y “Hola que tal” y a penas otra vez para comenzar desde cero, de nada »¹³⁶ (Jésus).

« Ahorita no puedo estudiar y eso me frustra mucho porque ya me desesperé en no poder estudiar. Mis amigos están todos lejos. Necesito estabilizarme en un lugar para ya sentirme en mi casa, para ya hacerme amigos y poder estudiar. Para ya sentirme bien. Pero ahorita no me siento estable »¹³⁷ (Susana).

¹³⁵ « Je me sens dans un endroit où je ne sais pas. Je me sens prise dans le même endroit et je ne sais pas ce qui va se passer. Si je vais terminer mes études ou sinon comment puis-je faire? Je suis dans ce processus de voir ce qui va se passer avec moi » (Lucía).

¹³⁶ « Oui, l'intégration est difficile en ce moment. Nous allons bientôt compléter une année au Mexique et c'est comme si nous étions arrivés il y a une semaine ou il y a deux jours parce que nous sommes exactement dans la même situation. Sans travail, sans école, sans relation avec les gens, seulement avec la famille qui nous a offert la bienvenue : « Bonjour, ça va » et encore une fois commencer de zéro, de rien » (Jésus).

¹³⁷ « En ce moment, je ne peux pas étudier et ça me frustre beaucoup parce que je suis désespérée de ne pas pouvoir étudier. Mes amis sont tous loin. J'ai besoin de me stabiliser en un lieu pour me sentir chez moi, pour me faire des amis et pouvoir étudier. Pour finalement me sentir bien. Mais actuellement, je ne me sens pas stable » (Susana).

CHAPITRE 5. CONCLUSION

Au terme de cette étude, il appert des histoires de vie des demandeurs d'asile mexicains déboutés par le Canada une complexité et une diversité des parcours migratoires fluctuant en fonction de leur vécu migratoire et de la perception et l'interprétation qu'ils en ont. Rares sont ceux qui migrent pour un critère unique et c'est plutôt une imbrication de divers motifs qui sous-tend leur migration. Face à un Mexique aux prises avec une crise de l'État de droit et une perpétuelle instabilité économique et sociopolitique caractérisées par la violence et l'insécurité, les répondants sont confrontés à un espace de vie circonscrit et limitatif. Leurs migrations sont majoritairement fondées sur la privation de droits et de libertés fondamentales que leur impose l'État mexicain et donc sur l'exclusion de la citoyenneté. Dans l'incapacité d'assurer leurs besoins fondamentaux, ils optent pour le chemin de l'asile, non pas par choix, mais par obligation. Ils quittent par migration de survie pour se libérer de l'oppression du territoire mexicain, en quête de sécurité, de liberté et de dignité. Par cette quête s'amorcent leur imaginaire migratoire et toute une série de désirs, attentes et objectifs. Par la création d'images de leur future destination d'exil, ils se projettent vers l'Ailleurs occidental et conceptualisent un « Rêve Américain à la Canada » (Barsky, 1995; Fouquet, 2007). À travers ces processus, les répondants se dessinent une réalité conforme à leur quête, qu'ils forment en congruence à leurs espoirs et qui leur permet dans l'immédiat de s'évader de leur réalité et de leur désespoir (Fouquet, 2007; Pine, 1995; Wunenburger, 2003). Ces images transposent nombre d'irréalités sur les conditions d'accueil du Canada et laissent croire en une possible libération de l'enfermement ressenti dans la société d'origine (Withol de Wenden, 2002). Ces processus font partie de la poursuite de la quête migratoire qui s'initie dans ce nouvel espace-temps imaginé qu'est le Canada et qui se poursuivra durant tout le processus d'intégration. Le choix du Canada comme destination d'exil rejoint la facilité de la réalisation et de la concrétisation des objectifs migratoires plus que pour toute autre destination.

Dès les premiers balbutiements de l'intégration à la société canadienne, les répondants rendent compte du traitement différent qu'ils vivront tout au long de leur séjour au Canada. Le statut de demandeur d'asile est effectivement le plus grand frein à leur intégration. Aspirant à

une plus grande liberté, ils sont confrontés à nombre de contraintes et de restrictions que leur infligent les structures administratives et législatives de la demande d'asile. L'accès bloqué au marché du travail légal et l'incitation à travailler illicitement ou à recevoir le bien-être social permettent la propagation de l'image du « faux » réfugié et de son abus du système établi par le discours étatique canadien. L'exclusion des demandeurs d'asile de l'économie licite brime leur sécurité financière, leur bien-être économique et leur socialisation et favorise la ghettoïsation. Ces préjugés sociétaux masquent la réalité des demandeurs d'asile et encouragent d'autant plus les abus et la précarisation de ce statut. Le maintien d'une telle structure d'asile favorise l'établissement d'une relation de pouvoir et de dépendance entre l'appareil étatique et les demandeurs d'asile et les confine à une position d'infériorité et de vulnérabilité. En référant aux longueurs du processus de la demande d'asile, les répondants expriment qu'être maintenu à long terme dans l'incertitude est pratiquement insoutenable et que cela les empêche d'aller de l'avant avec leur vie. Ils relatent ces sensations de confinement et d'emprisonnement, de ne pas avoir de contrôle sur leur futur et d'être contraints dans un espace-temps stagnant, sans possibilité d'avancées, qui finit par les restreindre autant, sinon plus que leur situation pré-départ. Les témoignages des répondants sur leur rapport à l'asile confirment le caractère arbitraire du processus de prise de décision de l'asile. Ils rappellent la criminalisation et la discrimination du système par ses critères de sélection sévères et une audience dominée par l'intimidation. Alors qu'ils sentent à la fois une pression et un désir d'intégration, les limitations que leur impose l'étiquette de demandeur d'asile les empêchent de prendre le chemin qui leur convient le plus. Ils perçoivent ces limites comme un frein volontaire à leur établissement, une impression d'être maintenus en suspend jusqu'au rendement du verdict final de leur demande. En bref, ils rendent compte que leur liberté et la réalisation de leur quête migratoire sont en fait limitées aux options qu'on a choisies pour eux. Le système migratoire canadien dépréciatif et minoratif exerce une pression majeure sur l'affect des demandeurs d'asile et se termine majoritairement par la négation du statut de réfugié. Ce refus est plus souvent qu'autrement accompagné des mesures de renvoi drastiques de détention et de déportation. Ces procédures, courantes dans le cadre des migrations de retour forcé, ont un effet majeur, parfois même traumatique, sur les répondants qui les considèrent comme violentes, humiliantes et dégradantes. Le refus du statut de réfugié est un frein de plus à la liberté de choisir des requérants, appuyé par le système d'octroi d'asile

criminalisé et punitif canadien qui finit par bafouer leurs droits jusque dans leur plus simple démonstration. Par la déportation, le Canada contraint la mobilité des demandeurs d'asile et participe à leur exclusion de l'espace nord-américain. Finalement, le refus est synonyme d'une profonde désillusion et entame généralement la déconstruction de l'imaginaire migratoire.

Le retour à la société d'origine, c'est d'abord et avant tout la confrontation à une société transformée sous tous ses aspects, à la fois économiques, sociaux, familiaux, politiques et culturels, qui choque la majorité des migrants de retour. Ce retour drastique au Mexique étant bien involontaire, il annonce le début d'une réintégration à contrecœur qui ne sera bien souvent que partielle. Très tôt, les répondants observent un contexte socioéconomique et politique principalement dominé par l'exclusion et le rejet du marché du travail, des réseaux sociaux et parfois familiaux et de la population locale. Ils font face à la prédominance de biais et préjugés envers les migrants de retour qui encouragent leur stigmatisation et leur exclusion. Le retour percute d'abord les répondants à un système économique exclusif qui ne permet pas l'atteinte d'un bien-être économique et d'un mode de vie libre de carences. L'exclusion du marché du travail et les difficultés à assurer un emploi salarié les confrontent à leur perte d'opportunités et de possibilités économiques au Mexique comme au Canada, et leur font prendre conscience de la perte de leurs possessions et de leur statut socioéconomique. Ces constats annoncent le retour à la précarité et l'insécurité économique et généralement à une plus grande instabilité qu'avant le départ. Ces impacts bien réels découlent de l'incapacité ou du manque de volonté du Canada de distinguer entre les demandeurs d'asile et les migrants économiques et de cette obstination à vouloir exclure les facteurs économiques des raisons valables et admissibles à la demande d'asile.

L'exil durant parfois des années, les répondants sont souvent réticents à se réintégrer à un pays qu'ils disent ne plus reconnaître et où ils ne veulent pas vivre. Percutés par le panorama social et familial changé, la réintégration à de nouvelles structures sociales implique de leur part un réapprentissage du système de valeurs, des habitudes, des coutumes et des codes culturels de la société mexicaine et un apprentissage comportemental congruent au nouveau contexte de peur et d'insécurité qu'ils retrouvent. D'autre part, une fois transposés dans ce nouveau panorama, les migrants de retour rendent compte de leurs propres

changements identitaires, de leurs nouveaux modes de pensées et idéologies, et des visions et perceptions sociétales qui les habitent dorénavant. Ne reconnaissant plus les structures sociales qui les entourent et souffrant de l'exclusion des réseaux sociaux, nombreux affirment se sentir étrangers dans leur société d'origine et ne plus se sentir comme citoyen mexicain à part entière. Conjointement à la perte de repères, cette exclusion de la citoyenneté affecte le sens du soi et enclenche un déséquilibre émotionnel chez les répondants, voire même de sérieux troubles psychosociaux. Cette rupture culturelle, sociale et identitaire brime la réalisation du soi et le bien-être psychosocial. L'ensemble de ces constats, la prise de conscience de la permanence du retour et l'obligation à se résigner à leur sort confrontent les répondants à de profonds sentiments de régression, d'échec et de perte de temps. La constatation de leur nouvelle identité incomplète et de l'ambiguïté de leurs sentiments rapporte la perte de leur identité propre et la confusion quant à leur identification et leur sentiment d'appartenance à la société mexicaine. De plus, devoir mettre de côté tout un amoncellement de rêves, d'aspirations et d'illusions tournant autour du Canada et alimenté pendant des années est un processus de longue haleine. Les répondants restent aux prises avec le ressassement de leurs rêves perdus et les regrets de ce qu'ils ont dû laisser derrière, ce qui freine leur volonté et leur capacité à se réintégrer. Ils se retrouvent une fois de plus dans l'incertitude et l'impuissance face à leur futur, un état qui limite leurs aspirations et leur épanouissement personnel et évoque la poursuite de leur immobilité dans un espace-temps compressé, dépouillé de l'accès aux droits et aux libertés des citoyens.

Au terme de ce parcours migratoire, ce qui appert des histoires de vie des répondants, c'est un double rejet de l'espace des demandeurs d'asile mexicains. Face à la crise de l'État de droit, la persistante crise économique et les innombrables violations des droits de la personne qu'a engendrées le régime néolibéral mexicain, les répondants migrent a priori en raison d'une incapacité à accéder à la sécurité et à la protection de leur intégrité. Durant l'exil, ils sont confrontés à un statut de demandeur d'asile et à un processus d'octroi d'asile rigide et punitif qui limitent considérablement leur intégration à la société d'accueil et mènent très majoritairement au refus de leur demande. Cette double exclusion évoque les profondes entraves à la liberté et la privation de droits auxquelles les requérants à l'asile mexicains sont confrontés tout au long de leur parcours migratoire. Au retour, la poursuite de l'exclusion

socioéconomique et politique, et la persistance de la discrimination et de la stigmatisation qui affligent les répondants rappellent l'échec de leurs objectifs migratoires et relancent la quête migratoire initiale. Ils se retrouvent à nouveau à la recherche de conditions favorables au maintien d'une vie normale, soit un accès aux droits et libertés conféré par la citoyenneté. Le survol des divers parcours migratoires confirme que le contexte mexicain d'insécurité, d'impunité et de violence généralisée que quittent les requérants à l'asile et les modifications apportés au système d'octroi d'asile canadien ont des impacts immédiats sur eux, des conséquences humaines et vécues et non pas seulement des effets législatifs et administratifs.

L'échantillon de cette recherche n'est qu'une petite partie du phénomène bien plus large de retours forcés de demandeurs d'asile mexicains déboutés par le Canada. L'absence de chiffres quant au nombre de ces requérants de retour au Mexique et de données sur les motifs justifiant de tels refus est une lacune importante à notre connaissance sur l'ampleur de ce phénomène. En ce sens, il y a lieu de se questionner sur les raisons qui sous-tendent la mise en œuvre silencieuse de cette pratique discriminante, exclusive et punitive qu'est le retour forcé. Conséquemment à cette recherche, il serait pertinent de s'intéresser aux demandeurs d'asile mexicains refusés qui résistent à cette exclusion de l'espace et de la mobilité et qui choisissent de rester sans statut au Canada. La thématique des sans-papiers qu'effleure ce travail est une réalité que certains des répondants ont vécue et qui fait part d'une précarité et d'une vulnérabilité majeures. Il serait intéressant d'explorer les stratégies d'adaptation que ces derniers développent pour naviguer à travers le système canadien en place tout en étant totalement exclus des droits octroyés aux citoyens.

BIBLIOGRAPHIE

- Achermann, C. (2009). Multi-perspective research on foreigners in swiss prisons. Dans I. Van Liempt et V. Bilger (dir.), *The ethics of migration research methodology: dealing with vulnerable immigrants* (p. 49-82). Brighton; Portland : Sussex Academic Press.
- Allard, M. (2009, 16 juillet). Le Canada, une terre d'asile pour les Mexicains? *lapresse.ca*. Repéré à <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/politique/200907/15/01-884476-le-canada-une-terre-dasile-pour-les-mexicains.php>
- Amnesty International. (2015). *Amnesty International Rapport 2014/15 : La situation des droits humains dans le monde*. Londres.
- Angers, M. (2014). *IPMSH : Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (6^e éd.). Anjou, Québec : Les éditions CEC.
- Appadurai, A. (2005). *Après le colonialisme : les conséquences culturelles de la globalisation*. Paris : Payot.
- Aprile, S. et Dufoix, S. (2009). *Les mots de l'immigration*. Paris : Belin.
- Arowolo, O. O. (2000). Return Migration and the Problem of Reintegration. *International Migration*, 38(5), 59-82.
- Arroyo Picard, A. (2014). Vingt ans d'ALÉNA au Mexique. *Relations*, (775), 34-36. Repéré à <http://www.cjf.qc.ca/fr/relations/article.php?ida=3482&title=vingt-ans-dalana-au-mexique>
- Bailey, C. A. (2007). *A guide to qualitative field research* (2^{ème} éd.). Thousand Oaks, Californie: Pine Forge Press.
- Ballinas, V. (2007). CNDH: graves abusos de militares en Michoacán. *jornada.unam.mx*. Repéré à <http://www.jornada.unam.mx/2007/05/16/index.php?section=politica&article=003n1pol>
- Banque mondiale. (s. d.). Mexico Overview. Repéré à <http://www.worldbank.org/en/country/mexico/overview>
- Barsky, R. F. (1995). Arguing the American Dream à la Canada : former Soviet citizens' justification for their choice of host country. *Journal of Refugee Studies*, 8(2), 125-141.

- Bernhard, J. K., Landolt, P. et Goldring, L. (2009). Transnationalizing Families: Canadian Immigration Policy and the Spatial Fragmentation of Care-giving among Latin American Newcomers. *International Migration*, 47(2), 3-31.
- Bhatt, W. et Roberts, B. R. (2012). Forbidden Return: Return Migration in the Age of Restriction. *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, 10(2), 162-183.
- Biernacki, P. et Waldorf, D. (1981). Snowball Sampling: Problems and Techniques of Chain Referral Sampling. *Sociological Methods & Research*, 10(2), 141-163.
- Black, R. et Gent, S. (2006). Sustainable Return in Post-conflict Contexts. *International Migration*, 44(3), 15-38.
- Black, R. et Koser, K. (1999). *The End of the Refugee Cycle?: Refugee Repatriation and Reconstruction*. New York : Berghahn Books.
- Bloch, A. et Schuster, L. (2005). At the extremes of exclusion: Deportation, detention and dispersal. *Ethnic and Racial Studies*, 28(3), 491-512.
- Bohmer, C. et Shuman, A. (2008). *Rejecting Refugees: Political asylum in the 21st century*. New York : Routledge.
- Bourdieu, P. (1998, mars). Cette utopie, en voie de réalisation, d'une exploitation sans limite : L'essence du néolibéralisme. *monde-diplomatique.fr*. Repéré à <http://www.monde-diplomatique.fr/1998/03/BOURDIEU/3609>
- Brotherton, D. C. et Barrios, L. (2009). Displacement and stigma: The social-psychological crisis of the deportee. *Crime, Media, Culture*, 5(1), 29-55.
- Brotherton, D. C. et Barrios, L. (2011). *Banished to the Homeland: Dominican Deportees and Their Stories of Exile*. New York : Columbia University Press.
- Bureau of Democracy, Human Rights and Labor. (s. d.). Country Reports on Human Rights Practices for 2014 : Mexico. Repéré à <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm>
- Cadet, G. et Martin, P. (2009). Les conséquences de la crise économique du Mexique. Repéré à http://archives.cerium.ca/IMG/pdf/CEMC_-_Impacts_de_la_crise_economique_au_Mexique.pdf

- Cambrézy, L. (2001). *Réfugiés et exilés : crise des sociétés, crise des territoires*. Paris : Éditions Archives contemporaines.
- Cassarino, J.-P. (2004). Theorising Return Migration : The Conceptual Approach to Return Migrants Revisited. *International Journal on Multicultural Societies*, 6(2), 253-279.
- Castles, S. (2004). The Factors that Make and Unmake Migration Policies. *International Migration Review*, 38(3), 852-884.
- Centre, R. S. (2007). Ethical Guidelines for Good Research Practice. *Refugee Survey Quarterly*, 26(3), 162-172.
- Cerese, F. P. (1974). Expectations and reality: a case study of return migration from the United States to Southern Italy. *The International Migration Review*, 8(26), 245-262.
- Charles, C. A. D. (2010). The reintegration of criminal deportees in society. *Dialectical Anthropology*, 34(4), 501-511.
- Chavez, L. R. (1994). The Power of the Imagined Community: The Settlement of Undocumented Mexicans and Central Americans in the United States. *American Anthropologist*, 96(1), 52-73.
- Christou, A. (2003). Persisting identities: locating the self and theorizing the nation. *Berkeley Journal of Sociology*, 47(2003), 115-134.
- Citoyenneté et Immigration Canada. (2002, 28 juin). Guide 5291 - Considérations d'ordre humanitaire. Repéré à <http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/guides/5291FTOC.asp>
- Citoyenneté et Immigration Canada. (2007a, 31 mars). Demande de contrôle judiciaire à la Cour fédérale du Canada. Repéré à <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/aucanada/appels-judiciaire.asp>
- Citoyenneté et Immigration Canada. (2007b, 31 mars). Examen des risques avant renvoi – Demandes d'asile présentées au Canada. Repéré à <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/aucanada/examen-risques.asp>
- Citoyenneté et Immigration Canada. (2010a, 31 mars). ENF 10 : Renvois. Repéré à <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/enf/enf10-fra.pdf>

- Citoyenneté et Immigration Canada. (2010b, 8 juillet). ENF 11 : Vérification du départ. Repéré à <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/enf/enf11-fra.pdf>
- Citoyenneté et Immigration Canada. (2010c, 8 octobre). Délais de traitement : résidents permanents - autres demandes. Repéré à <http://www.cic.gc.ca/francais/information/delais/perm-autre.asp>
- Citoyenneté et Immigration Canada. (2012a). Document d'information — Obligation de visa pour le Mexique. Repéré à <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2009/2009-07-13.asp>
- Citoyenneté et Immigration Canada. (2012b, 16 février). Document d'information — Mesures pour dissuader le recours abusif au statut de réfugié. Repéré à <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-02-16k.asp>
- Citoyenneté et Immigration Canada. (2012c, 29 juin). Document d'information — Résumé des changements apportés au système canadien d'octroi de l'asile. Repéré à <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-06-29b.asp>
- Citoyenneté et Immigration Canada. (2012d, 26 juillet). Annexe A : Consultation sur les niveaux d'immigration de 2012 – Document d'information. Repéré à <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/consultations/niveaux/2012/annexeA.asp>
- Citoyenneté et Immigration Canada. (2012e, 30 novembre). Document d'information — Pays d'origine désignés. Repéré à <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-11-30.asp>
- Citoyenneté et Immigration Canada. (2012f, 2 décembre). Déterminer son admissibilité – Réfugiés se trouvant au Canada. Repéré à <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/aucanada/demande-qui.asp>
- Collyer, M. (2012). Deportation and the Micropolitics of Exclusion: The Rise of Removals from the UK to Sri Lanka. *Geopolitics*, 17(2), 276-292.
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié. (2012). Mexique : information sur les cas signalés d'agressions sexuelles commises par des policiers contre des membres de minorités sexuelles. Repéré à <http://www.refworld.org/cgi-bin/tehis/vtx/rwmain?page=country&category=&publisher=&type=QUERYRESPONSE&coi=MEX&rid=4562d94e2&docid=50753c882&skip=0>

- Commission de l'immigration et du statut de réfugié. (2013). Demandes d'asile déferées et réglées : Mexique. Document inédit.
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. (2015, 30 juillet). Décision de la Cour fédérale ayant une incidence sur le droit d'appel à la Section d'appel des réfugiés. Repéré à <http://www.irb-cisr.gc.ca/Fra/NewsNouv/NewNou/Pages/craupd.aspx>
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. (2016, 21 janvier). Guide du demandeur d'asile. Repéré à <http://www.irb-cisr.gc.ca/Fra/RefClaDem/Pages/ClaDemGuide.aspx#port>
- Conasami. (2015). Nuevos salarios mínimos abril 2015: Revisión de los salarios mínimos generales y profesionales para cerrar la diferencia entre los salarios de las dos áreas geográficas. Repéré à http://www.conasami.gob.mx/boletin_nvos_sal_abril_2015.html
- Conseil canadien des réfugiés. (s.d.-a). À propos des réfugiés et la réponse du Canada | Conseil canadien pour les réfugiés. Repéré à <http://ccrweb.ca/fr/informations-refugies>
- Conseil canadien pour les réfugiés. (s.d.-b). À propos des réfugiés est des immigrants : Un glossaire terminologique. Repéré à <http://ccrweb.ca/glossaire.PDF>
- Cornelisse, G. (2010). Immigration Detention and Universal Rights. Dans *Deportation Regime: Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement* (p. 101-122). Durham, Caroline du Nord : Duke University Press.
- Cornelius, W. A. (2001). Death at the Border: Efficacy and Unintended Consequences of US Immigration Control Policy. *Population and Development Review*, 27(4), 661-685.
- Cour Fédérale du Canada. (2015). Federal Court Decisions. Repéré à <http://decisions.fct-cf.gc.ca/fc-cf/decisions/en/item/110850/index.do>
- Crépeau, F. (1995). *Droit d'asile : de l'hospitalité aux contrôles migratoires*. Bruxelles : Éditions Bruylant ; Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Curtis, B. (2011). *Social research : a practical introduction*. Los Angeles : Sage.
- Da, W. W. (2002). Mexicans in Canada : Contexts of Departure and Arrival. Repéré à <http://www.yorku.ca/cohesion/LARG/PDF/Mexico-WWD-2002.pdf>

- Dahinden, J., & Efiionayi-Mäder, D. (2009). Challenges and strategies in empirical fieldwork with asylum seekers and migrant sex workers. Dans I. Van Liempt et V. Bilger (dir.), *The ethics of migration research methodology: dealing with vulnerable immigrants* (p. 98-117). Brighton; Portland : Sussex Academic Press.
- Dumon, W. (1986). Problems faced by migrants and their family members, particularly second generation migrants, in returning to and reintegrating into their countries of origin. *International Migration*, 24(1), 113-128.
- Edmund Rice Center. (2004). *Deported to danger: A study of Australia's treatment of 40 rejected asylum seekers*. Repéré à <http://www.erc.org.au/research/pdf/1096416029.pdf>
- Flahaux, M.-L. (2009). *Les migrations de retour et la réinsertion des Sénégalais dans leur pays d'origine* (Thèse de doctorat, Université catholique de Louvain, Louvain) Repéré à https://mafeproject.site.ined.fr/fichier/s_rubrique/20367/m.moire.flahaux.fr.pdf
- Flowerdew, R. et Martin, D. (2005). *Methods in human geography: a guide for students doing a research project*. Harlow, England; New York : Prentice Hall.
- Fouquet, T. (2007). Imaginaires migratoires et expériences multiples de l'altérité : une dialectique actuelle du proche et du lointain. *Autrepart*, 41(1), 83-98.
- Fresia, M. (2007). Les réfugiés comme objet d'étude pour l'anthropologie : enjeux et perspectives. *Refugee Survey Quarterly*, 26(3), 100-118.
- Gibney, M. J. (2004). *The Ethics and Politics of Asylum: Liberal Democracy and the Response to Refugees*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Gmelch, G. (1980). Return Migration. *Annual Review of Anthropology*, 9(1), 135-159.
- Goche, F. (2012, 15 mars). México: cinco feminicidios al día. Repéré à <http://contralinea.com.mx/archivo-revista/index.php/2012/03/15/mexico-cinco-feminicidios-al-dia/>
- Goffman, E. (1975). *Stigmate* (traduit de l'anglais par Alain Kihm). Paris : Éditions de Minuit.
- Guevara Rosas, E. (2014). Les mots ne suffiront pas pour rétablir l'état de droit. Repéré à <http://www.amnistie.ca/sinformer/communiqués/international/2014/mexique/mots-ne-suffiront-pas-pour-retablir-letat-droit>

- Hay, I. (2000). *Qualitative research methods in human geography*. South Melbourne, Victoria; Toronto : Oxford University Press.
- Khosravi, S. (2009). Sweden: detention and deportation of asylum seekers. *Race & Class*, 50(4), 38-56.
- Kibreab, G. (2003). Citizenship Rights and Repatriation of Refugees. *International Migration Review*, 37(1), 24-73.
- Knudsen, J. C. (1990). Cognitive Models in Life Histories. *Anthropological Quarterly*, 63(3), 122-133.
- Koser, K. (1997). Information and Repatriation: The Case of Mozambican Refugees in Malawi. *Journal of Refugee Studies*, 10(1), 1-17.
- Lammers, E. (2007). Researching refugees: preoccupations with power and questions of giving. *Refugee Survey Quarterly*, 26(3), 72-81.
- Lapalme, A. (2013). *Citoyenneté, mondialisation et migration internationale : les réfugiés et demandeurs d'asile mexicains à Montréal* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Montréal). Repéré à https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/10678/Lapalme_Annie_2013_memoire.pdf
- Le Grand, J.-L. (2002). Histoires de vie (Récits de vie). *Vocabulaire de psychologie*, 360-366.
- Le Monde. (2012, 23 août). Mexique, la spirale de la barbarie. *lemonde.fr*. Repéré à http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/08/23/mexique-la-spirale-de-la-barbarie_1749042_3232.html
- Le Pors, A. (2005). *Le Droit d'Asile* (3^{ème} éd.). Paris : Presses Universitaires de France.
- Le Pors, A. (2010). *Juge de l'Asile*. Paris : Michel Houdiard Éditeur.
- Levitz, S. (2015). Federal Court deals another blow to Conservatives' overhaul of refugee system. Repéré à <http://www.ctvnews.ca/politics/federal-court-deals-another-blow-to-conservatives-overhaul-of-refugee-system-1.2484131>
- Lochak, D. (2003). Les mutations du droit d'asile. D'hier à aujourd'hui. Dans C. Gauvrard, C. Moatti, et A. Renaut (dir.), *L'étranger* (p. 31-57). Vendôme : Éditions Pleins Feux.

- Markova, E. (2009). The « insider » position : ethical dilemmas and methodological concerns in researching undocumented migrants with the same ethnic background. Dans I. Van Liempt et V. Bilger (dir.), *The ethics of migration research methodology: dealing with vulnerable immigrants* (p. 141-154). Brighton; Portland : Sussex Academic Press.
- Martin, P. (2007). Mexico's Neoliberal Transition : Authoritarian Shadows an Era of Neoliberalism. Dans H. Leitner, J. Peck et E. S. Sheppard (dir.), *Contesting Neoliberalism : Urban Frontiers* (p. 51-70). New York : The Guilford Press.
- Martin, P. et Lapalme, A. (2013). Mexican Asylum Seekers to Canada: The Door Closes. *NACLA*, 46(1), 74-78.
- Martin, P., Lapalme, A. et Roffe Gutman, M. (2013). Réfugiés et demandeurs d'asile mexicains à Montréal : Actes de citoyenneté au sein de l'espace Nord-américain? *ACME: An International E-journal for Critical Geographies*.
- Martin, P. et Carvajal, N. (2015). Femicide as 'act' and 'process': a geography of gendered violence in Oaxaca. *Gender, Place & Culture*, 0(0), 1-14.
- Mason, E. (2007). Keeping up with refugee research. *Refugee Survey Quarterly*, 26(3), 149-161.
- Massey, D. S. (2007). Understanding America's Immigration « Crisis ». *Proceedings of the American Philosophical Society*, 151(3), 309-327.
- Massey, D. S., Pren, K. A. et Durand, J. (2009). Nuevos escenarios de la migración México-Estados Unidos. Las consecuencias de la guerra antiinmigrante. *Papeles de Población*, 15(61), 101-128.
- McSherry, J. P. et Mejía, R. M. (1999). Introduction to "Shadows of State Terrorism: Impunity in Latin America". *Social Justice*, 26(4 (78)), 1-12.
- Michaud, V. (2010). *Lorsque l'imaginaire migratoire rencontre les réalités de la migration : parcours de migrants volontaires et qualifiés de l'Afrique de l'Ouest au Québec* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Montréal). Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/4835;jsessionid=4178ABCA6CE46018670092A2ABA141C4?show=full>
- Morris, S. D. (1999). Corruption and the Mexican Political System: Continuity and Change. *Third World Quarterly*, 20(3), 623-643.

- Morris, S. D. (2012). Drugs, Violence, and Life in Mexico. *Latin American Research Review*, 47(2), 216-223.
- Muecke, M. A. (1987). Resettled Refugees' Reconstruction Of Identity : Lao In Seattle. *Urban Anthropology and Studies of Cultural Systems and World Economic Development*, 16(3/4), 273-289.
- Mueller, R. E. (2005). Mexican Immigrants and Temporary Residents in Canada: Current Knowledge and Future Research. *Migraciones Internacionales*, 3(1), 32-56.
- Nakache, D. (2013). Détention des demandeurs d'asile au Canada : des logiques pénales et administratives convergentes. *Criminologie*, 46(1), 83-105.
- Nevins, J. (2001). Searching for Security: Boundary And Immigration Enforcement in an Age of Intensifying Globalization. *Social Justice*, 28(2 (84)), 132-148.
- Noll, G. (1999). Rejected Asylum Seekers: The Problem of Return. *International Migration*, 37(1), 267-288.
- OECD. (s.d.). Mexique. Repéré à <http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/countries/mexique-fr/>
- Organisation de l'Unité Africaine. (s.d.). *Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique*. Éthiopie.
- Organisation des Nations Unies. (s. d.). Convention relative au statut des réfugiés. Repéré à [about:reader?url=http%3A%2F%2Fwww.ohchr.org%2FFR%2FProfessionalInterest%2FPages%2FStatusOfRefugees.aspx](http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/statusofrefugees.aspx)
- Paranangua, P. A. (2012, 20 juillet). Le Mexique face à l'alternance. *lemonde.fr*. Repéré à http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/07/20/le-mexique-face-a-l-alternance_1736349_3232.html
- Peur (2016). Dans J. Rey-Debove et A. Rey (dir.), *Le Petit Robert de la langue française*. France : Dictionnaires Le Robert.
- Pine, F. (2014). Migration as Hope: Space, Time, and Imagining the Future. *Current Anthropology*, 55(S9), S95-S104.
- Pourtois, J.-P. et Desmet, H. (2006). *Identité, sentiment d'efficacité personnelle, résilience : Recherche action sur le phénomène de l'immigration récente*. Belgique : Université de Mons-Hainaut.

- Pourtois, J.-P. et Desmet, H. (s. d.). Le vécu migratoire des familles : de l'imaginaire migratoire à la quotidienneté de demandeurs d'asile. *Les cahiers du Fonds Houtman*. Consulté à l'adresse http://fondshoutman.be/cahiers/02_012006/html-n/ch02s04.html
- Radio-Canada. (2013, 14 février). Le Mexique est un pays « sûr », selon Ottawa. Repéré à <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2013/02/14/008-ottawa-immigration-liste-pays-sur-refugies-mexique-jeudi.shtml>
- R. J. Johnston, Gregory, D. et Smith, D. M. (1994). *The Dictionary of human geography* (3^{ème} éd.). Oxford, Angleterre : Blackwell Reference.
- Ramirez Meda, K. M. et Biderbost Moyano, P. N. (2011). Acción y Reacción. Los Motivos de la Modificación en la Política Migratoria Canadiense y la Respuesta de la Clase Política Mexicana. *Revista Mexicana de Estudios Canadienses*, 21, 23-35.
- Robin, M., Chambon, O. et Boulègue, F. (2015, 1^{er} septembre). Les déportés du libre échange. Repéré à <http://www.arte.tv/fr/les-deportes-du-libre-echange/6375734,CmC=6375742.html>
- Ruben, R., van Houte, M. & Davids, T. (2009). What Determines the Embeddedness of Forced-Return Migrants? Rethinking the Role of Pre- and Post-Return Assistance. *International Migration Review*, 43(4), 908-937.
- Schuster, L. et Majidi, N. (2013). What happens post-deportation? The experience of deported Afghans. *Migration Studies*, 1(2), 221-240.
- Simmons, A. B. (1993). Latin American Migration to Canada : New Linkages in the Hemispheric Migration and Refugee Flow System. *Migrants & Refugees*, 48(2), 282-309.
- Solis González, J. L. (2012). L'État narco : Néolibéralisme et crime organisé au Mexique. *Revue Tiers Monde*, 4(212), 173-188.
- Solis González, J. L. (2014). La violence au Mexique : État narco, crime organisé et « groupes d'autodéfenses » communautaires dans l'état de Michoacán. *Recherches internationales*, (99), 113-138.
- Staring, R. (2009). Different methods to research irregular migration. Dans I. Van Liempt et V. Bilger (dir.), *The ethics of migration research methodology: dealing with vulnerable immigrants* (p. 83-97). Brighton; Portland : Sussex Academic Press.

- Université McGill. (2016). François Crépeau. Repéré à <https://www.mcgill.ca/law/fr/about/profs/crepeau-francois>
- Van Liempt, I. et Bilger, V. (2009a). Introduction. Dans I. Van Liempt et V. Bilger (dir.), *The ethics of migration research methodology: dealing with vulnerable immigrants* (p. 1-22). Brighton; Portland : Sussex Academic Press.
- Walters, W. (2010). Deportation, Expulsion, International Police. Dans De Genova, N. et Peutz, N. (dir.), *Deportation Regime : Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement* (p. 69-100). États-Unis : Duke University Press.
- Weiss, L. (2015, 16 juillet). Mexico Failing to Meet U.S. Foreign Aid Conditions. Repéré à http://www.securityassistance.org/blog/mexico-failing-meet-us-foreign-aid-conditions?blm_aid=36188
- Whittaker, E. (1988). The mexican presence in Canada: liberality, uncertainty and nostalgia. *The Journal of Ethnic Studies*, 16(2), 29-46.
- Wihtol de Wenden, C. (2002). Motivations et attentes de migrants. *Revue Projet*, 272(4), 46-54.
- Wunenburger, J.-J. (2003). *L'imaginaire*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Zimmermann, S. (2010). Why Seek Asylum? The Roles of Integration and Financial Support. *International Migration*, 48(1), 199-231.
- Zimmermann, S. E. (2011). Reconsidering the Problem of 'Bogus' Refugees with 'Socio-economic Motivations' for Seeking Asylum. *Mobilities*, 6(3), 335-352.
- Zimmermann, S. (2012). Understanding repatriation: refugee perspectives on the importance of safety, reintegration, and hope. *Population, Space and Place*, 18(1), 45-57.

ANNEXE A. GRILLE D'ENTREVUE

****Entrevue semi-dirigée d'une durée moyenne 1h30-2h30****

Questions préalables :

- Nom
- Lieu de naissance
- Âge
- Niveau de scolarité
- Emplois occupés au Mexique et au Canada
- Années (mois) du début des démarches au refus (ou retour)

PARTIE 1 : SITUATION PRÉ-MIGRATOIRE

Situation générale pré-migratoire

- 1) Comment décririez-vous la situation générale au Mexique avant votre départ (en ce qui à trait aux questions sociales, économiques, politiques, de sécurité, etc.)?
- 2) Comment décriez-vous votre situation au Mexique avant votre départ (en termes sociaux, familiaux, économiques, de sécurité, etc.)?
- 3) Où habitiez-vous? Avec qui?

Situation économique

- 1) Est-ce que vous travailliez? Si oui, dans quel domaine? Si non, pourquoi?
- 2) Comment considérez-vous votre situation financière à ce moment?

Situation matrimonial et de parentalité

- 1) Étiez-vous en couple, marié ou célibataire?
- 2) Aviez-vous des enfants? Combien? Quel âge avaient-ils? Allaient-ils à l'école?

Décision de quitter, choix du Canada, attentes et objectifs face à la migration

- 1) Pourquoi avez-vous prit la décision de quitter le Mexique? Quelles en sont les raisons?
- 2) Pourquoi avez-vous choisi le Canada et pas un autre pays?
- 3) Aviez-vous des contacts au Canada (famille, proches ou amis)?
- 4) Que saviez-vous du Canada avant de partir (langue, coutumes, climat, culture, etc.)?
- 5) Quels étaient vos objectifs?
- 6) Quelles étaient vos attentes?
- 7) Qu'est-ce que vous espériez de cette migration (espérances)?

Préparation et planification à la migration

- 1) Vous-êtes vous préparés pour votre migration au Canada? Comment?
- 2) Avez-vous planifié votre départ? Comment?
- 3) Avez-vous planifié votre arrivée? Comment?

PARTIE 2 : MIGRATION ET RAPPORT A L'ASILE

Demande d'asile

- 1) Quand vous avez quitté le Mexique, saviez-vous déjà que vous alliez demander l'asile?
- 2) Sous quelle catégorie migratoire êtes-vous entrez au Canada? Veniez-vous comme touriste?
- 3) Quand et comment avez-vous demandé l'asile? À la frontière terrestre avec les États-Unis? À l'aéroport? Après un certain temps passé au Canada (si arrivé comme touriste)?
- 4) Comment cela s'est-il passé? Comment vous-êtes vous senti? De quoi vous souvenez-vous le plus?
- 5) Est-ce que vous vous étiez préparé pour la demande d'asile? Comment? Saviez-vous ce que vous alliez dire? Aviez-vous préparé votre histoire?
- 6) Pourquoi avez-vous demandez l'asile?

- 7) Quelle est l'histoire que vous avez présentée pour demander l'asile?
- 8) Avez-vous modifiée votre histoire réelle ou l'avez-vous adaptée pour qu'elle coïncide avec les critères de sélection établie par le gouvernement pour l'acceptation des demandes d'asile?
- 9) Comment avez-vous vécu le processus d'asile (dans toutes ses étapes)?

Accueil et Appui + Famille et proches

- 1) Comment s'est passée votre arrivée au Canada?
- 2) Est-ce que quelqu'un ou un organisme vous a accueilli?
- 3) Aviez-vous de la famille ou des proches au Canada?
- 4) Avez-vous reçu de l'aide d'une quelconque façon que ce soit pour votre intégration? Pour la recherche de logement, d'emploi, etc.?
- 5) Avez-vous reçu du soutien ou de l'aide de la part de personnes ou d'organismes?

Intégration au Canada : logement, emploi, apprentissage de la langue

- 1) Où et comment avez-vous trouvé un logement? Avez-vous déménagé? Où et pourquoi?
- 2) Avez-vous trouvé du travail? Dans quel domaine? Comment s'est passée la recherche d'emploi?
- 3) Avez-vous appris le français ou l'anglais? Le parliez-vous déjà avant de venir au Canada?

Perception individuelle

- 1) Quelle est votre perception de la société canadienne? Comment vous sentiez-vous face à elle?
- 2) Selon votre propre perception, vous-êtes vous senti intégré à la société canadienne? Pourquoi vous sentiez-vous ainsi? Quels sont les aspects qui vous ont fait sentir intégrés ou non?
- 3) Durant tout le processus migratoire, avez-vous vécu des moments difficiles? Lesquels?
- 4) Qu'est-ce qui vous a aidé à traverser les moments difficiles (croyance religieuse, foi, amis, famille, etc.)?

5) Avez-vous reçu de l'appui moral durant votre processus migratoire? De qui?

Religion

- 1) Quelle place occupe la religion et la foi dans votre vie?
- 2) Vous êtes-vous référé à un organisme religieux ou à une église pour recevoir de l'aide dans votre processus migratoire?

Refus de la demande d'asile

- 1) Comment avez-vous appris que votre demande avait été refusée? Pour quelles raisons a-t-elle été rejetée? Comment vous-êtes vous senti?
- 2) Quand avez-vous reçu votre ordre de renvoi? Comment vous êtes-vous senti?
- 3) Comment vous sentiez-vous à l'idée de rentrer au Mexique?
- 4) À ce moment, avez-vous décidé de rester ou de quitter?
- 5) Avez-vous eu recours à l'appel, à l'ERAR ou à la demande humanitaire?
- 6) Connaissiez-vous les autres possibilités migratoires et les autres recours auxquels vous aviez droits?
- 7) Comment avez-vous vécu moment du parcours migratoire? Comment vous êtes-vous senti?
- 8) Avez-vous vécu un certain temps sans statut? Comment avez-vous vécu cette situation?
- 9) Avez-vous été détenu? Pourquoi? Comment avez-vous vécu cette expérience?
- 10) Comment êtes-vous rentré au Mexique? Avez-vous été déporté? Êtes-vous rentré par vos propres moyens? Comment vous êtes-vous senti?

Enfants

- 1) Comment vos enfants ont-ils vécus la migration?
- 2) Comment se sont-ils adaptés à leur pays d'accueil?
- 3) Est-ce qu'ils fréquentaient l'école?

PARTIE 3 : RETOUR ET REINTEGRATION AU MEXIQUE

Accueil

- 1) Est-ce que quelqu'un ou organisme vous a accueilli à votre arrivée au Mexique?
- 2) À votre retour, est-ce que vos amis et votre familles étaient au courant que rentriez?
- 3) Où habitiez-vous à votre retour? Comment avez-vous trouvez ce logement?
- 4) Est-ce qu'à votre connaissance il existe des organismes ou organisations gouvernementales ou non-gouvernementales qui apportent du soutien aux migrants mexicains de retour au Mexique?

Réintégration sociale

- 1) Une fois de retour, avez-vous repris contact avec votre famille? Comment considérez-vous vos relations avec votre famille?
- 2) Avez-vous recontactez vos amis? Comment considérez-vous vos relations avec vos amis?
- 3) Comment se sont passées les retrouvailles?
- 4) Avez-vous senti un changement dans la façon d'être de vos proches avec vous? Ou dans votre façon d'être avec eux?
- 5) Comment vous sentez-vous dans votre entourage en comparaison à avant de migrer au Canada?
- 6) Est-ce que vos proches sont au courant de votre histoire et du fait que vous avez demandez l'asile? Si oui, qu'en pensent-ils? Si non, pourquoi leur avoir caché?
- 7) De façon générale, comment sont perçus les migrants de retour Mexicains?
Et comment sentez-vous que sont perçus ceux qui rentrent du Canada versus ceux qui rentrent des États-Unis ou d'un autre pays?

Réintégration économique

- 1) Avez-vous trouvez un emploi depuis votre retour? Dans quel domaine?
- 2) Comment s'est passée la recherche d'emploi?
- 3) Comment qualifieriez-vous votre situation financière actuelle? Et en comparaison à celle que vous aviez avant de quitter le Mexique pour le Canada? Et en comparaison à celle que vous aviez au Canada?

Séparation familiale

- 1) Avez-vous laissé derrière vous des membres de votre famille ou des proches au Canada?
Si oui, comment vivez-vous cette séparation?

Enfants

- 1) Comment vos enfants vivent-ils le retour (de ce que vous avez observé)?
- 2) Comment se sentent-ils au Mexique?
- 3) Comment se passe leur situation à l'école?
- 4) Ont-ils dus réapprendre ou apprendre l'espagnol?
- 5) Se sont-ils refaits des amis?

Perception individuelle

- 1) Quelle est votre perception de la société mexicaine?
- 2) Comment qualifieriez-vous les valeurs canadiennes et les valeurs mexicaines?
- 3) Sentez-vous qu'il y a eu un changement depuis votre retour du Canada? À l'intérieur de vous? De l'entourage face à vous? Dans la société?
- 4) Sentez-vous que votre histoire de demandeur d'asile marque votre histoire actuelle au Mexique? Si oui, de quelle manière?
- 5) Quelles sont vos perspectives futures?

PARTIE 4 : HISTOIRES SPATIALES ET CHOIX DE LA DESTINATION DE RETOUR

- 1) Avant de migrer au Canada, aviez-vous déjà migré dans un autre pays (États-Unis par exemple) ou dans une autre région du Mexique? Si oui, lesquels?
- 2) Pour quelles raisons? Dans quels buts?
- 3) Quels étaient vos attentes et vos rêves?
- 4) Y alliez-vous dans le but de rester de façon permanente ou temporaire?
- 5) Y aviez-vous un statut?

- 6) Y avez-vous fait une demande d'asile ou une demande de régularisation de statut?
- 7) Pourquoi avez-vous migré là-bas?
- 8) Comment était votre vie là-bas? Vous y êtes-vous senti intégré?
- 9) Après cette destination, où êtes-vous allé? (Poser les mêmes questions pour chaque destination).
- 10) Pensez-vous migrer à nouveau? Où? Pourquoi? Pour les mêmes raisons que pour vos migrations passées ou pour de nouvelles raisons?
- 11) Pourquoi avoir choisi cette destination de retour? Quels sont les aspects que vous avez considéré les plus importants pour votre choix de destination de retour au Mexique?

PARTIE 5 : QUESTIONS FINALES ET RÉFLEXIONS PERSONNELLES

- 1) Avant de migrer au Canada, comment pensiez-vous que les migrants mexicains y étaient perçus? Et les demandeurs d'asile?
- 2) Avez-vous senti une différence dans le traitement de la société canadienne envers les Mexicains et les personnes originaires d'autres pays?
- 3) Le gouvernement canadien accuse les demandeurs d'asile mexicain d'être de faux réfugiés et d'être des migrants économiques qui abusent du généreux système et des services sociaux qu'il offre. Qu'en pensez-vous? Est-ce que vous étiez au courant de cela avant de migrer au Canada? Pensez-vous que cette vision du gouvernement s'est développée pendant que vous étiez là-bas?
- 4) Aimerez-vous me commenter autre chose?